

Rapport annuel 2025





En bref

Table des matières

2	En bref
4	Investir dans la Banque Nationale
6	Aperçu financier
7	Message du président et chef de la direction
9	Membres de l'équipe de direction
10	Message du président du conseil d'administration
11	Membres du conseil d'administration
12	Notre mission commune
13	Durabilité
16	Divulcation d'information sur les risques
17	Rapport de gestion
141	États financiers consolidés audités
250	Données relatives aux exercices antérieurs
252	Renseignements à l'intention des actionnaires

Fondée en 1859, la Banque Nationale du Canada offre des services financiers à des particuliers, des entreprises, une clientèle institutionnelle et des gouvernements partout au Canada. Nous sommes l'une des six banques d'importance systémique au Canada, et nous livrons un rendement des capitaux propres⁽¹⁾ élevé.

Nous exerçons nos activités dans trois secteurs au Canada : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés des capitaux. Un quatrième secteur, Financement spécialisé aux États-Unis et International, vient compléter la croissance de nos activités domestiques.

Nous sommes une institution bancaire de premier plan au Québec, où sont situées la majorité de nos succursales, ainsi qu'un chef de file dans des activités ciblées à l'échelle canadienne.

Nous visons l'atteinte des normes les plus rigoureuses en matière de responsabilité d'entreprise tout en créant de la valeur pour nos actionnaires. Nous nous positionnons à titre d'employeur de choix et nous promouvons l'inclusion et la diversité.

Notre siège social est établi à Montréal et nos titres sont négociés à la Bourse de Toronto (TSX: NA).

(1) Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (rendement des capitaux propres).

3,1 millions

Client·e·s⁽¹⁾

35 378

Employé·e·s⁽²⁾

14,0 G\$

Revenu total

4,0 G\$

Résultat net

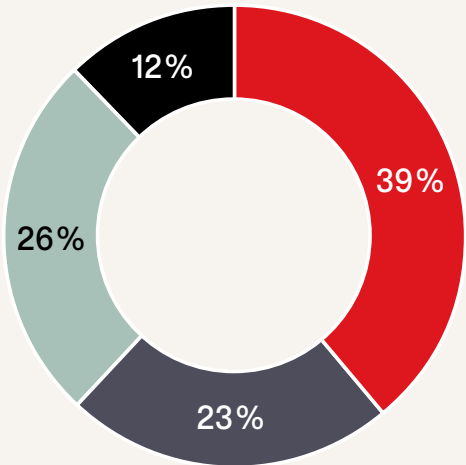
577 G\$

Actif total

61 G\$

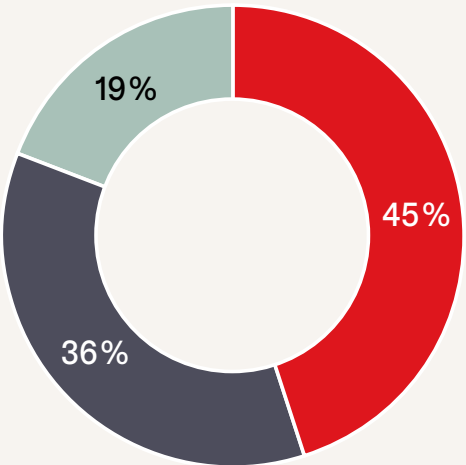
Capitalisation
boursière

Répartition sectorielle du revenu total
ajusté en 2025⁽³⁾



●	39%	Particuliers et Entreprises
●	23%	Gestion de patrimoine
●	26%	Marchés des capitaux
●	12%	Financement spécialisé aux États-Unis et International

Répartition géographique du revenu total
ajusté en 2025⁽³⁾



●	45%	Province de Québec
●	36%	Autres provinces canadiennes
●	19%	Hors Canada

(1) Clientèle du secteur des Particuliers et Entreprises.

(2) Au niveau mondial.

(3) Excluant la rubrique *Autres*. Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Investir dans la Banque Nationale

Nos piliers

1

Culture

Culture entrepreneuriale

Agilité éprouvée

Collaboration

Diversité et inclusion

2

Position stratégique

Une banque canadienne avec
un leadership au Québec

Un positionnement distinctif
dans les Marchés des capitaux
et en Gestion de patrimoine

Une stratégie nichée à l'extérieur
du Canada

3

Approche disciplinée

Forte culture de gestion des risques

Gestion des coûts disciplinée

Niveaux de fonds propres élevés

Notre performance en 2025

Fort rendement des capitaux propres	13,7%	15,3% ⁽¹⁾
Rendement des capitaux propres pour 2025 ⁽²⁾	Présenté	Ajusté
Capacité diversifiée de croissance du résultat	(5,7)%	8,6% ⁽³⁾
Croissance du résultat dilué par action (2025/2024)	Présenté	Ajusté
Performance de crédit solide	28 pbs	
Ratio des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽²⁾⁽⁴⁾		
Niveau de fonds propres robuste	13,8%	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) ⁽¹⁾ au 31 octobre 2025		
Profil de liquidité solide	173%	
Ratio de liquidité à court terme ⁽¹⁾ au 31 octobre 2025		

Rendement total pour les actionnaires ⁽²⁾ de premier plan

TCAC ⁽⁶⁾ pour les périodes terminées le 31 octobre 2025

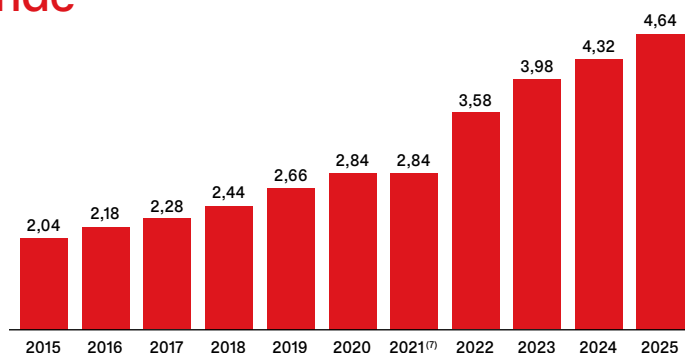
	Rang ⁽⁵⁾	Banque Nationale	Banques canadiennes ⁽⁵⁾	TSX
3 ans	N°2	24%	21%	20%
5 ans	N°2	24%	21%	18%
10 ans	N°1	18%	13%	12%

Source: Nasdaq IR Insight via Factset

Croissance soutenable du dividende

(\$ par action)

TCAC 10 ans ⁽⁶⁾	8,6%
Ratio de versement des dividendes ajusté ⁽¹⁾	Moyenne 10 ans: 42%
	Objectif à moyen terme: 40 – 50%



(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR et pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(4) Représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en pourcentage des prêts moyens.

(5) Parmi les six banques d'importance systémique au Canada.

(6) Taux de croissance annuel composé.

(7) Interruption de toute augmentation de dividendes telle que prescrit par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF) entre le 13 mars 2020 et le 4 novembre 2021.

Aperçu financier

Objectifs à moyen terme et résultats

	Objectifs à moyen terme	Résultats 2025
Croissance du résultat dilué par action – ajusté ⁽¹⁾	5 – 10 %	8,6 %
Rendement des capitaux propres – ajusté ⁽²⁾	15 – 20 %	15,3 %
Ratio de versement des dividendes – ajusté ⁽²⁾	40 – 50 %	40,7 %
Ratios des fonds propres ⁽³⁾	Niveau élevé	13,8 % Ratio des fonds propres CET1 ⁽³⁾
Ratios de liquidité ⁽³⁾	Niveau élevé	173 % Ratio de liquidité à court terme ⁽³⁾

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Message du président et chef de la direction

À la Banque Nationale, nous mettons en œuvre nos priorités stratégiques avec diligence et discipline, animés par la ferme conviction que le succès découle de l'établissement de relations durables et fondées sur la confiance avec notre clientèle. Notre but est d'être un partenaire bancaire solide et fiable pour les Canadiennes et les Canadiens d'un océan à l'autre et de créer une valeur durable pour nos actionnaires.

Tel que le reflète notre image de marque renouvelée, la Banque est présente pour aider sa clientèle à « Faire. Avancer. » cet engagement à soutenir les particuliers, les communautés et les entreprises dans la réalisation de leurs projets témoigne des valeurs et de l'esprit entrepreneurial qui sont au cœur de notre identité. Il est également aligné sur notre stratégie de croissance et notre responsabilité de contribuer à la prospérité économique du Canada.

En 2025, notre rôle au sein de l'économie canadienne et des décisions financières de notre clientèle a été plus important que jamais. Nous avons appuyé nos clientes et clients, des acheteurs d'une première maison aux entrepreneurs et entreprises qui investissent dans la croissance. Nous avons accéléré notre expansion à travers le pays en réalisant la plus importante acquisition de notre histoire, celle de la Banque canadienne de l'Ouest (CWB) établie à Edmonton. Nous avons enregistré une performance financière robuste et avons continué d'investir dans la vitalité des centres économiques et des communautés du Canada. Tout ce que nous avons réalisé dans le contexte macroéconomique complexe qui avait cours reflète notre agilité, notre expertise et notre approche centrée sur la clientèle, en plus de notre solidité financière.

Diversification des résultats et franchises complémentaires

La Banque Nationale a atteint tous ses objectifs à moyen terme en 2025 grâce à la force et à la diversification de ses franchises complémentaires, et avec tous ses secteurs d'activité ayant contribué à nos solides résultats financiers.

Dans l'ensemble du Canada, nous avons continué d'étendre notre portée en tant que partenaire de choix dans les Services aux Particuliers et aux Entreprises. Notre secteur de Marchés des capitaux, un chef de file canadien dans certains segments, a de nouveau affiché des résultats notables grâce à sa capacité à offrir une performance supérieure dans des marchés volatils. Notre secteur de Gestion de patrimoine, un chef de file différencié, a continué d'agir comme pilier clé de notre stratégie de croissance. À la performance de nos secteurs s'ajoutent les résultats robustes de Credigy, notre filiale de financement spécialisé aux États-Unis, et d'ABA Bank, au Cambodge.

Par conséquent, la Banque a généré un rendement des capitaux propres de plus de 15 % en 2025, considérant l'acquisition de CWB. Nous avons affiché une performance résiliente en matière de crédit qui reflète un octroi prudent et un portefeuille équilibré, et nous avons terminé l'exercice avec un solide ratio des fonds propres CET1 de 13,8 %. Conformément à notre engagement à retourner du capital aux actionnaires, nous avons accru de plus de 7 % notre dividende sur les actions ordinaires en 2025, et nous avons repris les rachats d'actions.

Nous comptons maintenir des niveaux prudents de fonds propres tout en investissant dans l'accélération de notre croissance organique et de notre efficacité opérationnelle. Nous investirons également dans l'augmentation durable du dividende, dans des acquisitions complémentaires choisies et dans le rachat d'actions. Au cœur de nos priorités stratégiques se trouve notre engagement à équilibrer la croissance des activités, la solidité financière et la création de valeur à long terme.

Accélération de notre croissance dans l'ensemble du Canada

L'acquisition de CWB au début de 2025 a marqué une étape importante pour la Banque et nous a permis de nous établir comme une banque véritablement nationale prête pour une croissance accélérée. Nous avons élargi notre empreinte dans l'Ouest canadien, ce qui nous a permis de renforcer notre présence déjà existante et de créer une connexion et une capacité de service solides d'est en ouest. L'adéquation culturelle et stratégique entre nos deux organisations a été immédiate et n'a fait que s'approfondir depuis l'intégration.

Message du président et chef de la direction (suite)

En 2025, nos priorités en matière d'intégration ont commencé par l'accueil de près de 2 300 nouveaux collègues. Cette étape a été suivie par la migration, avant la fin de l'exercice, de plus de 65 000 clientes et clients vers nos plateformes, un travail colossal réalisé grâce aux efforts unis de l'équipe. Nous avons remplacé l'image de marque de 35 succursales et guichets automatiques, principalement dans l'Ouest canadien. Notre emblématique drapeau rouge au sommet d'une tour à bureaux phare du centre-ville d'Edmonton, signalera l'emplacement du nouveau *National Bank Centre*, où nous conserverons une solide présence sur le plan de la direction et de l'exploitation pour soutenir notre croissance au pays.

Les synergies en matière de coûts et de financement découlant de la transaction se réalisant plus rapidement que prévu et les synergies en matière de revenus devant commencer au début du deuxième semestre de 2026, nous sommes en bonne position pour continuer sur notre lancée. Nous avons mis l'accent sur l'intégration en 2025 et, en 2026, nous commencerons à nous concentrer davantage sur la croissance. Je tiens à remercier nos employés et employés de partout au Canada pour le dévouement dont ils ont fait preuve pour assurer une transition sans heurt et l'attention sans faille qu'ils ont accordée à notre clientèle.

Enfin, nous avons récemment annoncé la conclusion d'une entente définitive pour acquérir les portefeuilles des services bancaires aux particuliers et aux PME, ainsi que le portefeuille de prêts syndiqués de la Banque Laurentienne du Canada. Compte tenu de notre forte présence au Québec, cette transaction s'inscrit naturellement dans notre stratégie de croissance domestique. Nous avons hâte d'accueillir ces nouveaux clients à l'issue de cette transaction.

L'avenir des services bancaires personnels

Le contexte bancaire évolue rapidement dans un monde de plus en plus numérique propulsé par les générations plus jeunes, et cette évolution modifie la façon dont nos clientes et clients effectuent leurs opérations bancaires. Cette transformation s'effectue dans tous nos secteurs, et nous continuons de nous adapter et d'innover pour répondre aux besoins de notre clientèle. Cela est particulièrement crucial pour les services bancaires personnels, qui connaîtront des perturbations majeures dans les années à venir. Mais de ces perturbations naissent des occasions.

À travers la Banque, nous nous concentrons sur l'exploitation des technologies, y compris l'intelligence artificielle, des données et de la perspicacité humaine afin d'offrir des expériences de services bancaires de détail plus fluides. Nous comptons réaliser des gains d'efficacité par l'entremise de la simplification et de l'automatisation, tout en investissant dans nos talents pour renforcer nos capacités. À mesure que nous

nous adapterons aux tendances émergentes, nous continuerons de chercher à conclure des partenariats stratégiques avec des sociétés de technologies financières et d'autres entreprises perturbatrices pour rehausser davantage notre modèle de service. Nous sommes conscients de la valeur durable des conseils et relations en personne et c'est pourquoi nos équipes de première ligne et notre présence physique en succursale continueront de jouer un rôle vital et seront un complément à nos capacités numériques. Grâce à cette approche équilibrée, notre but est de nous assurer de répondre aux besoins de nos clientes et clients là où ils se trouvent.

Afin d'assurer l'évolution de notre modèle opérationnel bancaire et de soutenir nos priorités stratégiques, des nominations à des postes de direction clés ont été faites en 2025. Nous avons également revu l'alignement des fonctions de base pour favoriser davantage la proximité entre les technologies, l'exploitation et nos secteurs d'activité, le tout conformément à notre approche de collaboration entre les secteurs. Ces changements témoignent de l'évolution naturelle de notre organisation marquée par une croissance, une adaptation et un renouvellement constants. Je suis heureux de diriger une équipe de direction mobilisée et alignée dont la vision est de guider la Banque vers l'avenir.

Un partenaire dans le renforcement de notre économie

L'instabilité géopolitique et économique qui a marqué 2025 continue de suivre son cours. Bien que l'économie canadienne ait fait preuve de résilience, des tensions commerciales persistantes se sont fait sentir dans de nombreux secteurs. Au début de 2026, cet environnement imprévisible continuera de façonner la confiance des entreprises et les investissements.

En tant que banque d'importance systémique ayant une présence nationale accrue, notre rôle est plus essentiel que jamais, et nous comptons être un partenaire fiable pour notre économie. Des changements structurels doivent être apportés pour rehausser notre productivité et attirer des investissements afin de soutenir nos intérêts économiques et nos intérêts en matière de sécurité.

Nous avons l'intention de croître et de déployer des capitaux pour aider à alimenter la force et la résilience économique du Canada. Nous soutiendrons les nombreux secteurs critiques de notre économie qui peuvent contribuer à la réindustrialisation stratégique du Canada et redynamiser notre économie, des ressources naturelles à la défense, en passant par les secteurs de la fabrication et du logement. Cela comprend l'octroi de financement pour les infrastructures d'énergie traditionnelle et renouvelable, dans le respect de notre engagement à accroître les prêts liés à l'énergie renouvelable pour qu'ils atteignent 20 G\$ d'ici 2030. Nous poursuivrons également nos dialogues avec les gouvernements pour nous assurer d'en faire plus en tant que nation afin de créer les bonnes conditions pour stimuler l'investissement et la productivité à l'échelle du Canada.

Notre engagement à agir en tant que partenaire de confiance dépasse les intérêts économiques. Nous continuerons de soutenir les communautés où nous sommes présents au pays et d'être fermement engagés à l'égard de nos plus de 35 000 employés et employées, qui sont au cœur de notre réussite.

Un plan clair pour un environnement complexe

Bien que l'environnement économique demeure complexe, la Banque commence 2026 en position de force et avec une stratégie claire.

Pendant que nous accélérerons notre croissance pancanadienne et ferons évoluer notre modèle bancaire pour qu'il devienne encore plus efficient et novateur pour notre clientèle, nous continuerons d'aider nos parties prenantes à « Faire. Avancer. » Que ce soit pour accompagner nos clientes et clients dans la réalisation de leurs projets ou de financer des infrastructures canadiennes critiques, nous irons de l'avant pour créer une prospérité durable pour les générations futures.

Pour conclure, je voudrais remercier sincèrement nos employées et employés de leur dévouement et de leur approche centrée sur la clientèle, nos actionnaires de leur confiance constante et nos clientes et clients de leur loyauté et confiance.



Laurent Ferreira
Président et chef
de la direction

Membres de l'équipe de direction

Laurent Ferreira

Président et chef de la direction

Lucie Blanchet

Première vice-présidente
à la direction,
Particuliers et Expérience client

Michael Denham

Premier vice-président
à la direction et
vice-président du conseil

Étienne Dubuc

Premier vice-président
à la direction,
Marchés des capitaux et coprésident et
cochef de la direction, Financière Banque
Nationale

Marie Chantal Gingras

Cheffe des Finances et première
vice-présidente à la direction,
Finances

Jean-Sébastien Grisé

Premier vice-président
à la direction et chef de la
gestion des risques

Brigitte Hébert

Première vice-présidente
à la direction,
Expérience et Performance Humaines

Julie Lévesque

Première vice-présidente
à la direction,
Technologie et Opérations

Judith Ménard

Première vice-présidente
à la direction,
Entreprises et Gestion privée

Nancy Paquet

Première vice-présidente
à la direction,
Gestion de patrimoine et coprésidente et
cocheffe de la direction, Financière Banque
Nationale

Dominic Paradis

Premier vice-président
à la direction,
Affaires juridiques

Message du président du conseil d'administration

Dans un environnement géopolitique et macroéconomique exigeant, la Banque a de nouveau démontré sa capacité à générer des résultats solides et durables tout en demeurant dévouée envers sa clientèle, son personnel et les communautés qu'elle dessert. Avec son image de marque renouvelée et unifiée, la Banque met de l'avant son engagement à bâtir et faire progresser les individus, les communautés et les entreprises dans la réalisation de leurs projets.

La clôture de l'acquisition de CWB constitue un jalon marquant dans l'histoire de la Banque. Cette étape résulte d'une stratégie de croissance réfléchie, portée par des valeurs partagées : culture entrepreneuriale forte, approche humaine et proximité avec la clientèle. L'équipe de direction et le conseil d'administration ont établi, comme priorité en 2025, l'intégration harmonieuse du personnel et de la clientèle de CWB, une priorité qui se poursuivra en 2026. Le Conseil est très fier des progrès accomplis en ce sens, il salue le travail exceptionnel de tout le personnel impliqué dans cette intégration, et souhaite la bienvenue à la nouvelle clientèle et aux nouveaux actionnaires de la Banque.

Gouvernance

Le Conseil promeut une gouvernance solide qui repose sur une collaboration étroite entre le Conseil et la direction, ainsi qu'un dialogue ouvert avec les parties prenantes de la Banque. Cette année, les membres du Conseil ont eu des échanges avec les actionnaires et les autorités réglementaires de la Banque, dans une démarche d'écoute active des perspectives variées qui nourrissent notre réflexion.

Nous accordons une grande importance à la surveillance rigoureuse des risques financiers et non financiers, afin de préserver la performance et la solidité de la Banque. Nous avons poursuivi la supervision de l'évolution du programme technologique et de transformation numérique de la Banque, en mettant particulièrement l'accent sur l'efficacité opérationnelle et l'expérience client — deux leviers d'ailleurs essentiels à la réussite de l'intégration de CWB et à la poursuite de nos objectifs de croissance.

Planification de la relève

Le Conseil est fier de collaborer avec une équipe de direction expérimentée et mobilisée sous la direction de Laurent Ferreira, dont la vision stratégique et le leadership favorisent l'innovation, l'impact positif et la création de valeur au bénéfice de toutes les parties prenantes de la Banque.

La planification de la relève et la recherche de talents sont des enjeux prioritaires pour le Conseil. Dans le cadre d'un processus de planification rigoureux, réfléchi et cohérent avec nos priorités stratégiques, nous avons récemment approuvé plusieurs changements au sein de l'équipe de direction, illustrant la volonté de faire progresser la Banque et de s'adapter à un environnement bancaire en constante évolution. Nous remercions chaleureusement Lucie Blanchet pour ses 23 années de contribution remarquable et saluons notre équipe de direction déterminée à stimuler notre croissance, tout en gardant la clientèle au cœur des décisions.

Au niveau du Conseil, nous avons eu le plaisir d'accueillir Sarah Morgan-Silvester et Irhan Rawji, deux anciens administrateurs de CWB. Mme Morgan-Silvester met à profit une vaste expérience dans le secteur des services financiers, tandis que M. Rawji se distingue par son expertise reconnue en capital de risque et son engagement soutenu auprès d'entrepreneurs canadiens novateurs. Leur connaissance approfondie du marché de l'Ouest canadien, de la clientèle et des activités de CWB s'avère précieuse pour le Conseil et la Banque.

Regard sur 2026

Nous poursuivons la supervision rigoureuse de la mise en œuvre du plan stratégique et de l'intégration du personnel et de la clientèle de CWB. Nous mettrons également, un focus sur la transaction annoncée récemment avec la Banque Laurentienne du Canada, tout en accordant une attention particulière à la culture et à la croissance de la Banque. Nous veillerons à ce que la Banque demeure agile et résiliente dans un contexte socio-économique en évolution.

Enfin, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance envers l'ensemble des employés et employées, l'équipe de direction et mes collègues du Conseil pour leur engagement, leur rigueur et leur dévouement. Je remercie également nos actionnaires et notre clientèle pour la confiance qu'ils nous accordent.

Alors que s'ouvre un chapitre de croissance pancanadienne robuste pour la Banque, nous abordons l'avenir avec confiance et détermination.



Robert Paré
Président du conseil d'administration

Pour de plus amples renseignements concernant la gouvernance de la Banque, se reporter à la plus récente Circulaire de sollicitation de procurations de la direction, disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](https://www.bnc.ca).

Membres du conseil d'administration

Robert Paré Québec, Canada Président du conseil d'administration, Banque Nationale du Canada <i>Administrateur depuis avril 2018</i>	Pierre Blouin Québec, Canada Administrateur de sociétés <i>Administrateur depuis septembre 2016</i>	Pierre Boivin Québec, Canada Vice-président du conseil consultatif et conseiller spécial, Claridge inc. <i>Administrateur depuis avril 2013</i>	Scott Burrows Alberta, Canada Président et chef de la direction, Pembina Pipeline Corporation <i>Administrateur depuis août 2024</i>
Yvon Charest Québec, Canada Administrateur de sociétés <i>Administrateur depuis avril 2020</i>	Patricia Curadeau-Grou Québec, Canada Administratrice de sociétés <i>Administratrice depuis avril 2019</i>	Laurent Ferreira Québec, Canada Président et chef de la direction, Banque Nationale du Canada <i>Administrateur depuis février 2021</i>	Annick Guérard Québec, Canada Présidente et cheffe de la direction, Transat A.T. inc. <i>Administratrice depuis avril 2023</i>
Karen Kinsley Ontario, Canada Administratrice de sociétés <i>Administratrice depuis décembre 2014</i>	Lynn Loewen Québec, Canada Administratrice de sociétés <i>Administratrice depuis avril 2022</i>	Rebecca McKillican Ontario, Canada Administratrice de sociétés <i>Administratrice depuis octobre 2017</i>	Arielle Meloul-Wechsler Québec, Canada Vice-présidente générale et chef des Ressources humaines et des Affaires publiques, Air Canada <i>Administratrice depuis avril 2024</i>
Sarah Morgan-Silvester Colombie-Britannique, Canada Administratrice de sociétés <i>Administratrice depuis février 2025</i>	Pierre Pomerleau Québec, Canada Président exécutif du conseil d'administration, Pomerleau inc. <i>Administrateur depuis avril 2023</i>	Irfhan Rawji Alberta, Canada Co-fondateur et associé directeur de Realize Capital et Partners et Associé directeur de Relay Ventures et <i>Administrateur depuis février 2025</i>	Macky Tall Floride, États-Unis Administrateur de sociétés <i>Administrateur depuis avril 2021</i>

Comités du Conseil

Comité d'audit Lynn Loewen (<i>présidente</i>) Pierre Blouin Scott Burrows Patricia Curadeau-Grou Rebecca McKillican	Comité de ressources humaines Pierre Boivin (<i>président</i>) Pierre Blouin Yvon Charest Rebecca McKillican Arielle Meloul-Wechsler
Comité de gestion des risques Patricia Curadeau-Grou (<i>présidente</i>) Yvon Charest Karen Kinsley Lynn Loewen Sarah Morgan-Silvester Pierre Pomerleau Macky Tall	Comité de révision et de gouvernance Yvon Charest (<i>président</i>) Karen Kinsley Sarah Morgan-Silvester Robert Paré Macky Tall
Comité de technologie Pierre Blouin (<i>président</i>) Patricia Curadeau-Grou Annick Guérard Lynn Loewen Rebecca McKillican Irfhan Rawji	

Notre mission commune

Nous existons pour
avoir un impact positif
dans la vie des gens.

En bâtissant des relations
à long terme avec notre
clientèle, nos équipes
et la communauté.

L'humain d'abord.

Pourquoi une mission commune?

Notre mission commune s'inscrit dans la continuité de nos efforts pour demeurer un moteur du développement économique et social prépondérant. Elle est la réponse à un besoin collectif de faire évoluer les habitudes bancaires vers une mission humaine qui nous permettra d'atteindre nos objectifs et de mieux collaborer avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Comment se traduit concrètement notre mission commune?

- Par les expériences que nous voulons faire vivre à notre clientèle, à nos équipes et à la communauté.
- Par nos comportements qui reflètent nos valeurs: complicité, pouvoir d'agir et agilité.
- Par la manière dont le personnel travaille ensemble afin d'augmenter la satisfaction de notre clientèle, l'engagement des équipes et notre implication dans la communauté.
- Par les initiatives que nous priorisons pour avoir un impact positif.

Durabilité

La durabilité constitue un pilier essentiel de notre stratégie. Cette année, nos équipes ont intégré davantage de pratiques durables dans nos activités afin de continuer à créer un impact positif pour notre clientèle, notre personnel, nos investisseurs et les communautés que nous servons.

Environnement

La Banque s'est fixé un objectif ambitieux : atteindre un engagement total de 20 G\$ de prêts pour l'énergie renouvelable d'ici 2030. Grâce à la croissance continue de ces prêts, la Banque affirme son soutien à ce secteur et déploie des capitaux pour favoriser une économie faible en carbone.

Pour améliorer la connaissance globale des occasions et risques liés aux changements climatiques, nous avons élaboré une nouvelle formation obligatoire destinée à tout notre personnel. Cette formation propose des mesures concrètes que nous pouvons prendre pour réduire notre empreinte carbone dans nos activités quotidiennes.

La Banque est fière d'avoir rejoint l'Alliance des bâtiments exemplaires, une initiative d'Hydro-Québec qui vise à rassembler les gestionnaires de grands bâtiments à Montréal et à Québec afin de mettre en place les meilleures pratiques énergétiques. La Banque s'est engagée à réduire activement sa consommation d'électricité pendant les périodes de pointe hivernales, notamment au moyen de la régulation centralisée de ses 138 succursales du Québec.

Nouveaux bureaux à Edmonton et Calgary

En avril, la Banque Nationale a officiellement inauguré son nouveau bureau des Marchés des capitaux à Calgary ainsi que le nouveau Centre Banque Nationale à Edmonton. Le bureau d'Edmonton détient de multiples certifications, dont *LEED® Or*, *Gold Wired*, *FITWEL Niveau 2*, *FITWEL Viral Response*, *BOMA BEST Platine*, *ENERGY STAR* et *WELL Or*, ce qui contribuera à réduire l'empreinte carbone globale de la Banque. Ces nouveaux bureaux témoignent de notre stratégie de croissance et de notre engagement envers l'Ouest canadien alors que nous unissons nos forces à celles de CWB.



Place Banque Nationale

Notre siège social de Montréal a récemment obtenu la certification *LEED® Or* dans la catégorie nouvelle construction, soulignant ainsi notre engagement à bâtir des environnements durables et inspirants ayant un impact positif sur la communauté.

Social

La Banque a lancé la campagne «À bas l'inégalité», qui met en lumière les inégalités persistantes dans le tennis, notamment en matière d'équité des genres. Cette action symbolique s'inscrit dans un ensemble plus large de mesures concrètes mises en place par la Banque Nationale et Tennis Canada :

- égalité des bourses lors de l'Omnium Banque Nationale à compter de 2027;
- 500 entraîneuses certifiées d'ici 2025;
- plus de 200 000\$ investis dans des programmes pour soutenir la rétention des filles dans le tennis, ce qui contribuera à une augmentation de la participation féminine.

La Banque est également fière d'avoir terminé avec succès la troisième et dernière année du programme Attestation de partenariat en relations avec les Autochtones (APRA). Pour ce faire, la Banque a mis en place plusieurs initiatives, telles que :

- formation obligatoire sur les réalités autochtones;
- engagement à l'égard du programme Restructurer l'approvisionnement du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone;
- mise sur pied d'un programme de recrutement consacré aux Autochtones.



La Banque s'est classée première au Canada et troisième à l'échelle mondiale dans la cinquième édition du classement *Forbes* des 400 meilleures entreprises pour les femmes. Cette reconnaissance reflète l'engagement de la Banque à offrir des conditions gagnantes et équitables aux femmes en matière d'emploi, de développement et de bien-être.



En 2025, la Banque a aussi reçu le prix or de *MoneySense* pour la meilleure banque pour les nouveaux arrivants au Canada pour la troisième année consécutive, en plus d'obtenir la première place au Canada et la 24^e position parmi les 100 meilleures entreprises pour l'égalité des genres dans les marchés développés, dans un classement établi par *Equileap*.

Gouvernance

Tout au long de l'année, la Banque a proposé une série d'activités à ses employés et employées afin de renforcer leurs connaissances sur la fraude et la cybersécurité afin de mieux se protéger et de mieux protéger notre clientèle. Des conférences et de la nouvelle documentation, notamment sur l'intelligence artificielle et la limitation des abus envers les personnes vulnérables, ont été produites.

La Banque a rejoint la Coalition canadienne antifraude, qui regroupe plusieurs grandes entreprises de services financiers, de télécommunications et de technologies dans le but de lutter contre la menace croissante de la fraude visant les consommateurs canadiens. Une campagne nationale de sensibilisation a été lancée pour susciter une réponse collective dans la lutte contre la fraude.

Acquisition de CWB

Depuis l'acquisition de CWB, nos équipes ont travaillé résolument afin de rendre l'intégration des produits, services et systèmes de la Banque Nationale aussi fluide que possible pour le personnel et notre clientèle. Tout au long de l'année, nos employés et employées de l'ensemble du Canada ont collaboré pour :

- assurer une transition harmonieuse pour plus de 65 000 clientes et clients
- ouvrir 35 centres de conseils Banque Nationale et 35 nouveaux guichets automatiques dans l'Ouest canadien
- former près de 2 300 employés et employées de CWB sur les systèmes et processus de la Banque Nationale



Programme de parrainage

Un programme de parrainage a été mis en place afin que les collègues des deux organisations soient jumelés avec des personnes de secteurs d'activité et de niveaux d'emploi semblables, ce qui a représenté plus de 2 000 binômes et des milliers de connexions durant la période d'intégration. Le rôle des parrains et marraines BNC était d'être un point de contact pour offrir un accueil chaleureux et aider nos collègues de CWB à découvrir notre culture et nos valeurs, tout en partageant les conseils, astuces et pratiques exemplaires qui contribuent à la réussite de la Banque Nationale. Ce programme a permis à nos collègues de se constituer un réseau de contacts au sein de l'organisation et d'accéder efficacement aux outils et ressources disponibles pour faciliter la transition.

Divulgence d'information sur les risques

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) a formé un groupe de travail en 2012, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

		Rapport annuel	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 ⁽¹⁾
Général			
1	Localisation de la divulgation concernant les risques	16	
	Rapport de gestion	62 à 118, 131 et 133 à 135	
	États financiers consolidés	Notes 1, 8, 17, 23 et 29	
	Informations financières complémentaires		23 à 33 ⁽²⁾
	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3		5 à 71
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	72 à 118	
3	Risques principaux et risques émergents	28, 29 et 77 à 83	
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	63 à 65, 101 et 105 à 108	
Gouvernance et gestion des risques			
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	72 à 95, 101 à 103 et 108	
6	Culture de gestion des risques	72 et 73	
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	71 à 73 et 77	
8	Tests de tension	62, 73, 89, 99, 100 et 103	
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques			
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	63 à 65	
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		11 à 17, 20 et 21
11	Évolution des fonds propres réglementaires	69	
12	Planification en matière de capital	62 à 71	
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	71	7
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	84 à 88	7
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire		7
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	70	7
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	76, 85 à 88 et 94	47
Liquidité			
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	101 à 108	
Financement			
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	104 et 105	
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	240 à 244	
21	Stratégie de financement et sources de financement	108 à 110	
Risque de marché			
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	96 et 97	
23	Facteurs de risque de marché	94 à 100, 228 et 229	
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	98	
25	Tests de tension et tests de validité rétroactifs	94 à 100	
Risque de crédit			
26	Expositions au risque de crédit	93 et 187 à 199	22 à 56 et 23 à 31 ⁽²⁾
27	Politiques d'identification des prêts dépréciés	90, 91, 158 et 159	
28	Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes sur créances	131, 134, 135 et 187 à 199	28 à 31 ⁽²⁾
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	89 à 92 et 208 à 211	48 à 56, 32 ⁽²⁾ et 33 ⁽²⁾
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	87 à 92, 184 et 192	24, 28, 29 et 54 à 64
Autres risques			
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	82, 83 et 110 à 118	
32	Événements liés aux risques connus publiquement	28, 29 et 110 et 111	

(1) Quatrième trimestre 2025.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Quatrième trimestre 2025 ».

Rapport de gestion

Daté du 2 décembre 2025

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels consolidés audités (les états financiers consolidés) et les notes y afférant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca. Les informations comprises dans les différents documents ou rapports publiés par la Banque ou disponibles sur le site Internet de la Banque et étant mentionnées dans le présent document ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme incorporées par référence dans le Rapport annuel 2025, le Rapport de gestion ou les états financiers consolidés, à moins d'une mention expresse à l'effet contraire.

Mode de présentation de l'information	18	Information financière trimestrielle	55
Communication de l'information financière	24	Analyse du bilan consolidé	56
Vue d'ensemble	25	Titrisation et arrangements hors bilan	60
Acquisition	30	Gestion du capital	62
Analyse financière	31	Gestion des risques	72
Analyse sectorielle	34	Méthodes comptables significatives et estimations comptables	119
Particuliers et Entreprises	35	Modifications futures de méthodes comptables	125
Gestion de patrimoine	39	Données financières supplémentaires	126
Marchés des capitaux	43	Glossaire	136
Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)	49		
Autres	54		

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations faites dans les messages de la direction, de même que d'autres déclarations à l'égard de l'économie, des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2026 et suivants, de ses stratégies et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, des attentes quant à la situation financière de la Banque, de ses opérations, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, des potentiels impacts de l'incertitude géopolitique accrue sur la Banque et sa clientèle, de ses cibles et engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance, des impacts et bénéfices de l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (CWB), et de certains risques auxquels la Banque est exposée. La Banque peut également faire des déclarations prospectives dans d'autres documents et dépôts réglementaires, de même qu'oralement. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les actionnaires de la Banque à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes alors terminées, ainsi que la vision, les objectifs stratégiques et les cibles de performance de la Banque, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles que la Banque considère comme raisonnables à cette date, et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les actionnaires que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer significativement des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque recommande de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Les actionnaires et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés ci-dessous, de même que d'autres incertitudes et événements potentiels, ainsi que les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2026, notamment dans le contexte d'incertitude géopolitique accrue, et à leur incidence sur les activités de la Banque figurent parmi les facteurs pris en considération au moment de déterminer les objectifs, les perspectives et les priorités de la Banque. Ces hypothèses figurent à la section Survol et perspectives économiques, et pour chaque secteur d'exploitation, à la section Revue de l'économie et du marché du Rapport annuel 2025 et elles peuvent être mises à jour dans les rapports trimestriels aux actionnaires déposés par la suite.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document reposent sur un certain nombre d'hypothèses et leurs résultats futurs sont assujettis à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités, incluant les risques de récession; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, incluant l'imposition de tarifs et les mesures prises en réponse, ainsi que les impacts possibles sur notre clientèle, nos opérations, et plus généralement, sur l'économie; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires et monétaires et à d'autres politiques publiques; la supervision réglementaire et les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; la capacité de la Banque à intégrer avec succès CWB et les coûts ou passifs éventuels non divulgués liés à l'acquisition; les changements climatiques, incluant les risques physiques et liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone; la participation des parties prenantes et la capacité de la Banque à répondre à leurs attentes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; la disponibilité d'information complète et de haute qualité de notre clientèle et autres tiers, incluant sur les émissions de gaz à effet de serre; la capacité de la Banque à identifier les occasions liées au climat ainsi qu'à évaluer et gérer les risques liés au climat; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché de l'immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste; l'innovation technologique, incluant le système bancaire ouvert et l'usage de l'intelligence artificielle; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les entreprises concurrentes offrant des services non traditionnels; le risque lié aux modèles, les variations de la performance et de la solvabilité de la clientèle et des contreparties de la Banque; l'exposition de la Banque à des enjeux réglementaires et à des litiges importants; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les modifications apportées à la législation fiscale en vigueur dans les pays où la Banque exerce des activités; les modifications apportées aux lignes directrices sur le capital, les fonds propres et la liquidité, ainsi qu'aux instructions relatives à leur présentation et à leur interprétation; les changements aux notations attribuées à la Banque par les agences de notation financière et extra-financière; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services de la Banque; le risque lié aux tiers, incluant le manquement de tiers à leurs obligations envers la Banque; les effets potentiels de perturbations des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris en raison de cyberattaques, de vols ou de divulgation de données, incluant des renseignements personnels et le vol d'identité; l'exposition à des activités frauduleuses; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie, sur les conditions de marché ou sur les perspectives de la Banque, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements; et la capacité de la Banque à anticiper et à gérer avec succès les risques provenant des facteurs précédemment mentionnés.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont également assujetties aux risques détaillés dans la section Gestion des risques du Rapport annuel 2025 et pouvant être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux IFRS, telles que publiées par l'IASB, et représentent les PCGR du Canada.

Le 1^{er} novembre 2024, la Banque a cessé la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable. L'utilisation de la méthode de l'équivalent imposable est moins pertinente depuis l'introduction des règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) au cours du premier trimestre de 2025 et du projet de loi C-59 en lien avec l'imposition de certains dividendes canadiens au cours de l'exercice 2024. Ce changement n'a aucun impact sur le résultat net divulgué précédemment. Les données pour les périodes de 2024 ont été ajustées afin de refléter ce changement.

Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 des secteurs des Particuliers et Entreprises, de Gestion de patrimoine, des Marchés des capitaux ainsi que de la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB sur les résultats de la Banque.

Mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par la Banque :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires;
- mesures de gestion du capital.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque utilise des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lectrices et aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Les principales mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Banque afin d'analyser ses résultats sont décrites ci-dessous et le rapprochement quantitatif de certaines mesures est présenté dans les tableaux de la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » aux pages 22 et 23 ainsi que dans le tableau « Résultats consolidés » à la page 31. À noter que pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025, dans le cadre de la transaction avec CWB, plusieurs éléments en lien avec cette acquisition ont été exclus des résultats puisque de l'avis de la direction, ils ne représentent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque, notamment l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription, le gain résultant de la réévaluation à la juste valeur des actions ordinaires que la Banque détenait dans CWB, l'impact de la gestion des variations de la juste valeur représentant une perte, les charges d'acquisition et d'intégration, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB, les dotations aux pertes de crédit initiales enregistrées sur les prêts non dépréciés acquis de CWB et l'économie d'impôts liée à un changement de traitement fiscal. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024, plusieurs éléments en lien avec cette acquisition avaient été exclus des résultats, notamment l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription, le gain résultant de la réévaluation à la juste valeur des actions ordinaires que la Banque détenait dans CWB, l'impact de la gestion des variations de la juste valeur représentant une perte et les charges d'acquisition et d'intégration.

Revenu net d'intérêts ajusté

Représente le revenu net d'intérêts excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le revenu net d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenus autres que d'intérêts ajustés

Représentent les revenus autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer les revenus autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenu total ajusté

Représente le revenu total excluant les éléments particuliers. Il est composé du revenu net d'intérêts ajusté et des revenus autres que d'intérêts ajustés. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le revenu total en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Frais autres que d'intérêts ajustés

Représentent les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer les frais autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté

Représente le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts excluant les éléments particuliers. Il représente également la différence entre le revenu total ajusté et les frais autres que d'intérêts ajustés. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Dotations aux pertes de crédit ajustées

Représentent les dotations aux pertes de crédit excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer les dotations aux pertes de crédit en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Charge (économie) d'impôts ajustée

Représente la charge (économie) d'impôts excluant la charge (économie) d'impôts liée aux éléments particuliers.

Résultat net ajusté

Représente le résultat net excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté

Représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat de base par action ajusté

Représente le résultat de base par action excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat de base par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat dilué par action ajusté

Représente le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat dilué par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

La Banque utilise également les mesures décrites ci-dessous pour évaluer ses résultats et le rapprochement quantitatif de ces mesures financières non conformes aux PCGR est présenté dans le tableau 5 à la page 130 et dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Quatrième trimestre 2025 » aux pages 7 et 28, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté

Représente le revenu net d'intérêts autre que de négociation excluant les éléments particuliers. Il comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, et est utilisé dans le calcul de la marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le revenu net d'intérêts autre que de négociation en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

La Banque exclut les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) ou les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC de la filiale Credigy Ltd. dans les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes, étant donné la nature des activités de cette filiale, qui met l'accent sur le financement spécialisé.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC de Credigy

Représentent le montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction et ce montant est composé des dotations aux pertes de crédit sur actifs financiers dépréciés excluant les prêts DAC de la filiale Credigy.

Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC de Credigy

Représentent tous les prêts classés en phase 3 et les prêts DAC selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues, excluant les prêts DAC de la filiale Credigy.

Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC de Credigy

Représentent les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC de la filiale Credigy présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés des prêts octroyés par la Banque classés dans la phase 3 et dans les prêts DAC excluant les prêts DAC de la filiale Credigy.

Ratios non conformes aux PCGR

La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Un ratio dont une mesure financière non conforme aux PCGR est au moins une composante constitue un ratio non conforme aux PCGR. La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR pour présenter des aspects de sa performance financière ou de sa situation financière.

Les principaux ratios non conformes utilisés par la Banque sont décrits ci-dessous.

Rendement de l'actif moyen ajusté

Représente le rendement de l'actif moyen excluant les éléments particuliers. Il correspond au résultat net ajusté exprimé en pourcentage de l'actif moyen. Ce ratio permet d'évaluer l'efficacité avec laquelle la Banque utilise l'ensemble de ses actifs pour générer du profit. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le rendement de l'actif moyen en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) ajusté

Représente le RCP excluant les éléments particuliers. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficacité de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le RCP en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio de versement des dividendes ajusté

Représente le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers. Il correspond aux dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action ajusté. Ce ratio est une mesure qui précise la proportion des résultats qui est versée aux actionnaires sous forme de dividendes. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le ratio de versement des dividendes en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Levier opérationnel ajusté

Représente le levier opérationnel excluant les éléments particuliers. Il correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total ajusté et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts ajustés, et mesure la sensibilité des résultats de la Banque à la variation de ses revenus. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le levier opérationnel en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio d'efficacité ajusté

Représente le ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers. Ce ratio représente les frais autres que d'intérêts ajustés exprimés en pourcentage du revenu total ajusté et mesure l'efficacité des activités de la Banque. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficacité en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée

Représente la marge nette d'intérêts autre que de négociation excluant les éléments particuliers. Elle se calcule en divisant le revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté par l'actif moyen portant intérêts autre que de négociation. Ce ratio est une mesure de la rentabilité des activités autres que de négociation. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer la marge nette d'intérêts autre que de négociation en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

La Banque exclut les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) ou les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC de la filiale Credigy Ltd. dans les ratios non conformes aux PCGR suivants, étant donné la nature des activités de cette filiale, qui met l'accent sur le financement spécialisé.

Dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts DAC de Credigy en pourcentage des prêts moyens ou ratio des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts DAC de Credigy

Représentent les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC de la filiale Credigy exprimées en pourcentage des prêts moyens.

Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC de Credigy en pourcentage du total des prêts

Représentent les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC de la filiale Credigy exprimés en pourcentage du solde des prêts.

Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC de Credigy en pourcentage du total des prêts

Représentent les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC de la filiale Credigy exprimés en pourcentage du solde des prêts.

Radiations nettes excluant les prêts DAC de Credigy en pourcentage des prêts moyens

Représentent les radiations nettes excluant les prêts DAC de la filiale Credigy (déduction faite des recouvrements) exprimées en pourcentage des prêts moyens.

Taux de provisionnement excluant les prêts DAC de Credigy

Représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC de la filiale Credigy exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC de la filiale Credigy.

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire désigne une mesure financière qui a) n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Banque et b) est, ou est censée être, communiquée périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. La composition de ces mesures financières supplémentaires est présentée en note de bas de tableau ou dans le « Glossaire » aux pages 136 à 139 du présent Rapport de gestion.

Mesures de gestion du capital

Le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers exige la communication d'information permettant d'évaluer les objectifs, procédures et processus de gestion du capital de la Banque, tel que prévu dans les IFRS à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers*. La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), telles que présentées dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes (<i>Total Loss Absorbing Capacity</i> ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides Actifs grevés et actifs non grevés Ratio de liquidité à court terme (<i>Liquidity Coverage Ratio</i> ou LCR) Actifs liquides de haute qualité (<i>high-quality liquid assets</i> ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio de liquidité à long terme (<i>Net Stable Funding Ratio</i> ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

Présentation des résultats – ajustés

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

						2025 ⁽¹⁾	2024 ⁽²⁾
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés des capitaux	FSEU&I	Autres	Total	Total
Résultats d'exploitation							
Revenu net d'intérêts	4 475	930	(2 269)	1 484	(102)	4 518	2 939
Revenus autres que d'intérêts	1 076	2 310	5 931	137	8	9 462	8 461
Revenu total	5 551	3 240	3 662	1 621	(94)	13 980	11 400
Frais autres que d'intérêts	3 147	1 902	1 442	501	608	7 600	6 054
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	2 404	1 338	2 220	1 120	(702)	6 380	5 346
Dotations aux pertes de crédit	868	5	142	231	–	1 246	569
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 536	1 333	2 078	889	(702)	5 134	4 777
Charge (économie) d'impôts	425	357	394	185	(244)	1 117	961
Résultat net	1 111	976	1 684	704	(458)	4 017	3 816
Éléments ayant une incidence sur les résultats							
Revenu net d'intérêts							
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽³⁾	–	–	–	–	(28)	(28)	(14)
Incidence sur le revenu net d'intérêts	–	–	–	–	(28)	(28)	(14)
Revenus autres que d'intérêts							
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation ⁽⁴⁾	–	–	–	–	4	4	174
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁵⁾	–	–	–	–	(23)	(23)	(3)
Incidence sur les revenus autres que d'intérêts	–	–	–	–	(19)	(19)	171
Frais autres que d'intérêts							
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB ⁽⁶⁾	1	3	–	–	348	352	18
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB ⁽⁷⁾	67	6	–	–	–	73	–
Incidence sur les frais autres que d'intérêts	68	9	–	–	348	425	18
Dotations aux pertes de crédit							
Dotations aux pertes de crédit initiales sur les prêts non dépréciés acquis de CWB ⁽⁸⁾	230	–	–	–	–	230	–
Incidence sur les dotations aux pertes de crédit	230	–	–	–	–	230	–
Charge d'impôts							
Charge d'impôts liée à l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽³⁾	–	–	–	–	(8)	(8)	(4)
Charge d'impôts liée au gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation ⁽⁴⁾	–	–	–	–	1	1	49
Charge d'impôts liée à la gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁵⁾	–	–	–	–	(6)	(6)	(1)
Charge d'impôts liée aux charges d'acquisition et d'intégration de CWB ⁽⁶⁾	–	(1)	–	–	(96)	(97)	(5)
Charge d'impôts liée à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB ⁽⁷⁾	(17)	(2)	–	–	–	(19)	–
Charge d'impôts liée aux dotations aux pertes de crédit initiales sur les prêts non dépréciés acquis de CWB ⁽⁸⁾	(64)	–	–	–	–	(64)	–
Économie d'impôts liée à un changement de traitement fiscal ⁽⁹⁾	–	–	–	–	(47)	(47)	–
Incidence sur la charge d'impôts	(81)	(3)	–	–	(156)	(240)	39
Incidence sur le résultat net	(217)	(6)	–	–	(239)	(462)	100
Résultats d'exploitation – ajustés							
Revenu net d'intérêts – ajusté	4 475	930	(2 269)	1 484	(74)	4 546	2 953
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	1 076	2 310	5 931	137	27	9 481	8 290
Revenu total – ajusté	5 551	3 240	3 662	1 621	(47)	14 027	11 243
Frais autres que d'intérêts – ajustés	3 079	1 893	1 442	501	260	7 175	6 036
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	2 472	1 347	2 220	1 120	(307)	6 852	5 207
Dotations aux pertes de crédit – ajustées	638	5	142	231	–	1 016	569
Résultat avant charge (économie) d'impôts – ajusté	1 834	1 342	2 078	889	(307)	5 836	4 638
Charge (économie) d'impôts – ajustée	506	360	394	185	(88)	1 357	922
Résultat net – ajusté	1 328	982	1 684	704	(219)	4 479	3 716

(1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

(2) Certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

(3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un montant de 28 M\$ (20 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (2024 : 14 M\$, 10 M\$ déduction faite des impôts). Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 13 et 15 afférentes aux états financiers consolidés.

(4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un gain de 4 M\$ a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB avant l'acquisition (2024 : 174 M\$, 125 M\$ déduction faite des impôts).

- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a comptabilisé une perte de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) liée à la réévaluation à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnaient lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction (2024 : 3 M\$, 2 M\$ déduction faite des impôts).
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, des charges d'acquisition et d'intégration de 352 M\$ (255 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction avec CWB (2024 : 18 M\$, 13 M\$ déduction faite des impôts).
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un montant de 73 M\$ (54 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB.
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, des dotations aux pertes de crédit initiales de 230 M\$ (166 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées sur les prêts non dépréciés acquis de CWB.
- (9) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, une économie d'impôts de 47 M\$ a été enregistrée en lien avec un changement de traitement fiscal relatif aux gains non réalisés comptabilisés au cours de l'exercice 2024 et du premier trimestre de 2025 suite à la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB avant l'acquisition.

Présentation du résultat de base et dilué par action – ajustés

Exercice terminé le 31 octobre
(en dollars canadiens)

	2025 ⁽¹⁾	2024
Résultat de base par action	10,18 \$	10,78 \$
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽²⁾	0,05	0,03
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation ⁽³⁾	(0,01)	(0,36)
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁴⁾	0,05	–
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB ⁽⁵⁾	0,67	0,04
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB ⁽⁶⁾	0,14	–
Dotations aux pertes de crédit initiales sur les prêts non dépréciés acquis de CWB ⁽⁷⁾	0,44	–
Économie d'impôts liée à un changement de traitement fiscal ⁽⁸⁾	(0,12)	–
Résultat de base par action – ajusté	11,40 \$	10,49 \$
Résultat dilué par action	10,07 \$	10,68 \$
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽²⁾	0,05	0,03
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation ⁽³⁾	(0,01)	(0,36)
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁴⁾	0,05	–
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB ⁽⁵⁾	0,67	0,04
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB ⁽⁶⁾	0,14	–
Dotations aux pertes de crédit initiales sur les prêts non dépréciés acquis de CWB ⁽⁷⁾	0,43	–
Économie d'impôts liée à un changement de traitement fiscal ⁽⁸⁾	(0,12)	–
Résultat dilué par action – ajusté	11,28 \$	10,39 \$

- (1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.
- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un montant de 28 M\$ (20 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (2024 : 14 M\$, 10 M\$ déduction faite des impôts). Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 13 et 15 afférentes aux états financiers consolidés.
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un gain de 4 M\$ a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB avant l'acquisition (2024 : 174 M\$, 125 M\$ déduction faite des impôts).
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a comptabilisé une perte de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) liée à la réévaluation à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnaient lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction (2024 : 3 M\$, 2 M\$ déduction faite des impôts).
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, des charges d'acquisition et d'intégration de 352 M\$ (255 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction avec CWB (2024 : 18 M\$, 13 M\$ déduction faite des impôts).
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un montant de 73 M\$ (54 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB.
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, des dotations aux pertes de crédit initiales de 230 M\$ (166 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées sur les prêts non dépréciés acquis de CWB.
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, une économie d'impôts de 47 M\$ a été enregistrée en lien avec un changement de traitement fiscal relatif aux gains non réalisés comptabilisés au cours de l'exercice 2024 et du premier trimestre de 2025 suite à la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB avant l'acquisition.

Communication de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation des informations importantes de la Banque s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI) mis en place par le président et chef de la direction (le chef de la direction) et par la cheffe des Finances et première vice-présidente à la direction, Finances (la cheffe des Finances). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation visant à en établir l'efficacité, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le Règlement 52-109) des ACVM.

Au 31 octobre 2025, le chef de la direction et la cheffe des Finances confirment l'efficacité des CPCI. Ces contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Banque, y compris ses dirigeantes et ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité d'audit ainsi que par le conseil d'administration de la Banque (le Conseil), qui l'ont approuvé avant sa publication.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les PCGR, lesquels sont fondés sur les IFRS, sauf indication contraire tel que mentionné aux pages 18 à 23 du présent Rapport de gestion. En raison des limites intrinsèques des systèmes de contrôle, le CIIF ne peut éviter ou déceler toutes les inexactitudes en temps opportun.

Le chef de la direction et la cheffe des Finances ont supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement du CIIF de la Banque, conformément au Règlement 52-109. L'évaluation du CIIF a été effectuée selon le cadre de contrôle du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO — 2013) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et la cheffe des Finances ont conclu qu'au 31 octobre 2025, il n'y a pas de faiblesses importantes, le CIIF est efficace et il fournit une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux PCGR.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et la cheffe des Finances ont également procédé à des travaux qui leur ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, le CIIF n'a subi aucun changement qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait, une incidence importante sur sa conception et son fonctionnement.

À la suite de l'acquisition de CWB le 3 février 2025, la Banque a mis en œuvre et modifié certains processus liés au contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Comité de divulgation

Le comité de divulgation assiste le chef de la direction ainsi que la cheffe des Finances, en s'assurant de la conception, de la mise en place et du bon fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de communication de l'information prévues dans la réglementation en vigueur et que le chef de la direction et la cheffe des Finances produisent les attestations requises.

Vue d'ensemble

Faits saillants

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2025 ⁽¹⁾	2024 ⁽²⁾	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu total	13 980	11 400	23
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	6 380	5 346	19
Résultat net	4 017	3 816	5
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	4 017	3 817	5
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽³⁾	13,7 %	17,2 %	
Ratio de versement des dividendes ⁽³⁾	45,6 %	40,1 %	
Levier opérationnel ⁽³⁾	(2,9) %	8,1 %	
Ratio d'efficience ⁽³⁾	54,4 %	53,1 %	
Résultat par action			
de base	10,18 \$	10,78 \$	(6)
dilué	10,07 \$	10,68 \$	(6)
Résultats d'exploitation – ajustés ⁽⁴⁾			
Revenu total – ajusté ⁽⁴⁾	14 027	11 243	25
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté ⁽⁴⁾	6 852	5 207	32
Résultat net – ajusté ⁽⁴⁾	4 479	3 716	21
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires – ajusté ⁽⁵⁾	15,3 %	16,7 %	
Ratio de versement des dividendes – ajusté ⁽⁵⁾	40,7 %	41,2 %	
Levier opérationnel – ajusté ⁽⁵⁾	5,9 %	4,9 %	
Ratio d'efficience – ajusté ⁽⁵⁾	51,2 %	53,7 %	
Résultat dilué par action – ajusté ⁽⁴⁾	11,28 \$	10,39 \$	9
Informations sur les actions ordinaires			
Dividendes déclarés	4,64 \$	4,32 \$	7
Valeur comptable ⁽³⁾	78,39 \$	65,74 \$	
Cours de l'action			
haut	156,70 \$	134,23 \$	
bas	107,01 \$	86,50 \$	
clôture	156,70 \$	132,80 \$	
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	391 066	340 744	
Capitalisation boursière	61 280	45 251	
Bilan et hors bilan			
Actif total	576 919	462 226	25
Prêts, déduction faite des provisions	302 623	243 032	25
Dépôts	428 003	333 545	28
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	30 655	22 400	37
Actifs sous administration ⁽³⁾	874 360	766 082	14
Actifs sous gestion ⁽³⁾	194 467	155 900	25
Ratios réglementaires selon Bâle III ⁽⁶⁾			
Ratios des fonds propres			
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	13,8 %	13,7 %	
catégorie 1 ⁽⁷⁾	15,1 %	15,9 %	
total ⁽⁷⁾	17,3 %	17,0 %	
Ratio de levier ⁽⁷⁾	4,5 %	4,4 %	
Ratio TLAC ⁽⁶⁾	29,7 %	31,2 %	
Ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾	8,8 %	8,6 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR) ⁽⁶⁾	173 %	150 %	
Ratio de liquidité à long terme (NSFR) ⁽⁶⁾	124 %	122 %	
Autres renseignements			
Nombre d'employés – mondial (équivalent temps plein)	33 200	29 196	14
Nombre de succursales au Canada	382	368	4
Nombre de guichets automatiques au Canada	939	940	–

(1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

(2) Certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

(6) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(7) Les ratios au 31 octobre 2025 tiennent compte du rachat des billets de capital à recours limité série 1 (BCRL - Série 1) effectué le 17 novembre 2025.

La Banque en bref

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés des capitaux (anciennement Marchés financiers) et Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I) qui regroupe les activités des filiales Credigy Ltd. (Credigy) et Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank). Les autres activités opérationnelles, certains éléments particuliers ainsi que les activités de trésorerie et de la filiale Flinks Technologie inc. (Flinks) sont regroupés à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Analyse sectorielle » du présent Rapport de gestion.

Objectifs et résultats 2025 ⁽¹⁾

Les objectifs de la Banque sont fixés de manière à constituer un défi réaliste dans le contexte qui prévaut en tenant compte de l'évolution des résultats financiers de l'industrie bancaire et du plan de développement des affaires de la Banque. Lorsque la Banque établit ses objectifs à moyen terme, elle ne tient pas compte des éléments particuliers, le cas échéant, qui ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de celle-ci. La direction examine le rendement de la Banque par rapport à ses objectifs en excluant les éléments particuliers.

La Banque a enregistré un résultat net de 4 017 M\$ pour l'exercice 2025, en comparaison de 3 816 M\$ pour l'exercice 2024. Le résultat dilué par action atteint 10,07 \$ en 2025, contre 10,68 \$ à l'exercice 2024. De plus, le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) s'établit à 13,7 % pour l'exercice 2025, comparativement à 17,2 % en 2024. Les baisses du résultat dilué par action et du RCP s'expliquent principalement par l'impact des éléments particuliers ⁽²⁾ en lien avec l'acquisition de CWB ⁽¹⁾. Le résultat dilué par action ajusté de l'exercice 2025 de 11,28 \$ est en hausse de 9 % par rapport à 10,39 \$ en 2024. De plus, le RCP ajusté de 15,3 % en 2025 se compare à 16,7 % en 2024.

Le tableau ci-dessous compare les objectifs à moyen terme de la Banque aux résultats obtenus en 2025.

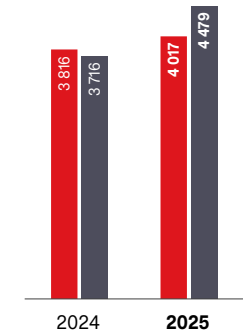
	Objectifs à moyen terme		Résultats 2025
Croissance du résultat dilué par action – ajusté ⁽²⁾	5 – 10 %		9 %
RCP – ajusté ⁽³⁾	15 – 20 %		15,3 %
Ratio de versement des dividendes – ajusté ⁽³⁾	40 – 50 %		40,7 %
Ratios des fonds propres ⁽⁴⁾	Niveau élevé	Ratio des fonds propres CET1 ⁽⁴⁾	13,8 %
Ratios de liquidité ⁽⁴⁾	Niveau élevé	LCR ⁽⁴⁾	173 %

La Banque a enregistré des résultats conformes à tous ses objectifs à moyen terme. Le résultat dilué par action ajusté de l'exercice 2025 est en croissance de 9 % par rapport à l'exercice 2024, ce qui se situe dans le haut de la cible fixée, en raison de la forte croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation (incluant CWB). Malgré l'augmentation des actions ordinaires en circulation à la suite de l'acquisition de CWB, le RCP ajusté de l'exercice 2025 se situe dans la cible fixée. Le ratio de versement des dividendes ajusté se situe dans la borne inférieure de la fourchette cible de distribution, notamment en raison de l'augmentation des dividendes versés au cours de l'exercice. De plus, le ratio des fonds propres CET1 et le LCR, respectivement à 13,8 % et 173 %, atteignent également les objectifs fixés.

La Banque utilise également le ratio d'efficacité et le levier opérationnel afin d'analyser son rendement. Pour l'exercice 2025, le ratio d'efficacité est de 54,4 % et se compare à 53,1 % pour l'exercice 2024, une détérioration notamment attribuable à l'effet négatif des éléments particuliers enregistrés en 2025 comparativement à un effet positif en 2024. Le ratio d'efficacité ajusté pour l'exercice 2025 est de 51,2 % et se compare à 53,7 % pour l'exercice précédent, ce qui s'explique par une forte croissance des revenus et une gestion des dépenses pour l'ensemble des secteurs d'exploitation. De plus, pour l'exercice 2025, le levier opérationnel se chiffre à (2,9) %, alors que le levier opérationnel ajusté est positif et se chiffre à 5,9 %.

Résultat net

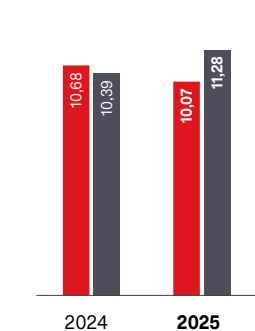
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



● Présenté selon les IFRS
● Ajusté ⁽²⁾

Résultat dilué par action

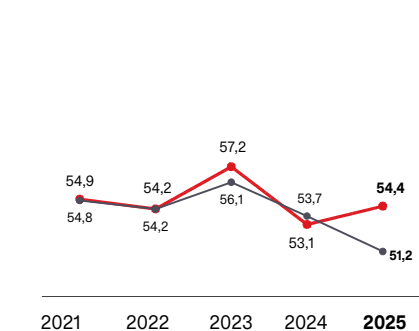
Exercice terminé le 31 octobre
(en dollars canadiens)



● Présenté selon les IFRS
● Ajusté ⁽²⁾

Ratio d'efficacité ^{(5) (6)}

Exercice terminé le 31 octobre
(%)



● Présenté selon les IFRS
● Ajusté ⁽³⁾

(1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(5) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(6) Pour les exercices 2021 à 2024, certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

Dividendes

Pour l'exercice 2025, la Banque a déclaré un dividende sur actions ordinaires de 4,64 \$ par action (2024 : 4,32 \$ par action), ce qui représente un ratio de versement des dividendes de 45,6 % (2024 : 40,1 %). Le montant de dividendes sur actions ordinaires s'élève à 1 763 M\$ pour l'exercice 2025 (2024 : 1 468 M\$). En excluant les éléments particuliers, le ratio de versement de dividendes s'établit à 40,7 % (2024 : 41,2 %).

Niveau de fonds propres élevés ⁽¹⁾

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 13,8 %, à 15,1 % et à 17,3 % au 31 octobre 2025, comparativement à des ratios de 13,7 %, de 15,9 % et de 17,0 %, respectivement, au 31 octobre 2024. Le ratio des fonds propres CET1 et le ratio du total des fonds propres ont augmenté depuis le 31 octobre 2024, tandis que le ratio des fonds propres de catégorie 1 a diminué. L'émission d'actions ordinaires relative à l'acquisition de CWB et le résultat net, déduction faite des dividendes, ont eu un effet favorable sur les ratios, en partie contrebalancé par le rachat d'actions ordinaires, ainsi que par la croissance de l'actif pondéré en fonction des risques due principalement à l'inclusion de CWB. Le ratio du total des fonds propres a également bénéficié de l'émission nette de dettes subordonnées. De plus, le rachat d'actions privilégiées effectué le 17 février 2025 ainsi que le rachat de la totalité des BCRL - Série 1 effectué le 17 novembre 2025, atténué par l'échange des actions privilégiées de CWB contre des actions privilégiées de la Banque le 20 février 2025, a eu un impact défavorable sur le ratio des fonds propres de catégorie 1.

Portefeuille de prêts de qualité

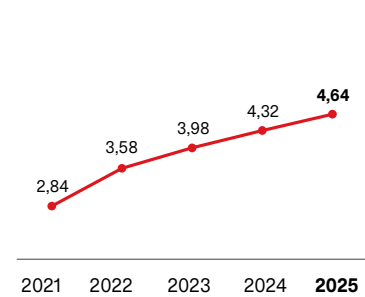
Les prêts, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, comptent pour 52 % de l'actif total de la Banque et s'élèvent à 302,6 G\$ au 31 octobre 2025. Les dotations aux pertes de crédit de l'exercice 2025 se chiffrent à 1 246 M\$ par rapport à 569 M\$ en 2024. Cette augmentation considérable provient en partie des dotations aux pertes de crédit initiales de 230 M\$ enregistrées sur les prêts non dépréciés acquis de CWB. De plus, cette hausse s'explique par l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés principalement en raison de la recalibration de certains paramètres de risque et des incertitudes entourant l'imposition de nouveaux droits de douane. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés affichent une hausse de 316 M\$ qui provient des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) et des Services aux entreprises (incluant les portefeuilles de CWB), du secteur des Marchés des capitaux ainsi que de la filiale ABA Bank. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés de 2025 représentent 0,28 % des prêts moyens, contre 0,20 % pour l'exercice précédent. Les prêts dépréciés bruts totalisent 3 712 M\$ au 31 octobre 2025, comparativement à 2 043 M\$ au 31 octobre 2024, et représentent 1,22 % du total des prêts, une hausse en partie attribuable à l'inclusion des prêts dépréciés de CWB et de l'augmentation des prêts dépréciés de la filiale ABA Bank.

Profil de risque

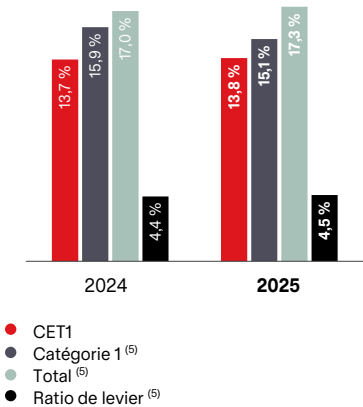
Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2025 ⁽²⁾	2024
Dotations aux pertes de crédit	1 246	569
Dotations aux pertes de crédit en % des prêts moyens ^{(3) (4)}	0,45 %	0,24 %
Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en % des prêts moyens ^{(3) (4)}	0,28 %	0,20 %
Radiations nettes en % des prêts moyens ^{(3) (4)}	0,14 %	0,16 %
Prêts dépréciés bruts en % du total des prêts ⁽³⁾	1,22 %	0,84 %
Prêts dépréciés bruts	3 712	2 043
Prêts dépréciés nets	2 904	1 629

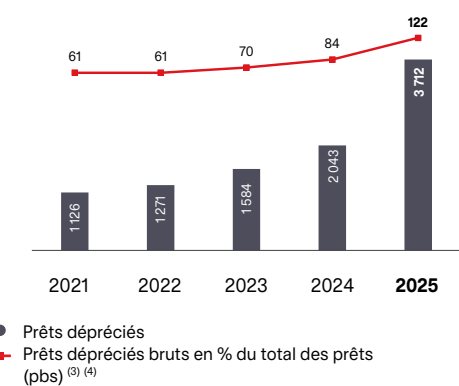
Dividende annuel par action ordinaire
Exercice terminé le 31 octobre
(en dollars canadiens)



Évolution des ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾
Au 31 octobre



Prêts dépréciés bruts
Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.
(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(4) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour les exercices 2021 à 2024.
(5) Les ratios au 31 octobre 2025 tiennent compte du rachat des BCRL - Série 1 effectué le 17 novembre 2025.

Survol et perspectives économiques

Économie mondiale

Sur le front du commerce international, les dernières semaines ont été plutôt positives, les États-Unis ayant signé des accords sectoriels avec plusieurs pays asiatiques, notamment la Corée du Sud, le Cambodge, le Vietnam, la Malaisie, et, surtout, avec la Chine. L'incertitude commerciale mondiale s'est donc significativement atténuée, ce qui, du point de vue de la croissance économique, ne peut être que positif. Cependant, des défis structurels demeurent. Dans la plupart des pays avancés, la situation budgétaire s'est détériorée ces dernières années et, à en juger par les dernières prévisions du Fonds monétaire international (FMI), cette tendance pourrait se poursuivre à l'avenir. Même si certains pays disposeront probablement d'une plus grande marge de manœuvre que d'autres en matière de gestion de la dette, les impératifs budgétaires des économies avancées devraient néanmoins peser sur la croissance mondiale au cours des prochaines années, soit directement en raison de la réduction des dépenses et de l'augmentation des impôts, soit indirectement par le biais de taux d'intérêt plus élevés qu'ils ne l'auraient été autrement. Le ralentissement de la croissance de la population à l'échelle mondiale est un autre élément qui est susceptible de maintenir la croissance plus faible au cours des prochaines années. Cela devrait être particulièrement vrai dans les économies les plus riches, où la Banque mondiale prévoit une stagnation de la croissance démographique au cours des 20 prochaines années. Mais si ces tendances structurelles vont sans aucun doute freiner la croissance sur un horizon à plus long terme, des facteurs conjoncturels, notamment les mesures de relance budgétaire aux États-Unis et en Allemagne, vont avoir l'effet inverse au cours des prochains mois. Il en résultera une croissance mondiale qui devrait osciller autour de son potentiel au cours des deux prochaines années.

L'arrêt des services gouvernementaux américains s'est terminé après 43 jours, ce qui constitue un record dans l'histoire des États-Unis. Selon les estimations du *Congressional Budget Office* (CBO), cette suspension pourrait réduire la croissance annualisée du produit intérieur brut (PIB) de 1,5 point de pourcentage au dernier trimestre ⁽¹⁾ de 2025. Puisque la faiblesse attendue au quatrième trimestre est largement attribuable à la diminution des dépenses gouvernementales et à la baisse de consommation des employées et employés qui ont vu leur versement salarial suspendu, il est attendu que celle-ci soit largement renversée au trimestre suivant. Ce rebond après la paralysie pourrait d'ailleurs être accentué par une myriade d'autres facteurs, au premier rang desquels figure une politique budgétaire plus laxiste que prévu après l'adoption du *One Big Beautiful Bill* (OB BB) en juillet dernier. Les conditions financières favorables, si elles persistent, devraient également supporter la croissance. À cela s'ajoute l'emballement actuel entourant l'intelligence artificielle qui stimule les investissements dans ce secteur. Si nous ne sommes pas trop inquiets pour les perspectives de croissance aux États-Unis, nous le sommes davantage pour l'évolution de l'inflation. En effet, les éléments mentionnés précédemment stimulent la croissance à un moment où les capacités sont déjà utilisées presque à leur maximum et où l'inflation demeure nettement supérieure à l'objectif de la Réserve fédérale américaine. Il est vrai que le rapport de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de septembre contenait certains éléments positifs, mais il a également mis en évidence l'impact croissant des droits de douane sur les prix des biens de base, qui sont en hausse d'environ 1,5 % sur une base annuelle. Ce pourcentage peut sembler faible, mais il faut savoir que, par le passé, l'atteinte de l'objectif de 2 % a presque toujours été conditionnelle à une déflation des biens de base. Dans ce contexte, nous anticipons que l'inflation de base pourrait continuer d'osciller autour de 3 % jusqu'à la fin de l'année 2026, ce qui pourrait empêcher la banque centrale de réduire les taux d'intérêt autant que le marché l'anticipe actuellement. Après les soubresauts liés à la fermeture de l'administration fédérale, la croissance devrait quant à elle rester légèrement au-dessus de son potentiel en 2026 (notons que ce dernier sera plus faible l'an prochain, en raison d'un ralentissement important de la croissance de la population). Selon notre scénario de base, cela devrait se traduire par une croissance du PIB de 2,0 % ⁽²⁾ cette année et de 2,2 % ⁽²⁾ l'an prochain.

Économie du Canada

Le dénouement des tensions commerciales entre le Canada et les États-Unis demeure hautement incertain, alors que les discussions pour parvenir à un accord commercial sont en suspens. Entretemps, l'économie canadienne en subit les contrecoups, telle qu'en témoigne la hausse cumulative de trois dixièmes de point de pourcentage du taux de chômage ⁽²⁾ depuis février 2025. Les données semblent indiquer une reprise de la vigueur sur le marché du travail au cours des derniers mois, mais considérant la volatilité élevée des résultats de cette enquête, il serait prématuré d'en conclure que le pire est passé. Les perspectives à court terme semblent d'ailleurs moroses à en croire les sondages faits auprès des entreprises, qui signalent une faible intention d'embauche. Du côté du PIB, après une importante contraction au deuxième trimestre de 2025, un rebond modeste est attendu au troisième trimestre, marqué par des exportations qui demeurent faibles et des investissements qui pourraient à nouveau fléchir. Compte tenu du ralentissement de l'économie, la Banque du Canada a annoncé deux baisses de taux en septembre et en octobre, portant le taux directeur à 2,25 %. Toutefois, en raison de l'inflation qui demeure plus élevée que la cible de la banque centrale et des derniers développements sur le marché de l'emploi, la Banque a signalé qu'elle considérerait le niveau de son taux directeur approprié pour le moment, semblant passer le relais à la politique budgétaire pour peaufiner le stimulus injecté à l'économie. À ce sujet, le budget du gouvernement fédéral publié le 4 novembre 2025 chiffrait les mesures contribuant à une résilience de la consommation des ménages, dont une baisse d'impôts, la suppression de la taxe sur le carbone et la volte-face concernant la taxation des gains en capital. Le gouvernement a également annoncé des investissements supplémentaires dans les secteurs du logement et des infrastructures, ainsi que des mesures pour stimuler l'investissement des entreprises. Le budget indiquait que le déficit de l'année financière 2025-2026 atteindrait 78 G\$ (2,5 % du PIB), soit bien plus que les 42 G\$ prévus il y a un an. Dans un contexte de très faible croissance démographique, nous prévoyons une croissance du PIB limitée à 1,1 % ⁽²⁾ en 2026, après 1,2 % ⁽²⁾ en 2025. Cette prévision intègre des faiblesses économiques qui perdureraient jusqu'à la fin de l'année en cours, ainsi qu'une embellie graduelle l'an prochain, sous réserve d'une désescalade des tensions commerciales avec les États-Unis. Le taux de chômage devrait se situer en moyenne à 6,8 % ⁽²⁾ l'an prochain, contre 6,9 % ⁽²⁾ cette année.

(1) Les trimestres utilisés dans la section « Survol et perspectives économiques » sont les trimestres de l'année civile.

(2) Prévisions de la croissance du PIB réel ou du taux de chômage, groupe Économie et Stratégie de Financière Banque Nationale

Économie du Québec

Les données afférentes à l'économie du Québec envoient des signaux quelque peu contradictoires sur l'impact qu'ont les tensions commerciales avec les États-Unis. D'un côté, en juillet, le PIB de la province se situait 1,1 % sous son niveau de janvier 2025, avant que les droits de douane s'intensifient. Il s'agit là d'une sous-performance par rapport à l'économie canadienne, qui affichait plutôt une stagnation sur la même période. D'un autre côté, après une hausse modérée au cours des derniers mois, le taux de chômage est retombé à 5,3 % en octobre, soit le même niveau qu'au début de la guerre commerciale et le plus bas au pays. Il faudra donc attendre quelques mois supplémentaires pour confirmer si l'activité économique s'est effectivement redressée depuis l'été, comme l'indiquent les données du marché du travail. Un tel revirement est surprenant dans la mesure où les exportations vers les États-Unis représentent une part importante du PIB (15,7 % contre 18,7 % au Canada) et compte tenu du fait que le Québec est l'objet du taux de tarifs le plus élevé de la fédération (9,4 % contre 5,5 % au Canada). Toutefois, nous continuons de croire que l'économie québécoise reste bien positionnée pour faire face aux défis actuels. D'abord, elle est moins vulnérable à des chocs sectoriels. En effet, en Amérique du Nord, le Québec est la quatrième économie la plus diversifiée après le Manitoba, la Pennsylvanie et le Texas. En matière d'exportations, le Québec est la province la plus diversifiée. De plus, les consommatrices et consommateurs ont été moins affectés par la lutte contre l'inflation depuis 2022 et la politique monétaire restrictive qui en a découlé, car ils sont moins endettés qu'ailleurs, alors que les prix des logements y sont plus abordables. D'ailleurs, malgré l'incertitude actuelle, nous dénotons une plus grande résilience du marché de l'immobilier au Québec par rapport notamment à l'Ontario et à la Colombie-Britannique. Les ménages québécois ont un taux d'épargne plus élevé qu'ailleurs au pays, ce qui pourrait leur permettre de mieux résister à de potentiels vents contraires. Nos prévisions de croissance pour la province sont de 0,9 % ⁽¹⁾ en 2026, après 0,7 % ⁽¹⁾ en 2025. La province devrait continuer d'afficher l'un des taux de chômage les plus bas de la fédération à 5,6 % ⁽¹⁾ en moyenne en 2026 comparativement à 5,7 % ⁽¹⁾ cette année (6,8 % ⁽¹⁾ et 6,9 % ⁽¹⁾, respectivement au Canada).

(1) Prévisions de la croissance du PIB réel ou du taux de chômage, groupe Économie et Stratégie de Financière Banque Nationale

Acquisition

Acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (Canadian Western Bank ou CWB)

Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB, une institution de services financiers diversifiés établie à Edmonton, en Alberta, dans laquelle la Banque détenait déjà une participation de 5,9 %. Cette transaction permettra à la Banque d'accélérer sa croissance pancanadienne. Ce regroupement réunit deux banques canadiennes complémentaires dont les activités sont en pleine croissance et permet d'améliorer les services à la clientèle en offrant une gamme complète de produits et de services à l'échelle nationale, avec un modèle de service centré sur les régions.

La contrepartie totale transférée de 6,8 G\$ comprend 5,3 G\$ pour 100 % des actions ordinaires de CWB acquises par le biais d'un échange d'actions à un ratio d'échange de 0,450 action ordinaire de la Banque Nationale pour chaque action ordinaire de CWB, qui n'était pas déjà détenue par la Banque Nationale, 1,4 G\$ pour le règlement de relations préexistantes et 0,1 G\$ pour l'émission de droits de remplacement à des paiements fondés sur des actions. La juste valeur des actions ordinaires émises de la Banque a été déterminée sur la base du prix de l'action à la fermeture de la Bourse de Toronto au 31 janvier 2025, soit 128,99 \$ l'action. À la date d'acquisition, la Banque a obtenu une participation de 100 % des actions avec droit de vote de CWB et la participation détenue antérieurement de 5,9 % a été réévaluée à une juste valeur de 0,3 G\$. La participation ne donnant pas le contrôle dans CWB comptabilisée à la date d'acquisition a été évaluée à une juste valeur de 0,6 G\$ et représente les actions privilégiées de CWB et les billets avec remboursement de capital à recours limité (BCRL) en circulation à cette date. La contrepartie de l'acquisition totalise 7,7 G\$.

Au cours du quatrième trimestre de 2025, la Banque a finalisé la répartition du prix d'achat qui attribue 45,4 G\$ aux actifs, incluant le goodwill, et 37,7 G\$ aux passifs à la date d'acquisition. Le goodwill de 1,6 G\$ reflète les synergies des dépenses prévues de nos activités de services bancaires, les synergies de financement attendues, ainsi que la croissance attendue de la mise en œuvre d'une offre intégrée de produits et services aux clients à l'échelle nationale dans les secteurs des Particuliers et Entreprises, de Gestion de patrimoine et des Marchés des capitaux.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente les incidences de l'acquisition de CWB sur les résultats du secteur des Particuliers et Entreprises, le secteur le plus touché, ainsi que sur les résultats consolidés de la Banque.

Exercice terminé le 31 octobre
(en million de dollars canadiens)

	2025					
	Résultats Particuliers et Entreprises			Résultats consolidés		
	Excluant CWB	Impact CWB ⁽¹⁾	Total	Excluant CWB	Impact CWB ⁽¹⁾	Total
Résultats d'exploitation						
Revenu net d'intérêts	3 813	662	4 475	3 779	739	4 518
Revenus autres que d'intérêts	1 033	43	1 076	9 323	139	9 462
Revenu total	4 846	705	5 551	13 102	878	13 980
Frais autres que d'intérêts	2 723	424	3 147	7 011	589	7 600
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	2 123	281	2 404	6 091	289	6 380
Dotations aux pertes de crédit	518	350	868	896	350	1 246
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 605	(69)	1 536	5 195	(61)	5 134
Charge (économie) d'impôts	442	(17)	425	1 131	(14)	1 117
Résultat net	1 163	(52)	1 111	4 064	(47)	4 017
Résultats d'exploitation - ajustés ⁽²⁾						
Revenu net d'intérêts – ajusté	3 813	662	4 475	3 807	739	4 546
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	1 033	43	1 076	9 342	139	9 481
Revenu total – ajusté	4 846	705	5 551	13 149	878	14 027
Frais autres que d'intérêts – ajustés	2 723	356	3 079	6 735	440	7 175
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	2 123	349	2 472	6 414	438	6 852
Dotations aux pertes de crédit – ajustées	518	120	638	896	120	1 016
Résultat avant charge (économie) d'impôts – ajusté	1 605	229	1 834	5 518	318	5 836
Charge (économie) d'impôts – ajustée	442	64	506	1 268	89	1 357
Résultat net – ajusté	1 163	165	1 328	4 250	229	4 479

(1) Fait référence à l'impact de la transaction de CWB sur les résultats.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Analyse financière

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025 ⁽¹⁾	2024 ⁽²⁾	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	4 518	2 939	54
Revenus autres que d'intérêts	9 462	8 461	12
Revenu total	13 980	11 400	23
Frais autres que d'intérêts	7 600	6 054	26
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	6 380	5 346	19
Dotations aux pertes de crédit	1 246	569	
Résultat avant charge d'impôts	5 134	4 777	7
Charge d'impôts	1 117	961	16
Résultat net	4 017	3 816	5
Résultat dilué par action (en dollars)	10,07	10,68	(6)
Éléments particuliers ⁽³⁾			
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription	(28)	(14)	
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation	4	174	
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB	(23)	(3)	
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB	(352)	(18)	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB	(73)	–	
Dotations aux pertes de crédit initiales sur les prêts non dépréciés acquis de CWB	(230)	–	
Éléments particuliers avant impôts	(702)	139	
Économie d'impôts liée à un changement de traitement fiscal	(47)	–	
Charge d'impôts liée aux éléments particuliers	(193)	39	
Éléments particuliers après impôts	(462)	100	
Résultats d'exploitation – ajustés ⁽³⁾			
Revenu net d'intérêts – ajusté	4 546	2 953	54
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	9 481	8 290	14
Revenu total – ajusté	14 027	11 243	25
Frais autres que d'intérêts – ajustés	7 175	6 036	19
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	6 852	5 207	32
Dotations aux pertes de crédit – ajustées	1 016	569	79
Résultat avant charge d'impôts – ajusté	5 836	4 638	26
Charge d'impôts – ajustée	1 357	922	47
Résultat net – ajusté	4 479	3 716	21
Résultat dilué par action – ajusté (en dollars)	11,28	10,39	9
Actif moyen ⁽⁴⁾	547 469	457 262	20
Prêts moyens ^{(4) (5)}	278 616	234 180	19
Dépôts moyens ⁽⁴⁾	394 291	315 605	25
Levier opérationnel ⁽⁶⁾	(2,9) %	8,1 %	
Levier opérationnel – ajusté ⁽⁷⁾	5,9 %	4,9 %	
Ratio d'efficience ⁽⁶⁾	54,4 %	53,1 %	
Ratio d'efficience – ajusté ⁽⁷⁾	51,2 %	53,7 %	

(1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

(2) Certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(4) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(5) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour l'exercice 2024.

(6) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(7) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

Analyse des résultats consolidés

Résultats financiers

Le résultat net de la Banque pour l'exercice 2025 se chiffre à 4 017 M\$, par rapport à 3 816 M\$ pour l'exercice 2024, une hausse de 5 %. Cette hausse s'explique par la croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation, atténuée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts, des dotations aux pertes de crédit et de la charge d'impôts.

Les éléments particuliers ⁽¹⁾ enregistrés au cours de l'exercice 2025 en lien avec l'acquisition de CWB ont eu un impact défavorable de 462 M\$ sur le résultat net comparativement à un impact favorable de 100 M\$ sur le résultat net en 2024. Le résultat net ajusté pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 s'élève à 4 479 M\$ et se compare à 3 716 M\$ pour l'exercice 2024, une hausse de 21 %, essentiellement attribuable à la bonne performance de l'ensemble des secteurs d'exploitation (incluant les résultats de CWB qui ont contribué à 229 M\$ de la hausse ou 6 %).

Revenu total

Le revenu total de l'exercice 2025 se chiffre à 13 980 M\$ par rapport à 11 400 M\$ pour l'exercice 2024, en hausse de 2 580 M\$ ou 23 %, dont une hausse de 878 M\$ ou 8 % provient de l'inclusion de CWB. L'augmentation du revenu total s'explique également par la croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation de la Banque. Pour de plus amples renseignements sur le revenu total, se reporter au tableau 2 à la page 128.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts de l'exercice 2025 atteint 4 518 M\$ par rapport à 2 939 M\$ en 2024, en hausse de 54 % (tableau 3, page 128). Le revenu net d'intérêts ajusté s'élève à 4 546 M\$ pour l'exercice 2025 comparativement à 2 953 M\$ pour l'exercice 2024, une hausse de 54 %.

Le revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises a progressé de 888 M\$ ou 25 % pour s'établir à 4 475 M\$ pour l'exercice 2025. L'augmentation provient en partie de l'inclusion de CWB qui contribue à une hausse de 662 M\$ ou 18 %, ainsi que de la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises, de 8 % et 3 % respectivement, compte non tenu de CWB, par rapport à l'exercice 2024. La croissance des prêts provient surtout du crédit hypothécaire et des prêts aux entreprises et aux administrations publiques. De plus, la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*) contribue à la hausse du revenu net d'intérêts des Services aux entreprises. Le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine a augmenté de 12 % pour s'établir à 930 M\$, une hausse attribuable à la croissance des volumes de prêts et de dépôts, à l'impact favorable du changement dans la composition des dépôts ainsi qu'à l'inclusion de CWB.

Le revenu net d'intérêts du secteur des Marchés des capitaux affiche une hausse par rapport à l'exercice 2024, ce qui est principalement attribuable aux activités de négociation et doit être analysé globalement avec les autres éléments composant les revenus liés aux activités de négociation. Le revenu net d'intérêts du secteur FSEU&I est en hausse de 181 M\$ ou 14 %, en raison de la croissance des activités de la filiale ABA Bank, notamment l'augmentation soutenue des actifs et la baisse des frais d'intérêts sur les dépôts, ainsi que de l'augmentation du revenu net d'intérêts de la filiale Credigy liée à la croissance des volumes de prêts. De plus, le revenu net d'intérêts de la rubrique *Autres* est en hausse en raison d'une contribution plus élevée des activités de trésorerie.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts de l'exercice 2025 s'élèvent à 9 462 M\$, par rapport à 8 461 M\$ à l'exercice précédent, en hausse de 12 %. Pour de plus amples renseignements sur les revenus autres que d'intérêts, se reporter au tableau 4 à la page 129.

Les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils sont en hausse de 36 % par rapport à 2024, notamment en raison de l'augmentation des activités sur les marchés des capitaux et des activités de fusions et acquisitions du secteur des Marchés des capitaux. Les commissions de courtage en valeurs mobilières ont augmenté de 25 % essentiellement en raison de l'augmentation des activités de la clientèle du secteur de Gestion de patrimoine. Les revenus des fonds communs de placement et les frais de gestion de placement et de services fiduciaires, qui totalisent 2 115 M\$, sont en hausse de 336 M\$, ce qui s'explique par la croissance des actifs sous administration et des actifs sous gestion résultant de la progression des marchés boursiers au cours de l'exercice 2025, ainsi que des entrées nettes positives dans les diverses solutions.

Les revenus de crédit sont en hausse de 37 M\$, alors que les revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie diminuent de 144 M\$ par rapport à l'exercice 2024, cette baisse s'explique par les revenus tirés des acceptations bancaires des Services aux entreprises ainsi que des secteurs de Gestion de patrimoine et des Marchés des capitaux, en lien avec la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA. Les revenus sur cartes ont diminué de 2 % au cours de l'exercice 2025 alors que les revenus tirés des frais d'administration sur les dépôts et les paiements ont augmenté de 1 %.

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation s'élèvent à 5 061 M\$, en hausse par rapport à 4 327 M\$ en 2024 (tableau 5, page 130). En tenant compte de la portion constatée dans le revenu net d'intérêts, les revenus liés aux activités de négociation ont atteint 2 146 M\$ en 2025, soit une hausse de 895 M\$ par rapport à l'exercice 2024. Cette augmentation provient principalement des revenus sur les titres de participation et des revenus sur les produits de taux d'intérêt et crédit du secteur des Marchés des capitaux. Les revenus liés aux activités de négociation des autres secteurs sont également en hausse.

Les gains sur valeurs mobilières, autres que de négociation, montant net, diminuent de 186 M\$ par rapport à l'exercice 2024, en raison principalement des activités de trésorerie ainsi que d'un gain de 174 M\$ enregistré au cours de l'exercice 2024 à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB. De plus, les revenus d'assurances ainsi que les revenus de change augmentent de 7 M\$ et de 42 M\$, respectivement, par rapport à l'exercice 2024. La quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises est stable par rapport à l'exercice précédent. Enfin, les autres revenus s'établissent à 258 M\$ pour l'exercice 2025, en hausse de 78 M\$ par rapport à 2024, notamment en raison des activités du secteur des Marchés des capitaux.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts (tableau 6, page 130) se chiffrent à 7 600 M\$ en 2025, en hausse de 1 546 M\$ ou 26 % par rapport à l'exercice précédent, dont 589 M\$ ou 10 % proviennent de l'inclusion de CWB, et qui s'explique également par les éléments particuliers en lien avec l'acquisition de CWB. Les frais autres que d'intérêts ajustés de 7 175 M\$ pour l'exercice 2025 se comparent à 6 036 M\$ pour l'exercice 2024, en hausse de 1 139 M\$ ou 19 %.

Pour l'exercice 2025, la rémunération et les avantages du personnel atteignent 4 549 M\$, une hausse de 22 % par rapport à l'exercice précédent provenant principalement de la croissance des salaires ainsi que de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus. Les frais d'occupation, incluant les frais d'amortissement, affichent une hausse, attribuable à l'inclusion des frais de CWB, à des frais liés au nouveau siège social de la Banque ainsi qu'à l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank. Ces hausses ont été atténuées par un renversement de 22 M\$ de la provision pour les taxes foncières liées au nouveau siège social de la Banque enregistré au cours de l'exercice 2025. La hausse des frais de technologie, incluant les frais d'amortissement, provient d'investissements importants en lien avec l'évolution technologique de la Banque et le plan de développement des affaires, ainsi que de pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 62 M\$ enregistrées au cours de l'exercice 2025 liées à des développements technologiques pour lesquels la Banque a pris la décision de cesser leur utilisation ou leur développement. Les honoraires professionnels sont en hausse comparativement à l'exercice 2024, principalement en raison des charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB enregistrées au cours de l'exercice 2025. Les frais de communication sont également en hausse par rapport à l'exercice précédent. De plus, l'augmentation des frais de publicité et de développement des affaires par rapport à l'exercice 2024 s'explique en partie par les charges liées à l'intégration de CWB et l'augmentation des autres frais provient principalement de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB.

Dotations aux pertes de crédit

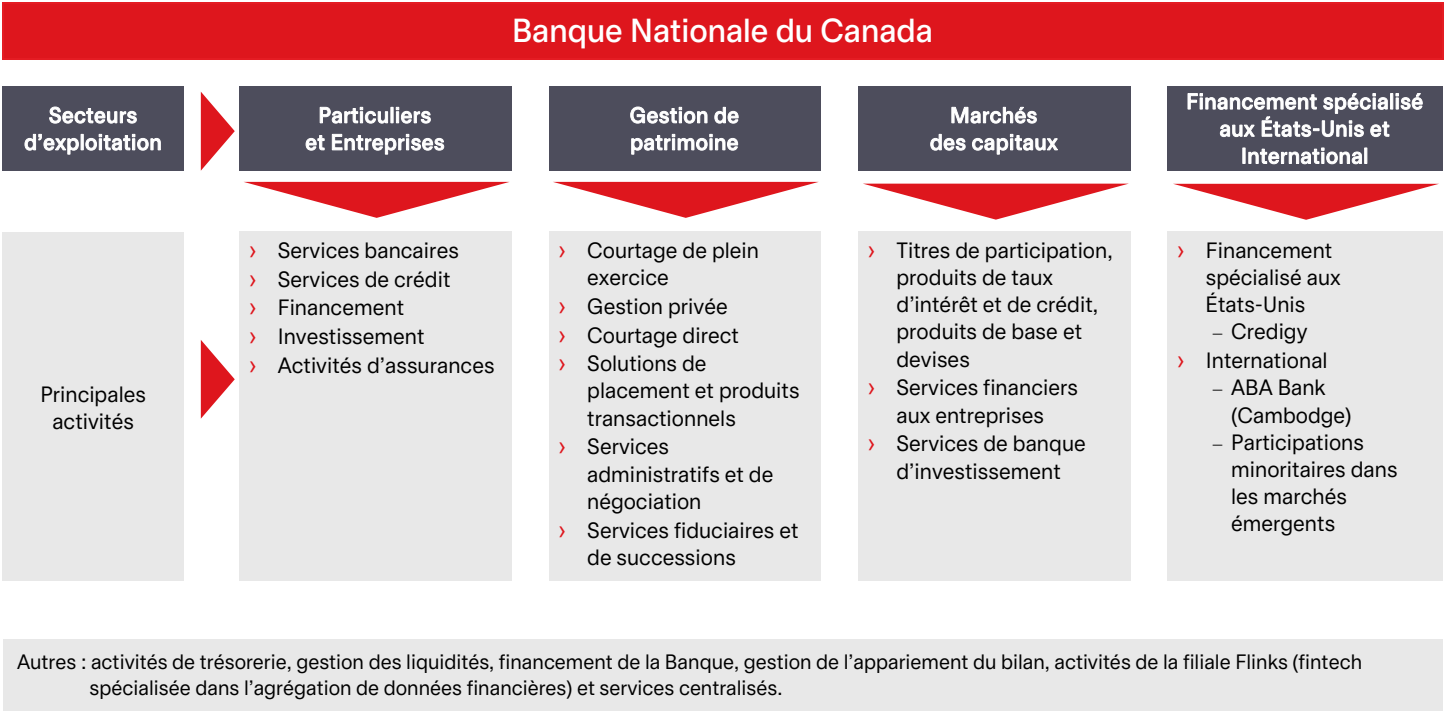
Les dotations aux pertes de crédit de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 246 M\$ comparativement à 569 M\$ pour l'exercice 2024 (tableau 7, page 131). Cette augmentation considérable provient en partie des dotations aux pertes de crédit initiales de 230 M\$ enregistrées sur les prêts non dépréciés acquis de CWB. De plus, cette hausse s'explique par l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés principalement en raison de la recalibration de certains paramètres de risque, des incertitudes entourant l'imposition de nouveaux droits de douane ainsi que de l'impact lié à la mise à jour des scénarios macroéconomiques moins favorable qu'à l'exercice 2024. Ces augmentations ont été atténuées par les effets de la migration du risque de crédit, plus favorable au cours de l'exercice 2025. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés affichent une hausse de 316 M\$ qui provient des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) et des Services aux entreprises (incluant les portefeuilles de CWB), en hausse de 43 M\$ et de 191 M\$, respectivement, du secteur des Marchés des capitaux pour 51 M\$ et du secteur FSEU&I pour 27 M\$, principalement en raison de la filiale ABA Bank. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés de 2025 représentent 0,28 % des prêts moyens, contre 0,20 % pour l'exercice précédent.

Charge d'impôts

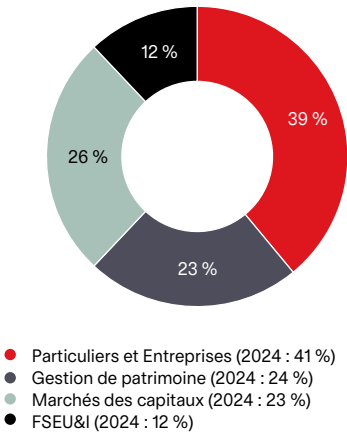
La note 24 afférente aux états financiers consolidés fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2025, la charge d'impôts totalise 1 117 M\$, ce qui représente un taux effectif d'imposition de 22 %, comparativement à une charge d'impôts de 961 M\$ en 2024, pour un taux effectif d'imposition de 20 %. La variation du taux effectif d'imposition s'explique principalement par l'impact de l'application des règles du Pilier 2 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat ») ainsi que par un niveau plus faible des revenus exonérés d'impôts pour l'exercice 2025, contrebalancée en partie par la comptabilisation d'une économie d'impôts ponctuelle liée à un changement de traitement fiscal.

Analyse sectorielle

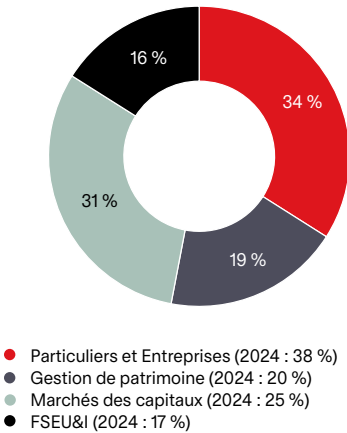
La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés des capitaux et Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I) qui regroupe les activités des filiales Credigy Ltd. (Credigy) et Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank). Les autres activités opérationnelles, certains éléments particuliers ainsi que les activités de trésorerie et de la filiale Flinks Technologie inc. (Flinks) sont regroupés à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.



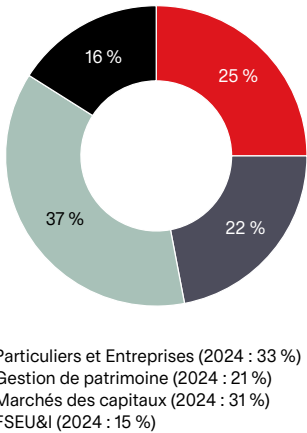
Revenu total par secteur d'exploitation (1) (2)
Exercice terminé le 31 octobre 2025



Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts par secteur d'exploitation (1) (2)
Exercice terminé le 31 octobre 2025



Résultat net par secteur d'exploitation (1)
Exercice terminé le 31 octobre 2025

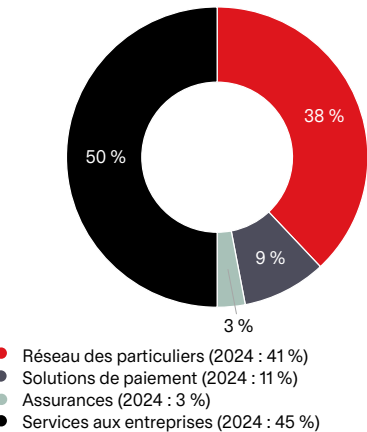


(1) Excluant la rubrique *Autres*.
(2) Pour l'exercice 2024, certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers de près de trois millions de particuliers et de plus de 173 000 entreprises, partout au Canada. Cette clientèle fait confiance à la Banque pour gérer, investir et protéger ses actifs, ainsi que pour financer ses projets. Elle peut compter sur des équipes de conseillères et conseillers chevronnés, à l'écoute de ses besoins et capables de l'aider à atteindre ses objectifs financiers. Elle peut également effectuer ses transactions bancaires quotidiennes sans efforts, à tout moment et en tout lieu, grâce aux canaux pratiques de libre-service bancaire, aux 382 succursales, dont près de 80 offrent des services bancaires aux entreprises et aux 939 guichets automatiques de la Banque à travers le pays.

Revenu total par catégorie
Exercice terminé le 31 octobre 2025

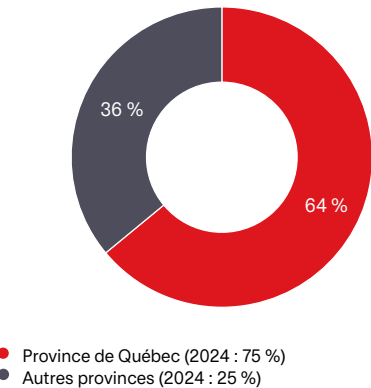


5 551 M\$
Revenu total

2 404 M\$
Résultat avant dotations aux
pertes de crédit et charge
d'impôts

1 111 M\$
Résultat net

Répartition géographique du revenu total
Exercice terminé le 31 octobre 2025



Services aux particuliers

Les Services aux particuliers offrent une gamme complète de produits et de services de financement et de placement afin d'aider les clientes et les clients à atteindre leurs objectifs financiers, et ce, à toutes les étapes de leur vie. Les Services aux particuliers proposent des services de transactions courantes, des prêts et des marges de crédit hypothécaires, des prêts à la consommation, des solutions de paiement, des solutions d'épargne et de placement, ainsi qu'une gamme de produits d'assurances.

Services aux entreprises

Les Services aux entreprises répondent aux besoins financiers des petites, moyennes et grandes entreprises afin de les soutenir dans leur croissance. Une gamme complète de produits et de services financiers est offerte, incluant des solutions de crédit, de dépôt et d'investissement ainsi que des services de commerce international, d'opérations de change et de taux d'intérêt, de fusions et acquisitions, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances, de transactions électroniques et d'autres services complémentaires. Les Services aux entreprises sont solidement ancrés dans le milieu entrepreneurial depuis plus de 160 ans avec une franchise de premier plan dans le marché principal, le Québec. Cette année, nous avons élargi la portée et la diversité de nos opérations pancanadiennes grâce à l'acquisition de CWB et nous tirons parti des forces de notre réseau collectif.

Facteurs clés de succès

- › Maintenir notre approche cohérente pour équilibrer la croissance de nos volumes de prêts, les marges et la qualité du crédit.
- › Maintenir notre position solide dans notre marché principal, le Québec, tout en solidifiant nos capacités rehaussées dans le reste du Canada.
- › Saisir les occasions de synergie découlant de l'acquisition de CWB.
- › Enrichir, de façon durable, la relation avec notre clientèle Particuliers et Entreprises en s'appuyant sur la proximité et le conseil.
- › Conserver notre momentum d'acquisition nette de clientes et de clients dans un contexte très compétitif.
- › Mettre l'étendue de notre expertise au service de notre clientèle, en mobilisant une importante force conseil pancanadienne à la fois généraliste et spécialisée.
- › Maintenir la satisfaction de notre clientèle au cœur de nos décisions et actions, en renforçant nos relations par des expériences distinctives alliant accessibilité, prise en charge, expérience numérique et force conseil.

Revue de l'économie et du marché

L'année 2025 a été dominée par la montée du protectionnisme aux États-Unis, mais le Canada a été moins touché que d'autres pays, grâce à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Toutefois, les exportations vers les États-Unis représentant 18 % du PIB rendent l'économie canadienne vulnérable face aux tensions commerciales. L'incertitude sur l'accès au marché américain a pesé sur la confiance des entreprises, freinant l'investissement et l'embauche, ce qui s'est traduit par une détérioration du marché du travail. Le taux de chômage avoisine désormais 7 %, touchant principalement les nouveaux entrants sur le marché, tandis que les licenciements demeurent limités. La confiance des ménages, déjà fragilisée par une politique monétaire restrictive, s'est encore érodée. Du côté du marché immobilier, après une faiblesse marquée en première moitié d'année, l'activité de revente a rebondi au troisième trimestre. Les disparités régionales demeurent toutefois importantes avec le marché au Québec ayant été plus résilient que l'Ontario et la Colombie-Britannique. Les marchés de Toronto et Vancouver, parmi les moins abordables, affichent les baisses de prix les plus prononcées sur un an, alors que les inscriptions restent élevées. Pour soutenir l'économie et le marché immobilier, la Banque du Canada a abaissé son taux directeur. Par ailleurs, la

réduction des cibles d'immigration annoncée dans le budget fédéral aura un impact sur la demande immobilière. L'année 2026 pourrait marquer un tournant avec un potentiel rebond de l'investissement. Le gouvernement fédéral a mis en place des conditions favorables pour que cela se produise, mais cette reprise demeure tributaire d'une désescalade des tensions entre Ottawa et Washington.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » aux pages 28 et 29 pour plus de détails sur le contexte économique de 2025 et les perspectives pour 2026.

Objectifs et priorités stratégiques

Le secteur des Particuliers et Entreprises vise la croissance en devenant une banque simple et efficace, axée sur l'amélioration constante de l'expérience client.

	Réalisations et faits saillants 2025	Priorités 2026
Accélérer l'acquisition nette de clientes et clients	› Premières migrations et intégrations réussies de la clientèle et des équipes de CWB, renforçant nos capacités pancanadiennes, notre impact et nos synergies. › Croissance de notre acquisition nette de clientes et clients, fortement propulsée par notre travail auprès de la clientèle de nos segments prioritaires, notamment avec : • La mise en place de parcours d'engagement personnalisé selon les clientèles. • L'amélioration de l'accessibilité pancanadienne grâce à une nouvelle expérience de prise de rendez-vous tant pour notre clientèle Entreprises que Particuliers. • L'amélioration de l'expérience pour la clientèle Entreprises via l'ajout de fonctionnalités sur notre Banque numérique Entreprises. › Accroissement des synergies et de nos occasions d'affaires pour notre clientèle commune Gestion privée 1859 (GP1859) et Services aux entreprises. › Déploiement du Modèle Service Bancaire aux Conseillers en investissement, permettant d'élargir la relation avec notre clientèle fortunée et mieux répondre à ses besoins bancaires quotidiens. › Mise en place d'un modèle de distribution et d'une stratégie des produits d'investissement adaptés au marché ontarien afin d'accroître nos parts de marché des Services aux particuliers. › Mise en place de solides fondations au sein de nos équipes spécialisées en gestion de trésorerie, favorisant ainsi la croissance accélérée des dépôts commerciaux. › Déploiement d'un partenariat stratégique permettant d'offrir l'assurance de personnes à l'extérieur du Québec.	› Compléter la migration et l'intégration de la clientèle de CWB et saisir les occasions de synergies de revenus qui en découlent grâce à notre gamme combinée de produits et notre présence élargie. › Poursuivre nos efforts de notoriété de marque à travers le Canada par le déploiement de la signature « Faire. Avancer. » › Continuer à étendre notre présence et nos parts de marché à travers le Canada, en nous appuyant notamment sur le réseau établi de CWB. › Continuer nos efforts auprès de nos segments prioritaires (Nouveaux arrivants, Professionnels, Jeunes et Femmes investisseurs, Entrepreneurs). › Accélérer la transformation de notre écosystème de cartes de crédit afin de mieux nous positionner pour l'avenir. › Diversifier les sources de revenus par l'élargissement de notre stratégie auprès des courtiers hypothécaires. › Accompagner nos clientes et clients vers une transition écoénergétique, soutenue par le financement vert et l'investissement responsable. › Nous positionner comme la Banque des entrepreneurs grâce à des initiatives ciblées sur les transferts d'entreprises, les fusions et acquisitions, les transferts de patrimoine ainsi que des offres exclusives aux familles en affaires.
Améliorer l'engagement de la clientèle	› Renforcement de l'engagement et du leadership de proximité dans nos Centres-Conseil, ancré dans le coaching et centré sur le conseil. › Augmentation de l'engagement numérique au sein des Services aux entreprises par le biais d'offres automatisées et de recommandations personnalisées. › Soutien de nos clients exportateurs vers les États-Unis, avec notre offre de comptes transfrontaliers pour notre clientèle Entreprises. › Renforcement de la prévention et de la détection en matière de fraude : • Déploiement d'une ligne pour la clientèle Entreprises. • Lancement d'une initiative de détection des fraudes basée sur l'intelligence artificielle (IA).	› Engager nos clientes et clients grâce à la synergie entre les lignes d'affaires et à des conseils pertinents, livrés au bon moment et via leur canal de communication de préférence. › Accroître l'éventail de nos capacités et de notre expertise en gestion de trésorerie afin d'assurer un service exceptionnel et accroître nos volumes de dépôts. › Optimiser nos stratégies de modélisation de la gestion des risques pour faire face au contexte économique actuel, maîtriser la hausse des taux de délinquance et soutenir notre clientèle dans l'atteinte de ses objectifs financiers. › Favoriser la santé et l'inclusion financières, notamment auprès des clientèles vulnérables telles que les minorités visibles et les communautés autochtones. › Générer des occasions d'affaires et de ventes croisées pour notre clientèle entre nos différentes lignes d'affaires : Services aux particuliers, GP1859 et Services aux entreprises.

Réalizations et faits saillants 2025

Priorités 2026

Miser sur notre simplification et accroître notre efficacité opérationnelle

- › Accélération de l'adoption numérique afin d'améliorer notre efficacité opérationnelle :
 - Ajouts et optimisations en continu de plusieurs fonctionnalités favorisant le numérique.
 - Renforcement de l'usage et de la compréhension des plateformes numériques par un conseiller en succursale au nom du client.
 - Déploiement de capacités d'ouverture de compte d'investissement pour particuliers via notre application mobile ou sur le site internet.
 - › Simplification de processus et modernisations technologiques permettant :
 - Une réduction significative de l'utilisation du papier et une expérience client simplifiée.
 - La réduction du temps de traitement de certains Centres contacts clients via le développement de capacités novatrices, notamment sur l'authentification client.
 - La réduction du temps de traitement d'un renouvellement hypothécaire grâce à l'activation de la signature numérique intégrée.
 - De l'efficacité dans plusieurs processus d'affaires par hyperautomatisation.
 - La réduction des délais dans le processus de financement Entreprises.
- › Augmenter l'autonomie numérique de notre clientèle, par une meilleure intégration de nos canaux et la bonification des fonctionnalités, notamment par :
 - La priorisation de l'expérience mobile et la simplification des processus.
 - La poursuite du déploiement de la nouvelle plateforme Banque numérique Entreprises et l'ajout de nouvelles fonctionnalités en libre-service.
 - Rehausser et simplifier l'expérience bnc.ca.
 - › Accroître notre accessibilité par la finalisation de la modernisation de nos Centres contacts clients incluant l'ajout de nouvelles capacités technologiques novatrices.
 - › Moderniser et automatiser nos capacités d'affaires, notamment au niveau du financement Entreprises, de Gestion de trésorerie, Fraude et Paiement.
 - › Continuer de transformer nos façons de travailler en tirant parti de l'IA et en mettant en œuvre des améliorations pour accroître la performance.

Résultats par secteur d'exploitation – Particuliers et Entreprises

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2025 ⁽¹⁾	2024	Variation %
Revenu net d'intérêts	4 475	3 587	25
Revenus autres que d'intérêts	1 076	1 086	(1)
Revenu total	5 551	4 673	19
Frais autres que d'intérêts	3 147	2 486	27
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	2 404	2 187	10
Dotations aux pertes de crédit	868	335	
Résultat avant charge d'impôts	1 536	1 852	(17)
Charge d'impôts	425	509	(17)
Résultat net	1 111	1 343	(17)
Moins : Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	(217)	–	
Résultat net – ajusté ⁽²⁾	1 328	1 343	(1)
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,27 %	2,33 %	
Actif moyen portant intérêts ⁽³⁾	197 402	153 980	28
Actif moyen ⁽⁴⁾	200 454	158 917	26
Prêts moyens ^{(4) (5)}	196 857	157 286	25
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾	1 395	505	
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts ⁽³⁾	0,7 %	0,3 %	
Dépôts moyens ⁽⁴⁾	104 734	90 382	16
Ratio d'efficacité ⁽³⁾	56,7 %	53,2 %	
Ratio d'efficacité – ajusté ⁽⁶⁾	55,5 %	53,2 %	

- (1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.
- (2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a enregistré plusieurs éléments en lien avec l'acquisition de CWB, notamment les charges d'acquisition et d'intégration de 1 M\$ déduction faite des impôts, l'amortissement des immobilisations incorporelles de 50 M\$ déduction faite des impôts et les dotations aux pertes de crédit initiales de 166 M\$ déduction faite des impôts enregistrées sur les prêts non dépréciés acquis de CWB.
- (3) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (4) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.
- (5) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour l'exercice 2024.
- (6) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'élève à 1 111 M\$ pour l'exercice 2025, en baisse de 17 % par rapport à 1 343 M\$ en 2024. La croissance du revenu total a été atténuée par la hausse des frais autres que d'intérêts (incluant les éléments particuliers enregistrés au cours de l'exercice 2025) et des dotations aux pertes de crédit, notamment les dotations aux pertes de crédit initiales de 230 M\$ sur les prêts non dépréciés acquis de CWB enregistrées à la suite de l'acquisition. Le résultat net ajusté est en baisse de 1 % par rapport à l'exercice précédent. La hausse du revenu total provient essentiellement de l'augmentation du revenu net d'intérêts de 888 M\$ qui s'explique en partie par l'inclusion de 662 M\$ provenant de CWB, qui contribuent à une hausse de 18 %, ainsi que de la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises, qui a plus que compensé l'incidence du recul de la marge nette d'intérêts, à 2,27 % comparativement à 2,33 % en 2024. Par ailleurs, les revenus autres que d'intérêts sont en baisse de 1 % par rapport à l'exercice 2024, notamment en raison de la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises se chiffrent à 3 147 M\$ en 2025, une augmentation de 27 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'inclusion des frais autres que d'intérêts de CWB de 424 M\$ (qui comprennent des éléments particuliers de 68 M\$) contribuant à une hausse de 17 %. La hausse des frais autres que d'intérêts provient également de l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, attribuable à des hausses salariales, à des pertes de valeur de 62 M\$ d'immobilisations incorporelles enregistrées au cours de l'exercice 2025 relativement à des développements technologiques pour lesquels la Banque a pris la décision de cesser leur utilisation ou leur développement, ainsi qu'à la croissance des investissements liés à l'évolution technologique du secteur. Le ratio d'efficience, qui s'élève à 56,7 %, se détériore par rapport à l'exercice 2024. En excluant les éléments particuliers de 2025, les frais autres que d'intérêts ajustés du secteur sont en hausse de 24 % par rapport à 2024, et le ratio d'efficience ajusté de 55,5 % se compare à 53,2 % en 2024.

Les dotations aux pertes de crédit du secteur des Particuliers et Entreprises augmentent de 533 M\$ pour s'établir à 868 M\$ en 2025, comparativement à 335 M\$ en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par les dotations aux pertes de crédit initiales sur les prêts non dépréciés acquis de CWB d'un montant de 230 M\$ enregistrées à la suite de l'acquisition, ainsi que par la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) et des Services aux entreprises, notamment attribuable aux portefeuilles acquis de CWB. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés sont en hausse par rapport à l'exercice 2024, en raison de la recalibration de certains paramètres de risque ainsi que des incertitudes entourant l'imposition de nouveaux droits de douane. Les dotations aux pertes de crédit ajustées se chiffrent à 638 M\$ pour l'exercice 2025, en hausse de 303 M\$ par rapport à 2024.

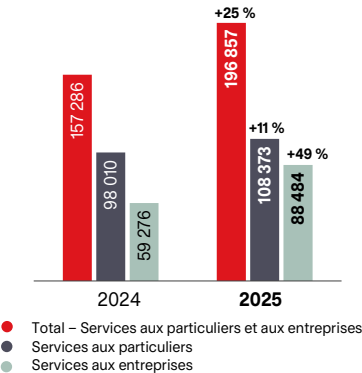
Services aux particuliers

En 2025, le revenu total des Services aux particuliers se chiffre à 2 781 M\$, une hausse de 7 % comparativement à 2 587 M\$ en 2024. La hausse du revenu net d'intérêts provient de l'inclusion de revenus de CWB, des croissances, compte non tenu de CWB, de 5 % des volumes de prêts et de 3 % des volumes de dépôts, ainsi que de l'accroissement de la marge sur les prêts (atténué par le rétrécissement de la marge sur les dépôts). La croissance des revenus autres que d'intérêts s'explique par l'augmentation des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine, contrebalancée par la baisse des revenus sur cartes de crédit. Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 281 M\$ en 2025, en raison de l'inclusion de CWB (qui comprend des éléments particuliers), de l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, de pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 62 M\$ enregistrées au cours de l'exercice 2025 ainsi que d'investissements liés à l'évolution technologique du secteur.

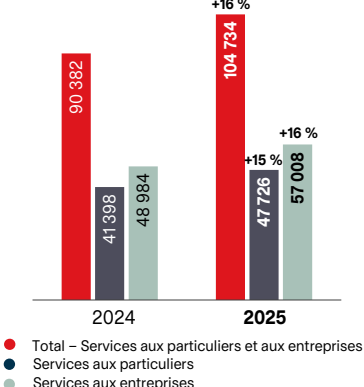
Services aux entreprises

En 2025, le revenu total des Services aux entreprises a augmenté de 33 % pour s'établir à 2 770 M\$, contre 2 086 M\$ en 2024. La hausse du revenu net d'intérêts s'explique par l'inclusion des revenus de CWB, et par la croissance, compte non tenu de CWB, des prêts et des dépôts de 13 % et 3 %, respectivement, ainsi que par la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA, atténuées par un rétrécissement des marges sur les prêts et sur les dépôts. Les revenus autres que d'intérêts sont en baisse de 11 M\$ par rapport à l'exercice 2024, ce qui découle principalement de la baisse des revenus tirés des acceptations bancaires en lien avec la transition vers des prêts au taux CORRA, atténuée par l'inclusion des revenus de CWB. La hausse des frais autres que d'intérêts de 380 M\$ est principalement due à l'inclusion de CWB (qui comprend des éléments particuliers), à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel, ainsi qu'à des investissements liés à l'évolution technologique du secteur.

Prêts moyens ⁽¹⁾
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



Dépôts moyens
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

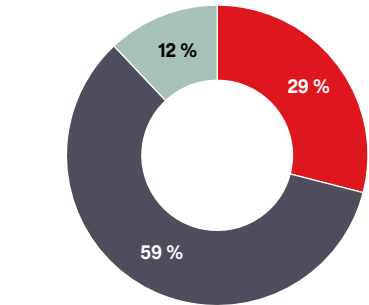


(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour l'exercice 2024.

Gestion de patrimoine

Chef de file au Québec et solidement implanté à l'échelle du Canada, le secteur de Gestion de patrimoine sert tous les segments de marché en privilégiant les services-conseils et la proximité avec la clientèle. La gamme complète de produits et de solutions de gestion de patrimoine est offerte par l'entremise d'un réseau de distribution omnicanal et d'un modèle d'affaires distinctif. Le secteur de Gestion de patrimoine propose également des services aux conseillères et conseillers indépendants et à une clientèle institutionnelle.

Revenu total par catégorie
Exercice terminé le 31 octobre 2025



- Revenu net d'intérêts (2024 : 30 %)
- Services tarifés (2024 : 57 %)
- Transactions et autres revenus (2024 : 13 %)

Courtage de plein exercice

Possédant le plus grand réseau de conseillères et conseillers en gestion de patrimoine au Québec, et plus de 100 points de service à l'échelle du Canada, Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est à l'écoute de près de 285 000 clientes et clients. L'équipe de conseillères et conseillers propose notamment des services de gestion de portefeuille, de planification financière et successorale et d'assurances, tout en mobilisant une panoplie d'expertises disponibles au sein de la Banque pour les besoins spécifiques de la clientèle.

Gestion privée

Gestion privée 1859 (GP1859) propose des services et des conseils hautement personnalisés en gestion de patrimoine qui permettent à une clientèle aisée de bénéficier d'une gestion complète de leur fortune personnelle et familiale. GP1859 joue un rôle actif au sein de l'industrie canadienne grâce à son offre étendue de solutions et de stratégies financières, qui englobent la protection, la croissance et la transition du patrimoine.

Courtage direct

Banque Nationale Courtage direct (BNCD) offre une multitude de produits financiers et d'outils de placement pour l'investissement autonome à l'échelle du Canada au moyen d'une plateforme numérique. BNCD permet aux clientes et clients de prendre en charge la gestion de leurs investissements en ligne ou à l'aide d'une équipe de soutien disponible par téléphone pour les aider avec les transactions complexes.

Solutions de placement et produits transactionnels

Banque Nationale Investissements inc. (BNI) se spécialise dans la conception et l'offre de fonds d'investissement, de fonds négociés en bourse (FNB), de solutions de placement et de services pour le compte de particuliers et d'institutions par l'entremise de réseaux de distribution, tant à l'interne et à l'externe de la Banque. BNI est un gestionnaire d'actifs de premier plan dont le modèle d'architecture ouverte permet de sélectionner les meilleurs gestionnaires de portefeuille issus de firmes de renommée mondiale.

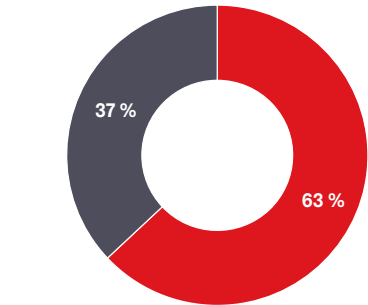
Services administratifs et de négociation

Banque Nationale Réseau Indépendant (BNRI) est un chef de file canadien offrant des services administratifs, tels que l'exécution d'ordres, la garde de valeurs et les solutions de courtage. BNRI dessert un grand nombre d'entreprises de services financiers indépendantes partout au Canada, notamment des firmes de courtage complet, des gestionnaires de portefeuilles et des gestionnaires de fonds de placement.

Services fiduciaires et de successions

Grâce à Banque Nationale Trust inc. (BNT), le secteur de Gestion de patrimoine offre aux différentes clientèles (particuliers et marchés institutionnels) des services et des solutions clés en main. Son équipe de spécialistes offre une gamme complète de services à forte valeur ajoutée afin de consolider, protéger et transmettre le patrimoine de sa clientèle et assurer la tranquillité d'esprit. BNT fournit également des services intégrés de fiduciaires et de dépositaires, ainsi que des services de garde de valeurs mobilières.

Répartition géographique du revenu total
Exercice terminé le 31 octobre 2025



- Province de Québec (2024 : 64 %)
- Autres provinces (2024 : 36 %)

Facteurs clés de succès

- › Une équipe de près de 950 conseillères et conseillers en gestion de patrimoine à travers le pays, qui adopte une approche centrée sur l'humain pour bâtir des relations durables et offrir des solutions personnalisées à la clientèle à chaque étape de la vie.
- › Une architecture ouverte distinctive, par laquelle BNI confie exclusivement la gestion de ses placements à des gestionnaires de portefeuille externes, une approche unique au Canada.
- › Une expérience numérique intégrée et à la fine pointe de la technologie, qui permet de positionner BNRI comme le principal fournisseur canadien de solutions de garde, d'exécution et de courtage pour firmes indépendantes en gestion de patrimoine.
- › Une synergie forte avec les secteurs des Particuliers et Entreprises et des Marchés des capitaux, qui permet de proposer une offre de service holistique.

Revue de l'économie et du marché

Malgré l'incertitude tarifaire, l'économie américaine est demeurée résiliente, stimulée entre autres par la consommation des ménages et par la vague d'investissements dans le domaine de l'IA. Les secteurs les plus exposés à l'IA ont représenté 6,1% du PIB au premier semestre 2025, mais ont généré 15,7 % de la croissance sur cette période. L'optimisme autour de l'IA a aussi soutenu le marché boursier, le S&P 500 atteignant un sommet en fin d'année après un début difficile. Au Canada, l'économie pâtit des tensions commerciales, alors qu'une entente commerciale avec les États-Unis est toujours en suspens. Le taux de chômage a augmenté avec l'intensification des menaces tarifaires, tandis que l'activité économique s'est essoufflée. Ces développements ont largement affecté la confiance des consommateurs, qui se situe bien en dessous de sa moyenne historique. Pour soutenir l'économie, la Banque du Canada a abaissé son taux directeur à quatre reprises en 2025, améliorant l'abordabilité du marché immobilier, qui demeure toutefois inaccessible pour de nombreux premiers acheteurs. L'inflation demeurant supérieure à la cible, la banque centrale a signalé son intention de mettre fin à son cycle d'assouplissement monétaire pour le moment, laissant à la politique budgétaire le soin de finir le travail. Le gouvernement fédéral a présenté un budget stimulant, qui contient des mesures destinées aux ménages, dont une baisse d'impôts, la suppression de la taxe sur le carbone et la volte-face concernant la taxation des gains en capital ainsi que des investissements supplémentaires dans les secteurs du logement et des infrastructures, et des mesures pour stimuler l'investissement des entreprises. Ceci, de même que la performance spectaculaire de l'or, a soutenu une croissance vigoureuse du S&P/TSX au cours de l'année, propulsant l'indice à un nouveau sommet.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » aux pages 28 et 29 pour plus de détails sur le contexte économique de 2025 et les perspectives pour 2026.

Objectifs et priorités stratégiques

Dans un contexte économique en pleine évolution, façonné par des tendances majeures de l'industrie, telles que la consolidation du secteur, l'évolution des comportements financiers, les changements démographiques et les impératifs réglementaires, notre secteur concentre ses efforts sur une croissance accélérée en épargne et en investissement. Face à ces transformations, notre capacité à adapter et à différencier notre offre devient un incontournable pour maintenir notre pertinence dans un marché en redéfinition. L'évolution des pratiques de gouvernance et le renforcement du cadre réglementaire imposent de nouvelles exigences organisationnelles, tandis que les technologies émergentes, susceptibles de transformer en profondeur nos pratiques, offrent à l'organisation des occasions stratégiques pour se positionner à l'avant-garde du secteur.

	Réalisations et faits saillants 2025	Priorités 2026
Poursuivre le développement de notre modèle de distribution en continuant de mettre les conseillères et conseillers en position de succès	› L'approche unique de la FBNGP, conçue pour bâtir et attirer des équipes chevronnées, a permis de répondre aux besoins multigénérationnels de notre clientèle tout en favorisant un environnement collaboratif et dynamique. Elle témoigne de notre volonté de placer la conseillère et le conseiller au centre de nos priorités. › Le développement continu de nos outils internes a significativement amélioré l'expérience de bout en bout des conseillères et conseillers, les soutenant dans la prestation de leur offre de services et contribuant à leur fidélisation.	› Maintenir l'excellente dynamique de croissance en offrant un soutien accru aux équipes en place, en poursuivant le passage générationnel des conseillères et conseillers et en misant sur nos programmes de dotation performants. › Ancrer nos choix technologiques dans une logique centrée sur la conseillère ou le conseiller, en s'assurant que chaque solution déployée optimise son expérience, soutient sa performance et renforce sa capacité à répondre aux besoins évolutifs de la clientèle. › Poursuivre les initiatives visant à accroître la représentativité des femmes et des minorités dans nos équipes.
Évoluer vers une expérience numérique intégrée pour faciliter les activités des firmes indépendantes	› Toutes les firmes indépendantes utilisent désormais notre plateforme numérique simplifiée et entièrement intégrée, ce qui témoigne d'une adoption complète. La valorisation stratégique de cette nouvelle plateforme numérique a accéléré le développement des affaires, en la positionnant comme un levier clé de croissance.	› Poursuivre notre développement des affaires en valorisant pleinement le potentiel de notre outil numérique intégré comme levier clé de croissance. › Simplifier et améliorer en permanence cette plateforme, en l'alignant étroitement sur les besoins évolutifs de notre clientèle.
Tirer profit de notre architecture ouverte et des fonctionnalités pour offrir des occasions de partenariats et des solutions clés en main pour la création et la gestion de fonds	› Le lancement d'un nombre record de fonds en 2025, combiné à l'atteinte d'un seuil historique en matière d'actifs sous gestion par BNI, marque une étape déterminante qui reflète le dynamisme de nos équipes et le potentiel de nos solutions clés en main, saluées favorablement par nos partenaires. › La bonification de notre offre de produits d'investissement responsable et non traditionnel a été rendue possible grâce à l'expertise de nos équipes spécialisées, renforçant notre positionnement dans ces segments en croissance.	› Enrichir notre offre en nouant des partenariats stratégiques et en développant des solutions d'investissement innovantes, adaptées aux besoins évolutifs de notre clientèle, notamment en matière d'investissement responsable, de FNB et de placements privés. › Prioriser les investissements requis pour desservir nos partenaires stratégiques.

Réalisations et faits saillants 2025

Priorités 2026

Capitaliser sur nos synergies organisationnelles afin de maximiser le potentiel de nos canaux de distribution internes et externes

- › Le référencement record vers nos partenaires internes a permis de répondre efficacement aux besoins et aux attentes de notre clientèle.
- › La formation continue et l'optimisation des outils de planification ont contribué à rehausser la qualité des interactions en matière de conseils, améliorant ainsi notre modèle de prestation de services.
- › Le momentum de collaboration avec le secteur des Marchés des capitaux a favorisé la création de nouveaux produits d'investissement.
- › L'expérience client numérique a été bonifiée grâce à l'ajout de nouvelles fonctionnalités qui soutiennent l'accessibilité et l'autonomie des différents segments de clientèle.

- › Mobiliser les partenariats internes et tirer parti des synergies avec l'industrie pour développer des solutions à forte valeur ajoutée, tout en intensifiant les efforts technologiques visant à améliorer l'accessibilité aux innovations.
- › Compléter l'intégration des différentes clientèles provenant de l'acquisition de CWB afin d'entamer nos démarches pour maximiser les occasions de synergies organisationnelles.

Résultats par secteur d'exploitation – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025 ⁽¹⁾	2024	Variation %
Revenu net d'intérêts	930	833	12
Revenus tirés des services tarifés	1 908	1 603	19
Revenus tirés des transactions et autres revenus	402	350	15
Revenu total	3 240	2 786	16
Frais autres que d'intérêts	1 902	1 633	16
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 338	1 153	16
Dotations aux pertes de crédit	5	(1)	
Résultat avant charge d'impôts	1 333	1 154	16
Charge d'impôts	357	317	13
Résultat net	976	837	17
Moins : Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	(6)	–	
Résultat net – ajusté ⁽²⁾	982	837	17
Actif moyen ⁽³⁾	11 224	9 249	21
Prêts moyens ^{(3) (4)}	9 957	8 204	21
Prêts dépréciés nets ⁽⁵⁾	47	11	
Dépôts moyens ⁽³⁾	54 949	42 361	30
Ratio d'efficience ⁽⁵⁾	58,7 %	58,6 %	
Ratio d'efficience – ajusté ⁽⁶⁾	58,4 %	58,6 %	

Actifs sous administration ⁽⁵⁾	874 360	766 082	14
Actifs sous gestion ⁽⁵⁾			
Clients particuliers	122 864	95 297	29
Fonds communs de placement	71 603	60 603	18
	194 467	155 900	25

- (1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.
- (2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a enregistré plusieurs éléments en lien avec l'acquisition de CWB, notamment les charges d'acquisition et d'intégration de 2 M\$ déduction faite des impôts et l'amortissement des immobilisations incorporelles de 4 M\$ déduction faite des impôts.
- (3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.
- (4) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour l'exercice 2024.
- (5) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (6) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

Résultats financiers

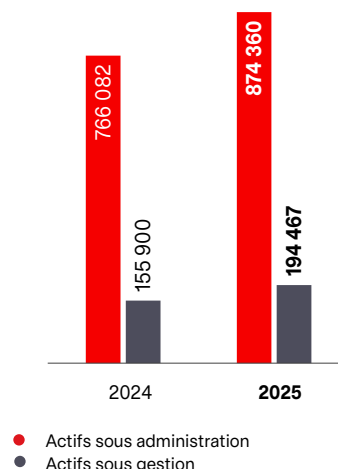
Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine atteint 976 M\$ pour l'exercice 2025 comparativement à 837 M\$ pour 2024, en hausse de 17 %. Le revenu total du secteur s'élève à 3 240 M\$ pour l'exercice 2025, une hausse de 16 % comparativement à 2 786 M\$ pour l'exercice 2024, principalement en raison de la hausse de 19 % des revenus tirés des services tarifés par rapport à l'exercice 2024, une hausse attribuable à la croissance des actifs sous administration et sous gestion résultant de la progression des marchés boursiers ainsi que des entrées nettes positives dans les diverses solutions et, dans une moindre mesure, par l'inclusion des revenus de CWB. Le revenu net d'intérêts est en hausse de 97 M\$ ou 12 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des volumes de prêts et dépôts, par l'impact favorable du changement dans la composition des dépôts ainsi que par l'inclusion de CWB. De plus, les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en hausse de 15 % par rapport à l'exercice 2024 en raison de l'augmentation des activités de la clientèle au cours de l'exercice 2025.

Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 1 902 M\$ pour l'exercice 2025 par rapport à 1 633 M\$ pour l'exercice 2024, une augmentation de 16 % qui provient principalement de la hausse de la rémunération variable et des honoraires de gestion externe, en lien avec la croissance des revenus, de la hausse des investissements technologiques liés aux initiatives du secteur, ainsi que de l'inclusion des frais autres que d'intérêts de CWB. Le ratio d'efficacité s'élève à 58,7 % pour l'exercice 2025 comparativement à 58,6 % pour l'exercice 2024. Les frais autres que d'intérêts ajustés de 1 893 M\$ se comparent à 1 633 M\$ pour l'exercice 2024, en hausse de 16 %. Le ratio d'efficacité ajusté de 58,4 % s'améliore de 0,2 point de pourcentage comparativement à 58,6 % pour l'exercice 2024.

Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 5 M\$ pour l'exercice 2025, alors que des récupérations de pertes de crédit totalisant 1 M\$ avaient été enregistrées au cours de l'exercice 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés et dans une moindre mesure sur les prêts non dépréciés.

Les actifs sous administration ont progressé de 108,3 G\$ ou de 14 % par rapport au 31 octobre 2024, progression qui résulte de la hausse des marchés boursiers. Les actifs sous gestion se chiffrent à 194,5 G\$ au 31 octobre 2025 en hausse de 25 %. Les actifs sous gestion des clients particuliers et les fonds communs de placement sont en hausse de 29 % et 18 %, respectivement, par rapport au 31 octobre 2024, des hausses résultant en partie de l'acquisition de CWB et de la progression des marchés boursiers.

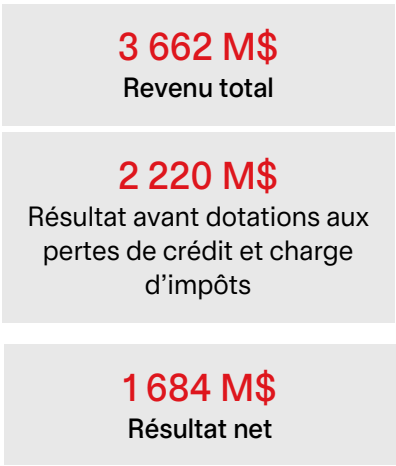
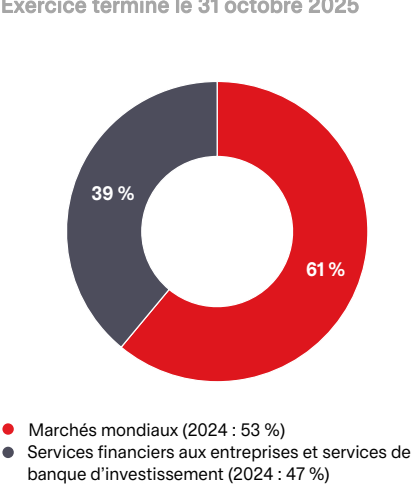
**Actifs sous administration
et actifs sous gestion**
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



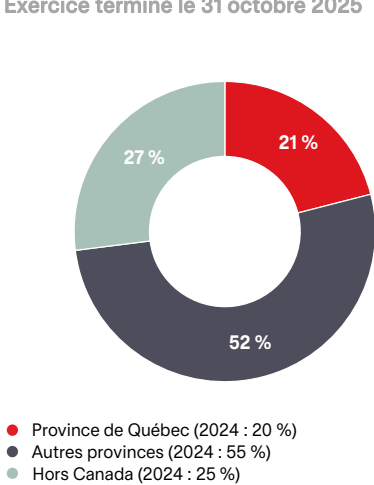
Marchés des capitaux

Le secteur des Marchés des capitaux offre une gamme complète de produits et de services à des entreprises, une clientèle institutionnelle et des entités du secteur public. Le secteur met l'accent sur les relations avec la clientèle et leur croissance en offrant des services-conseils exhaustifs, des analyses ou des produits et services liés aux marchés financiers. Plus de 1 000 spécialistes servent nos clientes et clients depuis nos bureaux situés en Amérique du Nord, en Europe, au Royaume-Uni et en Asie.

Revenu total par catégorie ⁽¹⁾
Exercice terminé le 31 octobre 2025



Répartition géographique du revenu total ⁽¹⁾
Exercice terminé le 31 octobre 2025



Marchés mondiaux

Le secteur des Marchés des capitaux est un chef de file canadien des solutions de gestion des risques, des produits structurés, ainsi que de la tenue de marché pour les FNB, en volume. Le secteur propose des solutions qui couvrent les titres à revenu fixe, les devises, les actions et les produits de base afin d'atténuer les risques financiers et commerciaux de la clientèle. Il fournit par ailleurs des services spécialisés aux gestionnaires d'actifs et aux sociétés de fonds qui créent de nouveaux produits et il soutient leur réussite grâce à des services de liquidité, d'analyse et de contrepartie. Il émet aussi des produits de placement sur mesure dans toutes les catégories d'actifs pour l'investissement institutionnel et les canaux de distribution des particuliers.

Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement

Le secteur des Marchés des capitaux fournit des services financiers aux entreprises, des services-conseils et des services liés aux marchés des capitaux. Il offre aux grandes entreprises des services de montage et de syndication de prêts pour le financement de projets et pour des opérations de fusion et acquisition, ainsi que des solutions de financement. Le secteur est aussi un chef de file des services de banque d'investissement au Québec et au Canada. Sa gamme exhaustive de services inclut des services-conseils stratégiques pour le financement et les fusions et acquisitions, ainsi que la souscription de titres de créance et de titres de participation. Il est le leader canadien des émissions d'obligations de gouvernements et d'obligations à rendement élevé de sociétés. En position dominante au Québec, le secteur est chef de file pour les émissions de titres de créance des administrations provinciales et municipales partout au pays tout en développant sa position nationale dans le financement d'infrastructures et de projets. Le secteur des Marchés des capitaux est actif dans le financement des opérations de titrisation, principalement les créances hypothécaires assurées par le gouvernement du Canada et les titres adossés à des créances hypothécaires.

Revue de l'économie et du marché

L'élection de Donald Trump et les tensions commerciales qui ont suivi ont créé un climat d'incertitude économique élevé au niveau mondial, surtout en début d'année. L'économie américaine s'en est toutefois bien tirée, portée notamment par des conditions financières accommodantes et un effet de richesse positif pour les ménages les plus aisés et exposés aux marchés boursiers. Face à un ralentissement du marché du travail, le *Federal Open Market Committee* a abaissé son taux directeur de 50 points de base en septembre et en octobre. De plus, le stimulus fiscal attendu par le *One Big Beautiful Bill Act* annoncé en juillet, pourrait soutenir l'économie en 2026.

(1) Pour l'exercice 2024, certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

Facteurs clés de succès

- › Franchise pancanadienne de premier plan dans les émissions de titres de créance de gouvernements, la tenue de marché des FNB et les prêts de titres, et dotée de capacités reconnues pour les solutions de gestion des risques, les produits structurés et les dérivés sur actions.
- › Secteur d'activité axé sur les relations avec la clientèle comportant des sources de revenus diversifiées.
- › Saine gestion des risques.
- › Approche flexible de l'allocation du capital, et capacité éprouvée à s'adapter à l'évolution des marchés des capitaux et à générer une performance financière constante.
- › Culture entrepreneuriale : approche intégrée, travail d'équipe et alignement entre les groupes incluant les autres secteurs de la Banque.

Au Canada, les décisions de l'administration américaine en 2025 ont eu des répercussions négatives. Le marché du travail montre des signes de faiblesse, tandis que la croissance économique est ébranlée par une baisse des exportations et des investissements. La Banque du Canada a conséquemment abaissé son taux directeur de 100 points de base en 2025, le portant à 2,25 %. Malgré tout, les perspectives demeurent moroses tant qu'une entente commerciale n'est pas conclue avec nos voisins du sud. Les sondages réalisés auprès des entreprises révèlent d'ailleurs un climat marqué par une prudence accrue dans les décisions opérationnelles. Le gouvernement fédéral a délié les cordons de la bourse pour limiter les dégâts économiques notamment avec des baisses d'impôts pour les ménages et a annoncé des sommes pour le logement et les infrastructures, et un amortissement accéléré pour certains investissements des entreprises, qui pourraient en profiter pour améliorer leur productivité. Malgré une faible croissance démographique, l'économie canadienne pourrait prendre du mieux au courant de 2026 si les tensions commerciales avec les États-Unis s'apaisent.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » aux pages 28 et 29 pour plus de détails sur le contexte économique de 2025 et les perspectives pour 2026.

Objectifs et priorités stratégiques

	Réalisations et faits saillants 2025	Priorités 2026
Maintenir notre position de chef de file dans des activités établies et exploiter nos forces vers d'autres activités	› Classé au premier rang, pour la onzième année consécutive, pour l'émission de titres de créance de gouvernements au Canada. › Co-teneur de livres principal pour une émission d'obligations de référence liées au développement durable à taux fixe et en deux tranches de 9 G\$ US pour la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque mondiale ou la BIRD). Cette émission représente le plus grand volume jamais mobilisé par la BIRD en une seule journée sur le marché des obligations en dollars américains, ainsi que le premier rôle de chef de file de la Banque Nationale dans une transaction de référence en dollars américains pour la Banque mondiale. › Teneur de livres actif pour plusieurs placements de titres à revenu fixe de Fairfax Financial Holdings Limited (Fairfax) et de ses sociétés en portefeuille, sur l'ensemble des échelles de crédit, de qualité investissement à catégorie spéculative. Le premier rôle de la Banque Nationale à titre de teneur de livres actif lui a été attribué pour le placement de billets de premier rang de 700 M\$ de Fairfax. La Banque a aussi été chef de file pour l'émission inaugurale de billets de premier rang de Sleep Country Canada Holding Inc. pour 450 M\$ et sa réouverture pour 150 M\$, chef de file pour le placement inaugural de billets de premier rang de Peak Achievement Athletics Inc. pour 275 M\$ et teneur de livres actif pour le placement inaugural de billets de premier rang de Recipe Unlimited Corporation pour 400 M\$. › Création du nouveau poste de chef des relations avec les Autochtones. La personne titulaire de ce poste travaillera en étroite collaboration avec les différents secteurs de la Banque et devra élaborer et mettre en œuvre des stratégies qui favorisent les relations d'affaires durables avec les communautés autochtones partout au Canada. › Deux prix prestigieux reçus lors de la remise annuelle des <i>Securities Finance Times Industry Excellence Awards</i> : un dans la catégorie <i>Operations Team of the Year</i> et un dans la catégorie <i>Technology-Enhanced Trading Desk of the Year</i>. Le premier souligne la solidité, l'efficience et la résilience opérationnelles de la Banque, et le deuxième reflète la performance exceptionnelle que nous obtenons grâce à l'utilisation innovante de la technologie et de l'automatisation dans nos activités de prêts de titres. › Prix <i>Best Performance – Canada</i> reçu à la cérémonie <i>Structured Retail Products Americas</i> (SRP) de 2025. Ce prix prestigieux célèbre la performance exceptionnelle des solutions structurées que nous offrons sur le marché canadien et reconnaît l'engagement inébranlable de notre équipe envers l'excellence et la rigueur du soutien aux conseillers.	› Maintenir notre position de chef de file par la qualité et l'innovation.

Réalisations et faits saillants 2025

Priorités 2026

Maintenir notre position de chef de file dans des activités établies et exploiter nos forces vers d'autres activités (suite)	› Prix pour le meilleur service à la clientèle reçu à la <i>Structured Products Industry Conference</i> (SPI Canada) 2025. Cette reconnaissance souligne notre engagement à offrir un service exceptionnel aux investisseurs, aux conseillers et à nos partenaires. En établissant de nouvelles marques de référence pour la transparence, l'éducation et le soutien aux conseillers, nous continuons à façonner le paysage des produits structurés au Canada. › Quatre récompenses reçues lors de la remise de prix canadiens d'ETF Express 2025 dans les catégories suivantes : • Meilleur fournisseur de liquidités/teneur de marché pour l'ensemble des FNB au Canada; • Meilleur teneur de marché/participant autorisé – FNB d'actions au Canada; • Meilleur courtier institutionnel de FNB au Canada; • Meilleur service d'analyse des FNB au Canada.
Continuer notre expansion à l'international par une offre de produits innovateurs	› Aux États-Unis, poursuite de l'amélioration de la couverture des secteurs clés et de la distribution de produits spécifiques. › En Europe continentale, amélioration de notre offre de produits. › Conseiller financier de Dollarama Inc. dans le cadre de son acquisition de The Reject Shop Limited, un grand détaillant à marge réduite en Australie, acquisition qui marque l'expansion de Dollarama sur le marché australien. L'acquisition entièrement en espèces est évaluée à environ 259 M\$ A (233 M\$) et comprend le réseau de plus de 390 magasins de The Reject Shop Limited en Australie. › Teneur de livres principal dans le cadre du placement public d'actions ordinaires de Perpetua Resources Corp. pour environ 375 M\$ US, parallèlement à un placement privé d'actions ordinaires à Paulson & Co. Inc. pour 100 M\$ US, pour un produit total d'environ 475 M\$ US. Ce produit fait partie du financement de la mise en valeur du projet d'or-antimoine-argent Stibnite dans l'Idaho, aux États-Unis. › Co-chef de file et teneur de livres pour le placement inaugural d'obligations « feuilles d'érable » de série A de SmartStop Self Storage REIT, Inc. (SmartStop) pour 500 M\$ le 16 juin 2025, ainsi que pour son placement de billets de premier rang non garantis pour 200 M\$ le 19 septembre 2025. SmartStop a pu tirer parti d'écarts de crédit historiquement faibles et obtenir un financement à long terme attractif. Le produit net des placements devrait servir à rembourser la dette actuelle, à financer des acquisitions et à subvenir aux besoins généraux de la société. SmartStop (NYSE: SMA) est une FPI autogérée axée sur la technologie dont l'équipe d'exploitation entièrement intégrée compte plus de 1 000 professionnels de l'entreposage en libre-service. Comptant parmi les plus grandes entreprises d'entreposage en libre-service en Amérique du Nord, SmartStop est en expansion au Canada et sur les marchés à forte croissance aux États-Unis.
Assurer la croissance continue par le recrutement, le développement et la rétention d'une main-d'œuvre diversifiée	› Poursuite des progrès en matière d'inclusion, diversité et équité grâce à un programme de bourse élargi et à diverses formations. › Accompagnement et rétention de nos talents à tous les niveaux grâce à du mentorat, des évaluations entre pairs et des plans d'action.

	Réalisations et faits saillants 2025	Priorités 2026
Poursuivre nos développements technologiques pour améliorer et accélérer notre exécution	› Investissement dans les technologies et le talent pour déployer des améliorations technologiques. › Alignement sur les dernières tendances en matière d'apprentissage profond pour automatiser et amener à l'échelle notre plateforme.	› Continuer de créer une technologie distincte pour toutes les activités du secteur des Marchés des capitaux.
Renforcer notre capacité à fournir des conseils et des solutions intégrés à notre clientèle	› Poursuite du parrainage de la conférence annuelle Bloomberg sur la finance au Canada. › Co-teneur de livres actif pour deux placements concomitants de billets de premier rang non garantis d'Alimentation Couche-Tard Inc. en septembre 2025 : l'un pour 500 M\$ et l'autre pour 1,2 G\$ US. Il s'agissait du premier mandat de la Banque à titre de teneur de livres actif sur le marché des obligations de qualité investissement aux États-Unis. › Co-agent principal et co-preneur de livres pour le placement privé d'obligations de premier rang d'un montant de 1,4 G\$ visant à soutenir le financement privé de l'Hôpital Peter Gilgan de Mississauga et du Shah Family Hospital for Women and Children, un partenariat public-privé de 13,9 G\$ qui permettra la construction d'un hôpital de 985 lits. La Banque a également agi à titre d'arrangeur principal, d'agent administratif et de fournisseur de swaps pour une facilité de crédit de premier rang associée et des billets de dépôts structurés et divers produits de couverture ont été fournis au développeur privé, un consortium réunissant EllisDon Capital Inc., Fengate Capital Management Ltd., PCL Investments Inc. et Plenary Americas LP. › Conseiller financier exclusif de Connor, Clark & Lunn Infrastructure (CC&L Infrastructure) dans le cadre d'un refinancement de 200 M\$ US d'un portefeuille d'énergies renouvelables diversifiées de 563 mégawatts (MW). Ce portefeuille regroupe un projet d'énergie solaire et quatre d'énergie éolienne situés un peu partout aux États-Unis dans l'Indiana, au Wisconsin, dans l'Oklahoma et l'Ohio. La Banque Nationale avait initialement soutenu l'acquisition du portefeuille par CC&L Infrastructure en 2020 en fournissant le financement initial du projet, ce qui a positionné la Banque pour un rôle de conseiller lors du refinancement. Le produit du refinancement a servi à rembourser la dette actuelle et a permis la distribution d'un dividende significatif au promoteur, CC&L Infrastructure. › Conseiller financier de Whitecap Resources Inc. dans le cadre de sa fusion stratégique de 15,0 G\$ avec Veren Inc. À la clôture de la transaction, la société fusionnée est devenue le premier producteur canadien axé sur le pétrole léger et le septième producteur du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien. La nouvelle société dispose d'un portefeuille d'actifs de classe mondiale avec des expositions aux zones très économiques de Montney et de Duvernay ainsi qu'une plateforme stable de pétrole léger classique en Alberta et en Saskatchewan. Pour soutenir la transaction, la Banque Nationale a agi à titre de co-preneur de livres et de co-arrangeur pour des facilités de crédit pro forma engagées de 3,5 G\$.	› Approfondir nos relations avec les entreprises, la clientèle institutionnelle ainsi que les entités du secteur public et contribuer à soutenir leur croissance. › Intégrer l'ESG dans les activités pertinentes du secteur des Marchés des capitaux.

Réalisations et faits saillants 2025

Priorités 2026

Renforcer notre capacité à fournir des conseils et des solutions intégrés à notre clientèle (suite)

- › Arrangeur principal responsable de la coordination, co-teneur de livres, agent de documentation et coordinateur d'un prêt vert dans le cadre d'un financement bancaire de 1,1 G\$ pour le parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 1 (PPAW 1). PPAW 1 est développé sous la forme d'un partenariat égal entre Invenergy LLC et l'Alliance de l'énergie de l'Est et a été sélectionné par Hydro-Québec en 2023 dans le cadre d'un appel d'offres. La construction aura lieu en 2025 et 2026, et la date prévue pour l'exploitation commerciale est fin 2026. Le projet créera 350 emplois durant la construction et a permis la création de 130 nouveaux emplois manufacturiers chez Marmen Énergie Inc. à Matane, au Québec. PPAW 1 devrait distribuer 137 M\$ aux actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est, à savoir 16 MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wamhsipekuk, sur 30 ans, en plus de 45 M\$ en paiements fixes aux communautés hôtes.
- › Arrangeur principal responsable de la coordination et fournisseur de couvertures dans le cadre des facilités de crédit de premier rang garanties pour le projet de GNL CP2 de Venture Global. Ces facilités comprenaient un engagement de souscription important à l'égard de son prêt à terme de sept ans et une facilité de crédit renouvelable de sept ans. La Banque a également agi à titre d'arrangeur principal responsable de la coordination dans le cadre de deux prêts relais distincts à Venture Global pour le projet. Située à Cameron Parish, en Louisiane, la phase 1 du projet comprendra 26 trains fournissant 17,3 millions de tonnes par an en capacité de liquéfaction, des capacités associées d'amarrage, deux centrales électriques de 720 MW et un pipeline de gaz naturel de 140 km. La production de la phase 1 est vendue à des acheteurs mondiaux aux termes de multiples contrats de ventes et d'achats sur 20 ans, ce qui fait du projet une infrastructure stratégiquement importante dans l'offre et la sécurité énergétiques mondiales. CP2 est le troisième projet de GNL du promoteur qui repose sur son approche modulaire intermédiaire innovante, et le cinquième financement de la Banque pour Venture Global, Inc., ce qui réaffirme le positionnement de la Banque à titre de chef de file du secteur du GNL en Amérique du Nord.
- › Conseiller financier exclusif de Pan American Silver Corp. (Pan American) dans le cadre de son acquisition de MAG Silver Corp. (MAG) pour 2,1 G\$ US. MAG est une société minière argentifère de premier plan grâce à sa participation de 44 % dans la coentreprise de la mine Juanicipio, au Mexique, une mine de grande envergure et de qualité supérieure qui est l'une des meilleures mines d'argent dans le monde. La transaction renforce la position de Pan American parmi les grands producteurs mondiaux d'argent et solidifie son rang parmi les minières qui détiennent les plus grandes réserves et ressources argentifères. Par ricochet, la transaction a rallumé la « prime argent » observée dans la valorisation boursière de Pan American. L'acquisition est un complément très logique pour le portefeuille Amériques de Pan American et offre un potentiel d'exploration important grâce aux occasions de croissance à Juanicipio ainsi que dans les autres actifs d'exploration de MAG.

Résultats par secteur d'exploitation – Marchés des Capitaux

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025 ⁽¹⁾	2024 ⁽²⁾	Variation %
Marchés mondiaux			
Titres de participation	1 395	709	97
Taux d'intérêt et crédit	625	507	23
Produits de base et devises	212	198	7
	2 232	1 414	58
Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement	1 430	1 240	15
Revenu total	3 662	2 654	38
Frais autres que d'intérêts	1 442	1 246	16
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	2 220	1 408	58
Dotations aux pertes de crédit	142	54	
Résultat avant charge d'impôts	2 078	1 354	53
Charge d'impôts	394	100	
Résultat net	1 684	1 254	34
Actif moyen ⁽³⁾	226 990	195 881	16
Prêts moyens ^{(3) (4)} (grandes entreprises seulement)	31 173	31 887	(2)
Prêts dépréciés nets ⁽⁵⁾	175	78	
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts ⁽⁵⁾	0,6 %	0,2 %	
Dépôts moyens ⁽³⁾	79 257	65 930	20
Ratio d'efficience ⁽⁵⁾	39,4 %	46,9 %	

(1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

(2) Certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(4) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour l'exercice 2024.

(5) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Marchés des capitaux se chiffre à 1 684 M\$ pour l'exercice 2025 en hausse de 34 % par rapport à 2024, ce qui s'explique par la hausse significative des revenus. L'incidence de l'inclusion de CWB sur les résultats du secteur n'est pas significative pour 2025. Le revenu total s'établit à 3 662 M\$ en 2025, une hausse de 1 008 M\$ ou 38 % par rapport à l'exercice 2024. Les revenus des marchés mondiaux sont en hausse de 58 %, ce qui s'explique par la hausse de tous les types des revenus, notamment une augmentation de 97 % des revenus sur les titres de participation, de 23 % des revenus sur les produits de taux d'intérêt et crédit et de 7 % des revenus sur produits de base et devises. De plus, les revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement augmentent de 15 % par rapport à l'exercice 2024, en raison de la croissance des revenus des services bancaires, des revenus liés aux activités sur les marchés des capitaux ainsi que des revenus tirés des activités de fusions et acquisitions.

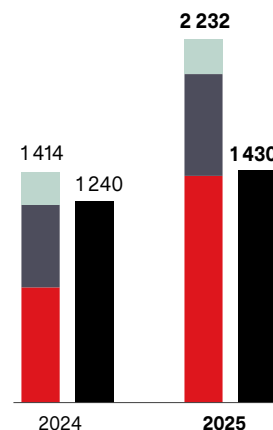
Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 sont en hausse de 16 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, notamment attribuable à la rémunération variable résultant de la croissance des revenus, ainsi que par l'augmentation des frais liés aux investissements technologiques et des autres frais liés à l'accroissement des activités du secteur. Le ratio d'efficience qui s'élève à 39,4 % pour l'exercice 2025 s'améliore par rapport à 46,9 % pour l'exercice 2024, une amélioration en lien avec l'augmentation significative des revenus.

Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 142 M\$ au cours de l'exercice 2025, comparativement à 54 M\$ en 2024. Cette hausse s'explique par une augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés de 51 M\$, attribuable en partie à un dossier dans le secteur de la fabrication en 2025, et sur les prêts non dépréciés de 37 M\$.

Revenu total par catégorie ⁽⁶⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

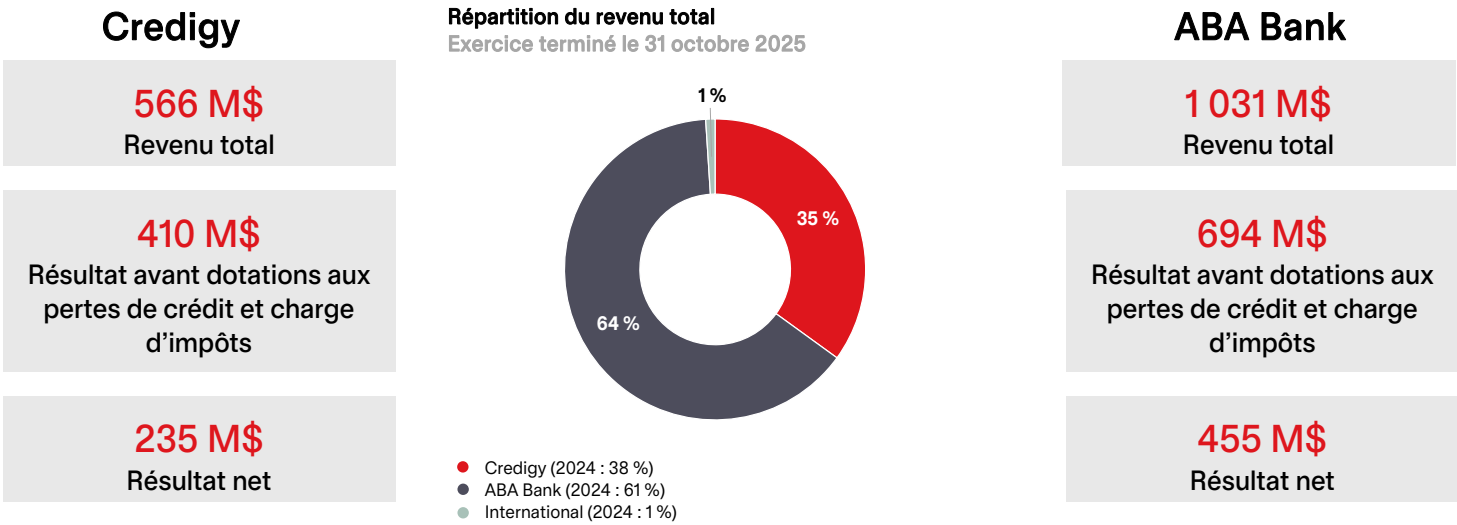


- Marchés mondiaux – Titres de participation
- Marchés mondiaux – Taux d'intérêt et crédit
- Marchés mondiaux – Produits de base et devises
- Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement

(6) Pour l'exercice 2024, certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

Financement spécialisé aux États-Unis et International

La Banque complète sa croissance canadienne par une stratégie internationale ciblée et disciplinée dont l'objectif est de générer des rendements supérieurs. La Banque met actuellement l'accent sur le financement spécialisé aux États-Unis, par l'intermédiaire de Credigy, et sur les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Cambodge, par l'intermédiaire d'ABA Bank. La Banque maintient un moratoire sur tout nouvel investissement important dans les marchés émergents. Au cours de l'exercice 2025, le secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I) a représenté 12 % du revenu total consolidé et 18 % du résultat net.



Objectifs et priorités stratégiques – Credigy

Credigy vise à fournir des solutions sur mesure pour l’acquisition ou le financement d’actifs liés au secteur de la consommation en vue d’obtenir les meilleurs rendements ajustés en fonction des risques et un rendement de l’actif avant impôts d’au moins 2,5 %.

	Réalisations et faits saillants 2025	Priorités 2026
Maintenir le flux de transactions en étant un partenaire de choix pour les institutions qui sont confrontées à des défis complexes et à des changements stratégiques	› Croissance du bilan grâce à une approche disciplinée des investissements. › Investissements dans le cadre de nouvelles relations et des partenariats existants. › Maintien d’un actif moyen d’environ 8,5 G\$.	› Faire fructifier les relations avec les partenaires actuels et potentiels. › Rester prêt à saisir les occasions lorsque les marchés évoluent rapidement.
Maintenir un portefeuille diversifié d’actifs productifs	› Diversification continue des catégories d’actifs en mettant l’accent sur les actifs de haute qualité liés au secteur de la consommation, aux prêts hypothécaires et à l’assurance. › Mise à profit de notre flexibilité pour investir dans un ensemble équilibré de financement et d’acquisitions directes.	› Favoriser la diversification des actifs et le profil prudent des investissements. › Maintenir un équilibre stable entre le risque et le rendement tout en optimisant la rentabilité du capital.
Obtenir les meilleurs rendements ajustés en fonction des risques	› Vigie active de l’économie pour trouver des occasions. › Calibrage et amélioration des modèles de crédit afin de cibler les investissements qui présentent le meilleur rapport risque/rendement.	› Effectuer un suivi actif des conditions macroéconomiques pour mettre en œuvre des stratégies d’atténuation des risques. › Assurer une croissance de l’actif grâce à un juste équilibre entre financement et acquisitions directes.

International – ABA Bank

Fondée en 1996, ABA Bank offre des services financiers aux particuliers et aux entreprises au Cambodge. Première banque commerciale du pays en termes d’actifs, ABA Bank offre une gamme complète de services financiers à des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu’à des particuliers grâce à 103 succursales, à 45 points de vente de services bancaires en libre-service, à 1 894 guichets automatiques bancaires et autres bornes libre-service, et à des plateformes avancées de services bancaires en ligne et mobiles. ABA Bank a été désignée comme la meilleure banque du Cambodge par plusieurs magazines financiers, tels que *The Banker*, *Global Finance* (onzième année consécutive), *Euromoney* (douzième année consécutive) et *Asiamoney*, entres autres.

Revue de l’économie et du marché

En 2025, l’économie cambodgienne a montré une certaine résilience malgré un contexte géopolitique défavorable. Les premières menaces de l’administration Trump d’imposer de droits de douane de 49 % sur les exportations cambodgiennes ont suscité des inquiétudes, ces tarifs figurant parmi les plus élevés appliqués aux partenaires commerciaux des États-Unis. Toutefois, un accord annoncé en août a permis de limiter ces droits à 19 %, une évolution positive sachant que les exportations vers les États-Unis représentent près de 20 % du PIB. Malgré ces tensions, les exportations ont progressé de 15 % sur les dix premiers mois de l’année, et les investissements directs étrangers ont bien résisté au premier semestre. En revanche, le secteur touristique, déjà affecté par la baisse des visiteurs chinois, a été durement affecté par le conflit armé à la frontière thaïlandaise, entraînant une chute de 53 % des arrivées depuis décembre 2024, principalement des visiteurs thaïlandais. Ce conflit a aussi eu des répercussions sur les transferts de fonds internationaux (6 % du PIB, dont 80 % proviennent de la Thaïlande), et a provoqué le retour de près des deux tiers des travailleurs cambodgiens expatriés. Malgré une recrudescence des tensions en novembre, la Thaïlande ne semble pas vouloir intensifier le conflit, condition essentielle pour finaliser un accord commercial avec Washington. Sur le marché immobilier, les prix ont rebondi au troisième trimestre, mais restent environ 10 % en deçà des niveaux de 2022. La croissance économique a ralenti, passant de 6 % en 2024 à 4,4 % en 2025 selon la moyenne des prévisions, et devrait atteindre 4,2 % en 2026. La démographie constitue un atout : plus de 65 % des 17 millions d’habitants ont moins de 35 ans, ce qui ouvre des perspectives prometteuses pour l’inclusion financière et la modernisation des services bancaires, grâce à la progression rapide de la pénétration des applications mobiles et des réseaux sociaux.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » aux pages 28 et 29 pour plus de détails sur le contexte économique de 2025 et les perspectives pour 2026.

Facteurs clés de succès

- › Stratégie de prêts ciblée et axée sur les PME grâce à des produits simples.
- › Gestion des risques disciplinée qui se traduit par une qualité de crédit élevée.
- › Capacité à financer la croissance des prêts grâce à la stratégie de dépôts.
- › Stratégie de dépôts basée sur les technologies de pointe, permettant l’expansion d’un écosystème bancaire transactionnel autosuffisant.
- › Équipe de direction expérimentée et personnel qualifié soutenus par de solides programmes de formation.
- › Structure de gouvernance basée sur des normes internationales rigoureuses, mais autonomie laissée à l’équipe de direction locale pour mettre en œuvre les priorités stratégiques et les objectifs d’affaires.
- › Tirer parti de la réputation de la Banque Nationale en tant qu’institution financière de classe mondiale.
- › Reconnaissance internationale d’ABA Bank.

Objectifs et priorités stratégiques – ABA Bank

ABA Bank désire poursuivre le développement des services bancaires omnicanal dans le but d'être le partenaire de choix des PME en matière de prêts, tout en augmentant la pénétration de la Banque sur le marché des dépôts et des services transactionnels pour les particuliers et les entreprises.

	Réalisations et faits saillants 2025	Priorités 2026
Accroître la part de marché des prêts aux PME	› Croissance de 12 % des volumes de prêts. › Maintien de sa position de chef de file sur le marché et poursuite de sa croissance. › Poursuite de l'adaptation de sa stratégie en matière de prêts aux PME en vue de soutenir les besoins croissants de ses entreprises clientes à mesure qu'elles gagnent en maturité. › Ouverture de quatre nouvelles succursales, ce qui portent leur nombre total à 103 dans tout le pays.	› Continuer à étendre la présence d'ABA Bank au Cambodge grâce à son réseau de succursales et à ses emplacements de libre-service bancaire, poursuivre la modernisation de son réseau de succursales et gagner un accès direct à un bassin plus important de PME et de dépôts de particuliers. › Mettre l'accent sur les PME dans des secteurs moins touchés par le ralentissement économique actuel. › Poursuivre l'adaptation de sa stratégie en matière de prêts en vue de soutenir les besoins en évolution de ses entreprises clientes à mesure qu'elles gagnent en maturité et prennent de l'expansion.
Maintenir la qualité du crédit	› Portefeuille bien diversifié (98 % des prêts étant garantis avec un ratio prêt-valeur moyen se situant entre 50 et 60). › Les prêts non dépréciés représentent 7,3 % du portefeuille de prêts au 31 octobre 2025, ce qui reste sous la moyenne du marché. › Surveillance étroite des clientes et clients qui sont touchés par le ralentissement économique actuel. › <i>Standard & Poor's</i> a maintenu sa notation de crédit à long terme d'ABA Bank à « B+ », avec une perspective « stable », alors que la croissance rapide des prêts et des dépôts se poursuit et que la détérioration de la qualité des actifs demeure gérable.	› Maintenir une gouvernance forte, une gestion des risques disciplinée et des processus d'affaires sains. › Assurer une bonne qualité du crédit au sein du portefeuille de prêts pour que les prêts non productifs demeurent sous la moyenne du marché. › Continuer de mettre l'accent sur les prêts garantis. › Travailler proactivement avec la clientèle afin de réduire la croissance des prêts non productifs et faciliter les règlements, tout en s'assurant que les bons leviers sont en place (outils, personnel et formation).
Maintenir la croissance des dépôts et des services transactionnels	› Hausse des volumes de dépôts de 24 % comparativement à 2024. › Amélioration continue des capacités de libre-service bancaire, notamment la première application bancaire mobile à grande échelle au Cambodge. › Les transactions de libre-service bancaire ont représenté 99 % du nombre total des transactions. › Expansion d'ABA 24/7, le réseau d'emplacements de libre-service bancaire permettant à la clientèle d'accéder à ses comptes en tout temps et comptant maintenant 45 emplacements dans tout le pays.	› Développer le modèle de services bancaires transactionnels pour accélérer la migration des transactions en espèces sur le marché, des paiements et des transferts d'argent vers des canaux de services bancaires numériques et en libre-service. › Augmenter la base de dépôts en offrant des services pratiques aux particuliers grâce à une infrastructure numérique et des capacités de libre-service bancaire avancées, et en étendant le réseau des emplacements de libre-service. › Aller plus loin dans l'intégration de l'écosystème en accroissant les activités d'ABA dans les solutions de paie des usines et auprès des commerçants afin de générer des flux transactionnels récurrents et de renforcer la base de dépôts. › Utiliser la rétroaction de la clientèle et l'analytique des données pour faire évoluer la suite de produits proactivement, en offrant des solutions financières ciblées, des incitatifs pour les transactions et des recommandations personnalisées, afin d'améliorer la rétention des dépôts et d'accroître l'activité transactionnelle.

Résultats par secteur d'exploitation – FSEU&I

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024	Variation %
Revenu total			
Credigy	566	544	4
ABA Bank	1 031	860	20
International	24	11	
	1 621	1 415	15
Frais autres que d'intérêts			
Credigy	156	144	8
ABA Bank	337	293	15
International	8	2	
	501	439	14
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 120	976	15
Dotations aux pertes de crédit			
Credigy	113	113	–
ABA Bank	118	68	74
International	–	1	
	231	182	27
Résultat avant charge d'impôts	889	794	12
Charge d'impôts			
Credigy	62	60	3
ABA Bank	121	105	15
International	2	1	
	185	166	11
Résultat net			
Credigy	235	227	4
ABA Bank	455	394	15
International	14	7	
	704	628	12
Actif moyen ⁽¹⁾	32 511	27 669	17
Prêts et créances moyens ⁽¹⁾	23 881	21 733	10
Prêts dépréciés nets ⁽²⁾	1 287	1 035	24
Dépôts moyens ⁽¹⁾	16 103	12 987	24
Ratio d'efficience ⁽²⁾	30,9 %	31,0 %	

(1) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Résultats financiers

Le secteur FSEU&I affiche un résultat net de 704 M\$ pour l'exercice 2025, par rapport à 628 M\$ pour l'exercice 2024, une croissance de 12 %. Le revenu total du secteur se chiffre à 1 621 M\$, contre 1 415 M\$ en 2024, une augmentation de 15 % qui s'explique principalement par les revenus de la filiale ABA Bank, qui affichent une hausse de 20 %.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice 2025 s'établissent à 501 M\$ par rapport à 439 M\$ pour l'exercice 2024. Cette hausse de 14 % provient principalement d'une augmentation des frais autres que d'intérêts de la filiale ABA Bank en lien avec la croissance des activités de la filiale.

Les dotations aux pertes de crédit du secteur sont en hausse de 49 M\$ par rapport à l'exercice 2024, une augmentation attribuable à la filiale ABA Bank.

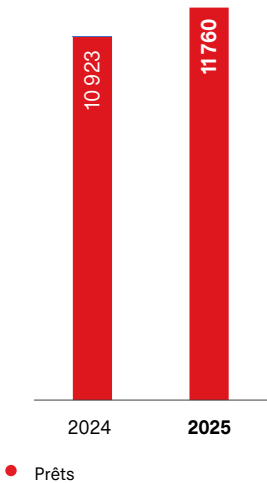
Credigy

Le résultat net de la filiale Credigy de 235 M\$ pour l'exercice 2025 est en hausse de 4 % par rapport à 2024. Le revenu total de la filiale se chiffre à 566 M\$ en 2025, en hausse de 4 % comparativement à 544 M\$ pour l'exercice 2024. Cette hausse s'explique par la croissance des volumes de prêts, ainsi que par l'impact de la variation du taux de change, des éléments partiellement contrebalancés par un gain réalisé à la suite de la disposition d'un portefeuille de prêts au cours de l'exercice 2024. Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 sont en hausse de 12 M\$ par rapport à 2024, ce qui est principalement attribuable aux frais de service, ainsi qu'à l'impact de la variation du taux de change. Les dotations aux pertes de crédit de la filiale sont stables par rapport à l'exercice précédent, la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés ayant été compensée par la diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés.

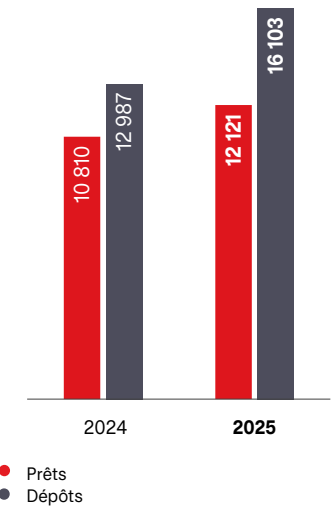
ABA Bank

Le résultat net de la filiale ABA Bank de 455 M\$ pour l'exercice 2025 est en hausse de 61 M\$ ou 15 % par rapport à l'exercice 2024. La croissance des activités de la filiale, notamment l'augmentation soutenue des actifs, la proportion plus élevée des dépôts à vue à faible coût, ainsi que l'impact de la variation du taux de change expliquent la hausse de 20 % du revenu total par rapport à l'exercice précédent. Les frais autres que d'intérêts de la filiale de 337 M\$ sont en hausse de 15 % par rapport à l'exercice 2024, en raison de l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel ainsi que des frais d'occupation, attribuable à la croissance des activités de la filiale et à l'ouverture de nouvelles succursales, ainsi que de l'impact de la variation du taux de change. Les dotations aux pertes de crédit de la filiale totalisent 118 M\$ pour l'exercice 2025, une hausse de 50 M\$ par rapport à l'exercice 2024 qui provient d'une augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés et non dépréciés.

Prêts et créances moyens - Credigy
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



Prêts et dépôts moyens – ABA Bank et International
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



Autres

La rubrique *Autres* regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, les activités de la filiale Flinks, une fintech spécialisée dans l'agrégation et la distribution de données financières, certains éléments particuliers ainsi que la portion non allouée des services centralisés. Les services centralisés comprennent : Technologie et Opérations, Gestion des risques, Expérience et Performance Humaines et Finances. Dans l'ensemble de l'organisation, ces services offrent des avis et des conseils aux secteurs d'exploitation en plus d'offrir une expertise et un soutien dans leur domaine respectif.

Résultats par secteur d'exploitation – Autres

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025 ⁽¹⁾	2024 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	(102)	(265)
Revenus autres que d'intérêts	8	137
Revenu total	(94)	(128)
Frais autres que d'intérêts	608	250
Résultat (perte) avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	(702)	(378)
Dotations aux pertes de crédit	–	(1)
Résultat (perte) avant charge (économie) d'impôts	(702)	(377)
Charge (économie) d'impôts	(244)	(131)
Perte nette	(458)	(246)
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(1)
Perte nette attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	(458)	(245)
Moins : Éléments particuliers après impôts ⁽³⁾	(239)	100
Perte nette – ajustée ⁽³⁾	(219)	(346)
Actif moyen ⁽⁴⁾	76 290	65 546

(1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

(2) Certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a enregistré plusieurs éléments en lien avec l'acquisition de CWB, notamment l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription de 20 M\$ déduction faite des impôts, le gain résultant de la réévaluation à la juste valeur des actions ordinaires de CWB que la Banque détenait avant l'acquisition de 4 M\$, l'impact de la gestion des variations de la juste valeur représentant une perte de 17 M\$ déduction faite des impôts, les charges d'acquisition et d'intégration de 252 M\$ déduction faite des impôts et l'économie d'impôts liée à un changement de traitement fiscal pour un montant de 47 M\$. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque avait enregistré l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription de 10 M\$ déduction faite des impôts, le gain résultant de la réévaluation à la juste valeur des actions ordinaires de CWB que la Banque détenait avant l'acquisition de 125 M\$ déduction faite des impôts, l'impact de la gestion des variations de la juste valeur représentant une perte de 2 M\$ déduction faite des impôts ainsi que les charges d'acquisition et d'intégration de 13 M\$ déduction faite des impôts.

(4) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

Résultats financiers

La perte nette de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels s'élève à 458 M\$ pour l'exercice 2025, comparativement à une perte nette de 246 M\$ en 2024. La variation de la perte nette s'explique par la hausse des frais autres que d'intérêts, qui provient principalement des charges plus élevées d'acquisition et d'intégration de CWB enregistrées en 2025, ainsi que par un gain de 174 M\$ enregistré au cours de l'exercice 2024 à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB. Ces éléments ont été atténués par une contribution plus élevée des activités de trésorerie, par l'inclusion des revenus de CWB ainsi que par une économie d'impôts de 47 M\$ enregistrée au cours de l'exercice 2025 à la suite d'un changement de traitement fiscal. Les éléments particuliers liés à l'acquisition de CWB ont eu un impact défavorable de 239 M\$ sur la perte nette au cours de l'exercice 2025 comparativement à un impact favorable de 100 M\$ au cours de l'exercice 2024. La perte nette ajustée de 219 M\$ pour l'exercice 2025 se compare à 346 M\$ pour l'exercice 2024.

Information financière trimestrielle

Le résultat net, les revenus, les frais autres que d'intérêts ainsi que les dotations aux pertes de crédit trimestriels sont affectés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Le tableau ci-dessous présente un résumé des résultats des huit derniers trimestres.

Résumé des résultats trimestriels ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	2025				2024			
	T4 ⁽²⁾	T3 ⁽²⁾	T2 ⁽²⁾	T1	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats								
Revenu net d'intérêts	1 169	1 172	1 205	972	784	769	635	751
Revenus autres que d'intérêts	2 529	2 277	2 445	2 211	2 160	2 227	2 115	1 959
Revenu total	3 698	3 449	3 650	3 183	2 944	2 996	2 750	2 710
Frais autres que d'intérêts	2 087	1 925	1 942	1 646	1 592	1 541	1 472	1 449
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 611	1 524	1 708	1 537	1 352	1 455	1 278	1 261
Dotations aux pertes de crédit	244	203	545	254	162	149	138	120
Charge d'impôts	308	256	267	286	235	273	234	219
Résultat net	1 059	1 065	896	997	955	1 033	906	922

(1) Plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2025 sont présentés sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca, où l'on retrouve le communiqué de presse relatif aux résultats financiers du quatrième trimestre de 2025 émis le 3 décembre 2025. De plus, un sommaire des résultats pour les 12 derniers trimestres est présenté au tableau 1 aux pages 126 et 127 du présent Rapport de gestion.

(2) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats pour les trimestres terminés le 31 octobre 2025, le 31 juillet 2025 et le 30 avril 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

L'analyse des huit derniers trimestres reflète le rendement soutenu de tous les secteurs d'exploitation et permet d'identifier des éléments favorables et défavorables qui ont affecté les résultats. Le résultat net est en hausse pour tous les trimestres de 2025 comparativement aux périodes correspondantes de 2024, à l'exception du deuxième trimestre de 2025, en raison des éléments particuliers enregistrés, notamment les coûts d'acquisition et d'intégration liés à l'acquisition de CWB, ainsi que les dotations aux pertes de crédit initiales sur les prêts non dépréciés acquis de CWB.

Le revenu net d'intérêts de tous les secteurs d'exploitation est en hausse pour tous les trimestres de 2025 par rapport aux trimestres correspondants de 2024. Ces augmentations sont attribuables à l'inclusion des résultats de CWB (à l'exception du premier trimestre de 2025), à la croissance des prêts et des dépôts des secteurs des Particuliers et Entreprises et de Gestion de patrimoine, aux activités liées aux revenus de négociation du secteur des Marchés des capitaux, à la croissance des volumes de prêts de la filiale Credigy ainsi qu'à la croissance soutenue des actifs de la filiale ABA Bank. De plus, la variation du taux de change a eu un impact favorable sur le revenu net d'intérêts des filiales Credigy et ABA Bank pour tous les trimestres.

Les revenus autres que d'intérêts de tous les trimestres de 2025 sont en hausse comparativement aux périodes correspondantes de 2024, ce qui s'explique essentiellement par les activités liées aux revenus de négociation du secteur des Marchés des capitaux qui ont eu un impact favorable sur les revenus autres que d'intérêts de tous les trimestres de 2025. Ces augmentations s'expliquent également par l'inclusion des revenus de CWB (à l'exception du premier trimestre de 2025). Les revenus autres que d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine affichent des hausses marquées pour tous les trimestres de 2025 comparativement aux trimestres correspondants de 2024 principalement en raison de l'augmentation des revenus tirés des services tarifés, attribuable à l'appréciation des marchés boursiers et à des entrées nettes positives dans les diverses solutions. Les revenus autres que d'intérêts de la filiale ABA Bank sont en hausse pour tous les trimestres de 2025 comparativement à ceux de 2024, en raison de la croissance de ses activités. Par ailleurs, les revenus autres que d'intérêts des troisième et quatrième trimestres de 2024 comprenaient des gains sur valeurs mobilières autres que de négociation à la suite de la réévaluation à la juste valeur des actions ordinaires que la Banque détenait dans CWB. De plus, la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA a affecté négativement la croissance des revenus autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises pour tous les trimestres de 2025 comparativement aux trimestres de 2024, à l'exception du quatrième trimestre.

Les frais autres que d'intérêts de tous les trimestres de 2025 sont en hausse par rapport aux trimestres correspondants de l'exercice précédent. À l'exception du premier trimestre de 2025, ces hausses s'expliquent en partie par l'inclusion des frais autres que d'intérêts de CWB, ainsi que par les charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB. Ces hausses proviennent également de la rémunération et des avantages du personnel, notamment la croissance des salaires et de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus de la Banque. Les frais d'occupation sont en hausse pour tous les trimestres de 2025 par rapport aux trimestres correspondants de 2024, en raison des frais liés au nouveau siège social de la Banque ainsi que de l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank (à l'exception du deuxième trimestre de 2025 alors qu'un renversement de 22 M\$ de la provision pour les taxes foncières liées au nouveau siège social de la Banque a été enregistré). La hausse des frais technologiques du quatrième trimestre de 2025 s'explique en partie par des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 62 M\$, alors que les hausses enregistrées pour les autres trimestres s'expliquent par des investissements importants liés à l'évolution technologique de la Banque. De plus, les honoraires professionnels sont en hausse pour tous les trimestres de l'exercice 2025, notamment en raison des charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB. L'augmentation des autres frais de tous les trimestres de 2025, à l'exception du premier trimestre, provient principalement de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB.

Les dotations aux pertes de crédit ont augmenté au cours de tous les trimestres de 2025 par rapport aux trimestres correspondants de 2024. L'augmentation considérable du deuxième trimestre de 2025 provient en partie des dotations aux pertes de crédit initiales de 230 M\$ enregistrées sur les prêts non dépréciés acquis de CWB. De plus, ces augmentations proviennent des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés qui sont en hausse pour tous les trimestres en raison de la recalibration de certains paramètres de risque, des incertitudes entourant l'imposition de nouveaux droits de douane ainsi que des impacts liés à la mise à jour des scénarios macroéconomiques moins favorable qu'aux périodes correspondantes de 2024. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés affichent également des hausses comparativement aux trimestres correspondants de 2024 qui proviennent des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) et des Services aux entreprises (incluant les portefeuilles de CWB) pour tous les trimestres, ainsi que du secteur des Marchés des capitaux et du secteur FSEU&I pour le premier et deuxième trimestres.

La variation du taux effectif d'imposition entre les trimestres de 2025 et 2024 s'explique par les impacts, pour tous les trimestres de 2025, des règles du Pilier 2, ainsi que par un niveau et une proportion plus faibles de revenus de dividendes exonérés d'impôts au premier trimestre de 2025. Par ailleurs, une économie d'impôts ponctuelle de 47 M\$ liée à un changement de traitement fiscal a été comptabilisée au cours du troisième trimestre de 2025.

Analyse du bilan consolidé

Résumé du bilan consolidé

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025 ⁽¹⁾	2024	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	27 916	31 549	(12)
Valeurs mobilières	188 747	145 165	30
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	27 091	16 265	67
Prêts, déduction faite des provisions	302 623	243 032	25
Autres	30 542	26 215	17
	576 919	462 226	25
Passif et capitaux propres			
Dépôts	428 003	333 545	28
Autres	111 715	101 873	10
Dette subordonnée	3 432	1 258	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments	33 769	25 550	32
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	
	576 919	462 226	25

(1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les soldes au 31 octobre 2025. Consulter la section « Acquisition » et la note 3 afférentes aux états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

Au 31 octobre 2025, l'actif total de la Banque s'établit à 576,9 G\$ comparativement à 462,2 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 114,7 G\$ ou 25 % qui s'explique en partie par l'acquisition de CWB.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 27,9 G\$ au 31 octobre 2025, sont en baisse de 3,6 G\$ par rapport au bilan consolidé au 31 octobre 2024, principalement en raison de la diminution des dépôts auprès de la Banque du Canada, atténuée par la hausse des dépôts auprès d'institution financières réglementées. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité et de financement est présentée aux pages 101 à 110 du présent Rapport de gestion.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières augmentent de 43,5 G\$ par rapport au 31 octobre 2024, en raison de l'augmentation de 32,2 G\$ ou 28 % des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, hausse essentiellement attribuable aux titres de participation. Par ailleurs, les valeurs mobilières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net sont en hausse de 11,4 G\$. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ont augmenté de 10,8 G\$ par rapport au 31 octobre 2024, principalement en lien avec les activités du secteur des Marchés des capitaux et de la Trésorerie. Les politiques de gestion du risque de marché sont présentées aux pages 94 à 100 du présent Rapport de gestion.

Prêts

Les prêts, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, comptent pour 52 % de l'actif total et s'élèvent à 302,6 G\$ au 31 octobre 2025, en hausse de 59,6 G\$ ou 25 % par rapport au 31 octobre 2024.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels au 31 octobre 2025 se chiffre à 113,9 G\$, en hausse de 18,9 G\$ ou 20 % par rapport au 31 octobre 2024. La croissance est principalement attribuable à l'inclusion des prêts de CWB, à la demande soutenue du crédit hypothécaire dans le secteur des Particuliers et Entreprises, ainsi qu'aux activités du secteur des Marchés des capitaux et des filiales Credigy et ABA Bank. Les prêts aux particuliers totalisent 50,2 G\$ à la fin de l'exercice 2025, en hausse de 3,3 G\$ par rapport à 46,9 G\$ au 31 octobre 2024. Cette hausse provient principalement de l'inclusion des prêts de CWB et de la croissance des activités des Services aux particuliers et du secteur de Gestion de patrimoine. Les créances sur cartes de crédit, qui s'établissent à 3,0 G\$, sont en hausse de 0,2 G\$ comparativement au 31 octobre 2024.

Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques, qui totalisent 137,6 G\$ au 31 octobre 2025, sont en hausse de 37,9 G\$ ou 38 % par rapport au 31 octobre 2024. La hausse provient essentiellement de l'inclusion des prêts de CWB et dans une moindre mesure de la croissance des activités des Services aux entreprises, des activités du secteur de Gestion de patrimoine ainsi que de la filiale ABA Bank.

Le tableau 9 à la page 133 présente, entre autres, les prêts bruts par catégorie d'emprunteurs en date du 31 octobre 2025. Les prêts hypothécaires résidentiels (y compris les marges de crédit hypothécaires) affichent une forte croissance depuis 2021 et s'établissent à 123,5 G\$ au 31 octobre 2025; ils comptent pour 41 % de l'ensemble des prêts. Cette hausse des hypothèques résidentielles est attribuable à l'inclusion des prêts de CWB et à une demande soutenue du crédit hypothécaire dans le secteur des Particuliers et Entreprises, ainsi qu'aux activités du secteur des Marchés des capitaux et des filiales ABA Bank et Credigy. Par ailleurs, les prêts aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) totalisent 23,8 G\$ au 31 octobre 2025, en hausse de 1,6 G\$ par rapport au 31 octobre 2024. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, les principales hausses par rapport au 31 octobre 2024 ont été observées dans les secteurs agriculture, transports, services financiers, services immobiliers et constructions immobilières, ainsi qu'autres services.

Prêts dépréciés

Les prêts dépréciés comprennent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues ainsi que les prêts DAC.

Au 31 octobre 2025, les prêts dépréciés bruts totalisent 3 712 M\$, alors qu'ils s'élevaient à 2 043 M\$ au 31 octobre 2024 (tableau 10, page 134). Les prêts dépréciés nets se chiffrent à 2 904 M\$ au 31 octobre 2025 comparativement à 1 629 M\$ au 31 octobre 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts des Services aux particuliers et des Services aux entreprises, principalement en raison de l'inclusion des prêts dépréciés de CWB, ainsi que du secteur des Marchés des capitaux et de la filiale ABA Bank.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 84 à 93 du présent Rapport de gestion, ainsi qu'à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Autres actifs

Au 31 octobre 2025, les autres actifs se chiffrent à 30,5 G\$ comparativement à 26,2 G\$ au 31 octobre 2024, une hausse de 4,3 G\$ qui s'explique principalement par l'augmentation du goodwill et des immobilisations incorporelles découlant de l'acquisition de CWB, ainsi que par la hausse des autres actifs, notamment les produits de base.

Dépôts

Les dépôts de 428,0 G\$ au 31 octobre 2025 sont en hausse de 94,5 G\$ ou 28 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts des particuliers de 124,4 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 12 à la page 135, représentent 29 % de l'ensemble des dépôts, et sont en hausse de 29,2 G\$ par rapport au 31 octobre 2024. Cette hausse provient de l'inclusion des dépôts de CWB et de la croissance des activités des Services aux particuliers, des secteurs des Marchés des capitaux et de Gestion de patrimoine, ainsi que de la filiale ABA Bank.

Selon le tableau 12, les dépôts des entreprises et administrations publiques totalisent 297,5 G\$, en croissance de 64,8 G\$ par rapport à 232,7 G\$ au 31 octobre 2024. La hausse s'explique par l'inclusion des dépôts de CWB, par la croissance des activités des Services aux entreprises, et des secteurs de Gestion de patrimoine et des Marchés des capitaux, ainsi que des activités de financement et de la Trésorerie, dont 2,6 G\$ au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques. Les dépôts provenant des institutions de dépôts de 6,1 G\$ enregistrent une hausse de 0,5 G\$ par rapport à l'exercice précédent.

Autres passifs

Les autres passifs de 111,7 G\$ au 31 octobre 2025 sont en hausse de 9,8 G\$ depuis le 31 octobre 2024, essentiellement en raison des augmentations de 3,2 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, de 2,4 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert, de 2,2 G\$ des passifs relatifs à des créances cédées et de 1,9 G\$ des autres passifs.

Dettes subordonnées et autres obligations contractuelles

L'augmentation de la dette subordonnée depuis le 31 octobre 2024 provient des émissions, le 13 janvier 2025 et le 26 juin 2025, des billets à moyen terme de 1,0 G\$ et de 750 M\$ respectivement, ainsi que de débentures subordonnées provenant de l'acquisition de CWB pour un montant de 400 M\$, en tenant compte du rachat, le 29 juin 2025, des débentures subordonnées émises par CWB pour un montant de 125 M\$. Les obligations contractuelles sont présentées en détail dans la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2025, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque s'établissent à 33,8 G\$, en hausse de 8,2 G\$ comparativement à 25,6 G\$ au 31 octobre 2024. Cette augmentation s'explique principalement par les émissions d'actions ordinaires relatives à l'acquisition de CWB d'un montant total de 6,3 G\$, ainsi que par le résultat net, déduction faite des dividendes. Cette hausse est en partie atténuée par les rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation et par la variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Par ailleurs, l'émission des actions privilégiées séries 47 et 49 a été compensée par le rachat d'actions privilégiées, série 32, à des fins d'annulation.

Les états consolidés de la variation des capitaux propres, à la page 150 du présent Rapport annuel, présentent en détail les éléments qui constituent les capitaux propres. De plus, une analyse des fonds propres réglementaires de la Banque est présentée à la section « Gestion de capital » du présent Rapport de gestion.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des entreprises associées, des coentreprises, des administrateurs, des principaux dirigeants et autres parties liées. Les ententes contractuelles et autres opérations sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur traitement annuel.

De plus, ces prêts sont accordés aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes :

- l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle;
- les prêts hypothécaires sont offerts au taux préférentiel employé;
- les marges de crédit hypothécaires portent intérêt au taux de base canadien réduit de 0,5 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien;
- les prêts personnels portent intérêt au taux offert aux clients réguliers basé sur le risque;
- les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque;
- les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 0,5 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

La Banque offre également un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés. Des informations additionnelles sur les parties liées sont présentées aux notes 27 et 28 afférentes aux états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

Avis de cotisation

En avril 2025, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 125 M\$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année d'imposition 2020.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 1 075 M\$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années d'imposition 2012 à 2019.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

En octobre 2023, la Banque avait déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait l'objet d'un litige. Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2020, pour certaines activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 octobre 2025.

Règles du Pilier 2

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69 – *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024* a reçu la sanction royale. Ce projet de loi incluait les règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui sont applicables pour les exercices financiers ouverts à compter du 31 décembre 2023 (1^{er} novembre 2024 pour la Banque). À ce jour, les règles du Pilier 2 ont été adoptées dans certaines juridictions où la Banque exerce ses activités. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque estime que l'application des règles du Pilier 2 représente une hausse du taux effectif d'imposition de 1,8 %. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque continue d'appliquer l'exception à la comptabilisation et aux informations à fournir des actifs et passifs d'impôt différé découlant des règles du Pilier 2 dans les juridictions où celles-ci ont été adoptées.

Événements postérieurs à la date du bilan consolidé

Transactions avec la Banque Laurentienne du Canada

Le 2 décembre 2025, la Banque a conclu une entente définitive d'achat d'actifs avec la Banque Laurentienne du Canada (BLC), en vertu de laquelle la Banque assumera certains passifs et acquerra certains actifs liés à des portefeuilles des services bancaires aux particuliers et aux PME de BLC (la « transaction visant les particuliers/PME »), et la Banque prendra en charge l'entente de distribution de BLC pour certains fonds communs de placement. La contrepartie à recevoir de BLC en trésorerie et équivalents de trésorerie sera déterminée en référence à la valeur des passifs assumés, déduction faite des actifs acquis, à la date de clôture.

La clôture de la transaction visant les particuliers/PME, prévue à la fin de 2026, est assujettie à la satisfaction de l'ensemble des conditions préalables à la clôture de la transaction d'acquisition de BLC par la Banque Fairstone (la « transaction d'acquisition ») ou à la renonciation à ces conditions, ainsi qu'à la clôture de la transaction d'acquisition immédiatement après la transaction visant les particuliers/PME. La transaction visant les particuliers/PME est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention des approbations des organismes de réglementation clés.

Séparément, et parallèlement à la signature de la convention de la transaction visant les particuliers/PME, la Banque et BLC ont également conclu une entente définitive d'acquisition de prêts visant l'acquisition par la Banque du portefeuille de prêts syndiqués de BLC (la « transaction visant les prêts syndiqués ») pour un prix d'acquisition déterminé en référence à la valeur à la date de clôture. La clôture de la transaction visant les prêts syndiqués, prévue au début de 2026, n'est pas subordonnée à la clôture de l'une ou l'autre des transactions susmentionnées et est sous réserve des conditions de clôture habituelles.

Rachat des billets avec remboursement de capital à recours limité

Le 17 novembre 2025, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue du 15 novembre 2025, la Banque a terminé le rachat de la totalité des BCRL - Série 1, émis et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux BCRL - Série 1, le prix de rachat était de 1 000 \$ chacun, plus les intérêts courus et impayés. La Banque a racheté 500 000 BCRL - Série 1 pour un prix total de 500 M\$, ce qui a réduit les *Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres*. Dans le cadre du rachat des BCRL - Série 1, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 44, émises par la Banque, parallèlement aux BCRL - Série 1 et qui étaient détenues par un fiduciaire indépendant dans une fiducie à recours limité consolidée.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

Entités structurées

La Banque a recours à des entités structurées, entre autres, pour diversifier ses sources de financement et pour offrir des services à sa clientèle, notamment pour l'aider à titriser des actifs financiers ou lui offrir des occasions de placement. En vertu des IFRS, une entité structurée doit être consolidée si la Banque contrôle cette entité. La méthode comptable concernant les critères de consolidation des entités structurées se retrouve à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Des renseignements supplémentaires au sujet des entités structurées non consolidées et consolidées sont présentés à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Titrisation d'actifs financiers de la Banque

Prêts hypothécaires

La Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés, lesquels peuvent être cédés à des tiers. Dans le second programme, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'une partie cocontractante agréée par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH. Au 31 octobre 2025, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à des tiers totalise 24,1 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par une assurance-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assurance-prêt. Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. En vertu des IFRS, puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés à des tiers, les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Par conséquent, ces prêts hypothécaires assurés titrisés demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 9 afférente aux états financiers consolidés.

Créances sur cartes de crédit

En avril 2015, la Banque a mis en place *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) afin de continuer son programme de titrisation de cartes de crédit sur une base renouvelable. La Banque a recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque assume le rôle de gestionnaire des créances vendues et conserve la relation avec la cliente ou le client. De plus, elle administre elle-même le programme de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions du programme.

Au 31 octobre 2025, le portefeuille de créances sur cartes de crédit détenu par CCCT II représente un encours de 2,6 G\$, et tous les billets aux investisseurs sont venus à échéance. CCCT II a émis un certificat bancaire qui est détenu par la Banque dont le solde au 31 octobre 2025 est de 2,6 G\$. Les nouvelles créances sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clientes et clients.

La Banque conserve, du portefeuille de créances vendues, l'écart excédentaire représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure : ainsi, elle fournit la protection de premier niveau contre les pertes. La Banque consolide CCCT II, puisqu'elle en détient le contrôle.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clientes et clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La clientèle utilise ces fonds pour diversifier ses sources de financement et réduire les coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre à ces fonds des services administratifs et de structuration de transactions. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. Les notes 26 et 27 afférentes aux états financiers consolidés présentent et décrivent les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu des contrats d'instruments financiers dérivés avec ces fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. La Banque n'est pas tenue de consolider ces fonds, car elle n'en détient pas le contrôle.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Les notes 1 et 17 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats de garantie. Les principaux types de garanties sont les lettres de garantie, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit, certaines activités de prêts de titres et certaines ententes d'indemnisation. La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties.

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de sa clientèle représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les instruments de crédit hors bilan et autres éléments.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie relativement aux transactions sur valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

Gestion du capital

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

Cadre de gestion du capital

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. La Banque a mis en place un processus interne rigoureux d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui se définit comme suit :

- procéder à une évaluation globale des risques;
- mesurer les risques importants et les exigences de capital relativement à la planification financière de la Banque pour le prochain exercice ainsi que les profils de risque actuels et prospectifs;
- intégrer des simulations de crises à l'échelle de l'entreprise et effectuer une analyse de sensibilité pour déterminer une réserve de capital au-delà des seuils réglementaires minimaux (pour de plus amples renseignements sur les simulations de crises à l'échelle de l'entreprise, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion);
- procéder à une agrégation du capital et à des analyses du caractère raisonnable du capital interne par rapport au capital réglementaire;
- comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et les banques concurrentes;
- fournir une attestation du caractère suffisant des niveaux de capital de la Banque.

L'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante de la planification et de la stratégie en matière de capital. La Banque établit des cibles d'exploitation internes, incluant une réserve discrétionnaire en surplus des exigences réglementaires minimales, qui lui permettent de disposer d'une structure financière solide et de suffisamment de capital pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction selon son appétit pour le risque, tout en assurant un rendement concurrentiel à ses actionnaires, dans des conditions normales ainsi que selon diverses simulations de crises rigoureuses et vraisemblables. Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

La mesure du rendement du capital ajusté en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) découlant de l'évaluation du capital économique requis sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'exploitation de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour la répartition du capital entre les différents secteurs d'exploitation.

Structure et gouvernance

L'équipe de Gestion du capital est, avec ses partenaires de Gestion des risques, de Financement d'actifs et trésorerie et des Finances, responsable du maintien des processus et des moyens de contrôle intégrés permettant l'évaluation globale de l'adéquation des fonds propres.

Le Conseil supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant, conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au comité de gestion des risques (CGR), qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. Toutefois, le Conseil, sur recommandation du CGR, doit assumer les responsabilités suivantes :

- examiner et approuver la politique de gestion du capital;
- examiner et approuver l'appétit pour le risque de la Banque, y compris les principales cibles en termes de capital et de risque et les limites correspondantes;
- examiner et approuver le plan et la stratégie de capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque;
- examiner et approuver l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures d'urgence;
- examiner les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris les ratios d'adéquation des fonds propres selon l'Accord de Bâle;
- s'assurer du caractère approprié de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres réglementaires.

L'équipe de direction est chargée de définir la stratégie de la Banque et elle joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions à prendre à l'égard du capital. Le comité de gestion intégrée des risques supervise la gestion du capital trimestriellement en vertu des pouvoirs délégués par le comité des risques globaux, ce qui consiste à examiner la stratégie et le plan en matière de capital et à surveiller sa mise en œuvre et l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital, y compris les mesures d'urgence, ainsi qu'à faire des recommandations relatives à ces mesures.

Accord de Bâle et contexte réglementaire

Accord de Bâle

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

Comme l'exige l'Accord de Bâle, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise les approches de notation interne (NI) pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. La Banque doit utiliser l'approche fondée sur les notations internes-fondation (approche NI fondation) pour certains types précis d'expositions, comme les expositions aux grandes sociétés ou aux institutions financières. Pour tous les autres types d'expositions traités selon une approche NI, la Banque utilise l'approche NI avancée. Selon l'approche NI fondation, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut (PD), mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Selon l'approche NI avancée, la Banque peut utiliser sa propre estimation pour tous les paramètres de risque : PD, PCD et ECD. Selon les deux approches NI, les paramètres de risque sont assujettis à des limites plancher. Le risque de crédit de certains portefeuilles considérés comme étant de moindre importance est pondéré conformément à l'approche standardisée révisée, qui utilise des pondérations réglementaires prescrites. L'exposition aux titres de participation du portefeuille bancaire est également pondérée en fonction de l'approche standardisée révisée.

Pour ce qui est des risques liés aux opérations de titrisation, le traitement des fonds propres dépend du type d'expositions sous-jacentes et des informations disponibles sur ces expositions. La Banque doit utiliser l'approche de titrisation fondée sur les notations internes (*Securitization : Internal-Ratings-Based-Approach* ou SEC-IRBA) si elle est en mesure d'appliquer un modèle fondé sur les notations internes approuvé et a suffisamment d'informations pour calculer les exigences de fonds propres pour toutes les expositions sous-jacentes du portefeuille titrisé. Selon cette approche, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé d'une combinaison d'intrants réglementaires et d'intrants spécifiques à l'exposition de titrisation, tels que l'exigence implicite de fonds propres liée aux expositions sous-jacentes, le niveau de rehaussement de crédit, l'échéance effective, le nombre d'expositions et la perte moyenne en cas de défaut (PCD) pondérée.

Si la Banque ne peut pas utiliser l'approche SEC-IRBA, elle doit se servir de l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (*Securitization : External Ratings-Based Approach* ou SEC-ERBA) pour les expositions de titrisation dont les notations sont établies à l'externe. Cette approche établit la pondération en fonction des risques sur la base de notations déterminées à l'externe. La Banque utilise les notations établies par *Moody's*, *Standard & Poor's* (S&P), *Fitch*, *Kroll Bond Rating Agency*, ou *DBRS*, ou une combinaison de ces notations. La Banque utilise l'approche basée sur les évaluations internes (*Securitization : Internal Assessment Approach* ou SEC-IAA) pour les expositions de titrisation non notées liées aux structures d'émission de papier commercial adossé à des actifs dont elle est le promoteur. Les méthodes utilisées dans le cadre de l'approche SEC-IAA s'appuient principalement sur les critères publiés par les agences de notation mentionnées précédemment et tiennent compte des facteurs de risque que la Banque juge pertinents pour évaluer la qualité de crédit des expositions. L'approche SEC-IAA utilisée par la Banque comprend une évaluation de la mesure pour laquelle le rehaussement du crédit disponible pour la protection contre les pertes fournit une couverture pour les pertes attendues. Les niveaux simulés de couverture dont la Banque a besoin pour chaque cote interne de risque cadrent avec les exigences publiées par les agences de notation pour des cotes externes équivalentes par catégorie d'actifs. Si la Banque ne peut pas appliquer l'approche SEC-ERBA ou l'approche SEC-IAA, elle doit utiliser la formule réglementaire en vertu de l'approche de titrisation standardisée (*Securitization : Standardized Approach* ou SEC-SA). Selon cette approche, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé d'intrants spécifiques à l'exposition de titrisation, tels que l'exigence implicite de fonds propres liée aux expositions sous-jacentes calculées à l'aide de la méthode standardisée pour risque de crédit et le niveau de rehaussement de crédit et des défaillances.

Si aucune des approches ci-dessus ne peut être utilisée, il faut attribuer une pondération des risques de 1250 % à l'exposition de titrisation. La Banque peut appliquer une diminution des exigences de fonds propres pour les expositions de titrisation qui respectent les critères du dispositif de titrisations simples, transparentes et comparables (STC).

En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque applique l'approche standardisée révisée, qui tient compte de son expérience en matière de pertes internes liées au risque opérationnel pour le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques. Tant pour le risque de marché que pour le risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA), la Banque utilise la méthode des sensibilités standard pour calculer l'actif pondéré en fonction des risques.

La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres afin que le total de l'actif pondéré en fonction des risques ne soit pas inférieur à 72,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Le BSIF avait prévu l'adoption progressive du coefficient de plancher dont la valeur initiale était de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmentait pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2027. Le 12 février 2025, le BSIF a reporté toute augmentation supplémentaire jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, le coefficient de plancher, actuellement fixé à 67,5 %, restera à ce niveau pour une période indéterminée. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques.

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. Les règles de l'Accord de Bâle s'appliquent au niveau consolidé de la Banque. Les actifs des entités non consolidées à des fins réglementaires sont ainsi exclus du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres CET1. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1) » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, les billets de capital à recours limité (BCRL) et d'autres ajustements aux fonds propres AT1. La somme des fonds propres CET1 et des AT1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent les dettes subordonnées admissibles et certaines provisions pour pertes de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Le BSIF est responsable de l'application de l'Accord de Bâle au Canada. Tel que requis par l'Accord de Bâle, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y a de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Au 31 octobre 2025, l'ensemble des instruments des fonds propres réglementaires de la Banque autres que les actions ordinaires sont assortis d'une clause de FPUNV. De plus, dans les règlements de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (SADC) et de la *Loi sur les banques* (Canada), le gouvernement du Canada détaille les régimes de conversion, d'émission et d'indemnisation pour les instruments de recapitalisation interne émis par les banques d'importance systémique intérieure (BISI) (collectivement, les « règlements sur la recapitalisation interne »). En vertu de la *Loi sur la SADC*, lorsque le BSIF a déterminé que la Banque a cessé d'être viable, ou est sur le point de l'être, le gouverneur en conseil peut, suivant une recommandation du ministre des Finances si ce dernier est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de le faire, prendre un décret exigeant que la SADC convertisse la totalité ou une partie de certaines actions et certains éléments du passif de la Banque en actions ordinaires (une « conversion aux fins de recapitalisation interne »).

Les règlements sur la recapitalisation interne qui régissent la conversion et l'émission des instruments de recapitalisation interne sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018, et ceux qui régissent l'indemnisation des détenteurs d'instruments convertis sont entrés en vigueur le 27 mars 2018. Les actions et les éléments du passif émis avant la date d'entrée en vigueur des règlements sur la recapitalisation interne ne sont pas soumis à une conversion aux fins de recapitalisation interne, sauf si, dans le cas d'un élément du passif, les modalités de cet élément du passif sont, à cette date ou par la suite, modifiées afin d'accroître le montant du principal ou de prolonger son échéance et que l'élément du passif modifié respecte les exigences afin d'être soumis à une conversion aux fins de recapitalisation interne.

Les règlements sur la recapitalisation interne prescrivent les types d'actions et d'éléments de passif qui peuvent faire l'objet d'une conversion aux fins de la recapitalisation interne. En règle générale, tout titre de créance de premier rang qui comporte un terme initial ou modifié de plus de quatre cents jours, qui n'est pas garanti, ou ne l'est qu'en partie, et qui porte un numéro *Committee on Uniform Securities Identification Procedures* (CUSIP), un numéro *International Securities Identification Number* (ISIN) ou un numéro d'identification semblable peut faire l'objet d'une conversion aux fins de la recapitalisation interne. Toutefois, certains autres titres de créance de la Banque, comme les obligations structurées (définies dans les règlements sur la recapitalisation interne), les obligations sécurisées, les dépôts et certains instruments financiers dérivés ne seront pas soumis à une conversion aux fins de la recapitalisation interne.

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 13,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 15,0 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux BISI de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,5 % établies par le BSIF. La RSI, dont le niveau varie entre 0 % et 4,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais devra fournir un plan de mesures correctives au BSIF. En outre, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %, qui comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

La ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF, qui s'applique à toutes les BISI dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable. La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice TLAC du BSIF. Le BSIF exige des BISI qu'elles maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. Le ratio TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques et le ratio de levier TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale. Au 31 octobre 2025, la valeur des éléments de passif en circulation faisant l'objet de la conversion dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne s'élève à 26,1 G\$ (23,5 G\$ au 31 octobre 2024).

La Banque se conforme au *Cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères de banques d'importance systémique intérieure* du BSIF, qui met l'accent sur la capacité d'absorption des pertes des banques mères canadiennes, indépendamment de leurs activités consolidées. Ce cadre permet au BSIF d'évaluer la résilience financière d'une banque mère et sa capacité à soutenir ses filiales et ses succursales. Il complète les exigences actuelles en matière de TLAC à l'échelle du groupe et renforce les protections des déposants, des titulaires de police et des créanciers.

Exigences – Ratios des fonds propres ⁽¹⁾, de levier ⁽¹⁾ et TLAC ⁽²⁾ réglementaires

	Exigences au 31 octobre 2025						Ratios au 31 octobre 2025
	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Minimum établi par le CBCB	Surcharge relative aux BISI	Minimum établi par le BSIF	Réserve pour stabilité intérieure ⁽³⁾	
Ratios des fonds propres							
CET1	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1,0 %	8,0 %	3,5 %	13,8 %
catégorie 1 ⁽⁴⁾	6,0 %	2,5 %	8,5 %	1,0 %	9,5 %	3,5 %	15,1 %
total ⁽⁴⁾	6,0 %	2,5 %	10,5 %	1,0 %	11,5 %	3,5 %	17,3 %
Ratio de levier ⁽⁴⁾	3,0 %	s.o.	3,0 %	0,5 %	3,5 %	s.o.	4,5 %
Ratio TLAC	21,5 %	s.o.	21,5 %	s.o.	21,5 %	3,5 %	29,7 %
Ratio de levier TLAC	6,75 %	s.o.	6,75 %	0,5 %	7,25 %	s.o.	8,8 %

s.o. Sans objet

(1) Les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

(2) Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

(3) Le 26 juin 2025, le BSIF a confirmé que la réserve pour stabilité intérieure était maintenue à 3,5%.

(4) Les ratios au 31 octobre 2025 tiennent compte du rachat des BCRL - Série 1 effectué le 17 novembre 2025.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales relatives aux capitaux propres établies par le BSIF, y compris la réserve pour stabilité intérieure. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible sur le site Internet de la Banque.

Contexte réglementaire

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Depuis le 1^{er} novembre 2024, aucun fait nouveau en matière de réglementation n'est à considérer, à l'exception du report jusqu'à nouvel ordre de l'augmentation du plancher des fonds propres, tel que mentionné précédemment.

La gestion du capital en 2025

Activités de gestion

Le 13 janvier 2025, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 1,0 G\$ portant intérêt à 4,260 % et échéant le 15 février 2035. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux FPUNV, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 3 février 2025, lors de la clôture de l'acquisition de CWB, la Banque a émis un total de 50 272 878 actions ordinaires, pour un produit brut de 6,3 G\$.

Le 3 février 2025, dans le cadre de l'acquisition de CWB, la Banque a acquis les obligations liées aux dettes subordonnées de CWB pour un montant total de 525 M\$, qui incluait des débtures subordonnées de 125 M\$ portant intérêt à 4,840 % et échéant le 29 juin 2030 (rachetées par la Banque le 29 juin 2025), des débtures subordonnées de 150 M\$ portant intérêt à 5,937 % et échéant le 22 décembre 2032 et des débtures subordonnées de 250 M\$ portant intérêt à 5,949 % et échéant le 29 janvier 2034. Comme les débtures respectent les exigences relatives aux FPUNV, elles sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 17 février 2025, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat du 15 février 2025, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 32, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes périodiques déclarés et impayés. La Banque a racheté 12 000 000 d'actions privilégiées série 32 pour un prix total de 300 M\$.

Le 20 février 2025, il y a eu un échange de la totalité des actions privilégiées de premier rang, série 5 et série 9, émises et en circulation de CWB, contre des actions privilégiées de premier rang essentiellement équivalentes de la Banque Nationale, série 47 et série 49, donnant droit à un dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, portant intérêt à 6,371 % et 7,651 %. La Banque a échangé 10 000 000 d'actions privilégiées pour un montant total de 264 M\$. Comme les actions privilégiées, série 47 et série 49, respectent les exigences relatives aux FPUNV, elles sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 26 juin 2025, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$ portant intérêt à 4,333 % et échéant le 15 août 2035. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux FPUNV, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 25 septembre 2025, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 8 000 000 d'actions ordinaires (représentant environ 2,04 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 24 septembre 2026. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a complété le rachat de 1 385 400 actions ordinaires.

Le 17 novembre 2025, après la date de clôture de l'exercice, la Banque a terminé le rachat de la totalité des BCRL - Série 1, émis et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux BCRL - Série 1, le prix de rachat était de 1 000 \$ chacun, plus les intérêts courus et impayés. La Banque a racheté 500 000 BCRL - Série 1 pour un prix total de 500 M\$. Dans le cadre du rachat des BCRL - Série 1, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 44, émises par la Banque, parallèlement aux BCRL - Série 1 et qui étaient détenues par un fiduciaire indépendant dans une fiducie à recours limité consolidée. Ces instruments ont été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 octobre 2025.

Au 31 octobre 2025, la Banque compte 391 065 541 actions ordinaires émises et en circulation comparativement à 340 743 876 un an plus tôt. Elle compte également 64 000 000 actions privilégiées émises et en circulation (excluant les actions privilégiées série 44, série 45 et série 46 émises par la Banque, parallèlement aux BCRL; pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 19 afférente aux présents états financiers consolidés), comparativement à 66 000 000 au 31 octobre 2024. De plus, elle compte 1 500 000 BCRL émis et en circulation, inchangé par rapport au 31 octobre 2024. Pour de plus amples renseignements sur les instruments de fonds propres, se reporter aux notes 15, 16 et 19 afférentes aux états financiers consolidés.

Dividendes

La stratégie en matière de dividende sur les actions ordinaires de la Banque est de cibler un ratio de versement des dividendes de 40 % à 50 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, en considérant la situation financière, les besoins de trésorerie, les exigences réglementaires ainsi que tout autre facteur jugé pertinent par les membres du Conseil.

Pour l'exercice 2025, la Banque a déclaré un dividende sur actions ordinaires de 4,64 \$ par action (2024 : 4,32 \$ par action), ce qui représente un ratio de versement des dividendes de 45,6 % (2024 : 40,1 %). Le montant de dividendes sur actions ordinaires s'élève à 1 763 M\$ pour l'exercice 2025 (2024 : 1 468 M\$). En excluant les éléments particuliers, le ratio de versement de dividendes s'établit à 40,7 % (2024: 41,2 %). Le ratio de versement des dividendes se situe à l'intérieur de la fourchette cible de distribution, notamment en raison de l'augmentation des dividendes versés au cours de l'exercice. Compte tenu de la conjoncture économique de l'exercice 2025, la Banque fait preuve de prudence dans la gestion de ses fonds propres réglementaires et elle demeure confiante en sa capacité de faire croître ses résultats pour les années à venir.

Actions, autres instruments de capitaux propres et options d'achat d'actions

	Au 31 octobre 2025	
	Nombre d'actions ou de BCRL	M\$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 30	14 000 000	350
Série 38	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300
Série 47	5 000 000	128
Série 49	5 000 000	136
	64 000 000	1 614
Autres instruments de capitaux propres		
BCRL – Série 1	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500
	1 500 000	1 500
	65 500 000	3 114
Actions ordinaires	391 065 541	9 865
Options d'achat d'actions	10 580 306	

Au 28 novembre 2025, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 390 304 313 et le nombre d'options en cours est de 10 479 900. Le nombre d'actions ordinaires et le nombre d'options en circulation reflètent la clôture de la transaction avec CWB. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées et les BCRL de la Banque ainsi que les billets à moyen terme et les débentures subordonnées, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 \$ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 1 560 millions d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 80,0 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 31 octobre 2025. Les BCRL - Série 1 rachetés le 17 novembre 2025 pour un prix total de 500 M\$ ont été exclus du calcul.

Ratios des fonds propres réglementaires, de levier et TLAC

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 13,8 %, à 15,1 % et à 17,3 % au 31 octobre 2025, comparativement à des ratios de 13,7 %, de 15,9 % et de 17,0 %, respectivement, au 31 octobre 2024. Le ratio des fonds propres CET1 et le ratio du total des fonds propres ont augmenté depuis le 31 octobre 2024, tandis que le ratio des fonds propres de catégorie 1 a diminué. L'émission d'actions ordinaires relative à l'acquisition de CWB et le résultat net, déduction faite des dividendes, ont eu un effet favorable sur les ratios, en partie contrebalancé par le rachat d'actions ordinaires, ainsi que par la croissance de l'actif pondéré en fonction des risques due principalement à l'inclusion de CWB. Le ratio du total des fonds propres a également bénéficié de l'émission nette de dettes subordonnées. De plus, le rachat d'actions privilégiées effectué le 17 février 2025 ainsi que le rachat de la totalité des BCRL - Série 1 effectué le 17 novembre 2025, atténué par l'échange des actions privilégiées de CWB contre des actions privilégiées de la Banque le 20 février 2025, a eu un impact défavorable sur le ratio des fonds propres de catégorie 1.

Le ratio de levier en date du 31 octobre 2025 s'établit à 4,5 %, comparativement à 4,4 % au 31 octobre 2024. L'augmentation du ratio de levier s'explique par la croissance des fonds propres de catégorie 1 en raison des mêmes éléments que ceux décrits ci-dessus, en partie contrebalancée par l'augmentation de l'exposition totale.

Au 31 octobre 2025, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC s'établissent, respectivement, à 29,7 % et à 8,8 %, comparativement à 31,2 % et à 8,6 %, respectivement, au 31 octobre 2024. L'augmentation du ratio de levier TLAC s'explique principalement par les émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC au cours de l'exercice. Cependant, la croissance de l'actif pondéré en fonction des risques, attribuable principalement à l'inclusion de CWB, a plus que compensé ces émissions, ce qui a entraîné une diminution du ratio TLAC.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

Capital réglementaire ⁽¹⁾, ratio de levier ⁽¹⁾ et TLAC ⁽²⁾

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Fonds propres		
CET1	25 962	19 321
catégorie 1 ⁽³⁾	28 559	22 470
total ⁽³⁾	32 657	24 001
Actif pondéré en fonction des risques	188 756	140 975
Exposition totale	633 494	511 160
Ratios des fonds propres		
CET1	13,8 %	13,7 %
catégorie 1 ⁽³⁾	15,1 %	15,9 %
total ⁽³⁾	17,3 %	17,0 %
Ratio de levier ⁽³⁾	4,5 %	4,4 %
TLAC disponible	55 993	44 040
Ratio TLAC	29,7 %	31,2 %
Ratio de levier TLAC	8,8 %	8,6 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

(3) Les données au 31 octobre 2025 tiennent compte du rachat des BCRL - Série 1 effectué le 17 novembre 2025.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		
Solde au début	19 321	16 920
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	95	130
Émission d'actions ordinaires relatives à l'acquisition de CWB	6 330	–
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	(7)	23
Rachat d'actions ordinaires	(213)	–
Options de remplacement relatives à l'acquisition de CWB	29	–
Autres surplus d'apport	42	33
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux	(1 949)	(1 643)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	4 017	3 817
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	187	400
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17	–	(94)
Autres	(157)	(191)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global		
Écarts de conversion	34	13
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	69	9
Autres	–	–
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	(1 860)	38
Autres, y compris les ajustements réglementaires		
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	38	(92)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %		
Actifs d'impôt différé	–	–
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	–	–
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)	(22)	(15)
Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF	–	(1)
Variation des autres ajustements réglementaires	8	(26)
Solde à la fin	25 962	19 321
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Solde au début	3 149	3 148
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	250	–
Rachats de fonds propres ⁽²⁾	(800)	–
Autres, y compris des ajustements réglementaires	(2)	1
Solde à la fin	2 597	3 149
Total des fonds propres de catégorie 1	28 559	22 470
Fonds propres de catégorie 2		
Solde au début	1 531	988
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	2 150	500
Rachat de fonds propres	–	–
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	–	–
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	434	4
Autres, y compris des ajustements réglementaires	(17)	39
Solde à la fin	4 098	1 531
Total des fonds propres réglementaires	32 657	24 001

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Les données au 31 octobre 2025 tiennent compte du rachat des BCRL - Série 1 effectué le 17 novembre 2025.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques a augmenté de 47,8 G\$ pour s'établir à 188,8 G\$ au 31 octobre 2025, comparativement à 141,0 G\$ au 31 octobre 2024. Cette augmentation découle principalement de l'inclusion de CWB, ainsi que de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques et de la détérioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts. La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

Trimestre terminé le

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2025	31 juillet 2025	30 avril 2025	31 janvier 2025	31 octobre 2024
	Total	Total	Total	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	156 537	155 658	124 443	118 450	116 684
Taille du portefeuille	5 216	1 063	2 226	3 447	1 067
Qualité du portefeuille	234	(407)	409	785	(70)
Mises à jour des modèles	–	–	108	–	439
Méthode et politique	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	30 708	–	–
Variation de change	367	223	(2 236)	1 761	330
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	162 354	156 537	155 658	124 443	118 450
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début	9 208	10 150	9 146	8 002	8 066
Variation des niveaux de risque ⁽²⁾	(484)	(942)	1 004	1 144	(64)
Mises à jour des modèles	–	–	–	–	–
Méthode et politique	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin	8 724	9 208	10 150	9 146	8 002
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début	17 365	16 964	14 875	14 523	14 168
Variation des niveaux de risque	313	401	459	352	355
Méthode et politique	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions ⁽³⁾	–	–	1 630	–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin	17 678	17 365	16 964	14 875	14 523
Actif pondéré en fonction des risques à la fin	188 756	183 110	182 772	148 464	140 975

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

(3) Au cours du deuxième trimestre de 2025, la variation du risque opérationnel est liée à l'inclusion de CWB qui a été calculé selon l'approche standardisée conformément à l'approche utilisée par la Banque.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation du risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation.

Allocation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction du risque réglementaire

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La ventilation par secteur d'exploitation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction des risques réglementaires a été effectuée sur une base individuelle avant l'allocation du goodwill et des immobilisations incorporelles. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin de quantifier précisément ces risques.

La section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion fournit toutes les informations relatives aux principaux types de risques. Le regroupement « Autres risques » présenté ci-dessous comprend notamment le risque d'affaires, le risque de taux d'intérêt structurel et l'avantage de la diversification entre les types de risques.

Répartition des risques par secteur d'exploitation

Au 31 octobre 2025

(en millions de dollars canadiens)

Banque Nationale du Canada																																																								
Secteurs d'exploitation	Particulier et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés des capitaux	Financement spécialisé aux États-Unis et International	Autres																																																			
Principales activités	- Services bancaires - Services de crédit - Financement - Investissement - Activités d'assurances	- Courtage de plein exercice - Gestion privée - Courtage direct - Solutions de placement et produits transactionnels - Services administratifs et de négociation - Services fiduciaires et de successions	- Titres de participation, produits de taux d'intérêt et de crédit, produits de base et devises - Services financiers aux entreprises - Services de banque d'investissement	- Financement spécialisé aux États-Unis - Credigy - International - ABA Bank (Cambodge) - Participations minoritaires dans les marchés émergents	- Activités de trésorerie - Gestion des liquidités - Financement de la Banque - Gestion de l'appariement du bilan - Services centralisés - Services fintech - Technologie Flinks Inc.																																																			
Capital économique par type de risque	<table><tr><td>Crédit</td><td>6 843</td></tr><tr><td>Marché</td><td>–</td></tr><tr><td>Opérationnel</td><td>508</td></tr><tr><td>Autres risques</td><td>702</td></tr><tr><td>Total</td><td>8 053</td></tr></table>	Crédit	6 843	Marché	–	Opérationnel	508	Autres risques	702	Total	8 053	<table><tr><td>Crédit</td><td>165</td></tr><tr><td>Marché</td><td>–</td></tr><tr><td>Opérationnel</td><td>193</td></tr><tr><td>Autres risques</td><td>702</td></tr><tr><td>Total</td><td>1 060</td></tr></table>	Crédit	165	Marché	–	Opérationnel	193	Autres risques	702	Total	1 060	<table><tr><td>Crédit</td><td>3 528</td></tr><tr><td>Marché</td><td>398</td></tr><tr><td>Opérationnel</td><td>645</td></tr><tr><td>Autres risques</td><td>1 092</td></tr><tr><td>Total</td><td>5 663</td></tr></table>	Crédit	3 528	Marché	398	Opérationnel	645	Autres risques	1 092	Total	5 663	<table><tr><td>Crédit</td><td>1 722</td></tr><tr><td>Marché</td><td>–</td></tr><tr><td>Opérationnel</td><td>47</td></tr><tr><td>Autres risques</td><td>146</td></tr><tr><td>Total</td><td>1 915</td></tr></table>	Crédit	1 722	Marché	–	Opérationnel	47	Autres risques	146	Total	1 915	<table><tr><td>Crédit</td><td>961</td></tr><tr><td>Marché</td><td>(43)</td></tr><tr><td>Opérationnel</td><td>22</td></tr><tr><td>Autres risques</td><td>(1 036)</td></tr><tr><td>Total</td><td>(96)</td></tr></table>		Crédit	961	Marché	(43)	Opérationnel	22	Autres risques	(1 036)	Total	(96)
Crédit	6 843																																																							
Marché	–																																																							
Opérationnel	508																																																							
Autres risques	702																																																							
Total	8 053																																																							
Crédit	165																																																							
Marché	–																																																							
Opérationnel	193																																																							
Autres risques	702																																																							
Total	1 060																																																							
Crédit	3 528																																																							
Marché	398																																																							
Opérationnel	645																																																							
Autres risques	1 092																																																							
Total	5 663																																																							
Crédit	1 722																																																							
Marché	–																																																							
Opérationnel	47																																																							
Autres risques	146																																																							
Total	1 915																																																							
Crédit	961																																																							
Marché	(43)																																																							
Opérationnel	22																																																							
Autres risques	(1 036)																																																							
Total	(96)																																																							
Actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	<table><tr><td>Crédit</td><td>87 648</td></tr><tr><td>Marché</td><td>–</td></tr><tr><td>Opérationnel</td><td>6 348</td></tr><tr><td>Total</td><td>93 996</td></tr></table>	Crédit	87 648	Marché	–	Opérationnel	6 348	Total	93 996	<table><tr><td>Crédit</td><td>2 586</td></tr><tr><td>Marché</td><td>–</td></tr><tr><td>Opérationnel</td><td>2 409</td></tr><tr><td>Total</td><td>4 995</td></tr></table>	Crédit	2 586	Marché	–	Opérationnel	2 409	Total	4 995	<table><tr><td>Crédit</td><td>37 320</td></tr><tr><td>Marché</td><td>8 406</td></tr><tr><td>Opérationnel</td><td>8 063</td></tr><tr><td>Total</td><td>53 789</td></tr></table>	Crédit	37 320	Marché	8 406	Opérationnel	8 063	Total	53 789	<table><tr><td>Crédit</td><td>22 154</td></tr><tr><td>Marché</td><td>–</td></tr><tr><td>Opérationnel</td><td>585</td></tr><tr><td>Total</td><td>22 739</td></tr></table>	Crédit	22 154	Marché	–	Opérationnel	585	Total	22 739	<table><tr><td>Crédit</td><td>12 646</td></tr><tr><td>Marché</td><td>318</td></tr><tr><td>Opérationnel</td><td>273</td></tr><tr><td>Total</td><td>13 237</td></tr></table>		Crédit	12 646	Marché	318	Opérationnel	273	Total	13 237										
Crédit	87 648																																																							
Marché	–																																																							
Opérationnel	6 348																																																							
Total	93 996																																																							
Crédit	2 586																																																							
Marché	–																																																							
Opérationnel	2 409																																																							
Total	4 995																																																							
Crédit	37 320																																																							
Marché	8 406																																																							
Opérationnel	8 063																																																							
Total	53 789																																																							
Crédit	22 154																																																							
Marché	–																																																							
Opérationnel	585																																																							
Total	22 739																																																							
Crédit	12 646																																																							
Marché	318																																																							
Opérationnel	273																																																							
Total	13 237																																																							

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Gestion des risques

Les textes grisés et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de la présente section du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés. Ils représentent les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché ainsi que les risques de liquidité et de financement tel qu'exigé par l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière et la Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'affaires. La Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. Elle assume certains risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels. L'objectif d'une gestion saine et efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, de contrôler la volatilité des résultats de la Banque et de s'assurer que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires.

Cadre de la gestion des risques

Les risques sont gérés de façon rigoureuse. Ils sont identifiés, mesurés et contrôlés afin d'atteindre un juste équilibre entre le rendement obtenu et les risques assumés. Par conséquent, les processus de prise de décisions sont guidés par une évaluation et une gestion des risques en phase avec l'appétit pour le risque de la Banque et par des niveaux prudents de fonds propres et de liquidités. Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes.

La Banque s'est dotée de principes directeurs pour soutenir une gestion saine et efficace des risques et contribue ainsi à préserver sa réputation, sa marque de commerce et sa pérennité :

- le risque est l'affaire de tous : les unités d'affaires, les fonctions liées à la gestion des risques et à la supervision, de même que l'Audit interne jouent un rôle important pour assurer la mise en place du cadre de gestion des risques; les transformations et simplifications des activités sont réalisées sans compromis sur la gestion rigoureuse des risques;
- centrée client : la qualité des données est la clé pour connaître les clientes et les clients, bien gérer les risques et offrir un excellent service à la clientèle;
- à l'échelle de l'entreprise : une bonne compréhension et une vision intégrée des risques sont à la base d'une gestion saine et efficace des risques et d'une prise de décisions éclairée par la direction;
- capital humain : les membres du personnel sont engagés, expérimentés et possèdent une grande expertise; leur curiosité contribue à leur perfectionnement continu et leur rigueur favorise l'intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle; des programmes de rémunération incitative sont structurés de façon à respecter la tolérance aux risques de la Banque et à encourager les comportements attendus;
- basée sur des faits : une bonne gestion des risques repose sur un discernement rigoureux et un bon jugement ainsi que sur des modèles et des systèmes perfectionnés.

Appétit pour le risque

L'appétit pour le risque représente le niveau de risque qu'une entreprise est prête à assumer afin de réaliser sa stratégie d'affaires. La Banque définit son appétit pour le risque par des seuils de tolérance, par l'alignement sur sa stratégie d'affaires et par l'intégration de la gestion des risques à sa culture d'entreprise. L'appétit pour le risque est intégré aux processus de prise de décisions ainsi que de planification stratégique et financière et de gestion du capital. En établissant son appétit pour le risque, la Banque considère également sa posture de risque et tous les impacts pouvant découler d'un changement stratégique, d'un changement d'objectif, de risques émergents ou de facteurs externes, tels que les impacts de l'acquisition récente de CWB.

Le cadre de l'appétit pour le risque repose sur des principes, des énoncés, des mesures ainsi que des cibles, et il est renforcé par des politiques et des limites. Les cibles d'appétit pour le risque sont établies en tenant compte des contraintes réglementaires de la Banque et des attentes de nos parties prenantes, notamment la clientèle, le personnel, la communauté, les actionnaires, les organismes de réglementation, les gouvernements et les agences de notation. Le cadre de l'appétit pour le risque est défini par les principes et énoncés suivants :

La réputation, la marque de commerce et la pérennité de la Banque sont au cœur de nos décisions, ce qui requiert :

- le maintien d'une notation de crédit élevée;
- une position solide en capital et en liquidités;
- une gestion rigoureuse des risques incluant la sécurité de l'information, la non-conformité à la réglementation et les pratiques de vente;
- l'atteinte des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nous comprenons les risques encourus; ils sont alignés sur notre stratégie d'affaires et se traduisent par :

- un juste équilibre entre le risque et le rendement;
- un profil de risque stable;
- un niveau stratégique de concentration aligné sur les cibles approuvées.

Notre transformation et notre simplification sont réalisées sans compromettre la gestion rigoureuse des risques, ce qui se reflète dans :

- une tolérance peu élevée aux risques opérationnels et de réputation;
- la stabilité des opérations et des systèmes informatiques en temps normal ainsi qu'en temps de crise.

La direction de la Banque et les unités d'affaires sont impliquées dans le processus de détermination de l'appétit pour le risque et doivent suivre adéquatement les indicateurs de risques identifiés. L'évaluation de ces besoins s'effectue au moyen du processus de planification stratégique d'entreprise. Les indicateurs de risques font l'objet d'une diffusion régulière, ce qui assure que le profil de risque de la Banque est aligné sur le niveau déterminé d'appétit pour le risque, à défaut de quoi des mesures correctrices pourraient être prises. Pour de plus amples renseignements sur les principaux indicateurs de risque suivis par la direction de la Banque pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité et de financement, se reporter aux pages suivantes.

Simulations de crises à l'échelle de l'entreprise

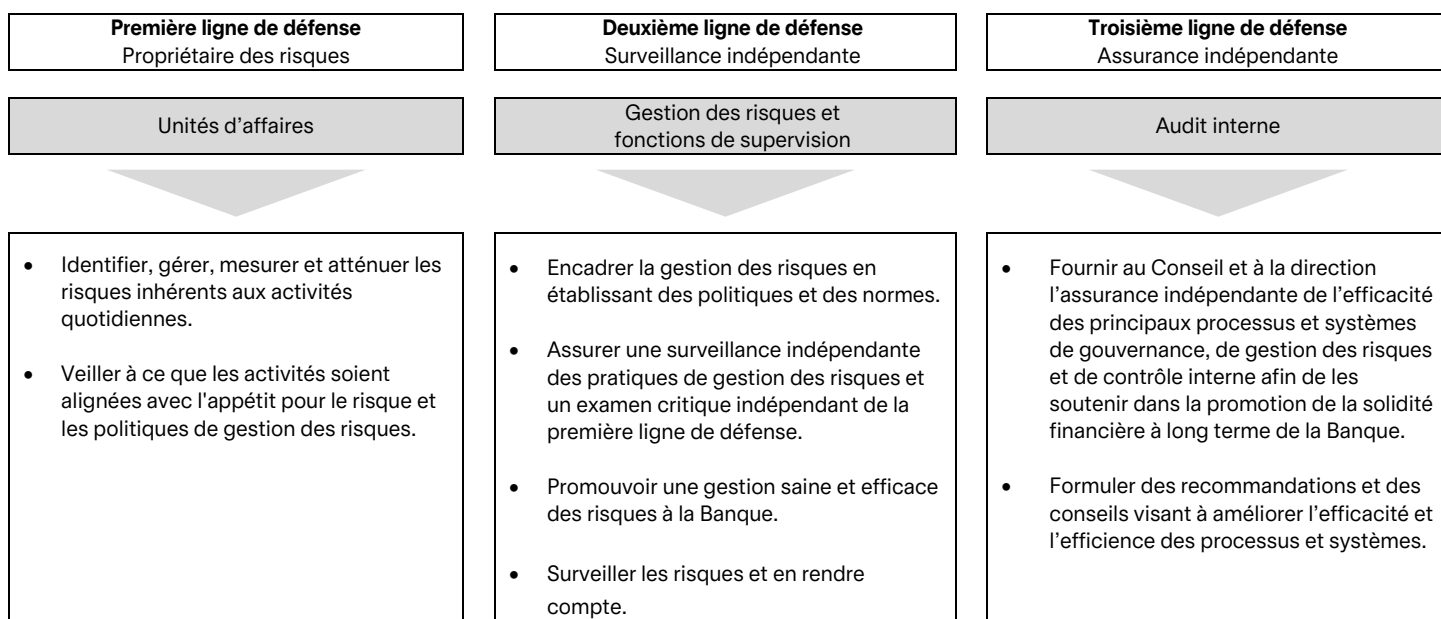
Un programme de simulation de crises à l'échelle de l'entreprise est en place à la Banque. Il fait partie d'un processus plus exhaustif visant à s'assurer que la Banque maintienne des niveaux adéquats de fonds propres, conformément à ses stratégies d'affaires et à son appétit pour le risque. La simulation de crises est un mécanisme de gestion des risques consistant à évaluer les effets potentiels, sur la situation financière de la Banque, ses fonds propres et sa liquidité, d'un ensemble de changements précis dans les facteurs de risque correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. Ce programme soutient le processus de décision de la direction, en identifiant les domaines de vulnérabilité potentielle pour la Banque dans son ensemble qui sont reflétés dans l'établissement des limites ainsi que dans la planification d'affaires à plus long terme. Les scénarios de même que les résultats des simulations sont approuvés par le groupe de surveillance des simulations de crises et font l'objet d'une révision par le comité des risques globaux (CRG) et par le comité de gestion des risques (CGR). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Simulations de crises » du présent Rapport de gestion pour les risques de crédit, de marché et de liquidité et de financement.

Intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle

La gestion des risques est intégrée à l'évolution culturelle de la Banque par l'entremise, notamment, des axes suivants :

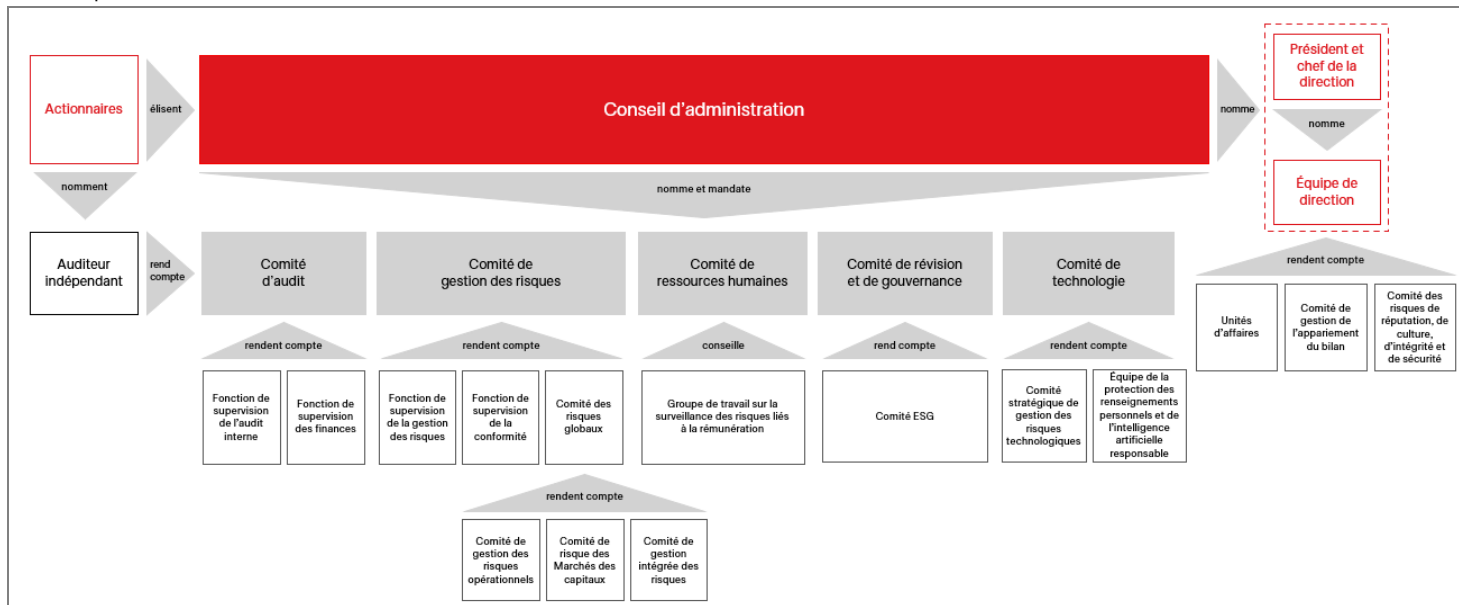
- Ton donné par la direction : la direction de la Banque fait la promotion de la gestion des risques dans ses communications internes et le démontre par des actions et des décisions alignées avec l'appétit pour le risque, ainsi que par les valeurs et la culture souhaitées.
- Responsabilité partagée : un modèle équilibré est préconisé où les initiatives de développement des affaires sont combinées avec la préoccupation constante d'une gestion des risques saine et efficace. À cet égard, le risque est considéré notamment dans les plans d'affaires des secteurs d'exploitation, dans l'analyse d'initiatives stratégiques et lors du lancement de nouveaux produits.
- Transparence : intégrée dans les valeurs de l'entreprise, la transparence nous permet de communiquer rapidement nos préoccupations sans crainte de représailles. La Banque se positionne comme une organisation apprenante où les membres du personnel ont droit à l'erreur.
- Comportements : des pratiques de gestion des talents et du rendement, incluant des programmes de rémunération incitative tenant compte du rendement et des comportements, renforcent la gestion des risques et favorisent les comportements souhaités.
- Développement en continu : tous les membres du personnel doivent suivre annuellement une formation obligatoire sur la conformité à la réglementation, qui porte notamment sur le Code de conduite de la Banque et la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes (RPCFAT) ainsi que des formations en lien avec la cybersécurité. Des programmes de formation sur la gestion des risques sont également offerts à l'ensemble des unités d'affaires de la Banque.

En plus des cinq axes identifiés, l'Audit interne effectue une évaluation de la culture organisationnelle dans le cadre de ses mandats. Enfin, en vue d'assurer l'efficacité du cadre de la gestion des risques en place, la Banque a clairement défini les rôles et responsabilités en renforçant le concept de trois lignes de défense. La section « Structure de gouvernance » présentée aux pages suivantes définit ce concept ainsi que les rôles et responsabilités de ces trois lignes de défense.



Structure de gouvernance ⁽¹⁾ *

Le graphique ci-dessous présente l'architecture de gouvernance globale de la Banque ainsi que les relations de gouvernance établies pour la gestion des risques.



Le conseil d'administration (Conseil)

Le Conseil a la responsabilité d'approuver et de superviser la gestion des affaires commerciales et internes de la Banque et établit, de concert avec la direction, les orientations stratégiques. Il approuve et supervise également la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, reconnaît et comprend les principaux risques auxquels la Banque fait face et s'assure que les systèmes appropriés sont en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. De plus, il veille à ce que la Banque exerce ses activités conformément aux pratiques et stratégies en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Il remplit son mandat à la fois directement et par l'entremise de ses comités : le comité d'audit, le comité de gestion des risques, le comité de ressources humaines, le comité de révision et de gouvernance ainsi que le comité de technologie.

Le comité d'audit

Le comité d'audit assure une surveillance fonctionnelle de l'Audit interne, garantissant ainsi son indépendance, et en définit les responsabilités. Le comité d'audit supervise le travail de l'auditeur interne et de l'auditeur indépendant, veille à la solidité financière de la Banque, encadre la présentation de l'information financière, les processus d'analyse et les contrôles internes de la Banque et examine tout signalement d'irrégularités liées à la comptabilité, aux contrôles internes ou à l'audit. Il examine également les déclarations sur les facteurs ESG, y compris les informations relatives au climat faisant partie des rapports financiers.

Le comité de gestion des risques (CGR)

Le comité de gestion des risques examine le cadre de l'appétit pour le risque et en recommande l'approbation par le Conseil. Il approuve les principales politiques de gestion des risques, ainsi que les limites de tolérance au risque. Il s'assure que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer les risques adéquatement et efficacement, et ce, de manière continue. Le comité surveille les risques principaux et émergents, incluant les risques financiers et non financiers. Il reçoit régulièrement le profil de risque et les tendances liées aux activités de la Banque et s'assure de leur cohérence avec l'appétit pour le risque.

Le comité de ressources humaines

Le comité de ressources humaines examine les risques liés à la rémunération en plus de revoir et d'approuver les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque en tenant compte du cadre d'appétit pour le risque et des stratégies ESG, et en recommande l'approbation au Conseil. Il recommande au Conseil l'approbation de la rémunération du président et chef de la direction, des membres de l'équipe de direction et des responsables des fonctions de supervision. Ce comité s'intéresse à l'ensemble des pratiques en ressources humaines, notamment la santé, la sécurité et le bien-être des membres du personnel, la gestion des talents dont le plan de relève de la direction et des fonctions de supervision ainsi que la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité. Enfin, il surveille les régimes de retraite et les avantages sociaux.

Le comité de révision et de gouvernance

Le comité de révision et de gouvernance veille à ce que les pratiques de la Banque soient saines et conformes à la législation et aux meilleures pratiques, incluant les responsabilités ESG, et veille à ce qu'elles soient alignées sur la mission commune de la Banque. Il examine et approuve les normes de comportement éthique et de conduite des affaires, y compris le Code de conduite et la politique sur les lanceurs d'alertes. Le comité surveille l'application des mécanismes d'examen des plaintes et veille à la mise en place de ceux qui permettent d'assurer le respect des dispositions visant les consommatrices et les consommateurs. Enfin, il s'assure de la compétence des membres du Conseil en procédant à l'évaluation de leur performance et de l'efficacité du Conseil, et planifie leur relève et la composition du Conseil.

Le comité de technologie

Le comité de technologie surveille les différentes composantes du programme de technologie de la Banque. Il examine, entre autres, la stratégie technologique de la Banque et supervise les risques technologiques, notamment en ce qui a trait aux cyberrisques, à la cybercriminalité, à la protection des renseignements personnels et à l'utilisation de l'IA.

(1) Des renseignements additionnels sur la structure de gouvernance de la Banque se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2026 qui sera disponible en mars 2026 sur le site Internet de la Banque, à l'adresse [bnc.ca](https://www.bnc.ca), ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca). Le texte intégral des mandats du Conseil et de ses comités est disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse [bnc.ca](https://www.bnc.ca).

L'équipe de direction de la Banque

Composée du président et chef de la direction et des dirigeantes et dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, l'équipe de direction de la Banque veille à l'exercice d'une gestion saine et efficace des risques alignée sur l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque. Elle promeut l'intégration de la gestion des risques à sa culture organisationnelle et gère les principaux risques auxquels la Banque est exposée.

La fonction de supervision de l'audit interne

Le service de l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense du cadre de la gestion des risques. Il est responsable de fournir de façon objective, au Conseil et à la direction de la Banque, une assurance indépendante sur l'efficacité des principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et de formuler des recommandations et des conseils pour promouvoir la solidité à long terme de la Banque.

La fonction de supervision des finances

Le service des Finances est responsable de la gestion optimale des ressources financières et de la gouvernance adéquate de l'information financière. Il aide les secteurs d'exploitation et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veille au respect d'exigences réglementaires et s'occupe de la présentation de l'information de la Banque aux actionnaires ainsi que de la présentation de l'information à l'externe des diverses unités, entités et filiales de la Banque. Il est responsable de la gestion du capital et participe activement aux activités du comité de gestion de l'appariement du bilan.

La fonction de supervision de la gestion des risques

Le service de la Gestion des risques a pour responsabilité d'identifier, de mesurer et de superviser, de manière indépendante et selon une approche intégrée, les divers risques auxquels sont exposées la Banque et ses filiales et de promouvoir l'intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle de la Banque. Le groupe de Gestion des risques appuie la direction et le Conseil dans la compréhension et la supervision des principaux risques. De plus, ce service développe, maintient et communique le cadre d'appétit pour le risque tout en s'assurant de l'intégrité et de la fiabilité des mesures de risque.

La fonction de supervision de la conformité

Le service de la Conformité est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de non-conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque, en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'exploitation. Il exerce aussi une surveillance et une évaluation indépendantes de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et normes portant sur la gestion du risque de non-conformité à la réglementation.

Le comité des risques globaux (CRG)

Le comité des risques globaux constitue l'instance supérieure de tous les comités de risque internes de la Banque et il surveille tous les aspects se rapportant à la gestion globale des risques de celle-ci. Il a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure, à l'intérieur de ses latitudes définies dans la politique de gestion du risque de crédit. Il rend compte au Conseil et lui recommande l'approbation de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque à l'échelle organisationnelle et de la gestion du profil de risque. Le comité de gestion des risques opérationnels, le comité de risque des Marchés des capitaux et le comité de gestion intégrée des risques présentés dans le graphique de la structure de gouvernance sont les principaux comités qui relèvent du CRG. Le CRG remplit également son mandat par l'entremise du comité senior d'évaluation des transactions complexes, du comité de supervision des modèles et des comités d'examen des risques.

Le groupe de travail sur la surveillance des risques liés à la rémunération

Le groupe de travail sur la surveillance des risques liés à la rémunération soutient le comité de ressources humaines dans son rôle de surveillance des risques liés à la rémunération. Il se compose d'au moins trois membres, soit le premier vice-président à la direction et chef de la gestion des risques, la cheffe des Finances et première vice-présidente à la direction, Finances, et la première vice-présidente à la direction, Expérience et Performance Humaines. Le groupe de travail aide à s'assurer que les politiques et les programmes de rémunération n'incitent pas indûment les membres de la haute direction, les dirigeantes et dirigeants, les personnes qui prennent des risques importants et l'ensemble des membres du personnel à prendre des risques qui outrepasseraient les balises de tolérance au risque de la Banque. À cet égard, il s'assure que la Banque respecte la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise publiée par le BSIF et les principes et normes en matière de saines pratiques de rémunération émis par le Conseil de stabilité financière, dont le suivi et la mise en œuvre sont assurés au Canada par le BSIF. Le CGR prend également connaissance des rapports présentés par ce groupe.

Le comité ESG

Sous le leadership de la cheffe des Finances et première vice-présidente à la direction, Finances, et composé d'expertes et d'experts représentant les différents secteurs de la Banque, incluant plusieurs membres de l'équipe de direction, le comité ESG a pour principale fonction d'établir et de soutenir la stratégie et les engagements en matière de durabilité de la Banque, tout en étant un ambassadeur pour les promouvoir à travers l'organisation. Appuyé par un comité de gestion, par des groupes de travail spécialisés et par une équipe entièrement consacrée à la durabilité, le comité ESG supervise la mise en œuvre des réglementations en place et la divulgation selon les bonnes pratiques (pour de plus amples renseignements, se reporter au Rapport de durabilité à la section Engagements et impact sur le site Internet de la Banque, à l'adresse [bnc.ca](https://www.bnc.ca)). Au minimum deux fois par année, des membres du comité ESG font rapport au comité de révision et de gouvernance de l'avancement de ses priorités et engagements ESG. Des présentations sont également faites ponctuellement au comité d'audit et au CGR sur des sujets d'intérêt particulier, tels que la divulgation extra-financière et le risque climatique.

Le comité stratégique de gestion des risques technologiques (CSGRT)

La haute direction de la Banque et le premier vice-président, Gestion intégrée des risques, confient au CSGRT la responsabilité de la gouvernance du risque lié aux technologies et cyber. Le CSGRT, sous le leadership de la vice-présidente, Gestion des risques technologiques, cyber et de données, a pour mandat d'assurer que les stratégies liées aux technologies (incluant la cybersécurité et la résilience technologique) sont alignées avec l'appétit pour le risque de la Banque. Ce comité suit les indicateurs de risques technologiques clés, surveille l'évolution des risques technologiques significatifs, s'assure qu'une vigie des risques technologiques émergents est réalisée et en suit les principales tendances. Finalement, il contribue au développement d'une saine culture de risque en favorisant l'appropriation de la gestion des risques technologiques à travers la Banque.

L'équipe de la protection des renseignements personnels et de l'intelligence artificielle responsable

L'équipe de la protection des renseignements personnels et de l'intelligence artificielle responsable élabore et met en œuvre le programme et la stratégie de la Banque en matière de protection des renseignements personnels, ainsi que les documents qui les soutiennent, tels que les politiques, normes et procédures. Elle supervise également le cadre de gouvernance des risques liés à la protection des renseignements personnels. Elle appuie les unités d'affaires de la Banque dans l'exécution des orientations stratégiques et veille au respect des meilleures pratiques en matière de protection des renseignements personnels. Enfin, elle participe aux travaux pour élaborer et mettre en œuvre le programme visant à encadrer l'IA de façon responsable au sein de l'organisation.

Les unités d'affaires

À titre de première ligne de défense, les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs propres activités, dans les limites fixées et conformément aux politiques de gestion des risques, en s'assurant d'identifier, d'évaluer, de gérer et de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par le personnel des politiques et des limites en vigueur.

Le comité de gestion de l'appariement du bilan

Composé de membres de l'équipe de direction de la Banque, de dirigeantes et dirigeants du service de la Gestion des risques, du service des Finances et des unités d'affaires, le comité assure une surveillance et fournit une orientation stratégique concernant le risque de taux d'intérêt structurel, le risque de change structurel et le risque de liquidité. Il assure aussi la coordination stratégique du plan budgétaire annuel en lien avec le bilan, le capital et le financement.

Le comité des risques de réputation, de culture, d'intégrité et de sécurité (CRRICIS)

Le comité des risques de réputation, de culture, d'intégrité et de sécurité (CRRICIS) assure une gouvernance transversale des risques non financiers liés à la réputation, à la culture organisationnelle, à l'intégrité et à la sécurité. Il veille à renforcer la visibilité de ces risques au sein de la Banque et à en assurer une gestion rigoureuse et cohérente. Il supervise les cadres de gestion afférents, définit les niveaux d'appétit pour le risque et s'assure que les stratégies, mesures et contrôles en place permettent une gestion efficace et proactive. Il évalue régulièrement la posture de risque de la Banque, formule des recommandations d'alignement stratégique et veille à la mise à jour des politiques encadrant ces domaines. Le CRRICIS rend compte de ses activités à l'équipe de direction et au CGR.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les normes et les procédures qui les accompagnent, établissent les responsabilités, identifient et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent la procédure d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Elles déterminent également la reddition qui doit en être faite aux diverses instances, incluant le CGR. Ces politiques, qui couvrent les principaux risques de la Banque, sont révisées régulièrement afin d'en valider la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés, des changements réglementaires et des plans d'affaires des unités de la Banque et s'appliquent à l'ensemble de la Banque et de ses filiales, le cas échéant. D'autres politiques, normes et procédures viennent se greffer aux politiques principales et couvrent certains aspects plus précis de la gestion des risques, tels que la poursuite des activités de la Banque, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers.

Gouvernance de la gestion du risque de modèles

La Banque a recours à de nombreux modèles qui soutiennent la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et contribuent à la prise de décisions stratégiques et à l'orientation des activités de la Banque. L'étendue de ces modèles est vaste, incluant notamment les modèles d'octroi de crédit, les modèles d'estimation des paramètres réglementaires de risque de crédit, les modèles d'évaluation des pertes de crédit attendues, les modèles de détection de la fraude, les modèles de capital économique, les modèles de simulation de crises, les modèles relatifs au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, les modèles d'évaluation des instruments financiers, les modèles de tarification fondée sur le risque et les modèles de risque de marché.

Le cadre de gouvernance de la gestion du risque de modèles repose sur trois piliers clés : une politique qui établit les principes et responsabilités applicables à toutes les étapes du cycle de vie (conception, développement, validation, approbation, déploiement, utilisation, suivi, mise à jour et décommissionnement) et qui est soutenue par des normes associées; la validation indépendante, assurée par des équipes spécialisées distinctes des équipes de développement afin de garantir une évaluation objective; et la supervision exercée par le comité de supervision des modèles, chargé de veiller à ce que la gouvernance réponde aux attentes réglementaires tout en soutenant l'orientation stratégique de la Banque.

Une des pierres angulaires de ce cadre est la classification des modèles selon leur niveau de risque. En fonction de cette classification, la Banque applique des exigences rigoureuses, adaptées au niveau de risque présenté par chaque modèle, concernant le développement et la documentation des modèles, leur validation indépendante, le suivi de leur performance ainsi que la fréquence minimale de leur révision.

Surveillance indépendante par le service de la Conformité

La Conformité constitue une fonction de supervision indépendante au sein de la Banque. La première vice-présidente, cheffe de la Conformité et la vice-présidente, cheffe de Lutte au blanchiment d'argent bénéficient d'un accès direct au CGR ainsi qu'au président et chef de la direction et peuvent communiquer directement avec les dirigeantes, dirigeants et membres du conseil d'administration de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers. La première vice-présidente, cheffe de la Conformité et la vice-présidente, cheffe de Lutte au blanchiment d'argent rencontrent régulièrement, dans le cadre de leurs fonctions, la présidente du CGR en l'absence de la direction afin, notamment, d'examiner avec elle les questions liées aux relations entre la fonction de conformité et la direction de la Banque ainsi qu'à l'accès à l'information requise.

Les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle quotidiens des risques de non-conformité à la réglementation découlant des activités dont ils ont la responsabilité. La Conformité exerce une surveillance indépendante afin d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires qui s'appliquent à ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Évaluation indépendante par le service de l'Audit interne

L'Audit interne constitue une fonction de supervision indépendante établie par le comité d'audit du Conseil de la Banque. Sa première vice-présidente dispose d'un accès direct à la présidente du comité d'audit et au président et chef de la direction et peut communiquer directement avec les dirigeantes, dirigeants et membres du conseil d'administration de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers. La première vice-présidente, Audit interne rencontre régulièrement la présidente du comité d'audit en l'absence de la direction afin, notamment, d'examiner avec elle les questions liées aux relations entre la fonction d'Audit interne et la direction de la Banque. Elle rencontre également le comité d'audit de façon trimestrielle.

L'Audit interne constitue la troisième ligne de défense du cadre de gestion des risques de la Banque et fournit une assurance indépendante quant à l'efficacité des principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne. Il formule des recommandations et des conseils visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité des processus et systèmes. La direction et les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à l'efficacité des principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et mettre en œuvre les actions correctives lorsque requises.

Risques principaux et risques émergents

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les risques significatifs présents à l'échelle de la Banque, puisque ceux-ci pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et la réputation de la Banque. Dans le cadre de son approche en matière de gestion des risques, la Banque identifie, évalue, passe en revue et surveille l'éventail des risques principaux et des risques émergents auxquels elle s'expose, et ce, afin de les gérer de façon proactive et de mettre en œuvre les stratégies appropriées pour les atténuer. Les risques principaux et les risques émergents cernés sont présentés à la haute direction, et ensuite communiqués au CGR.

La Banque applique une taxonomie des risques qui catégorise en deux groupes les principaux risques auxquels elle est exposée dans le cours normal de ses affaires :

- les risques financiers : directement associés à ses activités principales et généralement plus quantifiables ou prévisibles;
- les risques non financiers : inhérents à ses activités et auxquels la Banque ne choisit pas de s'exposer.

La Banque qualifie de façon distincte les risques auxquels elle est exposée : un « risque principal » est un risque qui a été identifié, qui est clairement défini et qui pourrait influencer fortement les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et la réputation de la Banque, alors qu'un « risque émergent » est un risque qui, bien qu'il puisse également avoir un impact pour la Banque, n'est pas encore bien compris sur le plan de ses probabilités, de ses conséquences, du moment où il surviendra ou de l'étendue de ses répercussions éventuelles.

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est exposée aux risques principaux suivants.

Risques financiers			Risques non financiers				
Risque de crédit	Risque de marché	Risque de liquidité et de financement	Risque opérationnel	Risque de non-conformité à la réglementation	Risque de réputation	Risque stratégique	Risque environnemental et social

La Banque peut aussi être exposée à d'autres nouveaux risques dits « émergents » ou jugés importants, qui sont définis ci-après.

Sécurité de l'information

La Banque évolue dans un contexte numérique complexe, marqué par une intensification des cybermenaces et une accélération des risques liés à l'adoption de nouvelles technologies. Pour y faire face, une approche intégrée a été déployée, combinant renforcement technologique, mobilisation humaine, optimisation des processus et partenariats stratégiques.

Les comportements humains demeurent le principal vecteur d'incident. La sensibilisation à la cybersécurité et la formation du personnel sont des piliers essentiels de notre stratégie : des contenus évolutifs, des mises en situation réalistes et des exercices de simulation sont intégrés aux formations continues. Ces initiatives instaurent une vigilance collective et une culture forte de sécurité.

Les attaques par rançongiciels ciblent de plus en plus les environnements infonuagiques, en exploitant des vecteurs humains. La Banque renforce en continu ses capacités de détection, de surveillance et de contrôle des accès, tout en mettant l'accent sur la protection des données sensibles, en assurant une veille constante des tendances émergentes telles que l'ingénierie sociale, les attaques par rançongiciels et la fraude liée à l'IA.

L'écosystème technologique de la Banque s'appuie sur de nombreux partenaires et fournisseurs externes, ce qui accroît l'exposition aux risques liés à des tiers. La Banque a instauré un processus rigoureux pour sélectionner et encadrer ses fournisseurs. Sa gouvernance des tiers est conçue pour réduire les risques tout en favorisant une collaboration étroite avec ses partenaires.

La Banque investit activement dans la recherche universitaire pour anticiper les menaces émergentes et adapter ses défenses aux évolutions technologiques. Des partenariats stratégiques, notamment pour la cybersécurité post-quantique, la menace interne et la prévention de la cyberfraude sont développés. Ces collaborations renforcent l'innovation, alimentent nos stratégies de protection et favorisent le transfert de connaissances vers les équipes internes.

Face aux défis actuels, la Banque adopte une approche proactive : elle mobilise les ressources et les efforts requis pour assurer la robustesse de ses opérations, en poursuivant ses investissements dans la modernisation des infrastructures, le perfectionnement des compétences, la recherche appliquée et la collaboration intersectorielle. Ces initiatives renforcent la résilience de la Banque, lui permettant d'anticiper les risques, de protéger sa réputation et ses actifs ainsi que de maintenir la confiance de sa clientèle, de ses partenaires et de ses investisseurs.

Risque de fraude

Le risque de fraude fait référence aux actes intentionnels de tromperie, qu'ils soient internes ou externes. Ce risque peut provenir de diverses sources, notamment de la clientèle, des tiers, des sous-traitants et du personnel, et peut entraîner des pertes financières, des atteintes à la réputation et des impacts négatifs sur notre clientèle.

La Banque évolue dans un paysage de fraude de plus en plus complexe, influencé par la volatilité macroéconomique, la transformation numérique rapide et l'adoption de technologies émergentes par les réseaux criminels. À l'échelle de l'industrie, le risque de fraude s'intensifie, en particulier avec l'avancement accéléré de l'IA. Cette évolution permet des stratagèmes plus sophistiqués tels que la création d'identités synthétiques, l'usurpation via des hypertrucages (*deepfakes*), le phishing automatisé et la fraude en tant que service (*Fraud-as-a-Service*), tout en représentant une menace potentielle pour les systèmes de paiement émergents comme le Système de paiement en temps réel (RTP).

En réponse, la Banque continue de renforcer ses capacités de prévention et de détection de la fraude. La Banque améliore également les mécanismes de gouvernance et de supervision liés à la fraude, notamment par des initiatives de sensibilisation et des programmes de formation ciblés afin d'assurer une gestion efficace du risque.

Risques de données et de protection des renseignements personnels

Pour les fins de cette section, le terme « données » englobe les données de façon générale, ainsi que les renseignements personnels de la clientèle et du personnel de la Banque.

La Banque évolue dans un environnement où les données représentent à la fois un levier stratégique et une source potentielle de risque. Le volume croissant et la sensibilité des données créées, recueillies, utilisées, communiquées et transformées par l'ensemble des secteurs de la Banque pourraient générer des risques opérationnels, financiers, réputationnels et réglementaires. Une mauvaise qualité ou une utilisation non autorisée des données peut entraîner des conséquences importantes, telles que des pertes financières, des impacts réglementaires, des poursuites judiciaires ou des atteintes à la réputation. Ces situations peuvent également engendrer des coûts liés à la conformité et à l'adaptation des infrastructures technologiques.

L'importance d'une gouvernance et d'une gestion responsable des données est devenue essentielle dans un contexte d'évolution législative et de transformations technologiques rapides, marquées par l'essor de l'IA, de l'infonuagique et des systèmes bancaires ouverts. Ces innovations, tout en offrant des opportunités d'optimisation, soulèvent également des enjeux éthiques, de qualité, de sécurité et de protection des données. La Banque reconnaît que ces risques pourraient survenir à toutes les étapes du cycle de vie des données, en particulier lorsque des fournisseurs externes sont impliqués dans leur traitement. La Banque reconnaît également que ces risques pourraient survenir dans le cadre de la migration des données de CWB vers la Banque.

Consciente de ces enjeux, la Banque considère les données comme des actifs stratégiques et elle s'est fixée comme objectif d'en rehausser la qualité et l'intégrité pour en libérer la pleine valeur stratégique, améliorer la prise de décision et se conformer aux exigences réglementaires. Elle s'appuie sur les meilleures pratiques de l'industrie, notamment les principes du Comité de Bâle et d'autres cadres reconnus à l'échelle internationale, pour structurer sa gouvernance et sa gestion des risques. À cet égard, l'équipe de données et l'équipe de protection des renseignements personnels ont respectivement mis en place un cadre de gouvernance des données et un cadre de gouvernance des renseignements personnels, axés sur la qualité, la sécurité, la transparence, la protection et la gestion responsable des données. Les données de CWB migrées vers la Banque sont soumises à ces cadres de gouvernance.

Par ailleurs, les régulateurs du secteur financier comme le BSIF et l'Autorité des marchés financiers (AMF) s'intéressent davantage à la surveillance des risques opérationnels, notamment ceux liés à l'intégrité et à la sécurité des données. De plus, les récentes évolutions législatives au Canada et au Québec en matière de protection des renseignements personnels ont renforcé les obligations des institutions financières. Pour en savoir plus sur les récents changements législatifs, se reporter à la section « Risque de non-conformité à la réglementation » du présent Rapport de gestion.

La Banque poursuit ses efforts pour supporter ses initiatives stratégiques, suivre l'évolution des exigences réglementaires et maintenir la confiance de ses parties prenantes en bonifiant continuellement sa gouvernance des données et en investissant dans des solutions technologiques innovantes adaptées à l'évolution de ses activités et du cadre réglementaire.

Innovation technologique et concurrence

L'évolution rapide des technologies, combinée à l'émergence de fournisseurs non bancaires proposant des produits spécialisés, continue de façonner l'industrie des services financiers. Ces acteurs, moins contraints par les exigences réglementaires, accentuent la concurrence face aux institutions financières qui doivent répondre à des obligations réglementaires croissantes. Dans ce contexte, la Banque pourrait devoir investir davantage dans ses stratégies et cadres d'innovation pour rester compétitive et agile face aux changements rapides du marché. De nouveaux modèles d'affaires font également leur entrée au Canada et aux États-Unis, où le *GENIUS Act*, récemment adopté par le Congrès américain, introduit un cadre réglementaire fédéral pour l'offre bancaire de produits de « stablecoin », des cryptoactifs adossés à une valeur monétaire fixe et destinés aux paiements. La Banque doit ainsi faire preuve d'agilité pour se distinguer et demeurer à l'affût face à une éventuelle demande de cryptomonnaie, tout en se préparant à l'évolution du cadre réglementaire qui encadrera leur usage. Que ce soit en valorisant différents modèles de partenariats pour plus de complémentarité ou en intégrant davantage de services financiers à ses plateformes, la Banque s'efforce de mieux répondre aux besoins de sa clientèle.

Toujours dans un souci d'offrir une expérience client de qualité, la Banque poursuit ses efforts d'intégration de l'IA pour améliorer ses processus d'affaires et les rendre plus efficaces. L'utilisation croissante de l'IA dans les processus opérationnels de la Banque l'expose à de nouveaux risques, notamment de biais discriminatoires, d'informations erronées, d'attaques adverses, d'atteintes à la propriété intellectuelle ou en matière de protection des renseignements personnels. L'innovation par l'IA possède également son contrepoids de sophistication des fraudes. Pensons ici aux hypertrucages et à l'hameçonnage automatisé. La Banque doit rester vigilante face à ces nouvelles menaces. L'utilisation ambitieuse et responsable de l'IA est non seulement une occasion de croissance pour la Banque, mais également une occasion d'affirmer nos valeurs et de préserver la confiance de notre clientèle et de notre personnel face à l'utilisation de cette technologie.

Dans ce contexte, la Banque poursuit ses efforts pour la mise en place d'un cadre de gouvernance concernant le développement et l'utilisation responsable de l'IA. Cette démarche s'appuie sur plusieurs autres cadres de gestion des risques, tels que la gestion des risques de modèles, la gestion des risques de données, la gestion des risques liés à la sécurité de l'information et la gestion intégrée des risques.

Ces cadres sont conçus de manière agnostique à la technologie, ce qui permet une application cohérente et robuste, quel que soit le type de solution technologique utilisée. Étant donné le lien étroit entre les modèles et l'IA, la Banque a revu sa politique sur la gestion des risques de modèles pour y intégrer les principes reconnus d'IA responsable. Les principes qui encadrent le développement, l'acquisition et l'utilisation de l'IA, définis dans le cadre de la gestion du risque de modèles, impliquent des équipes multidisciplinaires et établissent les rôles et les responsabilités de chaque secteur. Ces principes visent à assurer une exécution et un encadrement de qualité ainsi que des règles et positionnements communs pour une utilisation responsable de l'IA à la Banque. Un ensemble de directives et de bonnes pratiques comme l'encadrement de l'usage de l'IA générative permet à la Banque d'optimiser ses opérations par l'usage de ces outils tout en gérant les risques associés, incluant ceux liés à la confidentialité et à la qualité d'exécution. Un programme de sensibilisation et de formations obligatoires à l'intention de l'ensemble du personnel a par ailleurs été amorcé en 2025, portant notamment sur les bonnes pratiques d'utilisation de l'IA générative et visant à renforcer la sensibilisation aux enjeux de sécurité, d'éthique et de conformité liés à l'usage de l'IA.

La Banque demeure proactive face aux risques que la transformation des services financiers pourrait engendrer et continue d'investir dans le développement de ses capacités opérationnelles et technologiques malgré l'incertitude économique créée par les différentes tensions géopolitiques. Sur le plan technologique, elle réaffirme son engagement fort en faveur de l'innovation en collaborant étroitement avec l'industrie financière et les organismes de réglementation pour établir le cadre réglementaire du système bancaire ouvert. Elle le fait également par l'entremise de son groupe spécialisé en capital de risque NA Capital de risque^{MC}, qui prend des participations dans des sociétés en démarrage ou en développement dans le but d'établir des partenariats solides qui façonneront l'institution financière du futur.

Dépendance envers les tiers et les modèles

Face à un écosystème de tiers plus vaste à travers l'industrie, le BSIF a publié sa nouvelle version de la ligne directrice *B-10 – Gestion du risque lié aux tiers* qui est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2024. Consciente de l'importance des risques liés aux tiers, la Banque s'assure de l'évolution de ses pratiques et politiques de gestion des tiers en collaboration avec ses partenaires du secteur financier et des autorités réglementaires.

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure technologique de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et d'autres services de communication. La Banque utilise également les services de tiers pour le soutien de plusieurs processus d'affaires et la gestion de certaines activités TI. Une interruption de ces services ou un bris de sécurité pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque à fournir des produits et services à sa clientèle et sur sa résilience opérationnelle, sans compter l'impact de tels événements sur sa réputation. La concentration systémique des tiers et des sous-traitants de nos tiers augmente également le risque de perturbation à travers l'industrie bancaire et la concentration géographique des tiers pourrait engendrer des perturbations attribuables à d'autres risques comme les désastres naturels et les événements climatiques ou géopolitiques. Afin d'atténuer ces risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion des risques liés aux tiers qui comprend diverses validations en matière de sécurité de l'information, de santé financière, de filtrage des bénéficiaires et entités, de conformité réglementaire, de continuité des affaires, de concentration interne et systémique, d'exécution, de protection des renseignements personnels, etc., qui sont effectuées avant de conclure une entente et tout au long de sa durée de vie. L'étendue de la vérification diligente tient compte des particularités de l'entente et est proportionnelle au niveau de risque de l'entente. Le cadre exige aussi des plans de continuité des affaires, de relève technologique, des plans de sortie ou de contingence afin d'assurer l'efficacité en cas de non-disponibilité des fournisseurs critiques. Une structure de gouvernance et de reddition de comptes est également en place afin de soutenir la prise de décisions basée sur une saine gestion des risques.

Malgré ces mesures préventives et les efforts déployés par la Banque pour gérer les tiers, il est possible que certains risques se matérialisent. Si cela devait se produire, la Banque compterait alors sur des mécanismes d'atténuation élaborés en collaboration avec les différents propriétaires d'entente et les tiers concernés.

En outre, les modèles jouent un rôle déterminant dans la prise de décision et la gestion des risques de la Banque. Leur nombre croissant, leurs interdépendances et l'intégration de l'IA amplifient à la fois leurs possibilités et les risques associés. Des résultats inexacts ou mal encadrés peuvent compromettre la qualité des décisions et entraîner des conséquences financières, opérationnelles et réglementaires.

Pour faire face à ces enjeux, la Banque s'appuie sur son cadre de gestion du risque de modèle, aligné sur la ligne directrice E-23 – *Gestion du risque de modélisation* du BSIF, dont la version révisée entrera en vigueur le 1^{er} mai 2027. Ce cadre précise les attentes en matière de développement rigoureux, de validation indépendante, de contrôle du déploiement de surveillance de la performance et de qualité des données de modélisation, renforçant ainsi la discipline de gouvernance. Si la complexité et l'évolution rapide des modèles impliquent que certains risques demeurent, les efforts continus de la Banque visent à protéger sa résilience opérationnelle, à respecter les exigences réglementaires et à préserver la confiance dans l'utilisation de ses modèles.

Risques géopolitiques

L'intensification des tensions géopolitiques et la complexité mondiale marquée présentent des risques importants pour les activités de la Banque. Les décisions gouvernementales et les relations internationales peuvent avoir une incidence importante sur l'environnement dans lequel la Banque, ses filiales et sa clientèle exercent leurs activités, à l'échelle régionale et mondiale.

Les événements géopolitiques, comme l'instabilité politique, les tensions entre les États et les conflits armés peuvent créer de l'incertitude, entraîner une détérioration de la conjoncture économique mondiale et peser sur la croissance globale. De tels événements peuvent avoir une incidence sur la stabilité des marchés financiers, générer de la volatilité et entraîner des pressions inflationnistes, des perturbations des marchés du travail, des chaînes d'approvisionnement et même des risques de récession. Ils peuvent aussi avoir une incidence sur les politiques monétaires et fiscales, déclencher l'imposition de sanctions économique ou de droits de douane et entraîner des fluctuations des taux de change et une diminution de l'activité commerciale. Tous ces facteurs peuvent influencer directement ou indirectement les activités bancaires par leurs répercussions potentielles sur la Banque et sa clientèle.

Bien que le moment, la nature et l'ampleur des perturbations géopolitiques soient difficiles à prévoir, la Banque maintient une approche proactive. La Banque surveille de près les secteurs présentant une instabilité existante ou historique afin de détecter les signes d'escalade, tout en étant à l'affût de l'émergence de nouveaux événements perturbateurs. Une équipe géopolitique spécialisée évalue ces risques et leurs implications potentielles, ce qui permet à la Banque de demeurer résiliente, tant sur le plan opérationnel que financier.

Intégrité et sécurité

Dans un contexte géopolitique marqué par une intensification des menaces à la sécurité nationale et une sophistication croissante des tactiques d'ingénierie sociale et d'ingérence étrangère, la Banque reconnaît l'importance stratégique de renforcer sa protection face aux risques liés à son intégrité et à sa sécurité. Ces risques peuvent découler d'activités malveillantes, d'influence induite ou d'ingérence étrangère et englobent les menaces internes et externes susceptibles de compromettre la solidité, la résilience et la réputation de la Banque.

L'intégrité renvoie à des comportements et décisions conformes aux lois, aux attentes réglementaires et aux principes éthiques de la Banque. La sécurité, quant à elle, englobe la protection des actifs physiques, technologiques et informationnels contre toute menace susceptible de compromettre leur intégrité, leur disponibilité ou leur confidentialité.

L'ingérence étrangère désigne toute action menée par un pays ou une entité étrangère ou pour son compte visant à influencer, à manipuler ou à perturber les affaires internes de la Banque ou du système financier canadien. Elle peut prendre la forme de cyberattaques, de transmission d'informations sensibles, de campagnes de désinformation ou de pressions politiques visant à orienter les décisions de la Banque en vue de favoriser les intérêts de cet état étranger au détriment du Canada.

La Banque a mis en place un cadre de gestion intégrée des risques liés à la culture, à l'intégrité et à la sécurité, aligné sur les principes directeurs de la ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité du BSIF. Ce cadre repose sur une gouvernance robuste, des rôles et responsabilités clairement définis et des mécanismes de supervision assurés par des comités de la haute direction et du Conseil dont le CRRICIS et le CGR. Plusieurs contrôles spécifiques sont mis en place afin de prévenir et d'atténuer les risques. Cela inclut la mise en œuvre de formations et d'outils visant à renforcer les comportements éthiques et moraux attendus du personnel, des dirigeantes et dirigeants, des administratrices et des administrateurs, tout en soutenant la culture organisationnelle et le respect de la conformité à la réglementation. Des mesures sont également déployées pour protéger les actifs technologiques et les infrastructures physiques, effectuer des vérifications périodiques des antécédents du personnel, des consultantes et consultants, des dirigeantes et dirigeants, des administratrices et administrateurs, et assurer une gouvernance rigoureuse des tiers avec lesquels la Banque fait affaire. La Banque continue de renforcer sa capacité de gestion des risques grâce à la mise en place de contrôles rigoureux visant à détecter, prévenir et gérer les menaces internes, renforçant ainsi sa sécurité globale et sa résilience opérationnelle.

Afin de contribuer à la protection de la stabilité et de la sécurité du système financier canadien, les menaces internes ou externes à l'intégrité et à la sécurité de la Banque, incluant l'ingérence étrangère, sont détectées, examinées et signalées rapidement aux autorités telles que le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le BSIF.

Risques économiques

La croissance économique mondiale reste relativement solide, malgré les mesures tarifaires prises par les États-Unis à l'encontre de leurs partenaires commerciaux. Peu de pays ont jusqu'à présent répliqué aux droits de douane américains, ce qui limite les répercussions économiques et les perturbations des chaînes d'approvisionnement. L'impact négatif des tensions commerciales est par ailleurs atténué par des politiques budgétaires expansionnistes, notamment aux États-Unis. La fermeture temporaire du gouvernement américain devrait toutefois freiner la croissance temporairement au quatrième trimestre dans ce pays, mais le contexte économique reste favorable, malgré un ralentissement observé sur le marché du travail. La Réserve fédérale américaine a procédé à des baisses de taux d'intérêt, qui devraient néanmoins rester restrictifs en raison de la montée des risques de surchauffe. Le programme *One Big Beautiful Bill* devrait stimuler l'activité économique de manière significative en 2026, tout comme les conditions financières actuelles très accommodantes. L'inflation pourrait également être accentuée par la faiblesse du dollar et par l'effet des mesures tarifaires dont les répercussions se feront sentir à retardement. Parmi les risques identifiés figure une possible déception liée aux promesses de l'IA, qui alimentent actuellement des investissements massifs aux États-Unis. Les valorisations élevées des marchés boursiers traduisent des attentes de rendements particulièrement ambitieuses à court terme grâce à cette révolution technologique. Les investisseurs semblent également s'attendre à des gains de productivité importants, qui apaiseraient les pressions inflationnistes et permettraient à la Réserve fédérale américaine de poursuivre ses baisses de taux d'intérêt.

La situation économique est plus difficile au Canada. Certains secteurs directement affligés par des tarifs connaissent des difficultés, mais la faiblesse outrepassé ces entreprises. La contraction du PIB au deuxième trimestre de 2025 a confirmé que l'activité économique est freinée par l'incertitude liée aux droits de douane, et aucun rebond significatif n'est prévu pour le troisième trimestre de 2025. Le manque de visibilité paralyse les entreprises, qui ont suspendu de nombreux projets d'investissement, et le marché du travail s'est affaibli. L'inflation étant moins préoccupante et les droits de douane de rétorsion ayant été retirés, la Banque du Canada a de nouveau abaissé son taux directeur. Le gouvernement fédéral prend également des mesures pour stabiliser l'économie, notamment en adoptant une politique budgétaire accommodante et différentes mesures visant à stimuler l'investissement. La stabilisation de l'économie et des investissements en 2026 dépendra de l'issue du conflit commercial avec les États-Unis et du renouvellement de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) à la mi-année.

Alors que les risques économiques énumérés jusqu'à présent sont davantage à court terme, d'autres risques pèsent à plus long terme. Notons la détérioration importante de la situation budgétaire dans plusieurs pays. Alors que le niveau d'endettement de plusieurs gouvernements a augmenté considérablement pendant la pandémie, ceux-ci font face à un choc de paiements d'intérêt au fur et à mesure que leurs obligations arrivent à échéance. Les besoins de financement des gouvernements seront considérables dans les années à venir dans un contexte de changements démographiques, de lutte aux changements climatiques et de réindustrialisation qui pourrait exacerber la pression sur les finances publiques. Il y a lieu de penser que les investisseurs pourraient exiger d'être compensés pour financer des gouvernements plus fragiles. Cela pourrait limiter leur pouvoir d'action advenant une faiblesse économique.

Enfin, les questions climatiques représentent un risque supplémentaire dans le contexte actuel. Si trop peu de mesures sont adoptées sur ce front, les événements météorologiques graves pourraient s'intensifier et entraîner des difficultés économiques à long terme. À l'inverse, une transition trop rapide pourrait entraîner d'autres risques, notamment des coûts économiques à court et moyen terme et une pression à la hausse sur les coûts de production.

En résumé, dans cet environnement économique toujours incertain, la Banque reste vigilante face à de nombreux facteurs et continue de s'appuyer sur son solide cadre de gestion des risques pour identifier, mesurer et atténuer les impacts négatifs dans les limites de son appétit pour le risque.

Immobilier et endettement des ménages

Alors que les taux d'intérêt sont en baisse mais demeurent élevés sur une base historique et que les banques centrales continuent de se préoccuper de l'inflation, il est normal de se questionner sur les impacts pour les ménages canadiens dont le niveau d'endettement est élevé. Dans les comparaisons internationales, les ménages au Canada ont un endettement élevé par rapport au revenu disponible, comme c'est le cas dans d'autres pays qui ont un généreux filet de sécurité sociale. Au cours des dernières années, les responsables politiques ont mis en place de nombreuses mesures de stabilité financière pour limiter l'endettement des ménages canadiens. Cela a porté fruit comme en témoignent le ratio d'endettement en diminution depuis 2016 et la résilience des ménages dans la foulée du choc de taux d'intérêt des dernières années. Pour l'instant, les licenciements sur le marché du travail sont demeurés limités, ce qui a amorti les retards de paiement sur les prêts, mais la Banque n'est pas à l'abri d'une potentielle récession qui pourrait aggraver les choses. La Banque offre des prêts hypothécaires à taux variables/paiements variables. Cela signifie que les clientes et clients dans cette situation ont pu adapter progressivement leur budget depuis le début des nombreuses hausses de taux et éviter un choc de paiements lors du renouvellement du terme hypothécaire, comme c'est le cas pour celles et ceux qui détiennent des prêts hypothécaires à taux variables/paiements fixes dans d'autres institutions de prêt. Au cours des derniers 12 mois, nos clientes et nos clients qui ont des prêts à taux variables/paiements variables ont pu bénéficier des baisses de taux et d'un allègement de leurs paiements hypothécaires.

L'une des causes de l'endettement élevé du pays est l'envolée des prix des logements depuis le début des années 2000. Ces dernières années, les prix des propriétés ont généralement résisté aux hausses des taux d'intérêt, car ces dernières ont été compensées par une croissance démographique record. Toutefois, la détérioration de l'abordabilité limite l'accès à la propriété pour plusieurs Canadiennes et Canadiens, ce qui provoque un ralentissement de l'activité et des baisses de prix à Toronto et à Vancouver, entre autres. Le marché du travail moins porteur pour les jeunes joue également un rôle dans cette faiblesse. Une récession sévère pourrait entraîner une baisse significative des prix des logements et provoquer une augmentation des défauts de paiement sur certains emprunts. L'endettement plus faible au Québec par rapport au reste du Canada, en raison des prix plus abordables des logements, combiné au fait que la province compte un pourcentage plus élevé de ménages où les deux conjoints travaillent, contribue à limiter l'exposition de la Banque à une augmentation importante du risque de crédit.

La Banque tient compte de l'ensemble de ces risques lorsqu'elle établit les critères d'octroi de crédit et qu'elle estime ses provisions pour pertes de crédit. Il est à noter qu'un suivi étroit des dossiers d'emprunt est effectué en continu et que des simulations de crises sur les portefeuilles sont produites périodiquement, permettant de détecter d'éventuels emprunteuses et emprunteurs vulnérables. Celles et ceux identifiés sont contactés proactivement par la Banque et des solutions adaptées sont proposées pour leur permettre de continuer à respecter leurs engagements.

Autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et la réputation de la Banque

Capacité de recruter des ressources clés et de les maintenir en poste

Le rendement actuel et futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des talents clés, à les développer et à les maintenir à leur emploi. La Banque poursuit ses efforts pour renforcer l'attraction et la rétention des talents dans un contexte économique incertain et lors de l'intégration du personnel de CWB. Dans l'ensemble, le taux de roulement global s'est amélioré par rapport à 2024. La rétention des anciens membres du personnel de CWB demeure solide avec un taux de roulement stable. Quelques défis d'attraction et de rétention subsistent pour certains postes clés, surtout ceux en contact direct avec la clientèle et dans les fonctions de conseil spécialisées. La Banque poursuit la vigie du risque de talent, avec des comptes rendus trimestriels au comité de ressources humaines du Conseil. La Banque veille également à bonifier l'expérience d'accueil et le développement en déployant pour l'ensemble du personnel une plateforme d'apprentissage visant à soutenir le développement des compétences et en y intégrant un parcours d'intégration des nouveaux talents.

Risques internationaux

Par le truchement des opérations de certaines de ses unités (principalement ses bureaux de New York et de Londres) et filiales au Canada et à l'étranger (notamment Credigy Ltd., NBC Global Finance Limited et Advanced Bank of Asia Limited), la Banque est exposée à certains risques liés à sa présence sur les marchés internationaux et dans des juridictions étrangères. Bien que ces risques n'affectent pas une proportion significative des portefeuilles de la Banque, leur impact ne doit pas être négligé, surtout s'ils sont d'ordre juridique ou réglementaire. Le risque peut être particulièrement élevé lorsqu'il s'agit d'une exposition dans un territoire où le caractère exécutoire des conventions ou ententes conclues par la Banque n'est pas certain, ou encore dans des pays ou régions soumis à des perturbations de nature politique ou socio-économique, ou des pays pouvant faire l'objet de sanctions internationales. De façon générale, la Banque peut être exposée de multiples façons aux risques posés par ses activités dans d'autres pays, ne serait-ce que par le biais de la législation ou de la réglementation étrangère. Dans toutes ces situations, il y a lieu de considérer ce qu'il est convenu d'appeler un « risque pays ». Le risque pays, en effet, vise non seulement les activités que la Banque exerce à l'étranger, mais aussi les affaires qu'elle conduit avec la clientèle non-résidente, de même que les services qu'elle propose à sa clientèle active à l'étranger, comme les téléversements ou les produits internationaux, et les opérations qu'elle effectue à partir du Canada en devises étrangères.

Dans le cadre de ses activités, la Banque est tenue de respecter les exigences réglementaires en matière de lutte contre le RPCFAT en vigueur dans chacune des juridictions où elle fait affaire. Elle est également tenue de respecter les exigences réglementaires liées aux sanctions en vigueur dans ces différentes juridictions. Le risque de RPCFAT est un risque financier, réglementaire et de réputation. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Risque de non-conformité à la réglementation » du présent Rapport de gestion.

La Banque est exposée financièrement aux risques à l'extérieur du Canada et des États-Unis via sa filiale ABA Bank au Cambodge et par le biais de ses opérations interbancaires sur les marchés financiers internationaux ou de ses activités de financement du commerce international. Cette exposition géographique représente une proportion modérée du montant global du risque encouru. La répartition géographique des prêts fait l'objet d'une divulgation trimestrielle dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Afin de contrôler le degré de risque pays qu'elle encourt, la Banque fixe des limites de concentration de crédit par pays, qu'elle revoit et fait approuver par le Conseil lors du renouvellement de la politique de gestion du risque de crédit. Ces limites sont établies en pourcentage du capital réglementaire de la Banque, en fonction du niveau de risque que représente chaque pays, particulièrement les pays émergents. Le risque est gradué au moyen d'un mécanisme de classement semblable à celui qui prévaut pour le risque de défaut de crédit. En plus des limites-pays, des plafonds et des limites d'autorisation sont établis, en pourcentage des fonds propres, pour les régions du monde considérées à haut risque, qui couvrent en fait toutes les régions à l'exception de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'Ouest et des pays développés d'Asie.

Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant la décision de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon la difficulté qu'a la Banque à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur celle-ci ou à retenir les personnes clés au sein de ladite entreprise, les hausses de revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

Propriété intellectuelle

La Banque adopte diverses stratégies pour protéger ses droits de propriété intellectuelle. Toutefois, les mesures de protection qu'elle peut obtenir ou mettre en place ne garantissent pas qu'elle puisse dissuader ou empêcher quiconque de porter atteinte à ses droits ni obtenir une réparation lorsqu'une atteinte se concrétise. Par ailleurs, les produits et services développés par la Banque sont déployés dans un marché compétitif où des tiers peuvent détenir des droits de propriété intellectuelle antérieurs à ceux de la Banque. De plus, les technologies financières font l'objet de développements en matière de propriété intellectuelle et de demandes de brevets, tant au Canada qu'à l'international. Ainsi, dans certaines situations, la Banque pourrait être limitée dans sa capacité à acquérir des droits de propriété intellectuelle, à développer des outils ou encore à mettre en marché certains produits et services. Elle pourrait aussi porter atteinte à des droits de tiers, ce qui pourrait mener à une action en justice intentée contre elle.

Risque fiscal

Les lois fiscales applicables à la Banque sont nombreuses, complexes et peuvent être modifiées en tout temps. Cette complexité peut entraîner des interprétations juridiques différentes entre la Banque et les autorités fiscales respectives avec lesquelles elle traite. De plus, les changements législatifs et les changements de politiques fiscales, y compris leur interprétation par les autorités fiscales et les tribunaux, peuvent avoir une incidence sur le résultat net de la Banque. Les initiatives internationales et domestiques peuvent entraîner des changements dans les lois et politiques fiscales, y compris les efforts internationaux du G20 et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour élargir la base fiscale. Pour de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat, se reporter aux sections « Impôts sur le résultat » et « Méthodes comptables significatives et estimations comptables » du présent Rapport de gestion et à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Conventions, méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et exigent que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Facteurs additionnels

Enfin, plusieurs autres facteurs peuvent avoir une incidence sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et la réputation de la Banque, dont : des changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommatrices et consommateurs; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun; la capacité d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus; la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable; les répercussions sur les activités de la Banque de conflits internationaux, de catastrophes naturelles ou d'urgences de santé publique comme des pandémies; et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être une partie emprunteuse, une partie émettrice, une partie garante ou encore une contrepartie. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des titres de créance, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Gouvernance

Une politique-cadre régit de manière centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque et ses filiales et est complétée par une série de politiques et normes internes qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion telles les limites de concentration par groupe d'emprunteuses et emprunteurs et secteurs d'activité, les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'exploitation donnés.

Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers et les opérations commerciales internationales sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ces unités d'affaires, dont l'énoncé est adapté au contexte précis de ces activités. C'est également le cas pour les filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Exceptionnellement, certaines unités d'affaires ou filiales disposent de leur propre politique de crédit, qui doit respecter en tout temps l'esprit de la politique-cadre de la Banque. La direction de Gestion des risques définit l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants ainsi que l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux comportant les étapes suivantes :

- évaluation du risque de crédit et notation;
- évaluation du capital économique;
- simulations de crises;
- processus d'octroi de crédit;
- processus de révision et renouvellement;
- atténuation du risque;
- suivi des comptes sous surveillance et recouvrement;
- évaluation du risque de contrepartie;
- évaluation du risque de règlement;
- évaluation du risque environnemental.

Limites de concentration

La répartition de l'appétit pour le risque est appuyée par l'établissement de limites de concentration. La Banque établit des limites de concentration de crédit et de règlement par groupe de débiteurs, par secteur d'activité, par pays et par région qui sont soumises pour approbation au CGR. Certains types de financement ou programmes de financement font aussi l'objet de limites spécifiques. Les dépassements de limites de concentration par groupe de débiteurs ou région sont rapportés trimestriellement au CGR. De plus, tous les secteurs d'activité, les pays et les régions dont l'exposition est équivalente à un pourcentage prédéterminé de la limite autorisée correspondante sont signalés à la direction de Gestion des risques de la Banque. Au moins une fois par année, la Banque révisé ces expositions par secteur d'activité, par pays et par région afin de déterminer la pertinence des limites de concentration correspondantes.

Reddition de comptes

Un rapport de gestion intégrée des risques est présenté trimestriellement à la haute direction et au CGR faisant état de l'évolution du portefeuille de crédit et des faits saillants couvrant les éléments suivants :

- la croissance du volume du portefeuille de crédit par secteur d'exploitation;
- la répartition du portefeuille de crédit, selon les différents critères pour lesquels des limites de concentration sont établies;
- la variation des provisions et des dotations pour pertes de crédit;
- la variation des prêts dépréciés;
- l'évolution des comptes sous surveillance;
- l'évolution de la délinquance;
- le suivi de la ligne directrice B-20 – *Pratiques et procédures de souscriptions de prêts hypothécaires résidentiels* du BSIF;
- l'impact des risques émergents sur le risque des portefeuilles;
- toute autre analyse pertinente en lien avec le risque de crédit.

Évaluation du risque de crédit et notation

La juste évaluation du risque que représente un débiteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. Il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10 comportant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles incluant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut du débiteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille. Deux méthodes peuvent principalement être utilisées pour l'évaluation du risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles, soit l'approche fondée sur les notations internes (NI) ou l'approche standardisée révisée, telles que définies par l'Accord de Bâle. L'approche NI s'applique pour la plupart de ses portefeuilles de crédit. Depuis la mise en œuvre des réformes de Bâle III en avril 2023, la Banque doit utiliser l'approche fondée sur les notations internes-fondation (approche NI fondation) pour certains types précis d'expositions, comme les expositions aux grandes sociétés appartenant à un groupe dont le chiffre d'affaires consolidé annuel est supérieur à 750 M\$ ou aux institutions financières, y compris les sociétés d'assurances. Pour tous les autres types d'expositions traités selon une approche NI, la Banque utilise l'approche NI avancée.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit, selon l'approche NI sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne une situation de défaut du débiteur, sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet;
- la perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte en raison du défaut du débiteur qui serait attendue lors d'un ralentissement économique et soumise à certains planchers réglementaires, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (ECD), qui représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut et qui ne peut être inférieure au solde courant.

Dans l'approche NI fondation, la Banque fournit ses propres estimations de la PD et applique les estimations du BSIF pour la PCD et l'ECD. Selon les deux approches NI, les paramètres de risque sont assujettis à des limites plancher.

La méthodologie ainsi que les données et les périodes de ralentissement utilisées pour estimer la PCD selon l'approche NI avancée sont décrites dans le tableau suivant.

APPROCHE NI AVANCÉE	DONNÉES ⁽¹⁾	PÉRIODES DE RALENTISSEMENT ⁽¹⁾	MÉTHODES DE CALCUL DE LA PCD
Particuliers	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 1996 à 2022.	1996-1998 et 2008-2009	PCD basée sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
Entreprises	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 2000 à 2023. Analyse comparative des résultats en utilisant : • les cours des obligations en défaut observés par Moody's au cours de la période de 1983 à 2021; • l'historique de données de pertes et de recouvrement du <i>Global Credit Data Consortium</i> au cours de la période de 1998 à 2021.	2000-2003, 2008-2009 et 2020	PCD basée sur l'historique des données internes de pertes et de recouvrements de la Banque et les données de Moody's.
États souverains	Les cours des obligations en défaut observés par Moody's au cours de la période de 1983 à 2020. L'historique des notations observées par S&P au cours de la période de 1975 à 2023.	1999-2001 et 2008-2012	Basée sur une PCD implicite de marché calculée à partir des baisses du cours des obligations observées à la suite du défaut de l'émetteur.
Institutions financières	Historique de données de pertes et de recouvrement du <i>Global Credit Data Consortium</i> au cours de la période de 1991 à 2013 ⁽²⁾ .	1991-1992, 1994, 1997-1998, 2001-2002 et 2008-2009	Modèle de prévision de la PCD à partir de différents facteurs de risque liés à l'émission et à l'émetteur.

(1) La performance des modèles issus de l'approche NI avancée est mesurée trimestriellement et les méthodologies sont validées par une tierce partie indépendante annuellement. Un rapport sur la performance des modèles sous l'approche NI avancée est présenté annuellement au CGR. Selon le plus récent rapport de performance, les modèles demeurent performants et ne requièrent pas l'ajout de nouvelles données.

(2) Une révision en profondeur incluant des données plus récentes a récemment été approuvée par le groupe de validation des modèles et sera déployée dans la prochaine année. Il convient de préciser que, pour le calcul du capital réglementaire, des estimations de PCD prescrites par le BSIF sont utilisées pour toutes les facilités d'institutions financières.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation ainsi que de prêts à certaines petites entreprises. Pour évaluer le risque de crédit, des modèles NI avancés sont en place pour les principaux portefeuilles, notamment les prêts hypothécaires, les marges de crédit hypothécaires, les cartes de crédit, les prêts budgétaires, les marges de crédit et les PME de détail. La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) constitués sur la base de profils communs des débiteurs et des produits. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes de crédit. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- les attributs des agences d'évaluation de crédit relatifs au comportement;
- les caractéristiques du produit de prêt;
- les garanties fournies;
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque;
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut).

L'utilité d'un tel mécanisme pour mesurer adéquatement le risque repose sur sa capacité de différencier les niveaux de risque de façon efficace en fonction des lots. Par conséquent, les résultats font l'objet d'examen périodiques et donnent lieu, si nécessaire, à des ajustements aux modèles. Les déplacements de débiteurs d'un lot à un autre font partie des éléments pris en considération dans l'évaluation du risque de crédit.

La définition des lots est aussi établie en fonction de la PD, de la PCD et de l'ECD, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Le risque de crédit de ces portefeuilles est estimé à l'aide de modèles d'évaluation par pointage permettant de déterminer la PD du débiteur. Pour sa part, la PCD est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt (par exemple, une marge de crédit par rapport à un prêt à terme), le ratio prêt-valeur (RPV) et les types de garanties.

Les modèles d'évaluation par pointage servent aussi à des fins d'octroi de crédit. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant, à partir de données historiques internes et externes, les caractéristiques de la demande et du débiteur ainsi que de ses antécédents, afin d'estimer le comportement futur du débiteur en matière de crédit et de lui attribuer une probabilité de défaut. Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse comprennent des renseignements relatifs au débiteur lui-même, notamment sa situation d'emploi actuelle et passée, des données historiques sur les prêts dans les systèmes de gestion de la Banque et, enfin, des informations provenant de sources externes comme celles des agences de notation de crédit.

À des fins de gestion et du suivi des engagements courants, la Banque a également recours à des modèles d'évaluation du comportement par pointage. L'évaluation du risque se fonde sur des analyses statistiques portant sur le comportement passé des débiteurs avec lesquels la Banque entretient une relation durable, dans le but de tenter de prévoir leur comportement futur. Les renseignements nécessaires à une telle analyse portent, entre autres, sur les flux monétaires propres au débiteur et les tendances des activités d'emprunt. Les informations sur les caractéristiques qui déterminent le comportement dans ces modèles proviennent, elles aussi, tant de sources internes sur les engagements courants que de sources externes. Le tableau à la page suivante présente le regroupement de PD et la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux particuliers qui y est associé.

Souscription des prêts hypothécaires

Afin d'atténuer les impacts d'un ralentissement économique et d'assurer à long terme la qualité de son portefeuille, la Banque préconise une saine gestion du risque au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels qui vise à confirmer : i) la volonté du débiteur de rembourser ses obligations financières, ii) la capacité du débiteur de rembourser ses dettes et iii) la qualité du bien immobilier pris en garantie. De plus, conformément aux règles applicables, la Banque adopte une approche prudente lors de la qualification des débiteurs et elle utilisera, par exemple, un taux d'intérêt plus élevé afin d'atténuer le risque d'une hausse des taux d'intérêt à court et à moyen terme.

Malgré tout, les risques d'un ralentissement économique pourraient nuire à la rentabilité du portefeuille hypothécaire. Dans ses analyses de simulations de crises, la Banque envisage différents scénarios pour mesurer l'impact d'une conjoncture défavorable. Dans de telles circonstances, les résultats des analyses démontrent une hausse des pertes de crédit. Ceci contribuerait à une baisse de la rentabilité et entraînerait une diminution des ratios des fonds propres de la Banque. Cela dit, rappelons que nos titulaires d'emprunts hypothécaires ont démontré une grande résilience face aux hausses de taux d'intérêt.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille aussi de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Depuis le 1^{er} novembre 2024, les faits nouveaux en matière de réglementation ci-dessous sont à considérer.

Depuis le 21 novembre 2024, le BSIF n'exige plus l'application d'un test de résistance pour les demandes de transferts hypothécaires non assurés entre institutions financières fédérales réglementées (IFFR). Plus précisément, les titulaires d'hypothèques conventionnelles n'ont plus à établir de nouveau leur acceptabilité en vertu du taux minimal d'admissibilité lorsqu'ils changent de prêteur au moment du renouvellement de leur hypothèque.

Depuis le 15 décembre 2024, les acheteuses et acheteurs d'une première propriété neuve peuvent bénéficier d'une période d'amortissement de leur prêt assuré allant jusqu'à 30 ans (au lieu de 25 ans) à la suite d'une mesure du gouvernement du Canada annoncée le 1^{er} août 2024 pour faciliter l'accès à la propriété.

Le 1^{er} janvier 2025, la limite associée au ratio prêt-revenu (RPR) mise en place par le BSIF est entrée en vigueur. Elle s'applique aux nouveaux prêts hypothécaires non assurés avec pour objectif de restreindre l'exposition des banques aux ménages avec un niveau élevé d'endettement.

Depuis le 15 janvier 2025, le refinancement hypothécaire assuré est possible pour la construction d'unités secondaires, avec un RPV maximal de 90 %, et une valeur de la propriété résidentielle inférieure à 2 M\$.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, et les portefeuilles de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque fondée sur l'examen individuel détaillé du débiteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre entre autres sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et son nombre d'années en affaires. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles sont en place pour 10 différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, institutions financières, États souverains, fonds d'investissement, énergie, immobilier, agricole, assurances et financement de projets – partenariats public-privé.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur qui traduit la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque de défaut (voir le tableau ci-dessous) correspond une PD. Cette classification du risque de crédit que représente un débiteur permet à la Banque de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives de la capacité du débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres à un débiteur, à partir d'un examen de sa solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et des administrations publiques préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. Le tableau ci-dessous présente un regroupement des cotes par grandes catégories de risque et compare ces cotes avec celles de deux grandes agences de notation.

Cotes internes de risque de défaut *

Portefeuille de crédit aux particuliers		Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques					
Descriptif ⁽¹⁾		Descriptif ⁽¹⁾	PD (%) – Entreprises et institutions financières		PD (%) – États souverains		
	PD (%) – Particuliers		Cotes			Standard & Poor's	Moody's
Excellent	0,000–0,144	Excellent	1–2,5	0,000–0,111	0,000–0,059	AAA à A-	Aaa à A3
Bon	0,145–0,506	Bon	3–4	0,112–0,383	0,060–0,330	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3
Satisfaisant	0,507–2,681	Satisfaisant	4,5–6,5	0,384–4,234	0,331–5,737	BB+ à B	Ba1 à B2
À signaler	2,682–9,348	À signaler	7–7,5	4,235–10,181	5,738–17,963	B- à CCC+	B3 à Caa1
Faible	9,349–99,999	Faible	8–8,5	10,182–99,999	17,964–99,999	CCC & CCC-	Caa2 & Caa3
Défaut	100	Défaut	9–10	100	100	CC, C & D	Ca, C & D

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans la note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit afférente aux états financiers consolidés.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs. Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, à partir de modèles et s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut. De plus, des modèles attribuent à chaque facilité de crédit une cote de risque de PCD indépendante de la cote de risque de défaut qui est attribuée au débiteur.

Les cotes de risque de défaut de la Banque et de risque de PCD, ainsi que les paramètres de risque s'y rapportant, contribuent directement à éclairer les décisions d'octroi, de renouvellement et de suivi de crédit. Ils servent également à établir et analyser la tarification basée sur le risque. Par ailleurs, d'un point de vue de gestion de portefeuille de crédit, ils sont aussi utilisés dans l'établissement des limites de concentration par contrepartie, des limites de concentration sectorielles et des limites de pouvoirs décisionnels ainsi que dans la détermination de l'appétit pour le risque de crédit de ces portefeuilles. En outre, ils représentent une composante importante pour l'estimation des pertes anticipées, des pertes non anticipées, de la mesure du capital économique minimal requis ainsi que de la mesure du niveau des fonds propres minimal requis prescrit par les autorités réglementaires.

L'évaluation du risque de crédit des débiteurs et de leurs facilités, via les paramètres PD et PCD, est effectuée au moins une fois l'an ou plus régulièrement si des changements notables (déclencheurs) sont observés lors d'une mise à jour de l'information financière ou si un autre élément qualitatif indicateur d'une détérioration de la solvabilité du débiteur ou d'une détérioration des garanties associées aux facilités dudit débiteur est constaté. Une liste de comptes sous surveillance existe également permettant à la Banque de suivre de façon plus dynamique la situation financière des débiteurs dont la cote de risque de défaut est supérieure ou égale à 7,0. Ce processus vise à réduire au maximum le risque de défaut de paiement du débiteur et permet une gestion proactive du risque de crédit.

Évaluation de performance

Le groupe de Gestion des risques assure la surveillance de l'efficacité des systèmes de cotes de risque et des paramètres connexes, qui est également soumise à une revue régulière, conformément aux politiques de la Banque. Des tests rétroactifs sont effectués à intervalles réguliers afin de valider l'efficacité des modèles utilisés pour estimer la PD, la PCD et l'ECD. Pour la PD plus particulièrement, ces tests rétroactifs prennent la forme de diverses mesures appliquées sur un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- la proportion d'outrepassements;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des intrants et des résultats du modèle.

Les modèles de quantification du risque de crédit sont élaborés et testés par une équipe spécialisée, et font l'objet d'un suivi de performance par les unités d'affaires concernées et les services connexes de gestion du risque de crédit. La validation des modèles est effectuée par une unité qui est indépendante à la fois des spécialistes ayant développé le modèle et des unités d'affaires concernées. L'approbation des nouveaux modèles ou des modifications aux modèles existants est soumise à un processus d'escalade établi par la politique de gestion du risque de modèle. De plus, tout nouveau modèle ou tout changement à un modèle existant ayant une incidence marquée sur les fonds propres réglementaires doit faire l'objet d'une approbation du Conseil avant d'être soumis aux instances réglementaires.

Les systèmes, méthodes et modèles servant à déterminer les cotes de risque de défaut et de facilité font également l'objet d'une validation périodique, qui est une responsabilité partagée entre les équipes de développement et de validation, dont la fréquence est définie en fonction du niveau de risque de modèle. L'obligation de revoir régulièrement les modèles ayant une incidence notable sur les fonds propres réglementaires accroît la certitude que ces mécanismes de quantification remplissent leur fonction conformément aux attentes.

Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs de risque permettant le juste classement du risque de défaut par niveau, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Les systèmes d'évaluation et de notation du risque de crédit de la Banque sont supervisés par le comité de supervision des modèles, le CRG et le CGR, et font partie intégrante d'un encadrement exhaustif de surveillance du risque de crédit à l'échelle de la Banque. À l'instar des éléments mentionnés ci-dessus, les politiques et normes, la définition des responsabilités, l'allocation des ressources et les processus en place sont documentés et soumis à un examen périodique.

Évaluation du capital économique

L'évaluation du capital économique minimal requis de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers débiteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les débiteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. L'estimation des pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuie sur l'historique des pertes subies, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital économique minimal requis pour l'ensemble des portefeuilles de crédit de la Banque. L'estimation du capital économique prend également en considération les anticipations de migrations potentielles de cote de risque de défaut des débiteurs durant le terme résiduel de leurs engagements de crédit. Les principaux facteurs de risque ayant un impact sur le capital économique sont les suivants :

- la PD du débiteur;
- l'ECD du débiteur;
- la PCD du débiteur;
- la corrélation entre les défauts des divers débiteurs;
- le terme résiduel des engagements de crédit;
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Simulations de crises

La Banque procède à des simulations de crises dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crises dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés. Une méthodologie globale de simulations de crises couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux particuliers, aux entreprises et aux administrations publiques afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces simulations permettent de mesurer, à partir de scénarios précis, la provision pour pertes de crédit selon la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (IFRS 9) et le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles et aussi d'évaluer l'impact sur la solvabilité de la Banque. De plus, ces simulations contribuent à la gestion des portefeuilles en influençant l'établissement des limites de concentration par débiteur, par produit ou par secteur d'activité. Au cours de l'exercice 2025, plusieurs simulations ont été effectuées pour évaluer l'impact des tarifs douaniers sur la situation financière des titulaires d'emprunts. Ces simulations ont permis à la Banque de tester la résilience de la clientèle, et ainsi, celle du portefeuille de prêts de la Banque.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité de la cliente ou du client, la décision repose sur des facteurs comme les sûretés et garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée. Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le CRG approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Processus de révision et renouvellement

La Banque révisé périodiquement les dossiers de crédit. Le processus de révision lui permet d'actualiser les renseignements sur la qualité des facilités émises et couvre, entre autres, les cotes de risque, le respect des conditions de crédit, les sûretés et le comportement du débiteur. Dans le cas des portefeuilles de crédit aux entreprises, le risque de crédit de tous les débiteurs est révisé au moins une fois par année. À la suite de cette révision périodique, pour les crédits à demande ou inutilisés, la Banque décide si elle veut poursuivre sa relation d'affaires avec le débiteur et, s'il y a lieu, révisé les conditions de crédit. Pour les portefeuilles de crédit aux particuliers, le risque de crédit de tous les débiteurs est révisé de façon continue.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. Outre la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit, la syndication, les cessions de prêts, ainsi qu'à des réductions ordonnées du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés de qualité du débiteur constitue la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. Ce mécanisme n'est pas un substitut à l'évaluation rigoureuse de la capacité du débiteur à faire face à ses obligations financières. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de sûretés dépend du niveau de risque que représente le débiteur ainsi que du type de prêt consenti. La validité et le caractère exécutoire, sur le plan juridique, des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle.

La Banque a adopté dans ses politiques et normes internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt des biens donnés en garantie sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actifs suivantes, de même que des cautionnements (garantis ou non par des sûretés sur les actifs des cautions) ainsi que des garanties gouvernementales et bancaires :

- comptes clients;
- stocks;
- équipement et outillage, matériel roulant;
- immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et établissements industriels;
- espèces et titres négociables.

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un débiteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et des montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une approche de diversification de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques, normes et procédures visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur d'activité, par pays, par région, par produit et par type d'instrument financier. L'établissement de ces limites repose sur le cadre d'appétit pour le risque de crédit de la Banque et elles sont revues périodiquement. Le suivi de ces limites, particulièrement des dérogations, fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction du groupe de Gestion des risques.

Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un débiteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Autres méthodes d'atténuation

Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit propres aux opérations sur instruments financiers dérivés, qui sont couramment utilisés par la Banque, sont décrits en détail à la section portant sur le risque de contrepartie.

Instruments financiers dérivés de crédit et contrats de garantie financière

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse par celle-ci d'un paiement dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant la contrepartie et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les débiteurs, la Banque définit dans ses normes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à servir à l'atténuation du risque de crédit de la Banque. La Banque peut également réduire son risque de crédit en contractant une garantie financière dans laquelle une garante ou un garant indemnise la Banque pour une perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt.

Syndication de prêts

La Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires pour la syndication des prêts.

Suivi des comptes sous surveillance et recouvrement

Les crédits octroyés et les débiteurs font l'objet d'un suivi permanent, qui varie en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi rigoureux des dossiers présentant un risque de défaut élevé. Ils évaluent (à l'exception des dossiers de petites entreprises évaluées avec un modèle comportemental qui sont pris en charge par une des unités spécialisées en intervention) chacun des titulaires d'emprunts identifiés sur la liste des comptes sous surveillance dont ils sont responsables. Un rapport consolidé de cette information est ensuite présenté à la direction des groupes de Gestion du risque de crédit sur une base trimestrielle. S'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point qu'une intensification du suivi devienne nécessaire, un des groupes spécialisés intervient. Ces groupes sont chargés de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Pour les comptes de plus grande envergure, un rapport de surveillance est soumis à un comité de surveillance formé de membres de la direction des groupes de Gestion du risque de crédit sur une base trimestrielle et l'Audit interne agit à titre d'observateur du comité. Le rapport permet de suivre la situation des dossiers à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. À la demande du comité de surveillance, certains dossiers soumis feront l'objet d'une présentation. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes de crédit est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements relatifs à la comptabilisation des prêts dépréciés et des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes 1 et 8 afférentes aux états financiers consolidés.

Tolérance et restructuration

L'identification des situations où un débiteur, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité est traitée au cas par cas et requiert du jugement. La norme régissant l'intervention en matière de prêts énonce les principes qu'il convient d'appliquer dans de tels cas, dans le but d'orienter la prise de décision en matière de restructuration de prêts et de déterminer les cas d'application d'une restructuration en urgence. Une situation de restructuration en urgence prévaut lorsque la Banque, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, offre à ce dernier une concession particulière matérielle qui est contraire aux politiques de la Banque. Ces concessions pourraient inclure la réduction du taux d'intérêt original de sorte que la nouvelle tarification soit inférieure à son coût des fonds, la renonciation à une portion du capital ou des intérêts courus en arriéré ainsi que la prorogation des versements d'une partie importante du prêt ou des intérêts de telle manière que la nouvelle date d'échéance ou les modalités de paiement seront plus raisonnables compte tenu de la vie utile des actifs donnés en garantie pour le prêt.

La Banque a établi un cadre de gestion pour les entreprises débitrices représentant un risque de défaut plus élevé que la normale. On y définit entre autres les rôles et responsabilités des gestionnaires de prêts dans la gestion des crédits à haut risque, de même que les responsabilités des unités spécialisées en intervention et autres parties prenantes dans le processus. Enfin, la politique de gestion du risque de crédit et un cadre de gestion fixent les pouvoirs d'autorisation en matière de restructuration en urgence. Au cours des exercices 2025 et 2024, le montant des prêts restructurés en urgence n'était pas significatif.

Évaluation du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt relativement à divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré des instruments financiers dérivés avec des contreparties, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de revente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières sont également sources de risque de contrepartie. La note 17 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit négocié.

Le groupe de Gestion des risques dispose de modèles par type de contreparties, qui lui permettent d'utiliser, le cas échéant, une méthodologie avancée pour le calcul du risque de crédit et du capital économique auxquels la Banque est exposée. Les expositions sont assujetties à des limites. Ces limites sont établies en tenant compte de la cote interne de risque de défaut de la contrepartie ainsi que de la volatilité potentielle des actifs sous-jacents jusqu'à l'échéance du contrat.

Les engagements des contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés ainsi qu'à des opérations d'emprunt et de prises en pension de titres font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles utilisées pour les prêts et les avances et varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions-cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA), du *Global Master Repurchase Agreement* (GMRA) et du *Global Master Securities Lending Agreement* (GMSLA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention en vigueur au moment de la défaillance. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA, GMRA ou GMSLA soit conclue avec ses contreparties négociant des instruments financiers dérivés, des contrats de change à terme et des opérations d'emprunt ou des prises en pension de titres.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit pour les instruments financiers dérivés et les contrats de change à terme complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en garantie de l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes sur les marges initiales et les marges de variation constituent une exigence réglementaire lorsque les institutions financières transigent entre elles ou avec des gouvernements et banques centrales sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit et réduisent le risque idiosyncratique associé à la négociation des instruments financiers dérivés ainsi que des contrats de change à terme, tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de négocier avec la contrepartie. La Banque a toujours recours, lorsque la réglementation l'exige (notamment, par le BSIF), à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec des institutions financières. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes, notamment au niveau des sûretés et des hypothèques, prévus dans les conventions de crédit. Enfin, lorsque cela est possible, la Banque passe par des contreparties centrales de compensation comme méthode de réduction du risque de crédit de contrepartie. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

De plus, la réclamation d'actifs en garantie dans le cadre des opérations d'emprunt et de prise en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision interne de crédit. De fait, il s'agit d'une obligation pour répondre aux exigences en matière de comptabilité, de bilan et de traitement des fonds propres réglementaires conformément aux règles comptables applicables et aux règles imposées par les organismes d'autorégulation du secteur des services financiers, tel l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI).

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à une transaction avec risque significatif de corrélation (*Wrong-Way Risk*). Il y a deux types de risque significatif de corrélation : le risque significatif de corrélation général (*General Wrong-Way Risk*) et le risque significatif de corrélation spécifique (*Specific Wrong-Way Risk*). Le risque général survient lorsque la probabilité de défaut des contreparties est positivement corrélée aux facteurs de risque généraux du marché. Le risque spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie spécifique est positivement corrélée avec la probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions avec cette contrepartie.

Évaluation du risque de règlement

Le risque de règlement vise potentiellement toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiement ou de règlement entre la Banque et une contrepartie. Les contrats de change sont un exemple de transaction pouvant comporter de grands risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques. La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant d'opérations sur instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement de transactions financières, notamment celles sur les valeurs mobilières liées à des conventions de rachat ou de revente. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau présentant les montants nominaux de référence à la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation de certains services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il lui soit possible de récupérer les sommes livrées (règlement irrévocable).

Le moyen ultime d'éliminer un tel risque pour la Banque est de ne pas effectuer des paiements ni des règlements avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements ou de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur des instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéances strictes au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, compte tenu de l'importance des montants en cause, la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à des pénalités.

Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, pour les transactions sur les marchés financiers comme pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Évaluation du risque environnemental

Le risque environnemental concerne les impacts sur le risque de crédit qui peuvent se traduire par une diminution de la capacité de remboursement ou de la valeur de l'actif donné en sûreté liée à des événements de nature environnementale, tels que la contamination des sols, la gestion de déchets ou un déversement de matières jugées dangereuses, à la transition énergétique ou à des phénomènes météorologiques extrêmes. En conséquence, le risque environnemental pourrait se traduire à la fois par des probabilités de défaut plus élevées et par des dotations aux pertes de crédit plus élevées en cas de défaut des contreparties. En complément aux mesures et aux directives adoptées par les divers paliers de gouvernement, la Banque dispose d'un ensemble de mesures de protection à suivre pour identifier et réduire des risques environnementaux potentiels, réels ou futurs auxquels elle s'expose lorsqu'elle octroie des crédits à sa clientèle, notamment via une norme régissant la gestion du risque environnemental dans le cadre des activités de financement.

De plus, au cours des dernières années, le cadre de gestion des risques a été élargi afin d'inclure de nouvelles mesures d'identification, d'évaluation, de contrôle et de surveillance du risque climatique. À cet effet, la Banque développe et met en œuvre progressivement un processus d'évaluation et de quantification des impacts des changements climatiques sur sa stratégie et ses résultats. Pour les clientes et clients œuvrant au sein d'industries spécifiques, le cadre d'analyse du risque prévoit notamment la collecte d'informations sur l'empreinte carbone, une classification face aux risques climatiques (physiques et de transition) selon le secteur d'activité et l'industrie, leur positionnement stratégique et l'existence d'un plan de transition énergétique (engagements, cibles de réduction, diversification des activités). Ces différents sujets sont abordés, au moins une fois par année, dans le cadre des processus d'octroi de crédit, de révision et de renouvellement.

L'exposition au risque de crédit environnemental de la Banque est aussi évaluée à travers divers mécanismes de contrôle et de surveillance. Par exemple, des analyses de vulnérabilité aux risques physiques et de transition du portefeuille de prêts sont effectuées pour des activités de financement. De plus, des analyses d'impacts des risques climatiques, basées sur des scénarios recommandés par le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (*Network for Greening the Financial System* ou NGFS) sont réalisées depuis quelques années et ont permis à la Banque de quantifier les pertes anticipées liées à son portefeuille de prêts. La Banque participe également à des exercices standardisés de scénarios climatiques afin de renforcer ses capacités et de raffiner son expertise. Ces analyses permettent de mesurer l'impact potentiel du climat sur les activités et les performances financières des actifs, en tenant compte de plusieurs scénarios plausibles. En outre, l'impact du risque environnemental sur le risque de concentration du portefeuille de prêts est évalué périodiquement afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'impact significatif sur ce risque. Une matrice des secteurs d'activité du portefeuille de prêts a également été développée afin de permettre au groupe de Gestion des risques d'avoir une vision claire des secteurs les plus touchés par le risque climatique. Ces diverses initiatives permettent de prendre des mesures concrètes dans le processus de révision des limites sectorielles, chaque secteur d'activité ou industrie ayant une section ESG détaillant le risque environnemental.

Exposition maximale au risque de crédit

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle ^{(1) *}

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2025		
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Total	Approche standardisée ⁽⁵⁾	Approche NI
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	97 507	9 715	–	–	–	107 222	18 %	82 %
Crédits rotatifs admissibles	4 487	13 454	–	–	–	17 941	– %	100 %
Particuliers – autres	24 250	2 974	–	–	47	27 271	30 %	70 %
	126 244	26 143	–	–	47	152 434		
Autres que particuliers								
Entreprises	126 772	36 857	66 245	81	9 956	239 911	28 %	72 %
États souverains	74 412	6 281	104 954	–	535	186 182	3 %	97 %
Institutions financières	14 229	1 227	192 041	3 146	2 625	213 268	23 %	77 %
	215 413	44 365	363 240	3 227	13 116	639 361		
Portefeuille de négociation	–	–	–	18 250	–	18 250	3 %	97 %
Titrisation	3 029	–	–	–	7 561	10 590	100 %	– %
Total – Risque de crédit brut	344 686	70 508	363 240	21 477	20 724	820 635	19 %	81 %
Approche standardisée ⁽⁵⁾	79 532	3 196	64 806	3 387	8 629	159 550		
Approche NI	265 154	67 312	298 434	18 090	12 095	661 085		
Total – Risque de crédit brut	344 686	70 508	363 240	21 477	20 724	820 635	19 %	81 %

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2024		
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Total	Approche standardisée ⁽⁵⁾	Approche NI
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	80 861	8 905	–	–	–	89 766	13 %	87 %
Crédits rotatifs admissibles	3 335	11 867	–	–	–	15 202	– %	100 %
Particuliers – autres	17 237	2 526	–	–	37	19 800	13 %	87 %
	101 433	23 298	–	–	37	124 768		
Autres que particuliers								
Entreprises	96 023	31 921	42 395	234	8 813	179 386	21 %	79 %
États souverains	65 758	5 982	79 859	–	283	151 882	3 %	97 %
Institutions financières	8 797	1 095	133 787	2 640	1 700	148 019	22 %	78 %
	170 578	38 998	256 041	2 874	10 796	479 287		
Portefeuille de négociation	–	–	–	17 507	–	17 507	3 %	97 %
Titrisation	4 885	–	–	–	6 480	11 365	93 %	7 %
Total – Risque de crédit brut	276 896	62 296	256 041	20 381	17 313	632 927	16 %	84 %
Approche standardisée ⁽⁵⁾	39 868	1 209	47 241	2 870	7 015	98 203		
Approche NI	237 028	61 087	208 800	17 511	10 298	534 724		
Total – Risque de crédit brut	276 896	62 296	256 041	20 381	17 313	632 927	16 %	84 %

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Excluent les titres de participation et certains autres actifs tels les participations dans des filiales déconsolidées et coentreprises, les immeubles et actifs assortis de droits d'utilisation, les goodwill, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.
- (3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.
- (4) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
- (5) Inclue les expositions aux contreparties centrales éligibles (CCE).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes financières liées à la variation des prix de marché. Le risque de marché provient d'un certain nombre de facteurs, notamment des modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change, les cours des actions, les prix des produits de base et les volatilités implicites. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation comprennent la prise de positions, sur divers instruments tels que des obligations, des actions, des devises, des produits de base ou des instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de sa gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles d'investissement.

Les portefeuilles de négociation comprennent des positions sur des instruments financiers et des produits de base détenus soit à des fins de négociation, soit afin de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. Les positions détenues à des fins de négociation sont celles détenues à des fins de revente à court terme ou dans le but de profiter des variations de prix réelles ou prévues à court terme ou de fixer les profits tirés des activités d'arbitrage, ainsi que de couvrir les risques découlant des instruments financiers. Les objectifs stratégiques des activités de négociation sont notamment la tenue de marché, le traitement des opérations des clientes et clients et la gestion des risques liés à ces activités.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent les instruments financiers destinés à être détenus jusqu'à leur échéance ainsi que ceux détenus soit à des fins de gestion de la liquidité quotidienne, soit pour le maintien d'un rendement cible ou pour la gestion de l'appariement du bilan de la Banque.

Gouvernance

La Banque dispose d'un cadre lui permettant de superviser le risque de marché ainsi que de maintenir une gouvernance forte et d'assurer la conformité avec les pratiques et la réglementation sectorielles. La politique de gestion du risque de marché régit la gestion globale du risque de marché dans l'ensemble des unités d'affaires et des filiales de la Banque exposées à ce risque. Elle est approuvée par le CRG. Elle présente les principes de la gestion du risque de marché et le cadre qui définit les mesures de risques, les activités de contrôle et de surveillance, l'établissement des limites de risque de marché ainsi que le signalement et les recours en cas de dépassements. Le cadre de la gestion des risques de la Banque comprend également des principes directeurs pour l'attribution des transactions dans le portefeuille de négociation ou dans le portefeuille bancaire ainsi que les exigences relatives à la détermination et à la surveillance des positions prolongées.

Le comité de risque des Marchés des capitaux supervise tous les risques du secteur des Marchés des capitaux qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats de la Banque, sur la liquidité ou sur le capital. Ce comité assure la surveillance du cadre de risque du secteur des Marchés des capitaux afin d'assurer que les contrôles soient en place afin de contenir le risque conformément au cadre d'appétit pour le risque de la Banque.

Le cadre de limitation du risque de marché préserve le lien et la cohérence entre les cibles d'appétit pour le risque de marché de la Banque et la gestion quotidienne du risque de marché par l'ensemble des parties intéressées, notamment la haute direction et les unités d'affaires, ainsi que les équipes des Risques de marché dans leur fonction de contrôle indépendant. Le processus de surveillance et de signalement de la Banque consiste à comparer l'exposition au risque de marché aux niveaux d'alerte et aux limites du risque de marché déterminés pour l'ensemble des niveaux d'autorisation et d'approbation de limites.

Évaluation du risque de marché

Le groupe de Gestion des risques a recours à diverses mesures de risque pour estimer l'ampleur des pertes financières pouvant être subies dans des scénarios plus ou moins pessimistes, sur des horizons à court et à long terme. Pour ce qui est des horizons à court terme, les mesures de risque de la Banque comprennent la valeur à risque (VaR) et des mesures de sensibilité. En ce qui a trait aux horizons à long terme ou aux changements importants et soudains du marché, notamment ceux découlant d'un manque de liquidités sur le marché, les mesures de risque comprennent des simulations de crises selon un large éventail de scénarios.

Modèles de la VaR

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché par activité et par type de risque. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Pour la VaR, la Banque utilise une répartition historique des prix afin de calculer les pertes probables à un niveau de confiance de 99 %, suivant l'évolution quotidienne des facteurs de risque sur des périodes historiques de deux ans. La VaR représente la perte quotidienne maximale que la Banque pourrait, dans 99 cas sur 100, subir dans un portefeuille donné. Autrement dit, la perte subie pourrait dépasser ce montant dans un cas seulement sur 100.

La VaR liée à un portefeuille de négociation est mesurée en supposant une période de détention d'un jour pour la gestion continue du risque de marché. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles de négociation du secteur des Marchés des capitaux et du groupe de Financement d'actifs et trésorerie de la Banque.

La méthode de la VaR est appropriée pour mesurer le risque dans une conjoncture normale, particulièrement en ce qui a trait aux positions de négociation dans les marchés financiers liquides. Cependant, cette méthode présente des faiblesses pour mesurer le risque lorsque des événements extrêmes et soudains liés au risque de marché ont lieu et, par conséquent, le risque de marché de la Banque pourrait vraisemblablement être sous-estimé. Les faiblesses de la méthode de la VaR sont notamment les éléments suivants :

- les variations antérieures des facteurs du risque de marché ne permettent pas toujours d'obtenir des prédictions exactes de la distribution et des corrélations relatives aux variations futures des marchés;
- une VaR à un jour n'intègre pas complètement le risque de marché lié aux positions qui ne peuvent pas être liquidées ou couvertes dans une journée;
- la base de données historiques sur les facteurs du risque de marché utilisée dans le calcul de la VaR peut ne pas refléter les pertes pouvant découler d'une conjoncture inhabituelle (par exemple : une période d'extrême illiquidité) en lien avec la période utilisée pour estimer la VaR;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne reflète pas les pertes potentielles au-delà de ce centile.

Compte tenu des faiblesses de la VaR, cette mesure ne représente pour la Banque qu'une composante de son processus de surveillance en matière de gestion des risques, qui comprend également les simulations de crises, l'analyse de sensibilité ainsi que l'analyse et l'établissement de limites en ce qui a trait à la concentration et aux liquidités, entre autres.

La Banque effectue également des tests rétroactifs du modèle de la VaR qui consistent à comparer les profits et les pertes aux résultats statistiques de la VaR. Les tests rétroactifs sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR à prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et pour valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. Si les résultats des tests rétroactifs présentent des écarts importants, le modèle de la VaR peut être révisé conformément au cadre de gestion du risque de modèles de la Banque. Tous les modèles de risque de marché et leur performance font l'objet d'une validation périodique indépendante par le groupe de validation des modèles.

Contrôle du risque de marché

Un ensemble complet de limites est appliqué à l'égard des mesures de risque de marché, et ces limites font l'objet d'un suivi et d'un signalement réguliers. Tout dépassement est signalé au niveau de direction approprié. Les profils de risque des activités de la Banque demeurent conformes à son degré d'appétit pour le risque et aux limites qui en découlent, et sont suivis et communiqués aux négociateurs, aux dirigeantes et dirigeants des unités d'affaires concernées, à la haute direction et aux comités du Conseil. Afin de maintenir le risque de marché à l'intérieur des limites de son appétit pour le risque, la Banque couvre les expositions en utilisant de la trésorerie et des instruments financiers dérivés, selon le cas.

Dans certaines conditions, les risques de marché, comme les risques de taux d'intérêt, de crédit ou sur actions, peuvent être atténués en effectuant des transactions sur des instruments financiers dérivés dans le portefeuille de négociation au moyen d'un transfert de risque interne (TRI). Les transferts internes du risque de taux d'intérêt sont traités par un pupitre de TRI spécialisé et approuvé par le BSIF, tandis que les transferts internes du risque de crédit et du risque sur actions sont effectués directement entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation. La Banque a établi un cadre décrivant en détail la gouvernance des TRI et les exigences connexes pour faire en sorte que ces transactions respectent la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF au début du processus et de façon permanente par la suite.

La Banque utilise également le capital économique pour le risque de marché à titre d'indicateur de l'appétit pour le risque et aux fins de l'établissement de limites. Cet indicateur mesure le montant de capital requis pour absorber les pertes imprévues attribuables à des événements liés au risque de marché sur un horizon d'un an et selon un niveau de confiance déterminé. Pour de plus amples renseignements liés au capital économique, se reporter à la section « Gestion du capital » du présent Rapport de gestion.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la principale mesure de risque est la VaR, ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé *

(en millions de dollars canadiens)

				Au 31 octobre 2025	
	Solde au bilan	Mesures du risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	27 916	627	20 274	7 015	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	148 118	145 420	2 698	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	24 024	–	24 024	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Au coût amorti	16 605	–	16 605	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	27 091	–	27 091	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ ⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	302 623	15 097	287 526	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	12 515	12 182	333	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change
Actif au titre des prestations définies	441	–	441	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	17 586	3 735	–	13 851	
	576 919	177 061	378 992	20 866	
Passifs					
Dépôts	428 003	39 898	388 105	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 257	13 257	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	41 356	–	41 356	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ ⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	15 984	15 138	846	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	30 577	12 713	17 864	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	98	–	98	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	10 443	–	–	10 443	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	3 432	–	3 432	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	543 150	81 006	451 701	10 443	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté aux pages suivantes.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes.
- (4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.
- (5) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 4 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR lorsqu'elle est afférente à des activités de négociation.
- (7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 17 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.
- (8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2024

	Solde au bilan	Mesures du risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31 549	257	20 440	10 852	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	115 935	113 445	2 490	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 622	–	14 622	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Au coût amorti	14 608	–	14 608	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	16 265	–	16 265	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ ⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	243 032	14 572	228 460	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	12 309	11 686	623	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change
Actif au titre des prestations définies	487	–	487	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	13 419	573	–	12 846	
	462 226	140 533	297 995	23 698	
Passifs					
Dépôts	333 545	30 429	303 116	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 873	10 873	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	38 177	–	38 177	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ ⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	15 760	15 240	520	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	28 377	10 564	17 813	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	103	–	103	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	8 583	–	49	8 534	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	1 258	–	1 258	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	436 676	67 106	361 036	8 534	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté à la page suivante.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes.
- (4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.
- (5) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 4 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 17 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.
- (8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Activités de négociation

Le tableau présenté ci-dessous illustre la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification.

VaR des portefeuilles de négociation ^{(1) (2) *}

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2025				2024			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(5,7)	(20,2)	(13,8)	(16,3)	(5,4)	(13,3)	(8,6)	(8,8)
Taux de change	(0,7)	(4,3)	(1,6)	(1,6)	(0,7)	(5,3)	(1,9)	(1,1)
Actions	(3,0)	(8,9)	(5,3)	(6,1)	(1,8)	(8,6)	(4,5)	(5,3)
Contrats sur produits de base	(1,0)	(3,3)	(1,8)	(1,5)	(0,8)	(2,4)	(1,3)	(1,2)
Effet de diversification ⁽³⁾	n.s.	n.s.	9,5	10,9	n.s.	n.s.	6,8	6,3
VaR totale de négociation	(7,5)	(17,4)	(13,0)	(14,6)	(5,0)	(14,1)	(9,5)	(10,1)

- n.s. Le calcul de l'effet de diversification sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.
- (1) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (2) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.
- (3) La VaR totale de négociation est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de diversification.

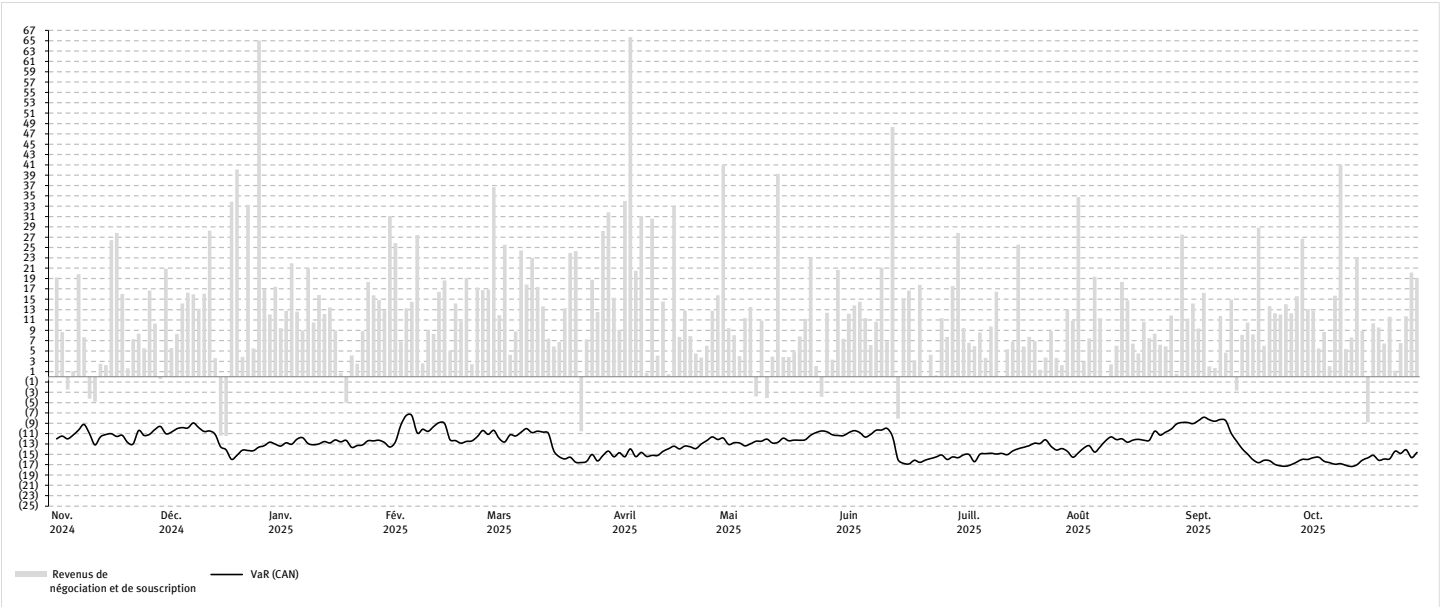
La VaR totale de négociation moyenne a augmenté, passant de 9,5 M\$ à 13,0 M\$ entre les exercices 2024 et 2025. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation du risque de taux d'intérêt.

Les revenus tirés des activités de négociation sont comparés à la VaR, représentant une évaluation rétroactive de la pertinence de cette mesure de risque, de même que le rendement financier des activités de négociation par rapport aux risques courus.

Le graphique présenté ci-dessous illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 94 % des jours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025. De plus, 13 jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la VaR.

Revenus de négociation et de souscription quotidiens

Exercice terminé le 31 octobre 2025
(en millions de dollars canadiens)



Simulations de crises

Les simulations de crises représentent une méthode de gestion du risque qui consiste à estimer les pertes potentielles dans des conditions de marché et de variations des facteurs de risque anormales. Cette méthode permet d'augmenter la transparence des données en explorant une gamme de scénarios graves mais plausibles.

Ces simulations de crises donnent les résultats que dégageraient les portefeuilles si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. Actuellement, le cadre de simulations de crises de la Banque, qui est appliqué à toutes les positions comportant un risque de marché, se compose notamment des catégories de scénarios chocs suivants :

- scénarios historiques basés sur des situations passées de perturbations majeures;
- scénarios hypothétiques conçus pour être prospectifs face aux tensions potentielles sur les marchés;
- scénarios spécifiques aux classes d'actifs, notamment :
 - augmentation/diminution parallèle marquée des taux d'intérêt; variations non parallèles des taux d'intérêt (aplatissement et accentuation) et augmentation/diminution des écarts de crédit;
 - effondrement soudain des marchés boursiers combiné à une hausse importante de la structure à terme de la volatilité; augmentation des cours des actions combinée à une diminution de la volatilité;
 - augmentation/diminution importante des prix des produits de base combinée à une hausse/baisse de la volatilité; augmentation/diminution des prix des produits de base à court terme et à long terme;
 - dépréciation/appréciation du dollar américain et des autres devises par rapport au dollar canadien.

Ajustement de l'évaluation de crédit (*Credit Valuation adjustment* ou CVA)

Le risque lié au CVA est une considération importante pour l'évaluation et la gestion des instruments financiers dérivés hors bourse et autres instruments financiers lorsqu'il y a un risque de contrepartie. La Banque maintient un cadre de gouvernance solide et prudent pour la gestion du risque lié au CVA qui définit et documente clairement les objectifs, la portée et les contrôles indépendants qui concernent ces activités. La détection et l'évaluation du risque lié au CVA se font grâce à des outils analytiques avancés et à des modèles quantitatifs; le risque est surveillé et contrôlé en continu par une unité indépendante de la deuxième ligne de défense. De plus, des limites de risque sont établies pour le risque lié au CVA et celles-ci sont définies par les autorités approbatrices telles que définies dans les politiques de la Banque.

Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)

Dans le cadre de ses activités bancaires de base, par exemple l'octroi de prêts et la collecte de dépôts, la Banque s'expose à un risque de taux d'intérêt. Le RTIPB se rapporte à l'incidence éventuelle négative des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique des capitaux propres de la Banque. Les activités liées aux opérations de couverture, aux placements et au financement à terme sont également exposées au risque de taux d'intérêt. Les principaux risques de taux d'intérêt auxquels la Banque est exposée proviennent des diverses sources suivantes :

- le risque lié à la courbe de taux d'intérêt, lequel se rapporte aux variations du niveau, de la pente et de la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le risque lié à la réévaluation, lequel découle des écarts d'échéance et de périodes de réévaluation des éléments du bilan et hors bilan;
- le risque lié aux options, qu'il soit implicite (par exemple, le remboursement anticipé de prêts hypothécaires) ou explicite (par exemple, les hypothèques à taux plafonné ou les garanties de taux), relativement aux produits inscrits au bilan;
- le risque de base résultant d'une corrélation imparfaite entre différentes courbes de taux d'intérêt.

L'exposition de la Banque au RTIPB est évaluée et contrôlée principalement au moyen de l'impact de simulations de crises et de chocs de marché sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque et sur le revenu net d'intérêts prévu pour les 12 prochains mois. Ces deux mesures sont calculées quotidiennement. Elles reposent sur des projections de flux de trésorerie établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses. La Banque a notamment élaboré des hypothèses clés concernant le niveau des remboursements anticipés de prêts, le remboursement des dépôts et le comportement des clientes et clients auxquels des garanties de taux ont été accordées, ainsi que le profil de durée et de taux des dépôts sans échéance. Ces hypothèses spécifiques ont été élaborées à partir d'analyses historiques et sont revues sur une base régulière. L'établissement des prix de cession interne des fonds est un processus selon lequel les unités d'affaires de la Banque sont facturées ou rémunérées en fonction des fonds qu'elles reçoivent ou qu'elles fournissent. Au moyen de ce système, toutes les activités de financement ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité liés à ces activités sont centralisés au sein du groupe de Financement d'actifs et trésorerie.

La gestion active du RTIPB peut constituer une source importante de rentabilité pour la Banque et de plus-value pour les actionnaires. L'objectif de la Banque est de maximiser son revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique de ses capitaux propres, compte tenu de son appétit pour le risque. Cet objectif doit être atteint dans les limites de risque prescrites et se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre, approuvée par le CRG et soumise pour information au CGR, qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Gouvernance

La gestion du RTIPB de la Banque relève du groupe de Financement d'actifs et trésorerie. À cet égard, les dirigeantes et dirigeants et le personnel de ce groupe sont responsables de la gestion au jour le jour des risques inhérents aux décisions concernant la couverture du RTIPB et des opérations qui en découlent. Ils représentent le premier niveau d'examen critique en ce qui a trait à l'exécution de ces activités. Le CRG approuve et appuie les degrés d'exposition et les stratégies en matière de RTIPB. Le comité de gestion de l'appariement du bilan (*Asset and Liability Committee* ou ALCO), composé de membres de la haute direction, assure une surveillance en continu du RTIPB. Ce comité passe en revue l'exposition au RTIPB, l'utilisation des limites et les changements apportés aux hypothèses. Le groupe de Gestion des risques est responsable de l'évaluation du RTIPB, de la surveillance des activités et de la conformité à la politique de gestion du RTIPB. Le groupe de Gestion des risques s'assure qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et veille au respect du cadre d'appétit pour le risque et de la politique.

Simulations de crises

Des simulations de crises sont effectuées sur une base régulière pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres afin de guider la gestion du RTIPB. En plus des limites formelles en place, nous utilisons des scénarios précis pour couvrir tous les facteurs de risque et soutenir la surveillance du risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles bancaires.

Des simulations dynamiques sont également appliquées pour estimer le revenu net d'intérêts futur de la Banque, sa valeur économique future et son exposition future au RTIPB dans le cadre de l'exercice de planification budgétaire. Ces simulations permettent d'établir des projections de flux monétaires au niveau des actifs, des passifs et des produits hors bilan sur un horizon de placement donné. En raison de leur nature dynamique, elles reposent sur des hypothèses quant aux variations des volumes, des préférences des clientes et clients à l'égard des modalités, des remboursements anticipés de dépôts et de prêts et de la courbe de taux d'intérêt.

Le tableau suivant illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation immédiate et soutenue de 100 points de base ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée et en utilisant un bilan constant.

Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts) *

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025			2024		
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total
Effet sur les capitaux propres						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(601)	(82)	(683)	(378)	(57)	(435)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	605	83	688	352	48	400
Effet sur le revenu net d'intérêts						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	132	(46)	86	121	(22)	99
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(148)	49	(99)	(161)	25	(136)

Lignes de gouvernance en matière d'investissement

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières composés de valeurs liquides et de valeurs moins liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de gestion des liquidités. Ces investissements comportent des risques de marché, de crédit, de liquidité et de concentration.

Les lignes de gouvernance en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de ces titres dans les portefeuilles de la Banque et de ses filiales. Ces lignes de gouvernance requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ces types de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif principal recherché est de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par entité émettrice, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit.

Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées, ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'une entité émettrice individuelle ainsi que l'encours total investi dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le CGR pour des investissements en titres de participation et de créance incluant les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

Risque de change structurel

Le risque de change structurel de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque, principalement en dollars américains, est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises sur les résultats non distribués. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés et non dérivés) pour couvrir ce risque. Un changement défavorable dans les taux de change peut en outre se répercuter sur ses ratios des fonds propres, en raison du montant de l'actif pondéré en fonction des risques libellé en monnaie étrangère. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport à d'autres monnaies, les gains de change non réalisés sur l'investissement net dans un établissement à l'étranger de la Banque, ainsi que l'impact sur les opérations de couverture, sont présentés dans les autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En outre, l'équivalent en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques libellé en dollars américains et des déductions réglementaires au titre des fonds propres augmente. La situation inverse se produit lorsque le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain. La gestion du risque de change structurel vise à s'assurer que les incidences possibles sur les ratios des fonds propres et sur le résultat net sont dans la limite de tolérance établie par les politiques en matière de risque.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité désigne la possibilité qu'une institution ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles, en raison de la non-concordance entre les entrées et les sorties de trésorerie, sans subir des pertes inacceptables.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et à lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, et ce, même dans des conditions extrêmes. Cela se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le CGR qui fixe un appétit pour le risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Contexte réglementaire

La Banque travaille étroitement avec les organismes de réglementation nationaux et internationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités. La Banque adapte ses processus et ses politiques de sorte qu'ils reflètent son appétit pour le risque en matière de liquidités en ce qui concerne ces nouvelles exigences.

Les *Normes de liquidité* (NL) sont revues périodiquement afin de refléter les changements réglementaires aux niveaux national et international; elles constituent le cadre de référence en matière de liquidités proposé par le BSIF et comprennent sept chapitres :

- vue d'ensemble;
- ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR);
- ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR);
- flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou NCCF);
- état des flux de trésorerie d'exploitation;
- outils de suivi des liquidités;
- outils de suivi des liquidités intrajournalières.

Le LCR a pour but de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme tandis que le NSFR est un ratio qui est déterminé sur un horizon d'un an. La mesure des NCCF est définie comme un outil de supervision calculant une période de survie. Elle repose sur les hypothèses d'une simulation de crise définie par le BSIF, lesquelles visent à représenter la situation combinée d'une crise propre à une banque et d'une crise systémique. La Banque publie la moyenne du LCR et le NSFR à la fin de chaque trimestre, alors que le relevé NCCF est produit mensuellement et communiqué au BSIF.

Le 7 novembre 2022, le BSIF a publié la nouvelle ligne directrice *Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité*. Le BSIF se fonde en grande partie sur les relevés réglementaires produits par les institutions financières pour évaluer leur sûreté et leur solidité. Cette ligne directrice a donc pour but de mieux informer les auditeurs et les institutions des vérifications à effectuer sur leurs relevés réglementaires, afin de clarifier et d'harmoniser les attentes du BSIF en matière d'assurance pour l'ensemble des institutions financières. La ligne directrice porte notamment sur l'assurance que doit fournir un audit externe, l'attestation de la haute direction, l'assurance que doit fournir un audit interne et les dates d'entrée en vigueur. Pour les BIS1, les exigences relatives à l'assurance que doit fournir l'Audit interne à l'égard des relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité débutaient à compter de l'exercice 2023, les exigences relatives à l'examen interne et à l'attestation de la haute direction s'appliquaient à compter de l'exercice 2024 et les exigences relatives à l'assurance que doit fournir l'auditeur externe s'appliquent à compter de l'exercice 2025.

La Banque participe activement au processus de consultation lancé le 22 mai 2025 par le BSIF concernant le document de discussion sur le processus interne d'évaluation de l'adéquation des liquidités (PIEAL), qui vise à améliorer l'approche du BSIF en matière de supervision des liquidités du Pilier 2, tout en tenant compte des meilleures pratiques internationales et des particularités du secteur financier canadien. La Banque prend également part à la consultation publique du BSIF sur les révisions proposées à la ligne directrice NL.

Dans son rapport *Regard annuel sur le risque – Exercice 2025-2026*, le BSIF a désigné le risque de liquidité et de financement comme l'un des quatre principaux risques à surveiller. L'approche du BSIF couvrira des sujets importants, notamment l'état de préparation des banques canadiennes à l'éventualité où elles devraient composer avec des tensions résultant des flux de liquidités transfrontières et une asymétrie de devises. De plus, le BSIF continuera d'approfondir son analyse des aspects opérationnels des plans de financement d'urgence afin de mieux comprendre les décisions de monétiser des actifs pendant les événements de crise.

Par ailleurs, le BSIF procède également à la révision du chapitre 7 – *Outils de suivi des liquidités intrajournalières* de la ligne directrice NL. Le BSIF mettra en place des outils de suivi adaptés pour les adhérents et les sous-adhérents, en tenant compte de l'importance de la mesure des liquidités intrajournalières dans le contexte des récents épisodes de tension. La version révisée de la ligne directrice et les exigences connexes en matière de déclaration sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2025.

La Banque continue de surveiller de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation.

Gouvernance

Le groupe de Financement d'actifs et trésorerie est responsable de la gestion du risque de liquidité et de financement. Bien que la gestion quotidienne et stratégique des risques liés à la gestion des liquidités et aux activités de financement et de nantissement soit assumée par le groupe de Financement d'actifs et trésorerie, le groupe de Gestion des risques a la responsabilité d'évaluer le risque de liquidité et de surveiller la conformité à la politique qui en découle. Le groupe de Gestion des risques s'assure qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et veille au respect du cadre d'appétit pour le risque. Cette structure assure ainsi une fonction d'examen critique efficace et indépendante à l'égard des décisions, de la stratégie et de l'exposition aux risques de liquidité, de financement et de nantissement.

La *Politique de gestion des risques de liquidité et de nantissement* de la Banque est soumise à l'examen et à l'approbation du CGR, selon les recommandations du CRG. La Banque a établi quatre niveaux de limites. Les deux premiers niveaux de limites comprennent la situation de trésorerie globale de la Banque et sont respectivement approuvés par le Conseil et le CRG, le troisième niveau de limites est davantage axé sur des éléments précis du risque de liquidité et est approuvé par l'ALCO ou par le comité de risque des Marchés des capitaux, tandis que le quatrième niveau représente les limites opérationnelles. Le Conseil approuve l'encadrement de gestion au jour le jour et la gouvernance de ce risque, ainsi que les plans de relèvement destinés à gérer les situations d'exception et de crise de liquidité. Le groupe de Gestion des risques, soutenu par le groupe de Financement d'actifs et trésorerie, soumet toute demande de révision de limite proposée au comité approuvateur.

La supervision du risque de liquidité est confiée principalement à l'ALCO, qui réunit des représentants des Marchés des capitaux, du groupe de Financement d'actifs et trésorerie, de Finances et du groupe de Gestion des risques. L'Audit interne agit à titre d'observateur du comité. L'ALCO assure une surveillance en continu par la haute direction du risque de liquidité et de financement.

La Banque s'est également dotée de politiques et de lignes directrices pour régir les sûretés sur ses propres actifs en faveur de contreparties, en raison de l'impact que ces transferts d'actifs peuvent avoir sur sa liquidité. Conformément aux dispositions de sa *Politique de gestion des risques de liquidité et de nantissement*, la Banque procède à des simulations du montant potentiel de sûretés pouvant lui être réclamées par ses contreparties dans l'éventualité d'une décote de la Banque ou d'autres événements de faible probabilité, comme une grande fluctuation des marchés.

Par l'entremise de l'ALCO, le groupe de Gestion des risques présente, sur une base régulière, un rapport sur l'évolution des indicateurs de liquidité, de financement et de nantissement et la conformité aux limites réglementaires et celles approuvées par le Conseil et le CRG. Lorsque les rapports de contrôle signalent une non-conformité aux limites et, de façon générale, une détérioration du niveau des indicateurs de liquidité, le groupe de Financement d'actifs et trésorerie intervient pour rectifier la situation. Conformément au processus d'escalade, les situations problématiques sont signalées à la direction ainsi qu'au CRG et au CGR. Un rapport exécutif sur la gestion du risque de liquidité et de financement de la Banque, soumis trimestriellement au CGR, présente la position de liquidité de la Banque et les situations de non-conformité aux limites et autres règles constatées durant la période de référence ainsi que les mesures correctives adoptées.

Gestion des liquidités

La Banque effectue des opérations de gestion des liquidités, du financement et du nantissement non seulement à partir de son siège social et de ses bureaux régionaux au Canada, mais également par l'entremise de certains de ses centres à l'étranger. Quoique le volume des opérations à l'étranger représente une part appréciable de la gestion globale des liquidités, la Banque gère celles-ci de façon centralisée. Cette organisation des activités de gestion des liquidités, du financement et du nantissement au sein du groupe de Financement d'actifs et trésorerie permet à la Banque de mieux coordonner l'ensemble de ses activités de financement et de surveillance des risques. Toutes les opérations de financement interne entre entités de la Banque sont contrôlées par le groupe de Financement d'actifs et trésorerie.

La structure centralisée des activités simplifie le processus d'attribution et de contrôle des limites applicables à la gestion des liquidités, au financement et au nantissement. Néanmoins, la *Politique de gestion des risques de liquidité et de nantissement* comporte des dispositions particulières pour les centres financiers dont la taille ou l'importance stratégique les rendent plus susceptibles de contribuer au risque de liquidité de la Banque. Conséquemment, une structure de gestion du risque de liquidité et de financement existe pour chacun de ces centres financiers. Celle-ci impose un ensemble de limites de différents niveaux, allant jusqu'à des limites approuvées par le CGR, sur des paramètres de liquidités diversifiées, incluant des simulations de crises de liquidité ainsi que de simples mesures de concentration.

Le système d'établissement des prix de cession interne des fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'exploitation ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme et les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides, ainsi que les investissements stratégiques. La tarification des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables des différents canaux de distribution de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et paramètres, la Banque porte une attention particulière aux fonds obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs en fonction d'horizons temporels divers.

De plus, les activités de garantie de sûretés de la Banque sont suivies en fonction des diverses limites fixées par la Banque, et elles sont soumises à une simulation de crise mensuelle. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit.

Le risque de liquidité peut être évalué de nombreuses façons. Par conséquent, la Banque utilise diverses mesures à cette fin. L'un des principaux outils de suivi du risque de liquidité est le résultat sur une période de trois mois d'une simulation de crise, basée sur les hypothèses en matière d'échéance contractuelle et de comportement appliquées aux éléments du bilan et aux engagements hors bilan.

Simulations de crises

Le résultat sur une période de trois mois d'une simulation de crise mesure le profil de liquidité de la Banque en vérifiant non seulement sa capacité de survivre à une crise de trois mois mais aussi le coussin de liquidité qu'elle peut générer en disposant de ses actifs liquides. Ce résultat est mesuré sur une base hebdomadaire à l'aide de trois scénarios qui sont élaborés de manière à évaluer la sensibilité à une crise spécifique à la Banque et/ou d'ordre systémique. Parmi les hypothèses derrière ces scénarios, des simulations de pertes de dépôts sont effectuées en fonction de leur degré de stabilité, tandis que la valeur de certains actifs est grevée d'un montant qui tient compte de la capacité à les liquider en situation de crise. Les scénarios et les limites appropriées sont inclus dans la *Politique de gestion des risques de liquidité et de nantissement* de la Banque.

La Banque tient à jour un plan global de continuité des affaires et de relève post-crise financière qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé annuellement par le Conseil dans le cadre de la planification de la relève et de la continuité des affaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Risque de non-conformité à la réglementation » du présent Rapport de gestion.

Appétit pour le risque de liquidité

La Banque surveille et gère son appétit pour le risque au moyen de limites relatives aux liquidités, de ratios et de simulations de crises. L'appétit pour le risque de liquidité de la Banque repose sur les trois principes suivants :

- s'assurer que la Banque dispose d'un montant d'actifs liquides non grevés suffisant pour couvrir ses exigences financières, dans des conditions normales et sous tension;
- s'assurer que la Banque maintient une réserve de liquidités supérieure à l'exigence réglementaire minimale;
- s'assurer que la Banque maintient des sources de financement diversifiées et stables.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les personnes qui font des dépôts et les titulaires de créances des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides ^{(1) *}

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025					2024
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽²⁾	Actifs liquides reçus ⁽³⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽⁴⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	27 916	–	27 916	14 557	13 359	19 819
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	48 235	71 401	119 636	65 456	54 180	41 541
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	16 591	14 661	31 252	17 220	14 032	10 669
Autres titres de créance	6 380	6 322	12 702	4 888	7 814	7 305
Titres de participation	117 541	72 354	189 895	118 119	71 776	40 972
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	18 262	–	18 262	9 464	8 798	8 471
Au 31 octobre 2025	234 925	164 738	399 663	229 704	169 959	
Au 31 octobre 2024	192 169	117 906	310 075	181 298		128 777

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	117 051	80 768
Filiales canadiennes	14 102	12 023
Filiales et succursales étrangères	38 806	35 986
	169 959	128 777

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	73 309	66 970
Dollar américain	83 713	53 960
Autres devises	12 937	7 847
	169 959	128 777

Portefeuille d'actifs liquides ^{(1) *} – Moyenne ⁽⁵⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025					2024
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽²⁾	Actifs liquides reçus ⁽³⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽⁴⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	33 309	–	33 309	15 313	17 996	21 882
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	44 750	65 569	110 319	62 248	48 071	36 600
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	16 639	12 696	29 335	18 604	10 731	7 352
Autres titres de créance	7 553	5 422	12 975	4 200	8 775	8 850
Titres de participation	111 675	60 298	171 973	109 467	62 506	40 713
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	18 141	–	18 141	8 623	9 518	6 944
Au 31 octobre 2025	232 067	143 985	376 052	218 455	157 597	
Au 31 octobre 2024	192 909	113 318	306 227	183 886		122 341

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(3) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(4) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(5) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des 12 mois de l'exercice, divisée par 12.

Sommaire des actifs grevés et non grevés ^{(1) *}

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 octobre 2025	
	Actifs grevés ⁽²⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres ⁽³⁾	Disponibles pour garantie	Autres ⁽⁴⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	14 557	13 359	–	27 916	2,5
Valeurs mobilières	54 779	–	133 968	–	188 747	9,5
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	13 257	13 834	–	27 091	2,3
Prêts, déduction faite des provisions	40 971	–	8 798	252 854	302 623	7,1
Instruments financiers dérivés	–	–	–	12 515	12 515	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	2 162	2 162	–
Goodwill	–	–	–	3 101	3 101	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 748	1 748	–
Autres actifs	3 158	–	–	7 858	11 016	0,5
	98 908	27 814	169 959	280 238	576 919	21,9

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 octobre 2024	
	Actifs grevés ⁽²⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres ⁽³⁾	Disponibles pour garantie	Autres ⁽⁴⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	697	11 033	19 819	–	31 549	2,5
Valeurs mobilières	50 071	–	95 094	–	145 165	10,8
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	10 872	5 393	–	16 265	2,4
Prêts, déduction faite des provisions	40 296	–	8 471	194 265	243 032	8,7
Instruments financiers dérivés	–	–	–	12 309	12 309	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 868	1 868	–
Goodwill	–	–	–	1 522	1 522	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 233	1 233	–
Autres actifs	–	–	–	9 283	9 283	–
	91 064	21 905	128 777	220 480	462 226	24,4

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.
- (3) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et qui, par conséquent, ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement, ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
- (4) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) a été mis en place principalement pour s'assurer que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le LCR se calcule en divisant le montant total des actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) par le montant total des sorties nettes de trésorerie. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et la ligne directrice NL du BSIF.

Le tableau de la page suivante présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2025 est de 173 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à court terme de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme ^{(1) (2) *}

(en millions de dollars canadiens)

Pour le trimestre terminé le

	31 octobre 2025		31 juillet 2025
	Valeur non pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
Total des HQLA	s.o.	107 109	98 259
Sorties de trésorerie			
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	84 683	7 849	7 715
Dépôts stables	31 166	935	927
Dépôts moins stables	53 517	6 914	6 788
Financement institutionnel non garanti, dont :	138 472	75 827	72 348
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	43 187	10 576	9 627
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	88 687	58 488	56 945
Dettes non garanties	6 598	6 763	5 776
Financement institutionnel garanti	s.o.	34 155	34 219
Exigences supplémentaires dont :	85 597	21 171	21 290
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	29 202	11 972	12 197
Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	1 493	1 477	1 537
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	54 902	7 722	7 556
Autres engagements de crédit contractuels	4 682	2 181	1 777
Autres engagements de crédit conditionnels	207 191	2 638	2 711
Total des sorties de trésorerie	s.o.	143 821	140 060
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (par ex. prise en pension)	183 175	38 120	31 636
Entrées liées aux expositions pleinement productives	16 126	10 598	12 544
Autres entrées de trésorerie	31 132	30 876	32 211
Total des entrées de trésorerie	230 433	79 594	76 391
		Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾
Total des HQLA		107 109	98 259
Total des sorties nettes de trésorerie		64 227	63 669
Ratio de liquidité à court terme (%) ⁽⁶⁾		173 %	161 %

s.o. Sans objet

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(3) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).

(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.

(5) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.

(6) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Au 31 octobre 2025, les actifs liquides de niveau 1 représentent 85 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales et les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada. Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 octobre 2025 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie. Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Liquidité intrajournalière

La Banque gère sa liquidité intrajournalière de façon à ce que le montant des liquidités disponibles excède ses exigences de liquidité intrajournalière maximales. La Banque surveille sa liquidité intrajournalière toutes les heures et présente son évolution tous les mois à l'ALCO.

Ratio de liquidité à long terme

Le CBCB a élaboré le ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) afin de promouvoir la résilience du secteur bancaire. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Une structure de financement viable vise à réduire la probabilité que des difficultés qui perturberaient les sources de financement régulières d'une banque érodent sa position de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, engendrent des tensions systémiques de plus grande envergure. Le NSFR se calcule en divisant le montant du financement stable disponible par le montant du financement stable exigé. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un NSFR minimal de 100 %.

Le tableau suivant présente les positions calibrées du NSFR calculées selon la stabilité des passifs et la liquidité des actifs conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le NSFR de la Banque au 31 octobre 2025 est de 124 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à long terme de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à long terme ^{(1) (2) *}

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2025				Au 31 octobre 2025	Au 31 juillet 2025
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée ⁽³⁾	Valeur pondérée ⁽³⁾
	Sans échéance	6 mois et moins	Plus de 6 mois à 1 an	Plus de 1 an		
Éléments de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres :	33 799	—	—	3 432	37 231	37 232
Fonds propres réglementaires	33 799	—	—	3 432	37 231	37 232
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	81 982	15 207	12 632	33 962	133 311	129 299
Dépôts stables	30 820	4 581	4 737	9 781	47 911	46 968
Dépôts moins stables	51 162	10 626	7 895	24 181	85 400	82 331
Financement institutionnel :	96 221	113 902	42 393	58 537	143 883	148 948
Dépôts opérationnels	46 231	—	—	—	23 115	20 126
Autres financements institutionnels	49 990	113 902	42 393	58 537	120 768	128 822
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants ⁽⁴⁾	—	4 002	2 425	24 150	—	—
Autres passifs ⁽⁵⁾ :	18 552	20 276			1 136	1 200
Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽⁵⁾	s.o.	7 962			s.o.	s.o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	18 552	4 246	267	7 801	1 136	1 200
FSD total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	315 561	316 679
Éléments de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	9 028	10 575
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	—	—	—	—	—	—
Prêts et titres productifs :	76 680	141 065	45 334	119 413	206 535	203 859
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	115	12 722	—	—	642	487
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	8 299	77 763	4 013	5 463	17 402	18 158
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	42 334	37 162	25 265	47 291	107 040	104 640
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	622	3 184	604	1 211	3 085	2 405
Prêts hypothécaires résidentiels productifs, dont :	9 394	12 483	15 306	65 251	65 333	63 573
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	9 394	12 483	15 306	65 251	65 333	63 573
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	16 538	935	750	1 408	16 118	17 001
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁽⁴⁾	—	4 002	2 425	24 150	—	—
Autres actifs ⁽⁵⁾ :	14 074	45 667			33 440	36 492
Produits de base physiques, y compris l'or	3 161	s.o.		s.o.	2 867	2 912
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽⁵⁾	s.o.	15 498			13 174	11 439
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽⁵⁾	s.o.	5 411			—	5 340
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽⁵⁾	s.o.	18 004			900	470
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	10 913	1 588	446	4 720	16 499	16 331
Éléments hors bilan ⁽⁵⁾	s.o.	147 932			5 660	5 511
FSE total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	254 663	256 437
Ratio de liquidité à long terme (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	124 %	123 %

s.o. Sans objet

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 23 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice NL du BSIF.

(4) Selon les spécifications du BSIF, le passif associé aux transactions provenant du programme des Obligations hypothécaires du Canada et les hypothèques grevées correspondantes reçoivent un poids de 0 % de FSD et de FSE, respectivement.

(5) Selon les spécifications du BSIF, il n'est pas nécessaire de différencier les échéances.

Le NSFR représente le montant du FSD par rapport à celui du FSE. Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs censés être fiables dans un horizon temporel pris en compte aux fins du NSFR, à savoir jusqu'à un an. Le montant du FSE d'une institution est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs qu'elle détient et de celles de ses positions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. La Banque s'attend à ce que les NSFR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance à long terme.

Les hypothèses à l'égard du NSFR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par source, par secteur géographique, par devise, par instrument et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre les dépôts, la titrisation, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de l'exercice et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité et de financement. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

Notations de crédit

Les notations de crédit attribuées par les agences de notation représentent leur évaluation de la qualité du crédit de la Banque à partir de l'information qualitative et quantitative qui leur est fournie. Les notations de crédit peuvent être révisées en tout temps en fonction de divers facteurs, dont le contexte macroéconomique, les méthodologies utilisées par les agences de notation ou la situation financière actuelle et anticipée de la Banque. Les notations de crédit sont un des principaux facteurs qui influencent la capacité de la Banque à accéder aux marchés des capitaux à un coût raisonnable. Une révision à la baisse des notations de crédit de la Banque pourrait avoir une incidence défavorable sur le coût, la taille et l'échéance du financement futur et pourrait également entraîner une obligation accrue de nantissement de garanties ou une diminution de la capacité d'exercer certaines activités commerciales garanties à un coût raisonnable, y compris des opérations de couverture et des instruments financiers dérivés.

Les niveaux de financement et de liquidité demeurent sains et robustes et la Banque continue d'avoir un excellent accès au marché pour ses besoins de financement. Les notations de crédit de la Banque sont favorables auprès de toutes les agences, ce qui témoigne de la grande qualité de ses instruments d'emprunt, et la Banque a pour objectif de maintenir ces notations de crédit élevées. Au 31 octobre 2025, la perspective des agences de notation demeurerait inchangée à « Stable ». Le tableau suivant présente les notations de crédit de la Banque de quatre agences en date du 31 octobre 2025.

Notations de crédit de la Banque

	Au 31 octobre 2025			
	Moody's	S&P ⁽¹⁾	DBRS	Fitch
Dette de premier rang à court terme	P-1	A-1	R-1 (élevé)	F1+
Papier commercial canadien		A-1 (moyen)		
Dépôts à long terme	Aa2		AA	AA-
Dette à long terme de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne des banques ⁽²⁾	Aa2	A+	AA	AA-
Dette à long terme de premier rang ⁽³⁾	A2	A-	AA (bas)	A+
Dette subordonnée FPUNV	Baa1 (hyb)	BBB+	A (bas)	A-
Billets de capital à recours limité FPUNV	Baa3 (hyb)	BBB-	BBB (élevé)	BBB
Actions privilégiées FPUNV	Baa3 (hyb)	P-2 (bas)	Pfd-2	
Risque de contrepartie ⁽⁴⁾	Aa2/P-1			AA-
Programme d'obligations sécurisées	Aaa		AAA	AAA
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

(1) Le 17 octobre 2025, S&P Global Ratings (S&P) a révisé à la hausse la notation de la dette à long terme de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne des banques, la dette à long terme de premier rang, la dette subordonnée FPUNV, les billets de capital à recours limité FPUNV et les actions privilégiées FPUNV de la Banque.

(2) Inclut la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018 ainsi que la dette de premier rang émise le ou après le 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques.

(3) Assujettie à une conversion du régime de recapitalisation interne des banques.

(4) Moody's utilise la terminologie « Risque de contrepartie » tandis que Fitch utilise plutôt la terminologie « Contrepartie dérivée ».

Garanties

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2025		
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	31	115	153

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes sur marges initiales et marges de variation.

Stratégie de financement

Le principal objectif de la stratégie de financement est de soutenir la croissance interne de la Banque, tout en lui permettant de survivre à des crises sévères prolongées et de respecter les obligations réglementaires et les cibles financières.

Le cadre de financement de la Banque se résume de la façon suivante :

- poursuivre une stratégie de dépôts diversifiés en vue de financer les activités bancaires de base au moyen de dépôts stables provenant des réseaux de chacun des principaux secteurs d'exploitation;
- maintenir une saine gestion du risque de liquidité grâce à une expertise centralisée et une gestion des mesures de liquidité dans le cadre d'un appétit pour le risque prédéfini;
- maintenir un accès actif à divers marchés afin d'assurer la diversification du financement sur le marché institutionnel par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument et par échéance, que le financement soit garanti ou non.

La stratégie de financement est mise en œuvre conformément aux objectifs globaux qui visent à renforcer la vigueur de la franchise de la Banque auprès des participants du marché et à consolider son excellente réputation. La Banque surveille et analyse de façon continue les tendances de marché et les possibilités d'accès à un financement moins coûteux et plus souple en tenant compte des risques et des occasions observés. La stratégie de dépôts demeure une priorité pour la Banque, et nous continuons de privilégier les dépôts plutôt que le financement sur le marché institutionnel.

La Banque contrôle et surveille de façon active les expositions au risque de liquidité et les besoins de financement au sein des entités, des secteurs d'exploitation et par devise. Le processus comprend l'évaluation de la situation de trésorerie de chaque secteur d'exploitation et celle de l'ensemble de la Banque ainsi que le risque de liquidité découlant de l'obtention de financement non garanti et garanti en devises. La stratégie de financement est mise en œuvre au moyen du plan de financement et de la stratégie de dépôts, qui sont surveillés, mis à jour pour refléter les résultats réels et évalués régulièrement.

Sources de financement diversifiées

La diversification par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant vise principalement à atténuer le risque de liquidité et de financement en faisant en sorte que la Banque maintienne d'autres sources de financement qui renforcent sa capacité à survivre à des chocs majeurs mais réalistes propres à une institution financière et affectant l'ensemble du marché. À cette fin, la Banque prend les mesures suivantes :

- prendre en compte la diversification du financement dans le processus de planification des activités;
- maintenir divers programmes de financement permettant d'accéder à différents marchés;
- appliquer les limites sur la concentration du financement;
- maintenir des relations solides avec les fournisseurs de fonds;
- être active dans différents marchés de financement à différentes échéances et pour divers instruments;
- déterminer et surveiller les principaux facteurs qui ont une incidence sur la capacité à mobiliser des fonds.

La Banque est active sur les plateformes de financement et de titrisation suivantes :

- dette de premier rang non garantie libellée en dollars canadiens;
- programmes de dette de premier rang non garantie libellée en dollars américains;
- placement de billets à moyen terme canadiens au moyen d'un prospectus préalable;
- programme de papier commercial libellé en dollars américains;
- programme de papier commercial libellé en euros;
- certificats de dépôt libellés en dollars américains;
- programmes européens de billets à moyen terme;
- programme de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- *Canadian Credit Card Trust II*;
- programme législatif d'obligations sécurisées.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel *

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 octobre 2025						
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts de banques ⁽¹⁾	923	–	–	590	1 513	–	–	1 513
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽²⁾	3 035	7 648	14 277	19 939	44 899	210	–	45 109
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽³⁾	6 327	1 883	5 098	7 893	21 201	8 868	13 638	43 707
Billets structurés de premier rang non garantis	–	119	130	1 287	1 536	955	2 758	5 249
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	–	3 314	390	2 404	6 108	3 463	21 006	30 577
Obligations sécurisées	–	–	–	2 599	2 599	3 315	4 121	10 035
Passifs subordonnés ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	–	3 432	3 432
	10 285	12 964	19 895	34 712	77 856	16 811	44 955	139 622
Financement garanti	–	3 314	390	5 003	8 707	6 778	25 127	40 612
Financement non garanti	10 285	9 650	19 505	29 709	69 149	10 033	19 828	99 010
	10 285	12 964	19 895	34 712	77 856	16 811	44 955	139 622
Au 31 octobre 2024	3 200	11 456	15 080	16 669	46 405	12 239	44 588	103 232

(1) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(2) Incluent les billets de dépôt au porteur.

(3) Incluent les dettes qui font l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.

(4) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes attribuables au personnel, à une inadéquation ou à une défaillance des processus et des systèmes, ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les cyberattaques, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, l'interprétation erronée de lois et règlements, les litiges ou différends avec la clientèle, les comportements inappropriés de pratiques de vente ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement tous les risques opérationnels, ils peuvent être gérés de manière rigoureuse et transparente afin d'être maintenus à un niveau acceptable. Le cadre de gestion des risques opérationnels de la Banque repose sur le concept de trois lignes de défense et favorise l'attribution claire de responsabilités aux divers paliers d'intervention, tel que mentionné ci-dessous.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel est décrit dans la politique de gestion des risques opérationnels qui découle de la politique de gestion des risques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est aligné sur l'appétit pour le risque de la Banque et est complété par des politiques, normes et procédures spécifiques à chaque risque opérationnel, qui sont sous la responsabilité de groupes spécialisés. La gestion efficace du risque opérationnel contribue à la résilience opérationnelle de la Banque qui assure la mise en œuvre d'une approche efficace à cet égard.

Le comité de gestion des risques opérationnels (CGRO), un sous-comité du CRG, est le principal comité de gouvernance des enjeux de risques opérationnels. Sa mission est d'assurer la supervision du risque opérationnel auquel toute la Banque est exposée afin qu'il soit aligné avec les cibles d'appétit pour le risque déterminées.

Les secteurs utilisent plusieurs outils et méthodes de gestion du risque opérationnel pour identifier, évaluer, gérer et surveiller leurs risques opérationnels ainsi que les mesures de contrôle. Ces outils et méthodes leur permettent notamment :

- de reconnaître et de comprendre les risques inhérents et résiduels auxquels leurs activités et opérations sont exposées;
- d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour gérer et surveiller les risques identifiés en vue de les maintenir à un niveau acceptable;
- de gérer les risques proactivement et de façon continue;
- d'obtenir une vue intégrée de la posture de risque ainsi que des plans d'action qui doivent être mis en place pour atteindre les cibles d'appétit pour le risque, par la combinaison des résultats de ces différents outils dans le profil de risque.

Outils et méthodes de gestion du risque opérationnel

Taxonomie du risque opérationnel

Dans le but de développer un langage commun pour l'univers des risques opérationnels de la Banque, une taxonomie des risques opérationnels comparable à celle de l'Accord de Bâle et basée sur huit catégories de risque ainsi que deux thèmes de risque est en place.

Collecte et analyse des données sur les événements opérationnels internes

Le service des Risques opérationnels dispose d'un processus d'identification, de collecte et d'analyse des données sur les événements opérationnels internes de la Banque et de ses filiales. Ce processus permet notamment de déterminer l'exposition de la Banque au risque opérationnel ainsi que les pertes opérationnelles subies, et d'évaluer l'efficacité des contrôles internes. Il contribue également à la réduction des événements opérationnels, au maintien des pertes à un niveau acceptable et, par conséquent, à la diminution des charges potentielles de capital et à la réduction de la probabilité d'atteinte à la réputation de la Banque. Les données sur les événements opérationnels internes sont traitées et sauvegardées dans une base de données centralisée et font l'objet d'un exercice d'assurance qualité.

Autoévaluation des risques opérationnels

L'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires et service centralisé d'agir de manière proactive pour identifier et évaluer les risques opérationnels importants ou nouveaux auxquels ils sont exposés, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle et de surveillance en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable. L'autoévaluation s'effectue en continu par l'entremise de suivis trimestriels et d'analyses approfondies ou lorsque des changements importants sont apportés aux produits, services, activités, marchés, systèmes technologiques et processus d'affaires, ce qui permet ainsi d'anticiper certains facteurs pouvant nuire à la performance ou à l'atteinte des objectifs.

Indicateurs de risques clés

Les indicateurs de risques clés permettent de surveiller les facteurs d'exposition aux risques opérationnels importants et de suivre l'évolution des risques afin de les gérer de façon proactive. Les unités d'affaires et les services centralisés établissent les indicateurs clés associés à leurs principaux risques opérationnels et leur attribuent des seuils de tolérance. Ces indicateurs sont surveillés périodiquement et lorsqu'ils démontrent une augmentation significative du risque ou que leur seuil de tolérance est dépassé, ils sont transmis au niveau hiérarchique approprié et des plans d'action sont mis en place au besoin.

Analyse de scénarios

L'analyse de scénarios, qui fait partie du programme de simulations de crises à l'échelle de la Banque, est un outil important et pertinent pour évaluer les impacts liés à des événements potentiellement graves. Elle permet de définir l'appétit pour le risque, les limites d'exposition au risque et la planification d'affaires. Plus précisément, elle confère à la direction une meilleure compréhension des risques auxquels la Banque fait face et l'aide à prendre les décisions de gestion adéquates en vue d'atténuer les risques opérationnels potentiels qui ne cadrent pas avec l'appétit pour le risque.

Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte financière importante liée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

Rapports et communication sur les risques opérationnels

Les événements opérationnels ayant un impact financier excédant les seuils de tolérance ou un impact non financier significatif sont soumis aux paliers décisionnels concernés. La direction a l'obligation de rendre compte de sa gestion et de rester attentive aux enjeux courants et futurs. Des rapports sur le profil de risque de la Banque, les faits saillants et les risques émergents sont soumis périodiquement et en temps opportun au CGRO et au CGR. Cette communication rehausse la transparence et la gestion proactive des principaux facteurs de risque opérationnel.

Risque de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité à la réglementation a trait au risque découlant de la possibilité que la Banque, ou que son personnel ou qu'un de ses partenaires d'affaires ne se conforment pas aux exigences réglementaires en vigueur là où elle exerce ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Ce risque se retrouve dans toutes les activités quotidiennes de chaque secteur de la Banque.

La Banque fait face à une complexité croissante en matière d'exigences réglementaires, alors que les gouvernements et les organismes de réglementation continuent de mettre en œuvre des réformes majeures visant à renforcer la stabilité du système financier et à protéger les principaux marchés et participants. De nombreux facteurs créent une pression notable sur les ressources humaines et le besoin d'innovation technologique, notamment, l'expansion des activités à l'international de la Banque, les sanctions internationales de plus en plus complexes dans un environnement géopolitique qui évolue constamment, l'interconnectivité grandissante des risques réglementaires et l'évolution des attentes des nombreux organismes de réglementation. Dans le cadre de ses activités, la Banque fait également l'objet d'enquêtes, d'examins et d'audits menés par différents organismes de réglementation ou d'autorités chargés de l'application des lois, ainsi que de poursuites judiciaires.

Bien que la Banque prenne des mesures raisonnables pour se conformer aux exigences réglementaires, les décisions prises à la suite de ces enquêtes, de ces examens ou de ces audits et l'issue défavorable de litiges contre la Banque pourraient exposer la Banque à des amendes, à des pénalités, à des sanctions, à des dommages-intérêts ou à des interdictions d'exercer ses activités qui pourraient avoir un effet négatif significatif sur ses résultats d'exploitation. De plus, les décisions défavorables à l'égard de la Banque sont susceptibles de porter atteinte à sa réputation, ce qui pourrait influencer sur ses perspectives commerciales futures. Une situation de non-conformité pourrait également mener à une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

Structure organisationnelle de la Conformité

L'environnement réglementaire étant en constante évolution et les exigences des régulateurs en matière de lutte au blanchiment d'argent étant en hausse croissante, un nouveau rôle de vice-présidente et cheffe de Lutte au blanchiment d'argent a été créé avec entrée en fonction le 1^{er} novembre 2025. Ceci s'inscrit dans notre engagement à poursuivre nos efforts face à la lutte au blanchiment d'argent. Ce nouveau rôle relève directement de la première vice-présidente, cheffe de la Conformité.

La Conformité constitue une fonction de supervision indépendante au sein de la Banque. La première vice-présidente, cheffe de la Conformité agit à titre d'agente principale de la conformité (APC) pour la Banque, y compris la supervision de ses filiales et ses centres étrangers. Elle est responsable de mettre en place et de tenir à jour les programmes de gestion de la conformité à la réglementation. La vice-présidente, cheffe de Lutte au blanchiment d'argent (communément appelée CLRPC), relevant de l'APC, veille au respect des exigences réglementaires relatives à la lutte contre le RPCFAT, aux sanctions internationales et à la lutte contre la corruption. L'APC et la CLRPC ont un lien direct avec la présidente du CGR et la rencontre au moins trimestriellement. Elles peuvent également communiquer directement avec la haute direction, les dirigeantes et dirigeants et les membres du Conseil de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers.

Cadre de gestion de la conformité à la réglementation

La Banque mène ses activités dans un secteur hautement réglementé. Elle met tout en œuvre pour assurer une saine gestion de la conformité à la réglementation en privilégiant une approche proactive et en mettant l'accent sur l'intégration des exigences réglementaires dans ses activités courantes.

Cette gestion proactive permet ainsi d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme, à tous égards importants, aux exigences réglementaires qui s'appliquent là où elle exerce ses activités, autant au Canada qu'à l'échelle internationale.

La mise en place d'un cadre de gestion de la conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque relève de la Conformité, qui a le mandat suivant :

- veiller à la mise en place de politiques et normes permettant de respecter les exigences réglementaires en vigueur, y compris celles relatives à la lutte contre le RPCFAT, aux sanctions internationales ainsi qu'à la lutte contre la corruption;
- élaborer des programmes de formation en matière de conformité et de lutte contre le RPCFAT à l'intention du personnel, des dirigeantes et dirigeants et des membres du Conseil de la Banque;
- exercer une supervision indépendante et un suivi des programmes, politiques et procédures mis en place par la direction de la Banque, ses filiales et ses centres étrangers afin de s'assurer que les mécanismes de contrôle sont suffisants, respectés et efficaces;
- faire rapport au Conseil de la Banque sur les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le RPCFAT et lui indiquer tout changement important quant à l'efficacité du cadre de gestion des risques.

La Banque s'impose des normes élevées en matière de gestion de la conformité à la réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clientes et clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

De plus, la Banque est dotée, à l'échelle de l'organisation, d'un Programme de lutte contre le RPCFAT visant à empêcher l'utilisation de ses produits et services à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. La Banque applique également un Programme de sanctions internationales conçu pour assurer que tout produit ou activité financière est conforme aux sanctions économiques applicables ainsi qu'un Programme anticorruption qui vise à prévenir les actes de corruption au sein de l'organisation. Les contrôles en place permettent de surveiller et de détecter les opérations financières soupçonnées d'être liées à du blanchiment d'argent, au financement d'activités terroristes, ou à l'encontre des sanctions internationales, et de les déclarer aux autorités réglementaires applicables.

Les principaux développements réglementaires ayant fait l'objet d'un suivi au cours de la dernière année sont décrits ci-après.

Réforme sur les langues officielles (fédéral)

Le projet de loi C-13 *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois* a pour but de fournir un nouveau cadre juridique afin d'appuyer les langues officielles au Canada. Il modernise la *Loi sur les langues officielles* en donnant notamment de nouveaux pouvoirs au commissaire (accords de conformité, ordonnances, sanctions, etc.) pour permettre de protéger les droits linguistiques des Canadiennes et des Canadiens. Il introduit aussi une nouvelle loi conférant des droits et des obligations aux entreprises fédérales en matière de langue de services (consommateurs) et de langue de travail, au Québec et dans les régions à forte présence francophone ailleurs au Canada. Le projet de loi a été sanctionné le 20 juin 2023. Les modifications à la *Loi sur les langues officielles* sont alors entrées en vigueur, alors que la nouvelle loi entrera en vigueur par décret ultérieurement. Une consultation a été initiée par Patrimoine canadien afin d'obtenir les commentaires de l'industrie sur l'application de la nouvelle loi. Les commentaires obtenus serviront à définir les règles d'un nouveau règlement, pour notamment arrimer les nouvelles obligations dans les régions à forte présence francophone.

Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit

Le projet de loi 72 modifie la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec principalement en ce qui concerne les prix, le crédit, le louage à long terme et le commerce itinérant. Les mesures qui touchent la Banque concernent principalement la limitation de la responsabilité des consommateurs en cas de fraude sur leur compte de dépôt à vue, les contrats de crédit et la signature électronique. Certaines dispositions sont entrées en vigueur le 7 novembre 2024 et le 7 août 2025. D'autres dispositions, notamment celles concernant la responsabilité en cas de fraude, entreront en vigueur avec la publication d'un règlement, possiblement en 2025 ou en 2026.

Engagement à fournir des comptes à frais modiques et des comptes sans frais

Le 16 avril 2024 via le budget fédéral, le gouvernement a annoncé prendre des mesures pour réduire les frais bancaires des Canadiennes et des Canadiens. À la suite de négociations, treize institutions financières, dont les six grandes banques canadiennes, ont accepté l'*Engagement à fournir des comptes à frais modiques et des comptes sans frais* de 2024, qui est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2025. Selon cet engagement, les consommateurs pourront accéder à des comptes à frais modiques au coût mensuel de 4 \$, offrant au moins 18 transactions de débit par mois. L'engagement élargit également l'admissibilité aux comptes sans frais à certains groupes de consommateurs, notamment aux nouveaux arrivants lors de leur première année au Canada.

Règlement modifiant le Règlement sur le régime de protection des consommateurs en matière financière

Le 12 mars 2025, le *Règlement modifiant le Règlement sur le régime de protection des consommateurs en matière financière* a été adopté et entrera en vigueur le 12 mars 2026. La modification vise à plafonner les frais d'insuffisance de fonds à 10 \$ pour les comptes de dépôt personnels. Ces frais ne pourront pas être imposés plus d'une fois dans une période de 2 jours ouvrables à l'égard d'un même compte de dépôt ou à l'égard d'un compte de dépôt personnel dont le découvert non autorisé est inférieur à 10 \$.

Loi n° 1 d'exécution du budget de 2023 et Règlement sur le taux d'intérêt criminel

Le 23 décembre 2023, le gouvernement fédéral a publié son *Règlement sur le taux d'intérêt criminel* aux fins de consultation publique. Ce projet de réglementation vise à mettre en œuvre les modifications au *Code criminel* proposées dans la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2023*, lesquelles feront passer la méthode de calcul basée sur le taux annuel effectif à une méthode basée sur le taux annuel en pourcentage et abaisseront le taux d'intérêt criminel d'un taux annuel en pourcentage de 45 % à 35 %. La loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes (RPCFAT)

Les modifications à la Politique et aux Normes de la Banque découlant des amendements aux règlements pris en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (LRPCFAT) ont été déployées conformément aux exigences du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Une vigie est exercée en continu sur les directives et amendements à venir, notamment ceux concernant le projet de loi C-2 – *Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière entre le Canada et les États-Unis et d'autres mesures connexes liées à la sécurité*.

Protection des renseignements personnels

En raison de l'évolution des technologies et du contexte sociétal, la protection des renseignements personnels demeure un sujet d'actualité au Canada. Des mesures réglementaires à l'échelle mondiale témoignent d'une volonté de mettre en place un cadre législatif renforcé lorsqu'il est question de confidentialité et d'utilisation de renseignements personnels. Au Québec, la majorité des obligations de la *Loi 25 – Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* est entrée en vigueur en 2023, alors que le dernier volet de la *Loi 25* concernant le droit à la portabilité est entré en vigueur en 2024, tout comme le *Règlement sur l'anonymisation des renseignements personnels*. Au niveau fédéral, la *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs* a été promulguée le 20 juin 2024. Cette loi établit le premier cadre législatif du Canada pour un système bancaire ouvert, qui vise à permettre aux consommateurs et aux petites entreprises de transférer leurs données financières entre des institutions financières et des applications financières accréditées d'une manière sûre et conviviale.

Loi sur l'équité en matière d'emploi

Les modifications au *Règlement sur l'équité en matière d'emploi* ont introduit, entre autres, de nouvelles obligations de déclaration de « transparence salariale » en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et ont créé de nouvelles obligations de déclaration des écarts salariaux pour les employeurs concernés, informations qui devaient figurer dans les rapports annuels de l'employeur (et être remises avant le 1^{er} juin 2022). Les données globales sur l'écart salarial pour chaque employeur ont été publiées pour la première fois à l'hiver 2023 et sont depuis mises à jour annuellement. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles, conformément au principe selon lequel l'équité en matière d'emploi ne se limite pas à traiter les personnes de la même façon, mais exige également des mesures spéciales et l'adaptation aux différences.

Loi sur l'équité salariale

En vertu de la *Loi sur l'équité salariale* fédérale, en vigueur depuis le 31 août 2021, les employeurs comptant plus de 10 employés étaient tenus d'élaborer un plan d'équité salariale qui identifie et corrige les écarts salariaux fondés sur le sexe dans un délai de trois ans (c'est-à-dire au plus tard le 3 septembre 2024). L'objectif de cette loi est de réaliser l'équité salariale par des moyens proactifs en corrigeant la discrimination systémique fondée sur le sexe qui entache les pratiques et les systèmes de rémunération des employeurs et que subissent les employés qui occupent des postes dans des catégories d'emploi à prédominance féminine. Cette loi vise à assurer que les employés reçoivent une rémunération égale pour l'exécution d'un travail de valeur égale, tout en tenant compte des divers besoins des employeurs, puis de maintenir l'équité salariale par des moyens proactifs. Les employeurs comptant plus de 100 employés doivent préparer (et maintenir) leur plan d'équité salariale au sein d'un comité conjoint employeur-employés sur l'équité salariale.

Plans de redressement et de règlement

Dans le cadre des mesures réglementaires visant à gérer les risques systémiques, les BISI sont tenues d'établir des plans de redressement et de règlement. Un plan de redressement est essentiellement une feuille de route comportant des directives pour le redressement d'une banque en cas de difficultés financières importantes, alors qu'un plan de règlement donne des directives pour une cessation ordonnée des activités en cas d'échec, lorsqu'un redressement n'est plus possible. La Banque améliore et met à jour régulièrement ses plans de redressement et de règlement dans l'éventualité de ces événements à haut risque mais à faible probabilité d'occurrence conformément aux lignes d'orientation de la SADC mises à jour fréquemment. De plus, la Banque et les autres BISI continuent de travailler en collaboration avec la SADC pour maintenir un plan de règlement complet qui permettrait d'assurer une cessation ordonnée des activités de la Banque. Ces plans sont approuvés par le Conseil et présentés aux organismes de réglementation nationaux.

Code fiscal américain (Alinéa 871(m) – Versements d'équivalents de dividendes)

L'alinéa 871(m) du code fiscal américain (*Internal Revenue Code* ou IRC) vise à s'assurer que les personnes non américaines s'acquittent d'un impôt sur des paiements pouvant être assimilés à des dividendes sur des actions américaines, lorsque ces paiements sont versés sur certains instruments dérivés. Les instruments dérivés dont les sous-jacents sont des actions américaines (incluant les fonds négociés en bourses américaines) ou des « indices non admissibles » sont ainsi visés par l'obligation de retenue à la source et de déclaration. La date prévue d'entrée en vigueur de certains volets de cette réglementation, de même que de certaines des obligations du *Qualified Derivatives Dealer*, en vertu de l'alinéa 871(m) de l'IRC et de l'accord intermédiaire qualifié (*Qualified intermediary*), avait été reportée au 1^{er} janvier 2027, mais des précisions sont toujours attendues de la part de l'*Internal Revenue Service* (IRS) pour permettre aux institutions de se conformer à ces exigences.

Loi américaine sur la conformité fiscale des comptes étrangers et norme commune de déclaration

La loi américaine sur la conformité fiscale des comptes étrangers (*Foreign Account Tax Compliance Act* ou FATCA) et la norme commune de déclaration (*Common Reporting Standard* ou CRS), toutes deux intégrées à la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, visent à contrer l'évasion fiscale à l'échelle internationale par l'échange automatique de renseignements fiscaux, déclarés annuellement par les institutions financières canadiennes à l'Agence du revenu du Canada (ARC), qui s'assure ensuite de relayer l'information aux autorités fiscales concernées.

L'ARC publie également des documents d'orientation concernant les obligations en matière de diligence raisonnable et de déclaration imposées par la FATCA et le CRS. Ces documents sont modifiés périodiquement pour refléter tout changement au niveau de la réglementation. Des projets de loi visant à mettre en œuvre les modifications apportées au CRS par l'OCDE, ainsi que le cadre de déclaration des cryptoactifs (CDC), ont été publiés en 2025. Ces mesures s'appliqueraient aux années civiles 2026 et suivantes, permettant ainsi que la première déclaration et le premier échange de renseignements en vertu du CDC et du CRS modifié aient lieu en 2027 pour l'année civile 2026.

Proposition de réglementation sur les ventes et les échanges d'actifs numériques par les courtiers

En juin 2024, le département du Trésor des États-Unis a publié la réglementation finale concernant les ventes et les échanges d'actifs numériques par les courtiers. Les courtiers sont tenus de déclarer le produit brut des ventes d'actifs numériques effectuées depuis le 1^{er} janvier 2025. Une déclaration indiquant le prix de base ajusté sera requise pour les ventes effectuées à compter du 1^{er} janvier 2026. Un rapport de la Maison-Blanche déposé en juillet 2025 recommande de modifier les politiques et la réglementation qui modifieraient de manière significative les exigences de déclaration pour les transactions d'actifs numériques.

Cycle de règlement d'un jour

La Commission européenne propose de raccourcir le cycle de règlement pour les transactions sur valeurs mobilières intra-Union européenne. La modification législative proposée raccourcirait le cycle de règlement des transactions sur valeurs mobilières, telles que les actions ou les obligations exécutées sur des plateformes de négociation de l'Union européenne, de deux jours ouvrables (T+2) à un jour ouvrable après la négociation (T+1). La Commission européenne propose une modification ciblée du *Règlement sur les dépositaires centraux de titres* et fixe la date appropriée pour le passage au règlement à T+1 au 11 octobre 2027, ce qui est en alignement avec le Royaume-Uni et la Suisse.

Modifications aux règles sur la compensation obligatoire des titres du Trésor américain et des opérations de mise en pension

Le 13 décembre 2023, la *Securities and Exchange Commission* (SEC) a approuvé de nouvelles règles sur la compensation obligatoire des titres du Trésor américain et des opérations de mise en pension et de prise en pension qui comprennent des titres du Trésor américain afin d'améliorer les pratiques de gestion des risques. Les règles finales ordonnent aux contreparties centrales du Trésor d'exiger que les participants directs soumettent pour compensation et règlement toutes les transactions éligibles sur le marché secondaire auxquelles ils sont contreparties. Ces changements devaient initialement être mis en œuvre par phases d'ici juin 2026. La SEC a indiqué, le 25 février 2025, qu'elle prolongeait les échéances clés des règles de compensation du Trésor américain. Les nouvelles dates de mise en œuvre seront donc le 31 décembre 2026 pour la compensation obligatoire des opérations au comptant et le 30 juin 2027 pour la compensation obligatoire des opérations de pension.

Refonte des règles de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)

La refonte des règles de l'OCRI est en cours depuis octobre 2023 et elle s'est effectuée en cinq phases de consultation. Les phases 1 à 5 ont été publiées pour commentaires. L'entrée en vigueur de cette nouvelle série de règles reste à confirmer par l'OCRI. Ces règles s'appliqueront aux courtiers en valeurs mobilières et ceux en épargne collective.

Loi canadienne sur l'accessibilité

La Loi a été adoptée en juin 2019. Elle vise à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici le 1^{er} janvier 2040. La Banque a publié son plan d'accessibilité le 31 mai 2023 et son deuxième rapport d'étape le 28 mai 2025 sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](https://www.bnc.ca). Le 21 décembre 2024, le gouvernement fédéral a publié un projet de modification du règlement proposant d'ajouter de nouvelles exigences au *Règlement canadien sur l'accessibilité*. Si ce projet est adopté, les organisations fédérales du secteur privé devront se conformer aux exigences d'accessibilité de la norme CAN/ASC - EN 301 549:2024 – *Exigences d'accessibilité pour les produits et services de TIC*. À partir du 1^{er} juin 2028, toutes les pages Internet destinées au public et aux employés (incluant leur contenu), toutes les applications mobiles destinées au public et tout document numérique téléchargeable à partir des pages Internet publiques qui seront publiés devront être conformes à la norme CAN/ASC-EN.

Modifications au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites – Modèle de relation client-conseiller (phase 3)

En avril 2023, les ACVM ont publié la version finale des changements visant à rehausser les obligations d'information sur le coût des fonds d'investissement et à imposer de nouvelles obligations d'information sur le coût et le rendement des contrats individuels à capital variable (contrats de fonds distincts). L'ensemble des courtiers, conseillers, gestionnaires de fonds d'investissement inscrits et les assureurs offrant des contrats de fonds distincts sont visés par ces nouvelles exigences, lesquelles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés

Les modifications au Règlement 91-507 de l'AMF (et aux règles équivalentes des autres ACVM) visant à standardiser la déclaration des données sur les dérivés de gré à gré et à l'harmoniser avec les normes mondiales sont entrées en vigueur le 25 juillet 2025.

Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés

Ce règlement, entré en vigueur le 28 septembre 2024, énonce les obligations des courtiers et des conseillers en dérivés de gré à gré. Ce régime satisfait aux normes internationales, notamment en matière de traitement équitable, de conflits d'intérêts, d'évaluation de la convenance, de déclaration des manquements et de tenue de dossiers. Le règlement sur la conduite commerciale vise à contribuer à la protection des participants au marché en accroissant la transparence et la responsabilisation et en promouvant une conduite commerciale responsable sur les marchés de dérivés de gré à gré.

Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier

Le 27 janvier 2025, l'AMF a publié la version finale du règlement. Les courtiers en placement membres de l'OCRI sont temporairement dispensés de l'application de certains articles du règlement pour leurs activités au Québec. Le règlement est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2025 et les changements ont été effectués.

Identification des clients et des ordres

Le 7 décembre 2023, la Bourse de Montréal a publié la version finale des changements visant l'identification des clients et des ordres. Ces règles visent à instaurer un identifiant de client ainsi que des marqueurs identifiant les ordres lorsqu'ils sont saisis dans le système de négociation électronique. La Bourse a offert une extension aux participants afin de se conformer aux exigences relatives à l'identification des clients et des ordres, et a établi la date limite de conformité au 31 mars 2025. Les nouvelles exigences ont été implantées le 31 mars 2025.

Changements au modèle d'assurance des compétences (OCRI)

Le 17 avril 2025, l'OCRI a publié la version finale des changements liés au modèle d'assurance des compétences. Les changements visent la refonte des examens et la formation des personnes inscrites. Les changements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et concerneront toutes les divisions de la Financière Banque Nationale.

Risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public, que ce jugement soit fondé ou non, et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus. Le risque de réputation découle généralement d'un manquement à la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque, par sa culture d'entreprise, fait la promotion en continu des comportements et des valeurs à adopter comme membres du personnel. L'éthique est au cœur de toutes nos actions. Pour réaliser notre mission, prioriser l'humain et continuer à bâtir une banque solide, nous devons maintenir une éthique de travail des plus élevée. Notre Code de conduite précise ce qui est attendu de chacune et chacun des employés dans le cadre de ses fonctions en matière de règles à suivre et de comportements éthiques.

Politique de gestion du risque de réputation

Approuvée par le CRG, cette politique à l'égard du risque de réputation couvre toutes les activités et pratiques de la Banque. Elle fixe les principes et les règles de gestion du risque de réputation en accord avec nos limites d'appétit pour le risque pour les cinq dimensions suivantes : clientèle, personnel, communauté, actionnaire et gouvernance, toutes des parties prenantes de la Banque. La politique est complétée par les dispositions particulières de plusieurs politiques et normes telles que la politique de gestion des risques liés aux changements importants, la politique de continuité des affaires et gestion de crise et la politique de gouvernance en matière d'investissement.

Risque stratégique

Le risque stratégique découle de la possibilité de subir une perte financière ou une atteinte à la réputation à la suite d'une orientation inappropriée des stratégies, d'une mauvaise exécution ou d'une adaptation inefficace aux changements économiques, financiers ou réglementaires. Le plan stratégique d'entreprise est élaboré par l'équipe de direction et approuvé par le Conseil, en considérant l'appétit global de la Banque pour le risque. Les initiatives du plan stratégique, une fois approuvées, font l'objet d'un suivi régulier permettant de vérifier leur avancement. Dans le cas où un écart existe, des stratégies peuvent être revues et ajustées, s'il est jugé pertinent de le faire.

De plus, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques définis comme des achats d'actifs d'entreprise ou des acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable. Ainsi, les projets d'acquisitions et autres investissements stratégiques sont examinés par le biais d'un processus de diligence raisonnable visant à s'assurer que ces investissements sont alignés sur le plan stratégique d'entreprise et l'appétit pour le risque de la Banque.

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social représente la possibilité que des enjeux environnementaux et sociaux entraînent une perte financière pour la Banque ou affectent ses activités. Le risque environnemental et social peut avoir une incidence sur les risques traditionnels inhérents aux activités d'une institution financière, tels que des effets sur le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement et le risque opérationnel.

Le risque environnemental touche de nombreux aspects, notamment l'utilisation de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources, les changements climatiques et la biodiversité. Le risque social comprend par exemple les considérations liées aux droits de la personne, à l'accessibilité, la diversité, l'équité et l'inclusion, et celles liées à nos pratiques de gestion du capital humain, notamment les conditions de travail et la santé, la sécurité et le bien-être de notre personnel.

De plus, l'évolution rapide de l'environnement réglementaire à l'échelle mondiale, les attentes et la surveillance accrues de la part des organismes de réglementation et autres associations, ainsi que le possible déséquilibre entre leurs exigences, constituent un défi auquel s'ajoutent les attentes des parties prenantes et la divergence de leurs points de vue sur les priorités et les actions de la Banque. De ce fait, la réputation de la Banque pourrait également être affectée par l'action ou l'inaction de la Banque, ou encore par la perception d'inaction ou d'insuffisance en matière environnementale et sociale, notamment quant au progrès réalisé. Ainsi, tous ces facteurs peuvent se traduire par une exposition accrue au risque de réputation, au risque de non-conformité à la réglementation et au risque stratégique, ou encore entraîner des répercussions sur les activités et la situation financière de nos clientes et clients. Nous surveillons l'évolution de ces facteurs, les analysons et mettons à jour nos façons de faire en continu.

Gouvernance

Notre structure de gouvernance en lien avec la durabilité repose sur le fait que tous les niveaux de l'organisation participent à la réalisation de nos objectifs et engagements. Le Conseil exerce son rôle de surveillance de notre stratégie de durabilité en veillant à ce que les enjeux de durabilité soient intégrés dans les objectifs stratégiques à long terme, et en suivant l'évolution et l'intégration des initiatives de durabilité dans nos activités courantes. Les différents comités du Conseil surveillent les risques environnementaux et sociaux en fonction de leur mandat respectif. Ils sont appuyés par la direction dans l'exercice de leurs fonctions. L'intégration des facteurs ESG aux processus de la Banque continue de progresser conformément à la mise en œuvre de sa stratégie. Des indicateurs de durabilité ont été ajoutés dans divers tableaux de bord et sont intégrés progressivement au cadre d'appétit pour le risque. Des rapports sur les suivis de ces indicateurs et les engagements de la Banque sont présentés périodiquement aux comités internes et aux comités du Conseil chargés de les superviser. La Banque a également une politique environnementale qui exprime sa détermination à préserver l'environnement face aux activités humaines, et ce, à l'égard de nos propres activités et des retombées pour la collectivité.

La Banque considère la gouvernance comme un exercice collaboratif, fondé sur un dialogue ouvert, transparent et continu avec ses parties prenantes. Dans un contexte où les enjeux de durabilité évoluent rapidement, ces échanges permettent de mieux comprendre les attentes de ces dernières et d'y répondre de manière durable. La croissance de la Banque repose sur ces relations, qui sont au cœur de sa mission commune centrée sur l'humain et l'action.

Le Code de conduite de la Banque précise ce qui est attendu de chacune et chacun des employés dans le cadre de leurs interactions professionnelles, d'affaires et communautaires. Il balise également le cadre pour le respect des valeurs de la Banque et guide les actions au quotidien dans la conduite de ses affaires et la relation tant avec les tiers que le personnel et la clientèle pour créer un environnement propice à la réalisation de la mission.

De plus, notre déclaration des droits de la personne présente l'application des principes auxquels la Banque adhère dans l'exercice de ses activités et dans ses relations avec ses différentes parties prenantes. L'engagement de la Banque à l'égard de l'esclavage moderne fait état de la structure de gouvernance, de la gestion des risques et des mesures de contrôles déployées par la Banque à ce sujet.

Pour de plus amples renseignements sur notre gouvernance et les politiques et règles qui encadrent nos activités, veuillez consulter la section « Codes et engagements » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](https://www.bnc.ca).

Gestion du risque

L'identification, l'évaluation, l'atténuation et la surveillance du risque environnemental et social font partie du cadre de la gestion des risques et du cadre d'appétit pour le risque de la Banque. Depuis quelques années déjà, la Banque a intégré le risque environnemental et social dans sa politique cadre de gestion des risques en plus d'avoir ajouté un énoncé dans son appétit pour le risque sur son engagement à atteindre ses objectifs de durabilité à travers des indicateurs cibles. D'autres politiques et normes en matière de gestion des risques viennent également appuyer la gestion plus globale du risque environnemental et social. En raison de son importance, le risque climatique a été intégré de manière plus approfondie. Une norme de gestion spécifique a été développée et la notion de risque climatique a été incorporée dans le registre d'inventaire des risques, en lien avec le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Nous poursuivons nos avancées en intégrant les considérations liées aux risques climatiques dans nos processus et en renforçant notre capacité à intégrer les risques climatiques dans les analyses de scénarios, conformément aux attentes réglementaires.

Pour ses propres activités, la Banque a notamment adopté un Code des fournisseurs qui décrit ses attentes en matière de pratiques d'affaires responsables. En adoptant ce code, la Banque affirme son intention de faire affaire avec des fournisseurs qui tiennent compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans l'exercice de leurs activités ainsi que dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Avant de s'engager dans une relation avec un tiers, le secteur d'affaires évalue les risques en effectuant une vérification diligente.

Autrement, la Banque poursuit la quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES), autant pour ses activités que pour ses financements, y compris l'intégration des émissions liées à l'acquisition de CWB. La Banque poursuit ses travaux relatifs à l'évolution de sa stratégie en matière de durabilité qui vise notamment à quantifier les impacts financiers du risque environnemental et social et affirme sa volonté de communiquer régulièrement et en toute transparence les progrès réalisés.

La Banque est soucieuse de l'exactitude des renseignements qu'elle fournit dans le contexte où la communication d'information est accrue et les risques associés à l'écoblanchiment et au socioblanchiment sont présents. Elle reconnaît que la gestion efficace des risques environnementaux et sociaux repose sur la qualité des données et des méthodologies utilisées. Toutefois, des limites persistantes en matière de disponibilité et de fiabilité peuvent nuire à l'évaluation complète de ces risques. La Banque poursuit ses efforts pour optimiser son architecture de données et de contrôle, en y intégrant les données liées à la durabilité, notamment grâce à la collaboration avec des expertes et des experts internes et externes. Ces initiatives visent à améliorer la surveillance, l'analyse et la production de rapports sur ces risques. Néanmoins, nous reconnaissons que ces mesures ne permettront pas d'éliminer entièrement les risques. De plus, notre capacité à établir et à atteindre nos objectifs, nos priorités et nos cibles en matière environnementale et sociale repose sur un certain nombre d'hypothèses, de scénarios et de facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles. Ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux utilisés par d'autres, de ceux que nous pourrions utiliser à l'avenir ou qui pourraient être ultérieurement imposés par les autorités gouvernementales ou d'autres autorités en la matière. Nous pourrions alors être contraints de redéfinir certains objectifs, priorités ou cibles, ou réviser certaines données suivant l'évolution des méthodologies utilisées ou de la qualité des données disponibles. Il est également possible que les prévisions, cibles ou projections de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés dans les délais annoncés.

Ayant comme objectif de veiller proactivement au positionnement stratégique de l'ensemble de son portefeuille, la Banque continue de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et continue à suivre les développements et les implications qui pourront en résulter. Ses efforts impliquent une adaptation continue et renforcée de même que des mesures d'atténuation additionnelles en cas d'interruption ou de perturbation de ses activités liées à des crises majeures telles des catastrophes naturelles ou des crises sanitaires : mentionnons à cet effet le plan de continuité des affaires, le programme de gestion des risques opérationnels et le programme de gestion des risques de catastrophe. Afin d'assurer la conformité avec la réglementation et une saine gestion du risque, la Banque a mis en place de nouveaux processus et poursuit l'amélioration de ses processus existants en plus de travailler à optimiser son architecture de données et de contrôles pour y inclure les données liées à la durabilité.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Le 18 décembre 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié ses premières Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID). La norme NCID 1 – *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la norme NCID 2 – *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, se fondent largement sur les normes IFRS S1 – *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et IFRS S2 – *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, reprennent les propositions énoncées dans les exposés-sondages publiés le 13 mars 2024 et incluent des allègements transitoires additionnels pour certaines exigences en matière d'informations à fournir. Les NCID s'appliqueront aux BSI à la fin de l'exercice 2026, et les mesures d'allègements transitoires entraîneront le report de plusieurs exigences à la fin de l'exercice 2029. La présentation des informations selon les NCID se fera de façon volontaire jusqu'à ce que les ACVM la rendent obligatoire. Le 23 avril 2025, les ACVM ont annoncé la suspension de leurs travaux sur les projets concernant la communication obligatoire d'information liée au changement climatique et les modifications des obligations d'information existantes sur la diversité. Les ACVM suivront l'évolution de la réglementation et revisiteront ces deux projets au cours des prochaines années.

Le 7 mars 2025, le BSIF a publié une mise à jour de la ligne directrice B-15 intitulée *Gestion des risques climatiques*. Les principales modifications comprennent le report de l'exigence de divulgation des émissions de GES de portée trois et une clarification des attentes concernant les activités de gestion d'actifs.

Le 16 décembre 2022, l'Union européenne a publié la directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive* ou CSRD) qui s'applique progressivement à partir du 1^{er} janvier 2024. La directive européenne CSRD impose aux entreprises visées l'utilisation des normes européennes d'information sur la durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* ou ESRS), qui précisent les exigences de divulgation ainsi que, le cas échéant, la structure de présentation des informations. Ces obligations s'appliquent selon un calendrier défini, en fonction de la taille et du statut de chaque organisation.

En 2024, la Banque a amorcé une évaluation approfondie de ses obligations réglementaires afin de se préparer à cette nouvelle exigence. Une structure de gouvernance spécialisée a été mise en place pour encadrer le projet et assurer une coordination efficace et une supervision stratégique.

En 2025, les travaux se sont poursuivis avec l'élaboration d'un plan de conformité, l'identification des écarts à combler et la mobilisation des équipes internes. Des consultations ciblées ont été menées avec les parties prenantes, et des mécanismes de suivi ont été instaurés pour assurer une mise en œuvre progressive et rigoureuse. En février 2025, la Commission européenne a présenté une proposition de législation « Omnibus » relative aux règles en matière de durabilité au Groupe consultatif européen sur l'information financière (*European Financial Reporting Advisory Group* ou EFRAG) dans le but de simplifier les normes ESRS. Le projet prévoit plusieurs modifications à la CSRD, avec un allègement ciblé de certaines exigences et un ajustement de calendrier pour certains volets.

Resserrement des règles sur l'écoblanchiment (C-59)

Le projet de loi C-59 a modifié la *Loi sur la concurrence* en y intégrant des dispositions interdisant les déclarations environnementales trompeuses. Ces dispositions visent à interdire les déclarations sur les avantages environnementaux d'un produit ou d'une entreprise qui ne seraient pas fondées sur une épreuve suffisante et appropriée. Le droit d'accès privé annoncé l'année dernière est entré en vigueur en juin 2025 et permet à toute personne ou organisation de demander l'accès au Tribunal de la concurrence afin d'obtenir des mesures de redressement à l'égard de pratiques commerciales trompeuses, dont l'écoblanchiment. Ces nouvelles dispositions accentuent les risques réglementaire, légal et d'atteinte à la réputation encourus par la Banque, qui continue de faire preuve d'une attention accrue dans son exercice de divulgation en matière de durabilité.

Le 4 novembre 2025, dans le cadre de son budget de 2025, le gouvernement canadien a annoncé un examen législatif du projet de loi C-59. Nous continuerons de surveiller les développements à ce sujet et à faire progresser nos pratiques en matière de présentation de l'information et de divulgation sur la durabilité.

Méthodes comptables significatives et estimations comptables

Le résumé des méthodes comptables significatives utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Les méthodes comptables présentées ci-dessous sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. De plus, les techniques d'évaluation utilisées pour les actifs et les passifs résultant de l'acquisition de CWB sont décrites ci-dessous.

Le contexte géopolitique, notamment les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, incluant l'imposition de tarifs et toute mesure de riposte, la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre Israël et le Hamas, l'inflation, les changements climatiques et les taux d'intérêt auparavant élevés continuent à créer des incertitudes. Ainsi, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement est toujours important. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux IFRS ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Acquisition de CWB – Évaluation des actifs et passifs

La Banque a eu recours à des jugements et des hypothèses importants afin de déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge de CWB dont le portefeuille de prêts, les immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et celles liées aux relations avec la clientèle et les dépôts.

Pour les prêts, la juste valeur a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie estimés qui devraient être reçus sur tous les prêts achetés à leur valeur actualisée. La meilleure estimation de la direction des principales hypothèses actuelles, telles que les taux de défaut, la gravité des pertes, le calendrier des options de remboursement anticipé et les sûretés, a été utilisée pour estimer les flux de trésorerie attendus. Pour déterminer le taux d'actualisation, divers éléments ont été pris en compte, notamment les taux d'intérêt sans risque sur le marché actuel, la prime de risque associée aux prêts et le coût du service des portefeuilles.

Pour les immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base, la juste valeur a été déterminée selon une approche actualisée des flux de trésorerie, en comparant la valeur actualisée du coût de maintien des dépôts acquis et le coût des autres types de financement. La valeur actualisée du coût de maintien des dépôts de base comprend une estimation des frais d'intérêts et d'exploitation futurs pour ces dépôts. Les dépôts de base sont ceux qui sont considérés comme des dépôts stables, sources de financement inférieures au marché, alors que la valeur actualisée du coût des autres modes de financement comprend une estimation des frais d'intérêts futurs qui seraient engagés si les fonds étaient empruntés sur le marché public. Le taux de retrait a été estimé à l'aide de données historiques sur l'attrition, en les comparant aux sources du marché à la date d'acquisition.

La juste valeur des relations avec la clientèle a été déterminée en fonction de l'excédent des entrées de trésorerie futures estimées selon les produits tirés des relations acquises par rapport aux sorties de trésorerie estimées connexes sur la durée de vie utile estimative de la clientèle.

Pour les dépôts, la juste valeur a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie estimatifs à rembourser à leur valeur actualisée. Le moment et le montant des flux de trésorerie comprennent un jugement important de la direction quant à la probabilité de remboursement anticipé et au moment du retrait par le client. Les taux d'actualisation étaient fondés sur les taux en vigueur qui étaient payés sur des dépôts similaires à la date d'acquisition.

La juste valeur de tous les autres actifs et passifs a été calculée à l'aide des données du marché dans la mesure du possible, ainsi que du jugement de la direction pour déterminer le prix qui serait obtenu dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes.

Classement des instruments financiers

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. À leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. La Banque établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers. À leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour les fins du classement d'un actif financier, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, et pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour établir le classement des actifs financiers, la Banque détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont la Banque gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont la Banque s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont la Banque dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de la Banque est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Dans ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux essentielles à l'atteinte de l'objectif que la Banque s'est fixé pour ce portefeuille d'actifs financiers. Enfin, les actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteurs pour les actifs financiers et les cours vendeurs pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné. Les ajustements au titre de l'évaluation incluent également l'ajustement de valeur lié au financement apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties.

Les IFRS établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.

Niveau 2

Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.

Niveau 3

Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent d'investissements dans des fonds de couverture, de certains instruments financiers dérivés, de titres de participation et de créance de sociétés privées, de certains prêts, de certains dépôts (billets de dépôts structurés) ainsi que de certains autres actifs (débiteurs).

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable et a une incidence sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, sur certains *Prêts*, sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*, sur les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, sur les *Instruments financiers dérivés*, ainsi que sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur des Marchés des capitaux et de la rubrique *Autres*. Enfin, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global. Pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux notes 4 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Les pertes de crédit attendues sont une estimation basée sur la pondération probabiliste des pertes de crédit sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique à venir. L'établissement des hypothèses et des estimations, ainsi que les transferts entre les trois phases et l'application de l'information prospective font appel au jugement. Toute modification de ces hypothèses et de ces estimations, ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, mais tout aussi raisonnables, pourraient avoir une incidence sur les provisions pour pertes de crédit et les dotations aux pertes de crédit pour l'exercice. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Détermination de la phase

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1, c'est-à-dire à la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Banque évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Banque compare la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité correspondant à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers en souffrance de plus de 30 jours depuis la comptabilisation initiale sont transférés dans la phase 2, même si aucune autre mesure n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante. L'évaluation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important. Les insuffisances de flux de trésorerie correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). Des facteurs macroéconomiques prospectifs comme les taux de chômage, les indices des prix des logements, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut (PIB) sont intégrés dans les paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intègre trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son calcul de pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des poids de probabilité sont attribués à chacun des scénarios. Les scénarios et les poids de probabilité sont réévalués tous les trimestres et sont assujettis à un examen de la direction. La Banque exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats. Dans le cas des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats, et un montant correspondant est comptabilisé dans les *Autres éléments du résultat global*, sans réduction de la valeur comptable de l'actif dans le bilan consolidé. Les instruments de créance évalués au coût amorti sont quant à eux présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes dans le bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale de l'actif financier, la Banque détermine si l'actif est déprécié. Pour les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, la Banque ne comptabilise à titre de provisions pour pertes de crédit que le cumulatif, depuis la comptabilisation initiale, des variations de ces pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Banque comptabilise les variations de pertes de crédit attendues dans les *Dotations aux pertes de crédit* à l'état consolidé des résultats, même si les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues qui avaient été incluses dans les flux de trésorerie estimés à la comptabilisation initiale.

Définition de défaut

La définition de défaut utilisée par la Banque pour l'évaluation des pertes de crédit attendues et du transfert d'une phase à l'autre est conforme à la définition de défaut qui est utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si la partie emprunteuse est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT se fait au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La direction fait appel à des jugements lorsqu'elle détermine s'il y a une indication objective de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée. Elle fait aussi appel à des jugements afin de déterminer l'UGT ou le groupe d'UGT auquel un actif ou un goodwill sera affecté. De plus, la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, en vue de déterminer s'il y a perte de valeur, exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Pour de plus amples renseignements sur les estimations et les hypothèses relatives au calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT, se reporter à la note 11 afférente aux états financiers consolidés.

Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Ces estimations comptables ont une incidence sur les *Immobilisations corporelles*, les *Immobilisations incorporelles* et le *Goodwill* présentés dans le bilan consolidé. Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les *Frais autres que d'intérêts* du secteur concerné, à la rubrique *Autres*.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La charge et l'obligation au titre du volet à prestations définies des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles basées selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

Les réévaluations découlant de ces régimes représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies présenté dans les *Autres actifs (Autres passifs)* du bilan consolidé, sur les charges liées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont présentées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et sur les *Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi* présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour de plus amples renseignements, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges liées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux principales hypothèses des régimes, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans les *Autres actifs* et *Autres passifs* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôt différé dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour de plus amples renseignements sur la charge d'impôts, se reporter aux notes 1 et 24 afférentes aux états financiers consolidés.

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse dans des actions collectives intentées par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transactions ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Les développements récents ayant trait à la principale poursuite judiciaire de la Banque sont décrits ci-dessous :

Vaillancourt-Thivierge (anciennement Defrance)

Le 21 janvier 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une action collective contre la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. La demande introductive d'instance a été notifiée à la Banque le 23 avril 2019. Dans cette action intentée au nom des consommateurs résidant au Québec, les demandeurs allèguent que les frais de type sans provision, facturés par l'ensemble des défenderesses lorsqu'un ordre de paiement est refusé pour insuffisance de fonds, seraient illégaux puisque notamment proscrits par la *Loi sur la protection du consommateur*. Les demandeurs réclament, à titre de dommages, le remboursement de ces frais et des dommages punitifs.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La comptabilisation d'une provision pour litiges nécessite l'intervention et le jugement de la direction de la Banque afin d'évaluer l'existence de l'obligation, l'échéance et la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des ressources économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de l'information disponible et de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, l'effet de la valeur temps de l'argent. Toutefois, le montant réel du règlement de ces litiges peut être sensiblement supérieur ou inférieur aux montants comptabilisés, puisque ceux-ci dépendent de divers facteurs et risques, notamment l'état d'avancement des procédures au moment de la détermination du montant, la présence de plusieurs défendeurs dont la part de responsabilité est indéterminée, incluant celle de la Banque, et le type de questions ou d'allégations en cause, dont certaines peuvent porter sur de la réglementation ou des cadres juridiques nouveaux, ou mettre de l'avant de nouvelles théories et interprétations juridiques.

La Banque évalue régulièrement l'ensemble des provisions pour litiges en tenant compte de l'évolution de chaque cas, l'expérience passée de la Banque dans des transactions similaires et l'opinion de ses conseillères et conseillers juridiques. Chaque nouvelle information peut faire changer l'évaluation de la Banque quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte et ainsi faire varier le montant de la provision comptabilisée.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes et des transactions avec des entités structurées. Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée est consolidée lorsque la Banque conclut, après l'évaluation de la substance de sa relation avec l'entité et des rendements variables de celle-ci auxquels elle a droit ou est exposée, qu'elle a le contrôle de ladite entité. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque contrôle une entité. De plus amples renseignements sont fournis dans la section « Titrisation et arrangements hors bilan » du présent Rapport de gestion et à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Modifications futures de méthodes comptables

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. Les normes ci-dessous ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces normes sur les états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2026

Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers* qui touche certaines dispositions de l'IFRS 9 – *Instruments financiers* et de l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*. Plus précisément, les modifications permettent un choix de politique comptable de décomptabiliser des passifs financiers lorsqu'ils sont réglés par transfert électronique avant la date de règlement si certaines conditions sont remplies. Elles fournissent aussi des directives additionnelles sur le classement de certains actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, d'actifs financiers assortis de caractéristiques sans recours et d'instruments liés par contrat. Enfin, les modifications incluent des informations additionnelles à fournir sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme pour les actifs financiers et les passifs financiers qui ont des modalités contractuelles qui peuvent changer le moment ou le montant des flux de trésorerie contractuels. Ces modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 mais n'exigent pas un retraitement des périodes antérieures. Une application anticipée est permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2027

IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme comptable, l'IFRS 18 – *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* (IFRS 18). Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IAS 1 portant sur la présentation des états financiers et présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la façon dont les informations sont communiquées dans les états financiers. En particulier, elle introduit des nouvelles catégories et des nouveaux sous-totaux dans l'état consolidé des résultats et apportera des modifications restreintes à l'état des flux de trésorerie consolidé et au bilan consolidé. L'IFRS 18 requiert également de présenter les informations relatives aux mesures de la performance définies par la direction et d'autres exigences additionnelles de regroupement de l'information. Cette norme doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise.

Données financières supplémentaires

Tableau 1 – Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2025 ⁽¹⁾				
	Total	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	4 518	1 169	1 172	1 205	972
Revenus autres que d'intérêts ⁽³⁾	9 462	2 529	2 277	2 445	2 211
Revenu total	13 980	3 698	3 449	3 650	3 183
Frais autres que d'intérêts ⁽⁴⁾	7 600	2 087	1 925	1 942	1 646
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	6 380	1 611	1 524	1 708	1 537
Dotations aux pertes de crédit ⁽⁵⁾	1 246	244	203	545	254
Charge d'impôts ⁽⁶⁾	1 117	308	256	267	286
Résultat net	4 017	1 059	1 065	896	997
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	4 017	1 059	1 065	896	997
Résultat par action ordinaire					
de base	10,18 \$	2,60 \$	2,61 \$	2,19 \$	2,81 \$
dilué	10,07	2,57	2,58	2,17	2,78
Dividendes (par action)					
Ordinaires	4,64 \$	1,18 \$	1,18 \$	1,14 \$	1,14 \$
Privilégiés					
Série 30	1,5478	0,3870	0,3869	0,3870	0,3869
Série 32	0,2399	–	–	–	0,2399
Série 38	1,7568	0,4392	0,4392	0,4392	0,4392
Série 40	1,4545	0,3636	0,3636	0,3637	0,3636
Série 42	1,7640	0,4410	0,4410	0,4410	0,4410
Série 47	1,1946	0,3982	0,3982	0,3982	–
Série 49	1,4346	0,4782	0,4782	0,4782	–
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽⁷⁾	13,7 %	13,3 %	13,6 %	11,9 %	16,7 %
Actif total		576 919	552 621	536 194	483 833
Dettes subordonnées ⁽⁸⁾		3 432	3 429	2 822	2 265
Prêts dépréciés nets ⁽⁷⁾		2 904	2 588	2 437	1 836
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
moyen – de base	378 495	391 886	391 609	390 124	340 739
moyen – dilué	382 478	396 532	395 919	393 878	344 954
fin de période		391 066	391 967	391 322	341 085
Par action ordinaire					
Valeur comptable ⁽⁷⁾		78,39 \$	77,20 \$	76,13 \$	68,15 \$
Cours de l'action					
haut	156,70 \$	156,70	144,96	127,44	140,76
bas	107,01	143,40	121,09	107,01	128,79
Nombre d'employés – mondial (équivalent temps plein)		33 200	32 836	32 371	29 508
Nombre de succursales au Canada		382	393	395	362

- (1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour le deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.
- (2) Le *Revenu net d'intérêts* de l'exercice 2025 inclut un montant de 28 M\$ représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (2024 : 14 M\$).
- (3) Les *Revenus autres que d'intérêts* de l'exercice 2025 incluent un gain de 4 M\$ résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB avant l'acquisition (2024 : 174 M\$) ainsi qu'une perte de 23 M\$ liée à la gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB (2024 : une perte de 3 M\$). Les *Revenus autres que d'intérêts* de l'exercice 2023 incluaient un gain de 91 M\$ enregistré lors de la réévaluation à la juste valeur de la participation dans TMX.
- (4) Les *Frais autres que d'intérêts* de l'exercice 2025 incluent des charges de 352 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB (2024 : 18 M\$) ainsi qu'un montant de 73 M\$ relatif à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB. Les *Frais autres que d'intérêts* de l'exercice 2023 incluaient des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 86 M\$, des charges pour litiges de 35 M\$, une charge de 25 M\$ liée aux modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* et des provisions pour contrats de 15 M\$.
- (5) Les *Dotations aux pertes de crédit* de l'exercice 2025 incluent un montant de 230 M\$ lié aux dotations aux pertes de crédit initiales sur les prêts non dépréciés acquis de CWB.
- (6) La *Charge d'impôts* de l'exercice 2025 inclut une économie d'impôts de 47 M\$ en lien avec un changement de traitement fiscal relatif aux gains non réalisés comptabilisés au cours de l'exercice 2024 et du premier trimestre de 2025 suite à la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB avant l'acquisition. La *Charge d'impôts* de l'exercice 2023 incluait un montant de 24 M\$ lié aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada.
- (7) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (8) Correspond au passif financier à long terme.

2024					2023				
Total	T4	T3	T2	T1	Total	T4	T3	T2	T1
2 939	784	769	635	751	3 586	735	870	882	1 099
8 461	2 160	2 227	2 115	1 959	6 472	1 825	1 620	1 564	1 463
11 400	2 944	2 996	2 750	2 710	10 058	2 560	2 490	2 446	2 562
6 054	1 592	1 541	1 472	1 449	5 753	1 597	1 404	1 362	1 390
5 346	1 352	1 455	1 278	1 261	4 305	963	1 086	1 084	1 172
569	162	149	138	120	397	115	111	85	86
961	235	273	234	219	619	97	145	167	210
3 816	955	1 033	906	922	3 289	751	830	832	876
(1)	–	–	(1)	–	(2)	–	(1)	(1)	–
3 817	955	1 033	907	922	3 291	751	831	833	876
10,78 \$	2,69 \$	2,92 \$	2,56 \$	2,61 \$	9,33 \$	2,11 \$	2,35 \$	2,37 \$	2,49 \$
10,68	2,66	2,89	2,54	2,59	9,24	2,09	2,33	2,34	2,47
4,32 \$	1,10 \$	1,10 \$	1,06 \$	1,06 \$	3,98 \$	1,02 \$	1,02 \$	0,97 \$	0,97 \$
1,2770	0,3869	0,3870	0,2515	0,2516	1,0063	0,2516	0,2516	0,2515	0,2516
0,9598	0,2400	0,2399	0,2400	0,2399	0,9598	0,2400	0,2399	0,2400	0,2399
1,7568	0,4392	0,4392	0,4392	0,4392	1,7568	0,4392	0,4392	0,4392	0,4392
1,4545	0,3636	0,3636	0,3637	0,3636	1,3023	0,3637	0,3636	0,2875	0,2875
1,7640	0,4410	0,4410	0,4410	0,4410	1,2375	0,3094	0,3093	0,3094	0,3094
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
17,2 %	16,4 %	18,4 %	16,9 %	17,1 %	16,3 %	14,1 %	16,1 %	17,2 %	17,9 %
462 226	453 933	441 690	433 927	423 477	425 936	417 614	418 287	1 258	1 254
1 258	1 254	1 237	749	748	748	748	748	1 629	1 482
1 629	1 482	1 426	1 276	1 276	1 156	944	972	339 733	340 479
339 733	340 479	340 215	339 558	338 675	337 660	338 229	337 916	337 497	336 993
342 839	344 453	343 531	342 781	341 339	340 768	341 143	341 210	340 971	340 443
340 744	340 523	340 056	339 166	338 285	338 228	337 720	337 318	65,74 \$	64,64 \$
65,74 \$	64,64 \$	62,28 \$	61,18 \$	60,40 \$	58,53 \$	57,45 \$	55,76 \$	134,23 \$	134,23
134,23 \$	134,23	118,17	114,68	103,38	103,58 \$	103,58	103,28	103,45	99,95
86,50	111,98	106,21	101,24	86,50	84,97	84,97	94,62	92,67	91,02
29 196	29 250	28 665	28 730	28 916	28 916	28 901	28 170	27 674	368
368	369	369	368	368	368	372	374	378	

Tableau 2 – Sommaire des résultats

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2025 ⁽¹⁾	2024	2023	2022	2021
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	4 518	2 939	3 586	5 271	4 783
Revenus autres que d'intérêts ⁽³⁾	9 462	8 461	6 472	4 381	4 144
Revenu total	13 980	11 400	10 058	9 652	8 927
Frais autres que d'intérêts ⁽⁴⁾	7 600	6 054	5 753	5 230	4 903
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	6 380	5 346	4 305	4 422	4 024
Dotations aux pertes de crédit ⁽⁵⁾	1 246	569	397	145	2
Résultat avant charge d'impôts	5 134	4 777	3 908	4 277	4 022
Charge d'impôts ⁽⁶⁾	1 117	961	619	894	882
Résultat net	4 017	3 816	3 289	3 383	3 140
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(1)	(2)	(1)	–
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	4 017	3 817	3 291	3 384	3 140

- (1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats de l'exercice 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.
- (2) Le *Revenu net d'intérêts* de l'exercice 2025 inclut un montant de 28 M\$ représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (2024 : 14 M\$).
- (3) Les *Revenus autres que d'intérêts* de l'exercice 2025 incluent un gain de 4 M\$ résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB avant l'acquisition (2024 : 174 M\$) ainsi qu'une perte de 23 M\$ liée à la gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB (2024 : une perte de 3 M\$). Les *Revenus autres que d'intérêts* de l'exercice 2023 incluaient un gain de 91 M\$ enregistré lors de la réévaluation à la juste valeur de la participation dans TMX (2021 : un gain de 33 M\$ lors de la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans Flinks et une perte de 30 M\$ liée à la réévaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans AfrAsia).
- (4) Les *Frais autres que d'intérêts* de l'exercice 2025 incluent des charges de 352 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB (2024 : 18 M\$) ainsi qu'un montant de 73 M\$ relatif à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB. Les *Frais autres que d'intérêts* de l'exercice 2023 incluaient des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 86 M\$ (2021 : 9 M\$), des charges pour litiges de 35 M\$, une charge de 25 M\$ liée aux modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* et des provisions pour contrats de 15 M\$.
- (5) Les *Dotations aux pertes de crédit* de l'exercice 2025 incluent un montant de 230 M\$ lié aux dotations aux pertes de crédit initiales sur les prêts non dépréciés acquis de CWB.
- (6) La *Charge d'impôts* de l'exercice 2025 inclut une économie d'impôts de 47 M\$ en lien avec un changement de traitement fiscal relatif aux gains non réalisés comptabilisés au cours de l'exercice 2024 et du premier trimestre de 2025 suite à la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB avant l'acquisition. La *Charge d'impôts* de l'exercice 2023 incluait un montant de 24 M\$ lié aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada.

Tableau 3 – Évolution du revenu net d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2025 ⁽¹⁾	2024	2023	2022	2021
Particuliers et Entreprises					
Revenu net d'intérêts	4 475	3 587	3 321	2 865	2 547
Actif moyen ⁽²⁾	200 454	158 917	148 511	140 300	126 637
Actif moyen portant intérêts ⁽³⁾	197 402	153 980	141 458	133 543	120 956
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,27 %	2,33 %	2,35 %	2,15 %	2,11 %
Gestion de patrimoine					
Revenu net d'intérêts	930	833	778	594	446
Actif moyen ⁽²⁾	11 224	9 249	8 560	8 440	7 146
Marchés des capitaux					
Revenu net d'intérêts ⁽⁴⁾	(2 269)	(2 519)	(1 378)	1 029	1 087
Actif moyen ⁽²⁾	226 990	195 881	180 837	154 349	151 240
FSEU&I					
Revenu net d'intérêts	1 484	1 303	1 132	1 090	907
Actif moyen ⁽²⁾	32 511	27 669	23 007	18 890	16 150
Autres					
Revenu net d'intérêts ^{(4) (5)}	(102)	(265)	(267)	(307)	(204)
Actif moyen ⁽²⁾	76 290	65 546	69 731	71 868	62 333
Total					
Revenu net d'intérêts	4 518	2 939	3 586	5 271	4 783
Actif moyen ⁽²⁾	547 469	457 262	430 646	393 847	363 506

- (1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios de l'exercice 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.
- (2) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.
- (3) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (4) Certains montants comparatifs ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.
- (5) Le *Revenu net d'intérêts* de l'exercice 2025 inclut un montant de 28 M\$ représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (2024 : 14 M\$).

Tableau 4 – Revenus autres que d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2025 ⁽¹⁾	2024	2023	2022	2021
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	570	419	378	324	415
Commissions de courtage en valeurs mobilières	242	194	174	204	238
Revenus des fonds communs de placement	734	638	578	587	563
Frais de gestion de placement et de services fiduciaires	1 381	1 141	1 005	997	900
Revenus de crédit	232	195	183	155	164
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	121	265	391	335	342
Revenus sur cartes	208	212	202	186	148
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	296	294	300	298	274
Revenus (pertes) de négociation ⁽²⁾	4 933	4 299	2 677	543	268
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net ⁽³⁾	132	318	70	113	151
Revenus d'assurances, montant net	80	73	59	158	131
Revenus de change, autres que de négociation	267	225	183	211	202
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	8	8	11	28	23
Autres ⁽⁴⁾	258	180	261	242	325
	9 462	8 461	6 472	4 381	4 144
Canada	8 074	7 061	5 700	4 299	3 992
États-Unis	142	189	98	18	106
Autres pays	1 246	1 211	674	64	46
Revenus autres que d'intérêts en % du revenu total	67,7 %	74,2 %	64,3 %	45,4 %	46,4 %

(1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats et les ratios de l'exercice 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

(2) Les Revenus (pertes) de négociation de l'exercice 2025 incluent une perte de 23 M\$ liée à la gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB (2024 : une perte de 3 M\$).

(3) Les Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net de l'exercice 2025 incluent un gain de 4 M\$ résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB avant l'acquisition (2024 : 174 M\$).

(4) Les Autres revenus de l'exercice 2023 incluaient un gain de 91 M\$ enregistré lors de la réévaluation à la juste valeur de la participation dans TMX (2021 : un gain de 33 M\$ lors de la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans Flinks et une perte de 30 M\$ liée à la réévaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans AfrAsia).

Tableau 5 – Revenus liés aux activités de négociation ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2025	2024	2023	2022	2021
Revenu net (perte nette) d'intérêts lié aux activités de négociation ⁽²⁾	(2 915)	(3 076)	(1 816)	682	777
Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation ⁽²⁾	5 061	4 327	2 696	548	282
Revenus liés aux activités de négociation ⁽²⁾	2 146	1 251	880	1 230	1 059
Revenus liés aux activités de négociation ⁽¹⁾ par secteur					
Marchés des capitaux					
Titres de participation	1 395	709	389	702	507
Taux d'intérêt et crédit	625	507	364	367	357
Produits de base et devises	212	198	173	156	128
	2 232	1 414	926	1 225	992
Autres secteurs	(86)	(163)	(46)	5	67
	2 146	1 251	880	1 230	1 059

(1) Certains montants comparatifs ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Tableau 6 – Frais autres que d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2025 ⁽¹⁾	2024	2023	2022	2021
Rémunération et avantages du personnel ⁽²⁾	4 549	3 725	3 425	3 284	3 027
Frais d'occupation ⁽³⁾	212	189	178	157	147
Frais d'amortissement – immobilisations ⁽⁴⁾	211	177	172	155	152
Technologie ⁽⁵⁾	937	708	646	589	557
Frais d'amortissement – technologie ⁽⁶⁾	437	338	432	326	314
Communications ⁽⁷⁾	69	56	58	57	53
Honoraires professionnels ⁽⁸⁾	492	316	256	249	246
Publicité et développement des affaires ⁽⁹⁾	220	175	168	144	109
Taxes sur capital et salaires	39	36	37	32	52
Divers ⁽¹⁰⁾	434	334	381	237	246
Total	7 600	6 054	5 753	5 230	4 903
Canada	6 971	5 494	5 213	4 760	4 478
États-Unis	238	222	226	209	203
Autres pays	391	338	314	261	222
Ratio d'efficience ⁽¹¹⁾	54,4 %	53,1 %	57,2 %	54,2 %	54,9 %

(1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats et les ratios de l'exercice 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

(2) La rémunération et les avantages du personnel de l'exercice 2025 incluent des charges de 93 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB.

(3) Les frais d'occupation de l'exercice 2025 incluent des charges de 5 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB.

(4) Les frais d'amortissement – immobilisations de l'exercice 2025 incluent des charges de 3 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB (2023 : des pertes de valeur d'immobilisations corporelles de 11 M\$).

(5) Les frais de technologie de l'exercice 2025 incluent des charges de 85 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB.

(6) Les frais d'amortissement – technologie de l'exercice 2025 incluent des charges de 6 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB (2023 : des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 75 M\$ (2021 : 9 M\$)).

(7) Les frais de communications de l'exercice 2025 incluent des charges de 1 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB.

(8) Les honoraires professionnels de l'exercice 2025 incluent des charges de 148 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB (2024 : 18 M\$).

(9) Les frais de publicité et développement des affaires de l'exercice 2025 incluent des charges de 8 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB.

(10) Les frais divers de l'exercice 2025 incluent des charges de 3 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB et un montant de 73 M\$ représentant l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB (2023 : des charges pour litiges de 35 M\$, une charge liée aux modifications à la Loi sur la taxe d'accise de 25 M\$ et des provisions pour contrats de 15 M\$).

(11) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Tableau 7 – Dotations aux pertes de crédit ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025 ⁽²⁾	2024	2023	2022	2021
Services aux particuliers ⁽³⁾					
Dépréciés	239	196	119	75	65
Non dépréciés ⁽⁴⁾	51	28	38	9	(77)
	290	224	157	84	(12)
Services aux entreprises					
Dépréciés	283	92	41	13	26
Non dépréciés ⁽⁴⁾	295	19	40	–	26
	578	111	81	13	52
Gestion de patrimoine					
Dépréciés	4	–	(1)	1	1
Non dépréciés	1	(1)	3	2	–
	5	(1)	2	3	1
Marchés des capitaux					
Dépréciés	85	34	3	1	78
Non dépréciés	57	20	36	(24)	(102)
	142	54	39	(23)	(24)
FSEU&I					
Dépréciés	183	156	60	54	(13)
Non dépréciés	48	26	53	12	(2)
	231	182	113	66	(15)
Autres					
Dépréciés	–	–	–	–	–
Non dépréciés	–	(1)	5	2	–
	–	(1)	5	2	–
Total des dotations aux pertes de crédit					
Dépréciés	794	478	222	144	157
Non dépréciés	452	91	175	1	(155)
	1 246	569	397	145	2
Prêts moyens ⁽⁵⁾	278 616	234 180	215 976	194 340	172 323
Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en % des prêts moyens ^{(5) (6)}	0,28 %	0,20 %	0,10 %	0,07 %	0,09 %
Dotations aux pertes de crédit en % des prêts moyens ^{(5) (6)}	0,45 %	0,24 %	0,18 %	0,07 %	– %

(1) Tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues et les prêts DAC représentent les prêts dépréciés.

(2) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats et les ratios de l'exercice 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

(3) Incluant les créances sur cartes de crédit.

(4) Pour l'exercice 2025, le montant inclut 230 M\$ lié aux dotations aux pertes de crédit initiales sur les prêts non dépréciés acquis de CWB.

(5) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour les exercices 2021 à 2024.

(6) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Tableau 8 – Évolution des volumes moyens ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025 ⁽²⁾		2024		2023		2022		2021	
	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	31 010	3,83	31 429	4,92	40 824	4,09	42 042	1,03	40 294	0,31
Valeurs mobilières	181 741	1,90	146 911	1,94	126 182	1,93	111 863	1,77	116 023	1,25
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	22 918	7,59	17 607	9,61	19 533	6,61	16 255	2,08	11 559	0,90
Prêts hypothécaires résidentiels	105 636	4,39	89 980	4,53	83 296	4,04	76 085	3,05	68 760	3,06
Prêts aux particuliers	47 270	5,49	46 208	5,97	44 962	5,49	42 843	3,90	38 657	3,27
Créances sur cartes de crédit	2 730	13,59	2 532	13,58	2 325	13,17	2 133	12,81	1 864	13,47
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	122 980	5,77	86 899	7,08	69 599	6,49	58 947	3,63	50 216	3,06
Actif moyen portant intérêt ⁽¹⁾	514 285	4,11	421 566	4,70	386 721	4,30	350 168	2,69	327 373	2,13
Autres actifs	33 184		35 696		43 925		43 679		36 133	
	547 469	3,90	457 262	4,37	430 646	3,90	393 847	2,43	363 506	1,93
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	115 103	1,87	91 976	2,48	84 262	2,03	72 927	0,67	68 334	0,42
Institutions de dépôts	6 429	3,71	4 936	4,17	4 997	3,81	5 695	0,88	6 522	0,09
Autres dépôts	272 759	3,86	218 693	4,88	195 311	4,15	180 307	1,28	161 373	0,68
	394 291	3,28	315 605	4,17	284 570	3,51	258 929	1,10	236 229	0,58
Dettes subordonnées	2 639	4,88	1 083	5,72	937	5,16	960	3,70	758	3,22
Engagements autres que des dépôts ⁽³⁾	90 307	3,96	85 837	4,31	90 194	3,43	81 659	1,13	80 808	0,67
Passif moyen portant intérêt ⁽¹⁾	487 237	3,44	402 525	4,23	375 701	3,51	341 548	1,25	317 795	0,69
Autres passifs	27 245		28 695		30 698		30 209		28 195	
Capitaux propres	32 987		26 042		24 247		22 090		17 516	
	547 469	3,07	457 262	3,73	430 646	3,07	393 847	1,09	363 506	0,61
Marge nette d'intérêts ⁽⁴⁾		0,83		0,64		0,83		1,34		1,32

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(2) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les soldes et les ratios de l'exercice 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

(3) Les engagements autres que des dépôts moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de l'exercice des engagements afférents à des titres vendus à découvert, des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées et des passifs relatifs à des créances cédées.

(4) Calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen.

Tableau 9 – Répartition des prêts bruts ⁽¹⁾ par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025 ⁽²⁾		2024		2023		2022		2021	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Hypothèques résidentielles ⁽³⁾	123 534	40,5	104 912	42,9	100 214	44,2	95 959	46,2	89 367	48,7
Crédits rotatifs admissibles ⁽⁴⁾	4 454	1,5	4 148	1,7	4 000	1,8	3 801	1,8	3 589	2,0
Autres prêts aux particuliers ⁽⁵⁾	19 365	6,4	18 037	7,4	16 903	7,4	14 974	7,2	13 081	7,1
Agriculture	11 590	3,8	9 192	3,8	8 545	3,8	8 109	3,9	7 357	4,0
Pétrole et gaz	2 653	0,9	1 913	0,8	1 826	0,8	1 435	0,7	1 807	1,0
Mines	1 971	0,6	2 062	0,9	1 245	0,5	1 049	0,5	529	0,3
Services publics	12 389	4,1	12 528	5,1	12 427	5,5	9 682	4,6	7 687	4,2
Constructions non immobilières ⁽⁶⁾	2 179	0,7	1 864	0,8	1 739	0,8	1 935	0,9	1 541	0,8
Fabrication	9 926	3,3	8 064	3,3	7 047	3,1	7 374	3,6	5 720	3,1
Commerce de gros	4 732	1,5	3 145	1,3	3 208	1,4	3 241	1,6	2 598	1,4
Commerce de détail	6 000	2,0	4 229	1,7	3 801	1,7	3 494	1,7	2 978	1,6
Transports	6 417	2,1	3 253	1,3	2 631	1,2	2 209	1,1	1 811	1,0
Communications	3 524	1,2	2 557	1,0	2 583	1,1	1 830	0,9	1 441	0,8
Services financiers	18 660	6,1	12 775	5,2	11 693	5,1	10 777	5,2	8 870	4,8
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽⁷⁾	43 927	14,4	30 848	12,6	25 967	11,5	22 382	10,8	18 195	9,9
Services professionnels	4 099	1,3	3 879	1,6	3 985	1,8	2 338	1,1	1 872	1,0
Éducation et soins de santé	4 907	1,6	3 487	1,4	3 700	1,6	3 412	1,6	4 073	2,2
Autres services	13 066	4,3	7 357	3,0	6 902	3,0	6 247	3,0	5 875	3,2
Gouvernement	2 136	0,7	1 853	0,8	1 727	0,8	1 661	0,8	1 159	0,6
Autres	9 225	3,0	8 270	3,4	6 484	2,9	5 790	2,8	4 137	2,3
	304 754	100,0	244 373	100,0	226 627	100,0	207 699	100,0	183 687	100,0

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour les exercices 2021 à 2023.

(2) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les soldes de l'exercice 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(4) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(5) Incluant les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(6) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(7) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de cinq logements ou plus et les prêts aux petites et moyennes entreprises.

Tableau 10 – Prêts dépréciés

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2025 ⁽¹⁾	2024	2023	2022	2021
Prêts dépréciés bruts					
Services aux particuliers	442	327	220	176	169
Services aux entreprises	1 531	477	345	206	244
Gestion de patrimoine	55	16	13	21	23
Marchés des capitaux	226	122	110	167	162
FSEU&I	1 458	1 101	896	701	528
	3 712	2 043	1 584	1 271	1 126
Prêts dépréciés nets ⁽²⁾					
Services aux particuliers	281	203	145	104	106
Services aux entreprises	1 114	324	189	89	107
Gestion de patrimoine	47	11	8	15	16
Marchés des capitaux	175	78	30	91	14
FSEU&I	1 287	1 013	904	731	593
	2 904	1 629	1 276	1 030	836
Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	808	414	308	241	290
Taux de provisionnement des prêts dépréciés ⁽³⁾	21,8 %	20,3 %	19,4 %	19,0 %	25,8 %
Prêts dépréciés bruts en % du total des prêts ^{(3) (4)}	1,22 %	0,84 %	0,70 %	0,61 %	0,61 %
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts ^{(3) (4)}	0,96 %	0,67 %	0,57 %	0,50 %	0,46 %

(1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les soldes et les ratios de l'exercice 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

(2) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés des prêts dépréciés.

(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(4) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour les exercices 2021 à 2023.

Tableau 11 – Provisions pour pertes de crédit

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2025 ⁽¹⁾	2024	2023	2022	2021
Solde au début	1 573	1 377	1 131	1 169	1 343
Dotations aux pertes de crédit	1 246	569	397	145	2
Radiations	(518)	(421)	(199)	(233)	(192)
Dispositions	–	(2)	–	–	(14)
Recouvrements	140	56	47	40	44
Variations des taux de change et autres	(15)	(6)	1	10	(14)
Solde à la fin	2 426	1 573	1 377	1 131	1 169
Composition des provisions :					
Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	808	414	308	241	290
Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés	1 323	927	876	714	708
Provisions pour pertes de crédit sur engagements hors bilan et autres actifs	295	232	193	176	171

(1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats et les soldes de l'exercice 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

Tableau 12 – Dépôts

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2025 ⁽¹⁾		2024		2023		2022		2021	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	124 417	29,1	95 181	28,5	87 883	30,5	78 811	29,6	70 076	29,1
Entreprises et administrations publiques	297 512	69,5	232 730	69,8	197 328	68,5	184 230	69,1	167 870	69,7
Institutions de dépôts	6 074	1,4	5 634	1,7	2 962	1,0	3 353	1,3	2 992	1,2
Total	428 003	100,0	333 545	100,0	288 173	100,0	266 394	100,0	240 938	100,0
Canada	376 679	88,0	300 642	90,1	257 732	89,4	238 239	89,5	216 906	90,0
États-Unis	10 316	2,4	8 908	2,7	9 520	3,3	9 147	3,4	9 234	3,8
Autres pays	41 008	9,6	23 995	7,2	20 921	7,3	19 008	7,1	14 798	6,2
Total	428 003	100,0	333 545	100,0	288 173	100,0	266 394	100,0	240 938	100,0
Dépôts des particuliers en % de l'actif total		21,6		20,6		20,8		19,5		19,7

(1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les soldes et les ratios de l'exercice 2025. Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.

Glossaire

Acceptation

L'acceptation et l'engagement de client en contrepartie d'acceptation représentent une garantie de paiement par une banque et sont négociables sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif moyen portant intérêts

L'actif moyen portant intérêts comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts et exclut les autres actifs. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

Actif moyen portant intérêts, autre que de négociation

L'actif moyen portant intérêts, autre que de négociation, comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les autres actifs ainsi que les actifs liés aux activités de négociation. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

Actif pondéré en fonction des risques

Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Dans l'approche NI fondation, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut, mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

Actifs sous administration

Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Actifs sous gestion

Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)

Le BSIF a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

Conventions-cadres de compensation

Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Couverture

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

Dotations aux pertes de crédit

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction et composé des dotations aux pertes de crédit sur actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Dotations aux pertes de crédit en pourcentage des prêts moyens

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit exprimées en pourcentage des prêts moyens.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en pourcentage des prêts moyens

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage des prêts moyens.

Entité structurée

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalent imposable

L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada, et un montant équivalent est constaté à la charge d'impôts.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Levier opérationnel

Le levier opérationnel correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

Points de base (pbs)

Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

Prêts dépréciés

La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Prêts dépréciés bruts en pourcentage du total des prêts

Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du solde des prêts.

Prêts dépréciés nets

Les prêts dépréciés nets sont les prêts dépréciés bruts présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés des prêts dépréciés.

Prêts dépréciés nets en pourcentage du total des prêts

Cette mesure représente les prêts dépréciés nets exprimés en pourcentage du solde des prêts.

Provisions pour pertes de crédit

Les provisions pour pertes de crédit représentent une estimation objective de la direction des pertes de crédit attendues à la date du bilan. Ces provisions pour pertes de crédit sont principalement liées aux prêts et à des éléments hors bilan tels que les engagements de prêt et les garanties financières.

Radiations nettes en pourcentage des prêts moyens

Cette mesure représente les radiations nettes (déduction faites des recouvrements) exprimées en pourcentage des prêts moyens.

Ratio d'efficience

Le ratio d'efficience représente les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du revenu total et mesure l'efficience des activités de la Banque.

Ratio de levier

Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Le ratio de levier TLAC est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Le ratio LCR est une mesure qui permet de garantir que la Banque dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Le ratio NSFR est une mesure qui permet de garantir que la Banque maintienne un profil de financement stable pour atténuer le risque de tensions sur le financement.

Ratio des fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Les fonds propres CET1 comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres CET1 par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio de versement des dividendes

Le ratio de versement des dividendes représente les dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action.

Ratio du total des fonds propres

Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio prêt-valeur

Le ratio prêt-valeur est calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.

Ratio TLAC

Le ratio TLAC est une mesure qui permet d'évaluer si une banque d'importance systémique intérieure (BSI) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation et se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Rendement de l'actif moyen

Le rendement de l'actif moyen représente le résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen. Ce ratio permet d'évaluer l'efficacité avec laquelle la Banque utilise l'ensemble de ses actifs pour générer du profit.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)

Le RCP représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres.

Rendement total pour les actionnaires (RTA)

Le RTA correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation

Le revenu net d'intérêts autre que de négociation comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts.

Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation

Le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts.

Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation

Les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Revenus liés aux activités de négociation

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation. Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, et certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers. Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Taux de croissance annuel composé (TCAC)

Le TCAC est un taux de croissance indiquant, pour une période de plus d'un exercice, la variation annuelle comme si la croissance avait été constante tout au long de la période.

Taux de provisionnement

Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts.

TLAC disponible

La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties soumises aux règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Valeur à risque (VaR)

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Valeur comptable d'une action ordinaire

La valeur comptable d'une action ordinaire se calcule en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires à une date donnée.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente

Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur garantie à court terme.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat

Engagement financier relatif à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Volumes moyens

Les volumes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de la période des postes du bilan consolidé.

États financiers consolidés audités

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	142
Rapport de l'auditeur indépendant	143
Bilans consolidés	146
États consolidés des résultats	147
États consolidés du résultat global	148
États consolidés de la variation des capitaux propres	150
États consolidés des flux de trésorerie	151
Notes afférentes aux états financiers consolidés audités	152

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôles internes nécessaires afin de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et l'exactitude des comptes financiers et de la protection adéquate de l'actif de la Banque. Les contrôles en place comprennent notamment les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, ainsi que la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes sur le rendement, le code de déontologie ainsi que la communication de politiques et procédures d'exploitation.

À titre de chef de la direction et de cheffe des Finances, nous avons supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En nous fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, nous avons conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 octobre 2025 et qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les IFRS.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité d'audit. Formé de membres du Conseil qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le comité d'audit est responsable, par l'intermédiaire de l'Audit interne, de l'évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôles internes de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle. De plus, le comité d'audit examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au Conseil.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par la présence de la Conformité, qui exerce une surveillance et une évaluation indépendantes dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer efficacement les risques de non-conformité à la réglementation et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires.

La première vice-présidente, Audit interne et la première vice-présidente, cheffe de la Conformité bénéficient respectivement d'un lien fonctionnel direct avec la présidente du comité d'audit et avec la présidente du comité de gestion des risques. Toutes deux disposent d'un accès direct au président et chef de la direction.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), le BSIF a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposantes et déposants. Par conséquent, il examine et fait enquête sur les activités et les affaires de la Banque, au besoin, afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la Banque est saine.

L'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport paraît ci-après, a été nommé par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Il bénéficie d'un accès sans réserve au comité d'audit pour discuter de questions relatives à son audit et à l'information financière.

Laurent Ferreira
Président et chef de la direction

Marie Chantal Gingras
Cheffe des Finances et première vice-présidente à la direction,
Finances

Montréal, Canada, le 2 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2025 et 2024, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement, les états financiers).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2025 et 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Évaluation des prêts acquis et des immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base identifiées dans le cadre de l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest — Se reporter aux notes 1 et 3 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB) et a comptabilisé les actifs acquis et les passifs repris à leurs justes valeurs à la date d'acquisition, y compris les prêts et les immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base. La juste valeur des prêts et des immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base a été déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés, laquelle tenait compte de certaines hypothèses clés.

Pour déterminer la juste valeur des prêts et des immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base, la direction a dû exercer un degré élevé de jugement et formuler des estimations importantes. Nous avons dû effectuer des travaux d'audit supplémentaires à l'égard de ces jugements, notamment en faisant intervenir des spécialistes en juste valeur.

Traitement de la question clé de l'audit au cours de l'audit

Nous avons notamment mis en œuvre les procédures d'audit suivantes à l'égard des jugements appliqués pour déterminer la juste valeur des prêts et des immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles à l'égard du traitement des prêts et des dépôts sous-jacents par la Banque.
- Nous avons testé l'exactitude et l'exhaustivité des données sur les prêts et les dépôts sous-jacents en retraçant les informations sources de certains attributs clés.
- Avec l'aide de spécialistes en juste valeur :
 - nous avons évalué si les méthodes utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des prêts et des immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base étaient appropriées dans le contexte du référentiel d'information financière pertinent;
 - pour une sélection de prêts, nous avons évalué le caractère raisonnable de la juste valeur déterminée par la direction en établissant une fourchette d'estimations de la juste valeur indépendantes au moyen d'hypothèses d'évaluation qui concordent avec celles d'un participant du marché et en les comparant à la juste valeur déterminée par la direction;
 - en ce qui concerne les immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base, nous avons testé l'exactitude arithmétique du calcul et évalué certaines hypothèses d'évaluation clés utilisées par la direction en tenant compte des informations sur les sociétés comparables, de données sectorielles et de données de marché, le cas échéant.

Provisions pour pertes de crédit – Se reporter aux notes 1 et 8 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les provisions pour pertes de crédit représentent l'estimation de la direction des pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs financiers calculées conformément au cadre prescrit en vertu de l'IFRS 9 – *Instruments financiers* pour les PCA. Le calcul des PCA est basé sur la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) des actifs sous-jacents et représente une estimation objective fondée sur la prévision des pertes attendues en fonction des variables macroéconomiques de trois scénarios et de la pondération probabiliste de ces scénarios. Les PCA pour la durée de vie sont enregistrées pour les actifs financiers qui ont connu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou qui sont dépréciés; autrement, les PCA pour les 12 mois à venir sont enregistrées. En raison de l'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit, la Banque a exercé un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des PCA.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Nous avons identifié les provisions pour pertes de crédit comme une question clé de l'audit en raison de la complexité inhérente des modèles de PCA utilisés et du jugement important requis par la direction en ce qui concerne la nature prospective de certaines hypothèses clés, y compris l'incidence sur l'économie d'une éventuelle récession. Un jugement important de l'auditeur a été requis pour évaluer : i) les modèles et les méthodologies utilisés pour mesurer les PCA; ii) les prévisions des scénarios macroéconomiques et leur pondération probabiliste; iii) la détermination de l'augmentation importante du risque de crédit; iv) les ajustements aux résultats de la modélisation représentant le jugement expert de la direction en matière de crédit. L'audit des modèles des PCA et des jugements et hypothèses clés a exigé un degré important de jugement de l'auditeur et un effort d'audit accru, y compris la nécessité d'impliquer des professionnels ayant des compétences spécialisées en matière de risque de crédit et d'économie.

Traitement de la question clé de l'audit au cours de l'audit

Nos procédures d'audit portant sur les modèles et les jugements et hypothèses clés utilisés par la direction pour estimer les PCA incluaient, notamment :

- Nous avons évalué l'efficacité de certains contrôles relatifs au processus de calcul des PCA de niveau 1 et de niveau 2 de la Banque.
- Avec l'aide de professionnels ayant des compétences spécialisées en matière de risque de crédit et d'économie :
 - pour une sélection de modèles de PCA, nous avons évalué l'évaluation du caractère approprié des modèles utilisés pour estimer les PCA;
 - nous avons évalué l'évaluation des prévisions des scénarios macroéconomiques et de leur pondération probabiliste en les comparant avec des prévisions indépendantes et des données publiques de l'industrie, y compris l'incidence sur l'économie d'une éventuelle récession;
 - nous avons évalué l'évaluation de la détermination de l'augmentation importante du risque de crédit par la direction et du caractère approprié de la programmation du modèle connexe;
 - nous avons évalué l'évaluation des ajustements aux résultats de la modélisation en évaluant le jugement expert de la direction en matière de crédit.

Impôts sur le résultat – Positions fiscales incertaines – Se reporter aux notes 1 et 24 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. La Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent le risque relatif aux questions fiscales en discussion ou sous vérification par les autorités fiscales ou relatif à toutes les autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Tel que présenté à la note 24, la Banque a reçu de nouvelles cotisations pour des impôts supplémentaires et des intérêts à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque pour certaines années d'imposition et pourrait recevoir de nouvelles cotisations pour des années d'imposition subséquentes pour des activités similaires. La Banque n'a comptabilisé aucun passif relativement à ces positions fiscales incertaines.

Nous avons identifié l'évaluation des positions fiscales incertaines relatives à certains dividendes de source canadienne comme une question clé de l'audit compte tenu des jugements importants posés par la direction lors de l'évaluation de la probabilité de l'acceptation de la position de la Banque et lors de l'interprétation de la législation fiscale, de la jurisprudence et des positions administratives pertinentes. L'audit de ces jugements a nécessité un degré important de jugement de l'auditeur et a entraîné un effort d'audit accru, y compris la nécessité d'impliquer nos spécialistes en fiscalité.

Traitement de la question clé de l'audit au cours de l'audit

Nos procédures d'audit relativement au traitement comptable des positions fiscales incertaines relatives à certains dividendes de source canadienne incluaient, notamment :

- Avec l'assistance de nos spécialistes en fiscalité, nous avons évalué l'estimation de la direction quant à la probabilité de l'acceptation de la position de la Banque en évaluant :
 - l'interprétation de la Banque de la législation en vigueur, de la jurisprudence et des positions administratives pertinentes;
 - la correspondance entre la Banque et les autorités fiscales pertinentes;
 - les avis et opinions à l'égard des positions fiscales obtenus par la Banque de ses conseillers fiscaux externes.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Banque pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Carl Magnan.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 2 décembre 2025
Montréal, Québec

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121501

Bilans consolidés

Au 31 octobre		2025	2024
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		27 916	31 549
Valeurs mobilières			
	Notes 4, 5 et 7		
À la juste valeur par le biais du résultat net		148 118	115 935
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		24 024	14 622
Au coût amorti		16 605	14 608
		188 747	145 165
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		27 091	16 265
Prêts			
	Note 8		
Hypothécaires résidentiels		113 929	95 009
Aux particuliers		50 173	46 883
Créances sur cartes de crédit		3 022	2 761
Aux entreprises et aux administrations publiques		137 630	99 720
		304 754	244 373
Provisions pour pertes de crédit		(2 131)	(1 341)
		302 623	243 032
Autres			
Instruments financiers dérivés	Note 17	12 515	12 309
Immobilisations corporelles	Note 10	2 162	1 868
Goodwill	Notes 3 et 11	3 101	1 522
Immobilisations incorporelles	Note 11	1 748	1 233
Autres actifs	Note 12	11 016	9 283
		30 542	26 215
		576 919	462 226
Passif et capitaux propres			
Dépôts			
	Notes 5, 13 et 15	428 003	333 545
Autres			
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		13 257	10 873
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées			
	Note 9	41 356	38 177
Instruments financiers dérivés	Note 17	15 984	15 760
Passifs relatifs à des créances cédées	Notes 5 et 9	30 577	28 377
Autres passifs	Note 14	10 541	8 686
		111 715	101 873
Dette subordonnée		3 432	1 258
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque			
	Notes 3, 19 et 22		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		3 114	3 150
Actions ordinaires		9 865	3 463
Surplus d'apport		137	85
Résultats non distribués		20 366	18 633
Autres éléments cumulés du résultat global		287	219
		33 769	25 550
Participations ne donnant pas le contrôle		–	–
		33 769	25 550
		576 919	462 226

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

Laurent Ferreira
Président et chef de la direction

Lynn Loewen
Administratrice

États consolidés des résultats

Exercice terminé le 31 octobre

		2025	2024
Revenus d'intérêts			
Prêts		16 665	15 581
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		2 070	1 834
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		791	541
Valeurs mobilières au coût amorti		586	468
Dépôts auprès d'institutions financières		1 186	1 547
		21 298	19 971
Frais d'intérêts			
Dépôts		12 987	13 198
Passifs relatifs à des créances cédées		809	752
Dettes subordonnées		129	62
Autres		2 855	3 020
		16 780	17 032
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾		4 518	2 939
Revenus autres que d'intérêts			
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils		570	419
Commissions de courtage en valeurs mobilières		242	194
Revenus des fonds communs de placement		734	638
Frais de gestion de placement et de services fiduciaires		1 381	1 141
Revenus de crédit		353	460
Revenus sur cartes		208	212
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements		296	294
Revenus (pertes) de négociation	Note 21	4 933	4 299
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net		132	318
Revenus d'assurances, montant net		80	73
Revenus de change, autres que de négociation		267	225
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises		8	8
Autres		258	180
		9 462	8 461
Revenu total		13 980	11 400
Frais autres que d'intérêts			
Rémunération et avantages du personnel		4 549	3 725
Frais d'occupation	Note 10	423	366
Technologie	Notes 10 et 11	1 374	1 046
Communications		69	56
Honoraires professionnels		492	316
Autres	Note 30	693	545
		7 600	6 054
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts		6 380	5 346
Dotations aux pertes de crédit	Note 8	1 246	569
Résultat avant charge d'impôts		5 134	4 777
Charge d'impôts	Note 24	1 117	961
Résultat net		4 017	3 816
Résultat net attribuable aux			
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		165	154
Actionnaires ordinaires		3 852	3 663
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque		4 017	3 817
Participations ne donnant pas le contrôle		—	(1)
		4 017	3 816
Résultat par action (en dollars)	Note 25		
de base		10,18	10,78
dilué		10,07	10,68
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	Note 19	4,64	4,32

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) Le Revenu net d'intérêts comprend les revenus de dividendes. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés audités.

États consolidés du résultat global

Exercice terminé le 31 octobre	2025	2024
Résultat net	4 017	3 816
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	61	80
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(27)	(67)
	34	13
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	128	68
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(59)	(59)
	69	9
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	13	(100)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(48)	(123)
	(35)	(223)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(39)	83
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	55	43
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(185)	(350)
	(169)	(224)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	(101)	(425)
Résultat global	3 916	3 391
Résultat global attribuable aux		
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 916	3 392
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(1)
	3 916	3 391

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

États consolidés du résultat global (suite)

Impôts sur le résultat – Autres éléments du résultat global

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2025	2024
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	5	–
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(8)	(23)
	(3)	(23)
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51	27
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(23)	(24)
	28	3
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	5	(39)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(19)	(47)
	(14)	(86)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(15)	32
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	15	16
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(71)	(135)
	(71)	(87)
	(60)	(193)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

États consolidés de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre		2025	2024
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres au début	Notes 3 et 19	3 150	3 150
Émissions d'actions privilégiées, séries 47 et 49		264	–
Rachat d'actions privilégiées, série 32, à des fins d'annulation		(300)	–
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres à la fin		3 114	3 150
Actions ordinaires au début	Note 19	3 463	3 294
Émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions		114	146
Émissions d'actions ordinaires relatives à l'acquisition de CWB	Notes 3 et 15		
Échange d'actions ordinaires		5 290	–
Échange automatique des reçus de souscription		1 040	–
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation		(35)	–
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation		(7)	23
Actions ordinaires à la fin		9 865	3 463
Surplus d'apport au début		85	68
Charge au titre des options d'achat d'actions	Note 22	24	17
Options d'achat d'actions levées		(19)	(16)
Options de remplacement relatives à l'acquisition de CWB	Note 22	29	–
Autres		18	16
Surplus d'apport à la fin		137	85
Résultats non distribués au début		18 633	16 650
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque		4 017	3 817
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	Note 19	(186)	(175)
Dividendes sur actions ordinaires	Note 19	(1 763)	(1 468)
Prime versée sur actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation	Note 19	(178)	–
Frais d'émission d'actions et d'autres instruments de capitaux propres, déduction faite des impôts		(12)	–
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(39)	83
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		55	43
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		(185)	(350)
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle	Note 14	–	18
Autres		24	15
Résultats non distribués à la fin		20 366	18 633
Autres éléments cumulés du résultat global au début		219	420
Écart de change, montant net		34	13
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		69	9
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		(35)	(223)
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin		287	219
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque		33 769	25 550
Participations ne donnant pas le contrôle au début		–	2
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		–	(1)
Autres		–	(1)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin		–	–
Capitaux propres		33 769	25 550

Autres éléments cumulés du résultat global

Au 31 octobre	2025	2024
Autres éléments cumulés du résultat global		
Écart de change, montant net	354	320
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	43	(26)
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	(112)	(77)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	2	2
	287	219

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre		2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net		4 017	3 816
Ajustements pour			
Dotations aux pertes de crédit	Note 8	1 246	569
Amortissement des immobilisations corporelles incluant les actifs au titre de droits d'utilisation	Note 10	281	233
Amortissement des immobilisations incorporelles	Note 11	373	281
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles	Notes 10 et 11	67	4
Impôts différés	Note 24	(180)	(138)
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières autres que de négociation, montant net		(128)	(144)
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises		(8)	(8)
Charge au titre des options d'achat d'actions	Note 22	24	17
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation	Note 3	(4)	(174)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles			
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		(32 183)	(15 941)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		(10 826)	(5 005)
Prêts, déduction faite de la titrisation		(20 817)	(21 442)
Dépôts		61 136	45 372
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		(185)	(2 787)
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières		3 163	(170)
Instruments financiers dérivés, montant net		105	1 079
Titrisation – cartes de crédit		(49)	–
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer		86	128
Actifs et passifs d'impôt exigible		(88)	175
Autres éléments		(1 395)	(1 213)
		4 635	4 652
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Rachat d'actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres à des fins d'annulation	Note 19	(300)	–
Émissions d'actions ordinaires (incluant l'incidence des actions acquises à des fins de négociation)		88	153
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	Note 19	(213)	–
Émission de dette subordonnée	Note 16	1 750	500
Rachat de dette subordonnée	Note 16	(125)	–
Achat de la participation ne donnant pas le contrôle dans CWB	Note 3	(335)	–
Frais d'émission d'actions		(12)	–
Remboursement d'obligations locatives		(76)	(110)
Dividendes versés sur les actions et distributions sur les autres instruments de capitaux propres		(1 952)	(1 640)
		(1 175)	(1 097)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises		(2)	10
Acquisitions d'entreprises	Note 3	131	–
Achats de valeurs mobilières autres que de négociation		(31 437)	(17 333)
Échéances de valeurs mobilières autres que de négociation		12 185	4 470
Cessions de valeurs mobilières autres que de négociation		12 545	6 220
Variation nette des immobilisations corporelles excluant les actifs au titre de droits d'utilisation		(233)	(443)
Variation nette des immobilisations incorporelles		(269)	(260)
		(7 080)	(7 336)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(13)	96
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(3 633)	(3 685)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		31 549	35 234
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽¹⁾		27 916	31 549
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Intérêts versés		16 592	16 767
Intérêts et dividendes reçus		21 195	19 834
Impôts payés sur les résultats		1 177	1 085

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

- (1) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 14,6 G\$ au 31 octobre 2025 (11,7 G\$ au 31 octobre 2024) pour lequel il y a des restrictions et dont 7,1 G\$ (6,5 G\$ au 31 octobre 2024) représentent des soldes que la Banque est tenue de maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties.

Notes afférentes aux états financiers consolidés audités

Note 1	Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives	152	Note 16	Dette subordonnée	206
Note 2	Modifications futures de méthodes comptables	169	Note 17	Instruments financiers dérivés	208
Note 3	Acquisitions	170	Note 18	Opérations de couverture	211
Note 4	Juste valeur des instruments financiers	172	Note 19	Capital-actions et autres instruments de capitaux propres	217
Note 5	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	183	Note 20	Informations sur le capital	220
Note 6	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	184	Note 21	Revenus liés aux activités de négociation	221
Note 7	Valeurs mobilières	185	Note 22	Paielements fondés sur des actions	222
Note 8	Prêts et provisions pour pertes de crédit	187	Note 23	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	226
Note 9	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	199	Note 24	Impôts sur le résultat	230
Note 10	Immobilisations corporelles	201	Note 25	Résultat par action	232
Note 11	Goodwill et immobilisations incorporelles	202	Note 26	Garanties, engagements et passifs éventuels	233
Note 12	Autres actifs	204	Note 27	Entités structurées	236
Note 13	Dépôts	204	Note 28	Informations relatives aux parties liées	239
Note 14	Autres passifs	205	Note 29	Gestion des risques associés aux instruments financiers	240
Note 15	Reçus de souscription	205	Note 30	Informations sectorielles	245
			Note 31	Événements postérieurs à la date du bilan consolidé	247

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives

La Banque Nationale du Canada (la Banque) est une institution financière constituée et établie au Canada, dont les actions se négocient à la Bourse de Toronto et le siège social est établi au 800, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) Canada. La Banque est une banque à charte inscrite de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF). La Banque offre des services financiers à des particuliers, des entreprises, des clients institutionnels et des gouvernements partout au Canada, ainsi que des services spécialisés à l'échelle internationale. Elle mène ses activités dans quatre secteurs d'exploitation, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés des capitaux et Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I). La Banque offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, des services financiers et des services de banque d'investissement aux grandes entreprises, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance et la gestion de patrimoine.

Le 2 décembre 2025, le conseil d'administration (le Conseil) a autorisé la publication des présents états financiers annuels consolidés audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS. Les méthodes comptables dont il est question dans la section « Résumé des méthodes comptables significatives » ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Résumé des méthodes comptables significatives

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. En outre, certaines méthodes comptables font appel à des jugements et des estimations complexes du fait qu'elles s'appliquent à des questions qui sont essentiellement incertaines. Parmi ces méthodes comptables figurent la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers, la dépréciation des actifs non financiers, les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur les résultats, les provisions, la consolidation d'entités structurées et le classement des instruments d'emprunt. La description de ces jugements et des estimations est fournie dans chacune des notes afférentes aux états financiers consolidés. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs. Les méthodes comptables décrites dans cette note fournissent des détails sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, ainsi que le recours au jugement. De plus, les techniques d'évaluation utilisées pour les actifs et les passifs résultant de l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB) sont décrites ci-dessous.

Le contexte géopolitique, notamment les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, incluant l'imposition de tarifs et toute mesure de riposte, la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre Israël et le Hamas, l'inflation et les taux d'intérêt auparavant élevés continuent à créer des incertitudes. Ainsi, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement est toujours important. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Acquisition de CWB - Évaluation des actifs et passifs

La Banque a eu recours à des jugements et des hypothèses importants afin de déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge de CWB dont le portefeuille de prêts, les immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et celles liées aux relations avec la clientèle et les dépôts.

Pour les prêts, la juste valeur a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie estimés qui devraient être reçus sur tous les prêts achetés à leur valeur actualisée. La meilleure estimation de la direction des principales hypothèses actuelles, telles que les taux de défaut, la gravité des pertes, le calendrier des options de remboursement anticipé et les sûretés, a été utilisée pour estimer les flux de trésorerie attendus. Pour déterminer le taux d'actualisation, divers éléments ont été pris en compte, notamment les taux d'intérêt sans risque sur le marché actuel, la prime de risque associée aux prêts et le coût du service des portefeuilles.

Pour les immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base, la juste valeur a été déterminée selon une approche actualisée des flux de trésorerie, en comparant la valeur actualisée du coût de maintien des dépôts acquis et le coût des autres types de financement. La valeur actualisée du coût de maintien des dépôts de base comprend une estimation des frais d'intérêts et d'exploitation futurs pour ces dépôts. Les dépôts de base sont ceux qui sont considérés comme des dépôts stables, sources de financement inférieures au marché, alors que la valeur actualisée du coût des autres modes de financement comprend une estimation des frais d'intérêts futurs qui seraient engagés si les fonds étaient empruntés sur le marché public. Le taux de retrait a été estimé à l'aide de données historiques sur l'attrition, en les comparant aux sources du marché à la date d'acquisition.

La juste valeur des relations avec la clientèle a été déterminée en fonction de l'excédent des entrées de trésorerie futures estimées selon les produits tirés des relations acquises par rapport aux sorties de trésorerie estimées connexes sur la durée de vie utile estimative de la clientèle.

Pour les dépôts, la juste valeur a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie estimatifs à rembourser à leur valeur actualisée. Le moment et le montant des flux de trésorerie comprennent un jugement important de la direction quant à la probabilité de remboursement anticipé et au moment du retrait par le client. Les taux d'actualisation étaient fondés sur les taux en vigueur qui étaient payés sur des dépôts similaires à la date d'acquisition.

La juste valeur de tous les autres actifs et passifs a été calculée à l'aide des données du marché dans la mesure du possible, ainsi que du jugement de la direction pour déterminer le prix qui serait obtenu dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux présents états financiers consolidés.

Périmètre de consolidation

Filiales

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les filiales sont des entités, y compris les entités structurées, contrôlées par la Banque. Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. La Banque contrôle une entité seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité;
- elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité;
- elle a la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements.

Lorsqu'elle évalue le pouvoir décisionnel, la Banque prend en compte plusieurs facteurs, dont l'existence et l'effet de droits de vote actuels et potentiels qu'elle détient et qui sont exerçables, ainsi que la détention d'instruments convertibles en actions donnant droit de vote. De plus, la Banque doit déterminer si, en tant qu'investisseur avec des droits décisionnels, elle agit pour son propre compte ou comme mandataire.

L'évaluation du contrôle est effectuée selon ces principes au début de la relation avec toute entité qui implique la Banque. Au moment de l'évaluation, la Banque tient compte de tous les faits et circonstances et elle doit réévaluer si elle contrôle toujours l'entité lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle ont changé.

La Banque consolide les entités qu'elle contrôle à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de les consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. La Banque comptabilise toute acquisition de filiale d'une tierce partie par l'application de la méthode de l'acquisition à la date de prise de contrôle.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la participation détenue par des tiers dans les capitaux propres des filiales de la Banque et sont présentées dans le total des *Capitaux propres*, séparément des *Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque*. Les quotes-parts des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de la Banque sont présentées séparément dans l'état consolidé des résultats et dans l'état consolidé du résultat global, respectivement.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Par ailleurs, en ce qui concerne les parts émises à des tiers par les fonds communs de placement et certains autres fonds qui sont consolidés, celles-ci sont présentées à la juste valeur dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Enfin, les changements dans les participations dans les filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres. La différence entre l'ajustement de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement dans les *Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque*.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La Banque exerce une influence notable sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. La Banque exerce un contrôle conjoint lorsqu'il y a un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les participations dans des entreprises associées, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, ainsi que les participations dans les coentreprises, soit celles sur lesquelles la Banque détient des droits sur l'actif net et exerce un contrôle conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et, par la suite, la valeur comptable est augmentée ou diminuée de la quote-part de la Banque dans le résultat net, comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, et de la quote-part dans les autres éléments du résultat global, comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global. Les distributions reçues diminuent la valeur comptable de la participation.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Chaque établissement à l'étranger compris dans le périmètre de consolidation détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments compris dans les états financiers de chaque établissement à l'étranger sont évalués selon cette monnaie.

Les éléments monétaires et les éléments non monétaires évalués à la juste valeur qui sont libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les éléments non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux d'origine. Les revenus et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à l'exception des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour lesquels les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et les passifs de tous les établissements à l'étranger sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, alors que les revenus et les charges de ces établissements sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change moyens de la période. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger qui n'a pas la même monnaie fonctionnelle que la société mère, et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cet établissement, sont comptabilisés comme des actifs ou des passifs de celui-ci, et sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change non réalisés liés aux établissements à l'étranger, y compris l'incidence au titre de la couverture et des impôts sur les résultats connexes, sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. En cas de disposition d'un établissement à l'étranger, les gains ou pertes de change cumulés, ainsi que les opérations de couverture connexes, sont comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* relativement à cet établissement et sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Classement et évaluation des instruments financiers

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. À leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou, à la juste valeur par le biais du résultat net. La Banque établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers. À leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour les fins du classement d'un actif financier, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, et pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour établir le classement des actifs financiers, la Banque détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont la Banque gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont la Banque s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont la Banque dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de la Banque est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Dans ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux essentielles à l'atteinte de l'objectif que la Banque s'est fixé pour ce portefeuille d'actifs financiers. Enfin, les actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. La Banque peut recourir à cette option si cette option permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs et passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, et si les justes valeurs sont fiables. Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts découlant de ces instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur qui sont attribuables aux variations du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si ces variations créent ou accroissent une non-concordance comptable dans le *Résultat net*. Les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables au risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* ne seront pas reclassés ultérieurement dans le *Résultat net*. Les frais d'intérêts découlant de ces passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- son utilisation permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs et passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, et si les justes valeurs sont fiables;
- la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissements et l'information est communiquée à la haute direction sur cette base; ainsi, la Banque peut recourir à cette option si elle a établi par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, si elle peut démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables;
- il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers et qui, autrement, seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

À sa comptabilisation initiale, un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction, ni une contrepartie éventuelle comptabilisée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, peut être désigné irrévocablement comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu de cette désignation, toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur dans le résultat net. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent : i) les titres de créance dont les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre », et ii) les titres de participation qui ont été désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net.

La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. Les revenus d'intérêts et de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite des pertes de crédit attendues et des impôts y afférant, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont présentés, déduction faite des impôts, dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur des gains et des pertes réalisés dans le résultat net. Les coûts de transaction liés à l'acquisition de ces titres de participation ne sont pas reclassés dans le résultat net à la vente de ces titres.

Valeurs mobilières évaluées au coût amorti

Les valeurs mobilières évaluées au coût amorti comprennent les titres de créance dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels ».

La Banque comptabilise les transactions sur ces valeurs mobilières à la juste valeur à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les valeurs mobilières évaluées au coût amorti sont présentées déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées ni désignées comme évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ni au coût amorti, sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent : i) les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, ii) les valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, iii) tous les titres de participation, à l'exception de ceux qui ont été désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net, et iv) les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le cas échéant.

La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur. Les revenus d'intérêts, les frais de transaction s'il y a lieu, ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres détenus à des fins de négociation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts sur les titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net, autres que ceux détenus à des fins de négociation, ainsi que les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sur ces actifs financiers sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières empruntées et prêtées

La Banque comptabilise ces transactions au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'elles sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur. Ces transactions sont gérées selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées. Les conventions de revente et de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties.

La Banque effectue également des emprunts et des prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières prêtées demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées. Dans le cadre de ces transactions, la Banque donne ou reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Les garanties données sous forme de valeurs mobilières demeurent au bilan consolidé. Les garanties reçues sous forme de valeurs mobilières sont des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Les garanties données ou reçues sous forme de trésorerie sont comptabilisées comme actifs ou passifs financiers dans le bilan consolidé.

Lorsque les garanties sont données ou reçues sous forme de trésorerie, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Prêts évalués au coût amorti

Les prêts classés comme étant évalués au coût amorti comprennent les prêts octroyés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces prêts sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Tous les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés lorsque les fonds sont avancés à l'emprunteur. Les prêts acquis sont comptabilisés lorsque la contrepartie en trésorerie est payée par la Banque.

À leur comptabilisation initiale, tous les prêts sont inscrits à leur juste valeur, majorée des coûts directement attribuables. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues. Pour les prêts productifs achetés, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti dans les revenus d'intérêts sur la durée de vie attendue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les prêts dépréciés dès leur acquisition, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt correspond à une estimation par la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie correspondant au principal et aux intérêts que la Banque s'attend à percevoir et de la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement à la juste valeur est amortie dans les revenus d'intérêts sur la durée de vie restante du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

Prêts évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les prêts classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les revenus d'intérêts des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les variations de la juste valeur des prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Pour les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats.

Reclassement des actifs financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, est reclassé uniquement dans des situations peu fréquentes, c'est-à-dire lors d'un changement de modèle économique pour gérer l'actif financier. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné. Les ajustements au titre de l'évaluation incluent également l'ajustement de valeur lié au financement apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties.

Tel que permis lorsque certains critères sont respectés, la Banque a fait le choix de déterminer la juste valeur en fonction de l'exposition nette au risque de crédit ou de marché pour certains portefeuilles d'instruments financiers, principalement des instruments financiers dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique à venir.

Détermination de la phase

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1, c'est-à-dire à la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Banque évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux notations de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Banque compare la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité correspondant à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers en souffrance de plus de 30 jours depuis la comptabilisation initiale sont transférés dans la phase 2, même si aucune autre mesure n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante. L'évaluation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important. Les insuffisances de flux de trésorerie correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). Des facteurs macroéconomiques prospectifs comme le taux de chômage, l'indice des prix des logements, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut (PIB) sont intégrés dans les paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intègre trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des poids de probabilité sont attribués à chacun des scénarios. Les scénarios et les poids de probabilité sont réévalués tous les trimestres et sont assujettis à un examen de la direction. La Banque exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats. Dans le cas des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats, et un montant correspondant est comptabilisé dans les *Autres éléments du résultat global*, sans réduction de la valeur comptable de l'actif dans le bilan consolidé. Les instruments de créance évalués au coût amorti sont quant à eux présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes dans le bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale de l'actif financier, la Banque détermine si l'actif est déprécié. Pour les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, la Banque ne comptabilise à titre de provisions pour pertes de crédit que le cumulatif, depuis la comptabilisation initiale, des variations de ces pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Banque comptabilise les variations de pertes de crédit attendues dans les *Dotations aux pertes de crédit* à l'état consolidé des résultats, même si les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues qui avaient été incluses dans les flux de trésorerie estimés à la comptabilisation initiale.

Définition de défaut

La définition de défaut utilisée par la Banque pour l'évaluation des pertes de crédit attendues et du transfert d'une phase à l'autre est conforme à la définition de défaut qui est utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouvrés.

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Banque a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Banque considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans le bilan consolidé, s'il y a lieu. Lorsque le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation en raison d'un instrument financier dérivé, ce dernier n'est pas comptabilisé dans le bilan consolidé.

Lorsque la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle. Tous les droits et obligations conservés suite au transfert de l'actif sont comptabilisés séparément à l'actif et au passif. Dans le cas où la Banque garde le contrôle de l'actif financier, elle continue de le comptabiliser dans la mesure de son implication continue, c'est-à-dire selon son exposition aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Afin de diversifier ses sources de financement, la Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés lesquels peuvent être cédés à des tiers et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Dans le cadre de ces opérations, la Banque peut conserver la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, ces prêts hypothécaires assurés titrisés demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. De plus, les prêts hypothécaires assurés titrisés et conservés par la Banque demeurent comptabilisés dans le bilan consolidé de la Banque dans la rubrique *Prêts*.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est éteinte, annulée ou échue. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants donnés en garantie ainsi que les montants entiers. La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent l'encaisse, les billets de banque, les dépôts à la Banque du Canada et auprès d'institutions financières y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets en circulation.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents aux titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus liés aux activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif, alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés au passif du bilan consolidé. Lorsque les critères de compensation sont respectés, les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés au bilan consolidé et la juste valeur nette de certains instruments financiers dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride comprenant également un contrat hôte non dérivé, qui a pour effet de faire varier certains des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière similaire à un dérivé autonome. Un dérivé incorporé se trouve à modifier, en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable spécifiée, en tout ou en partie des flux de trésorerie qui seraient par ailleurs imposés par le contrat, à condition, dans le cas d'une variable non financière, que celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat.

Un dérivé incorporé dans un passif financier est séparé du contrat hôte et traité comme un dérivé distinct si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés qui sont comptabilisés séparément sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec le contrat hôte.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés (incluant les revenus et les frais d'intérêts) sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture

Politique

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la même ou des mêmes périodes.

Documentation et appréciation de l'efficacité

À l'origine de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À l'origine de la relation de couverture, et durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles la couverture a été désignée, la Banque s'assure que la relation de couverture est hautement efficace et en accord avec son objectif et sa stratégie de gestion des risques documentés à l'origine. Lorsqu'elle remplit toutes les conditions requises pour la comptabilité de couverture, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

Couvertures de la juste valeur

Dans le cadre des couvertures de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cesse, à titre prospectif, d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture est vendu ou arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, ou encore si la Banque annule la désignation de l'instrument de couverture. Au moment où la désignation est annulée, l'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur, et les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couvertures des flux de trésorerie

Dans le cadre des couvertures des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps à rendement total pour couvrir les flux de trésorerie variables attribuables au risque couvert liés à un actif ou à un passif financier (ou à un groupe d'actifs ou de passifs financiers). La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats. Si l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture ou si la Banque annule la désignation, les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. À l'occasion d'une cession totale ou partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, les montants reportés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés, en totalité ou en partie, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et de toute portion en construction, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il y a lieu. Les terrains et toute portion en construction sont comptabilisés au coût déduction faite des pertes de valeur cumulées, s'il y a lieu. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés dans les *Immobilisations corporelles* du bilan consolidé. Pour de plus amples renseignements sur la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation, se reporter à la section « Contrats de location » présentée ci-après.

Les immeubles, les équipements informatiques, le matériel et le mobilier sont amortis systématiquement sur leur durée d'utilité estimée. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond au moindre de leur durée d'utilité estimée ou de la durée non résiliable du contrat de location. Les modes d'amortissement et les durées d'utilité estimées retenus sont révisés annuellement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

	Méthodes	Durée d'utilité
Composantes significatives de l'immeuble du siège social		
Aménagement intérieur	Amortissement linéaire	10-20 ans
Aménagement extérieur, toiture et système électromécanique	Amortissement linéaire	30 ans
Structure	Amortissement linéaire	75 ans
Autres immeubles	Amortissement dégressif de 5 %	
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3-7 ans
Matériel et mobilier	Amortissement linéaire	8 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	(1)

(1) La période d'amortissement correspond au moindre de la durée d'utilité estimée ou de la durée du contrat de location.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Banque évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsque la Banque agit à titre de preneur, elle comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative correspondante à la date de début du contrat de location, sauf pour les contrats de location à court terme (qui désignent les contrats dont la durée est de 12 mois ou moins) autres que les contrats de location de biens immobiliers et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour ces contrats, la Banque comptabilise les paiements de loyer dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Par mesure de simplification, la Banque a fait le choix, pour les contrats de location de biens immobiliers, de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de les comptabiliser plutôt comme une seule composante.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût. Ils sont ultérieurement évalués au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, le cas échéant, et ajustés pour tenir compte de certaines réévaluations des obligations locatives. Le coût d'un actif au titre de droits d'utilisation comprend le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés au moment de la passation du contrat de location, le cas échéant, et une estimation des coûts de démantèlement du bien ou de restauration du lieu, diminués des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur une période correspondant au moindre de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité estimée de l'actif. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés dans les *Immobilisations corporelles* du bilan consolidé. La charge d'amortissement et les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, diminuée des montants au titre des avantages incitatifs à la location qui n'ont pas encore été reçus. La valeur actualisée des paiements de loyers est déterminée au moyen du taux d'emprunt marginal de la Banque. L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour déterminer la durée du contrat, la Banque tient compte de tous les faits et circonstances qui font qu'elle a un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. La durée du contrat de location déterminée par la Banque comprend la durée non résiliable et les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location que la Banque a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que par toute option de résiliation du contrat de location que la Banque a la certitude raisonnable de ne pas exercer. La Banque réévalue la durée du contrat de location s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui dépend de sa volonté. La Banque exerce son jugement pour déterminer la durée du contrat de location lorsqu'il comprend des options de prolongation et de résiliation. Les obligations locatives sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé et les charges d'intérêts sont présentées dans les *Frais d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats.

Lorsque la Banque agit à titre de bailleur, les contrats sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent, sinon ils sont classés en tant que contrats de location simple. Pour les contrats de location-financement, une créance est comptabilisée dans la rubrique *Prêts* du bilan consolidé pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location-financement, ce qui représente les paiements minimaux à recevoir du preneur plus toute valeur résiduelle non garantie, qui devrait être récupérée à la fin du contrat de location, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les créances de location-financement sont ultérieurement comptabilisées à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location-financement, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur la durée du contrat de location dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Pour les contrats de location simple, les actifs faisant l'objet du contrat demeurent au bilan consolidé et sont présentés dans les *Immobilisations corporelles*, et les revenus de location sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Goodwill

La Banque comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Lorsque la Banque acquiert le contrôle d'une entreprise, tous les actifs et les passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à la juste valeur. Les participations détenues préalablement dans l'entreprise acquise sont également évaluées à la juste valeur. L'excédent de la contrepartie de l'acquisition et de toute participation détenue préalablement sur la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise représente le goodwill. Si la juste valeur de l'actif net identifiable excède la contrepartie de l'acquisition et toute participation détenue préalablement, la différence est immédiatement comptabilisée dans les résultats à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Par ailleurs, les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément de la participation de la Banque et elles peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas. Après une acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la valeur attribuée à ces participations lors de la comptabilisation initiale, à laquelle s'ajoute la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis la date de l'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les logiciels qui ne font pas partie d'un accord infonuagique et certaines autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ces immobilisations sont amorties systématiquement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle varie entre quatre et dix ans. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Banque résultent de l'acquisition de filiales ou de groupes d'actifs et représentent des contrats de gestion et une marque de commerce. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les contrats de gestion concernent la gestion des fonds à capital variable. La Banque réexamine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière les durées d'utilité afin de déterminer si les faits et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée de ces actifs. Les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée fondée sur une analyse de tous les facteurs pertinents, par exemple : a) l'absence d'échéances contractuelles dans les contrats; b) la stabilité du secteur d'exploitation auquel les immobilisations incorporelles se rapportent; c) la capacité de la Banque à contrôler les avantages économiques futurs découlant des immobilisations incorporelles; et d) les avantages économiques continus générés par les immobilisations incorporelles.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT se fait au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Les actifs communs, tels que l'immeuble du siège social et les équipements informatiques, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Ainsi, la valeur recouvrable d'un actif commun isolé ne peut être déterminée, à moins que la direction n'ait décidé de disposer de cet actif. Toutefois, s'il existe un indicateur qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT ou le groupe d'UGT auquel l'actif commun appartient, et elle est comparée à la valeur comptable de cette UGT ou de ce groupe d'UGT.

Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté doit représenter le niveau le plus bas pour lequel le goodwill fait l'objet d'un suivi à l'interne de la Banque, et ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'exploitation. L'affectation d'un goodwill à une UGT ou à un groupe d'UGT implique une part de jugement de la direction. S'il y a lieu, une perte de valeur est comptabilisée, tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT, et ensuite en réduction des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT ou le groupe d'UGT.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée en raison de la reprise de la perte de valeur, mais ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs.

Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, de l'effet de la valeur temps de l'argent. Les provisions sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les provisions sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Revenus et frais d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts, à l'exception des revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un actif financier ou d'un passif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la Banque estime les flux de trésorerie attendus en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais sans tenir compte des pertes de crédit attendues. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des frais qui sont payés ou reçus par les parties au contrat et qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction et toutes les autres primes ou escomptes. Les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute d'un actif financier, sauf pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création et pour les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés dès leur acquisition ou leur création mais qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite. Pour les actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création, la Banque applique le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit tient compte des pertes de crédit attendues. Pour les prêts qui sont devenus dépréciés par la suite, les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable nette (déduction faite des provisions pour pertes de crédit) plutôt qu'à la valeur comptable brute.

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées faire partie intégrante du rendement du prêt. Elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résultera, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable, c'est-à-dire qu'elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de la période d'engagement.

Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus de dividendes

Les dividendes afférents à un titre de participation sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats dès que le droit de la Banque d'en recevoir le paiement est établi.

Revenus d'honoraires et de commissions

Les revenus d'honoraires et de commissions sont comptabilisés lorsque (ou à mesure que) l'obligation de prestation est remplie, c'est-à-dire lors du transfert du contrôle du service promis au client et au montant de contrepartie auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de ce service. Par conséquent, les revenus peuvent être comptabilisés à un moment précis dans le temps, à la réalisation de la prestation des services ou progressivement, à mesure que les services sont fournis.

La Banque doit aussi déterminer si son obligation de prestation consiste à fournir elle-même le service ou à prendre des dispositions pour qu'une autre partie le fournisse. Autrement dit, elle doit établir si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire. Une entité qui agit pour son propre compte peut remplir elle-même son obligation de prestation qui est de fournir le bien ou le service spécifié ou embaucher un tiers afin qu'il remplisse pour elle une partie ou l'intégralité de l'obligation de prestation; une telle entité assume également la responsabilité première de fournir comme promis le bien ou le service au client et dispose d'une latitude pour fixer le prix du service. Si la Banque agit pour son propre compte, les revenus sont comptabilisés sur une base brute, ce qui correspond au montant de contrepartie auquel elle s'attend à avoir droit. Si la Banque agit comme mandataire, les revenus sont alors comptabilisés après déduction des frais de service et des autres coûts engagés relatifs à la commission et aux honoraires perçus.

Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils

Les commissions de prise ferme et les honoraires de services-conseils comprennent les frais de souscription, les honoraires de services-conseils financiers et les commissions de syndication de prêts. Ces commissions et honoraires sont surtout perçus par le secteur des Marchés des capitaux et sont comptabilisés à un moment précis, soit à la réalisation satisfaisante de la prestation. Les honoraires de services-conseils financiers sont perçus en échange de conseils fournis à des clients en matière de fusions et d'acquisitions et de restructuration financière. Les commissions de syndication de prêts sont les commissions reçues à titre de mandataire ou de prêteur principal responsable de la structuration, de l'organisation et de l'administration d'une syndication de prêts; elles sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt.

Commissions de courtage en valeurs mobilières

Les commissions de courtage en valeurs mobilières sont perçues par le secteur de Gestion de patrimoine et sont comptabilisées au moment où la transaction est effectuée.

Revenus des fonds communs de placement

Les revenus des fonds communs de placement comprennent les honoraires de gestion qui sont perçus par le secteur de Gestion de patrimoine. Les honoraires sont calculés principalement en fonction de la valeur liquidative des fonds et sont comptabilisés au cours de la période où les services sont rendus.

Frais de gestion de placement et de services fiduciaires

Les frais de gestion de placement et de services fiduciaires comprennent les honoraires de gestion, les services de fiducie et d'autres services de placement fournis aux clients qui sont perçus par le secteur de Gestion de patrimoine. Ces frais sont généralement calculés en fonction des soldes des actifs sous administration et des actifs sous gestion, et sont comptabilisés au cours de la période où les services sont rendus.

Revenus sur cartes

Les revenus sur cartes sont perçus par le secteur des Particuliers et Entreprises et comprennent les frais de carte, notamment les frais annuels et transactionnels, ainsi que les frais d'interchange. Ces derniers sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les frais de carte sont comptabilisés à la date de la transaction, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'année. Les coûts des programmes de récompenses sont comptabilisés à titre de réduction des frais d'interchange.

Revenus de crédit et frais d'administration sur les dépôts et les paiements

Les revenus de crédit et les frais d'administration sur les dépôts et les paiements sont perçus par les secteurs des Particuliers et Entreprises, des Marchés des capitaux et du Financement spécialisé aux États-Unis et International. Les revenus de crédit comprennent les commissions perçues pour la prestation de service au titre des engagements de prêts, des contrats de garantie financière et des lettres de crédit et de garantie et sont généralement comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis. Les frais d'administration sur les dépôts et les paiements incluent les honoraires relatifs aux activités de gestion des comptes et les frais d'administration basés sur les transactions. Les honoraires relatifs aux activités de gestion des comptes sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis tandis que les frais d'administration basés sur les transactions sont comptabilisés lorsque la transaction est effectuée.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Revenus d'assurances

Les contrats d'assurance, y compris les traités en réassurance, sont des contrats selon lesquels il existe un risque d'assurance significatif, et qui prévoient l'indemnisation du titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié devait survenir.

La Banque utilise le modèle général d'évaluation (MGE) pour évaluer la majorité de ses contrats d'assurance et de réassurance en se basant sur la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs attendus nécessaires à l'exécution des contrats, incluant un ajustement au titre du risque non financier ainsi que la marge sur services contractuels (MSC), qui représente les profits non gagnés qui seront comptabilisés au fur et à mesure que les services seront fournis dans le futur. La Banque a choisi d'appliquer la méthode simplifiée (méthode de la répartition des primes ou MRP) pour évaluer les contrats d'assurance dont la période de couverture est d'un an ou moins. Les produits d'assurance pour ces contrats sont comptabilisés systématiquement sur la période de couverture. Pour toutes les méthodes d'évaluation, s'il est prévu que les contrats seront déficitaires, les pertes sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé des résultats.

Au moment de l'émission d'un contrat, un actif ou un passif au titre des contrats d'assurance et un actif au titre des contrats de réassurance, s'il y a lieu, sont comptabilisés dans les *Autres actifs* et les *Autres passifs* du bilan consolidé. Les variations ultérieures de la valeur comptable de l'actif et du passif au titre des contrats d'assurance et de l'actif au titre des contrats de réassurance sont comptabilisées au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les dépenses d'assurances sont composées principalement des réclamations survenues et des autres dépenses d'assurances, de l'amortissement des flux de trésorerie relatifs aux frais d'acquisition et des pertes sur les contrats déficitaires ainsi que les reprises de telles pertes. Les redevances reçues des réassureurs sont reconnues à l'état consolidé des résultats au fur et à mesure que la Banque reçoit des services relatifs aux groupes de contrats de réassurance. Les sommes recouvrées auprès des réassureurs sont composées des flux de trésorerie liés à l'expérience relative aux réclamations ou aux prestations des contrats sous-jacents. Tous ces montants sont comptabilisés en déduction des revenus d'assurances dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Impôts sur les résultats

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôts est comptabilisée dans le résultat net, à l'exception des impôts générés par les éléments comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*, ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt payable au titre du bénéfice imposable d'une période. Il est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la présentation de l'information financière, et de tout ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'impôt différé est établi en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés, et qui s'appliqueraient à la date de renversement de ces différences. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires relativement aux éléments suivants :

- la comptabilisation initiale du goodwill;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et que la Banque contrôle la date de renversement de la différence temporaire;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et qu'il n'y aura pas un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

Les actifs d'impôt différé représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son bénéfice imposable des exercices ultérieurs. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles, et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans le bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante.

La Banque est régie par différentes autorités fiscales. Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. Ainsi, la Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent adéquatement le risque fiscal relatif aux questions fiscales en discussion ou sous vérification par les autorités fiscales ou relatif à toutes les autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Ces provisions sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il est possible qu'à une date future, une provision doive être ajustée à la suite d'une vérification des autorités fiscales. Lorsque le résultat final diffère des montants provisionnés initialement, de telles différences auront une incidence sur la charge d'impôts de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait obliger la Banque à faire des paiements précis (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de la Banque ou de prestations de service) pour rembourser un bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution des garanties financières et est comptabilisé dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, la Banque doit évaluer les contrats de garantie financière selon le montant le plus élevé entre les provisions pour pertes de crédit établies d'après le modèle lié aux pertes de crédit attendues et le montant initialement comptabilisé déduction faite, le cas échéant, du cumul des revenus comptabilisés. Ce revenu est comptabilisé dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite qui comportent un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. La Banque offre aussi d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux retraités admissibles. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. La plupart des régimes de retraite sont capitalisés alors que l'un d'entre eux ainsi que les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés.

Volet à prestations définies des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La charge et l'obligation au titre de ces régimes sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

L'actif net ou le passif net relatif à ces régimes est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les employés en échange de leurs services pour l'exercice courant et les périodes antérieures, et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les *Autres actifs* ou *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé.

La charge au titre de ces régimes est composée des éléments suivants : le coût des services rendus au cours de la période, les intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des régimes, les frais d'administration ainsi que le coût des services passés, s'il y a lieu, reconnu au moment où un régime est modifié. Cette charge est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats. Le montant net des revenus et des frais d'intérêts est déterminé en appliquant un taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes.

Les réévaluations découlant des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

Volet à cotisations définies des régimes de retraite

La charge au titre de ces régimes est équivalente aux cotisations de la Banque au cours de la période et elle est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats.

Paiements fondés sur des actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération fondée sur des actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), les régimes d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (RRD) et le régime d'acquisition d'actions des employés.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

La charge de rémunération est comptabilisée sur la période de service requise pour que l'employé ait pleinement droit à l'attribution. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, sauf si le début de la période de service requise précède la date d'octroi. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constatée immédiatement à la date d'attribution. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constatée sur la période de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite. Pour tous ces régimes, dès la première année de comptabilisation, la charge tient compte de l'évaluation des annulations et des extinctions des droits. Ces estimations sont révisées ultérieurement, si nécessaire. La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération liée à ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées. Les options sont acquises sur une base de 25 % par année et chaque tranche est traitée comme si elle constituait une attribution distincte. La juste valeur de chacune de ces tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes, et cette juste valeur est comptabilisée aux rubriques *Rémunération et avantages du personnel* et *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Pour les options de remplacement émises dans le cadre de l'acquisition de CWB, les options sont acquises à la fin d'une période de trois ans. La juste valeur évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes est comptabilisée aux rubriques *Rémunération et avantages du personnel* et *Surplus d'apport* de façon linéaire sur trois ans.

Les DPVA sont comptabilisés à leur juste valeur à l'octroi, et la juste valeur est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à leur exercice. Le coût est comptabilisé dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. L'obligation qui résulte de la variation de la juste valeur à chaque période est comptabilisée dans le résultat net, graduellement durant la période d'acquisition et périodiquement par la suite, jusqu'à l'exercice des DPVA. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD, d'une UAR, d'une UAP et d'une unité du RRD est comptabilisée dans le résultat net et la somme correspondante est présentée dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Pour les régimes des UAD et des UAR, ainsi que pour le RRD, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date. Pour le régime des UAP, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le rendement relatif au critère de performance, et la variation du montant de l'obligation attribuable aux dividendes versés sur les actions octroyées dans le cadre du régime, sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance.

Les cotisations de la Banque au régime d'acquisition d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

Note 2 – Modifications futures de méthodes comptables

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. Les normes ci-dessous ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces normes sur les états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2026

Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers* qui touche certaines dispositions de l'IFRS 9 – *Instruments financiers* et de l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*. Plus précisément, les modifications permettent un choix de politique comptable de décomptabiliser des passifs financiers lorsqu'ils sont réglés par transfert électronique avant la date de règlement si certaines conditions sont remplies. Elles fournissent aussi des directives additionnelles sur le classement de certains actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, d'actifs financiers assortis de caractéristiques sans recours et d'instruments liés par contrat. Enfin, les modifications incluent des informations additionnelles à fournir sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme pour les actifs financiers et les passifs financiers qui ont des modalités contractuelles qui peuvent changer le moment ou le montant des flux de trésorerie contractuels. Ces modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 mais n'exigent pas un retraitement des périodes antérieures. Une application anticipée est permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2027

IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme comptable, l'IFRS 18 – *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* (IFRS 18). Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IAS 1 portant sur la présentation des états financiers et présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la façon dont les informations sont communiquées dans les états financiers. En particulier, elle introduit des nouvelles catégories et des nouveaux sous-totaux dans l'état consolidé des résultats et apportera des modifications restreintes à l'état des flux de trésorerie consolidé et au bilan consolidé. L'IFRS 18 requiert également de présenter les informations relatives aux mesures de la performance définies par la direction et d'autres exigences additionnelles de regroupement de l'information. Cette norme doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise.

Note 3 – Acquisitions

Banque canadienne de l'Ouest (Canadian Western Bank ou CWB)

Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB, une institution de services financiers diversifiés établie à Edmonton, en Alberta, dans laquelle la Banque détenait déjà une participation de 5,9 %. Cette transaction permettra à la Banque d'accélérer sa croissance pancanadienne. Ce regroupement réunit deux banques canadiennes complémentaires dont les activités sont en pleine croissance et permet d'améliorer les services à la clientèle en offrant une gamme complète de produits et de services à l'échelle nationale, avec un modèle de service centré sur les régions.

La contrepartie totale transférée de 6,8 G\$ comprend 5,3 G\$ pour 100 % des actions ordinaires de CWB acquises par le biais d'un échange d'actions à un ratio d'échange de 0,450 action ordinaire de la Banque Nationale pour chaque action ordinaire de CWB, qui n'était pas déjà détenue par la Banque Nationale, 1,4 G\$ pour le règlement de relations préexistantes et 0,1 G\$ pour l'émission de droits de remplacement à des paiements fondés sur des actions. La juste valeur des actions ordinaires émises de la Banque a été déterminée sur la base du prix de l'action à la fermeture de la Bourse de Toronto au 31 janvier 2025, soit 128,99 \$ l'action. À la date d'acquisition, la Banque a obtenu une participation de 100 % des actions avec droit de vote de CWB et la participation détenue antérieurement de 5,9 % a été réévaluée à une juste valeur de 0,3 G\$. La participation ne donnant pas le contrôle dans CWB comptabilisée à la date d'acquisition a été évaluée à une juste valeur de 0,6 G\$ et représente les actions privilégiées de CWB et les billets avec remboursement de capital à recours limité (BCRL) en circulation à cette date. La contrepartie de l'acquisition totalise 7,7 G\$.

Au cours du quatrième trimestre de 2025, la Banque a finalisé la répartition du prix d'achat qui attribue 45,4 G\$ aux actifs, incluant le goodwill, et 37,7 G\$ aux passifs à la date d'acquisition. Le goodwill de 1,6 G\$ reflète les synergies des dépenses prévues de nos activités de services bancaires, les synergies de financement attendues, ainsi que la croissance attendue de la mise en œuvre d'une offre intégrée de produits et services aux clients à l'échelle nationale dans les secteurs des Particuliers et Entreprises, de Gestion de patrimoine et des Marchés des capitaux. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales.

Le tableau ci-dessous résume les justes valeurs estimées des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition ainsi que la contrepartie transférée. À la suite de la finalisation de la répartition du prix d'achat, certains montants ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

	Au 3 février 2025
Actifs	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	148
Valeurs mobilières	4 481
Prêts ⁽¹⁾	37 818
Instruments financiers dérivés	127
Immobilisations corporelles	225
Goodwill	1 569
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	680
Autres actifs ⁽³⁾	363
	45 411
Passifs	
Dépôts ⁽⁴⁾	33 322
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	16
Instruments financiers dérivés	40
Passifs relatifs à des créances cédées	2 570
Autres passifs ⁽⁵⁾	1 234
Dettes subordonnées	554
	37 736
Total des actifs nets identifiables acquis et goodwill	7 675
Contrepartie transférée	
Émission de capitaux propres	5 290
Règlement de relations préexistantes	1 400
Émission de droits de remplacement à des paiements fondés sur des actions	63
	6 753
Participation détenue antérieurement	329
Participation ne donnant pas le contrôle	593
Contrepartie de l'acquisition	7 675

- (1) Comprend les prêts hypothécaires résidentiels de 10 021 M\$, les prêts aux particuliers de 476 M\$, les créances sur cartes de crédit de 36 M\$ et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques de 27 285 M\$. La juste valeur des prêts reflète les estimations des pertes de crédit futures subies et prévues à la date d'acquisition et les primes ou escomptes de taux d'intérêt par rapport aux taux d'intérêt en vigueur.
- (2) Comprend les immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base de 605 M\$, ainsi que celles liées aux relations avec les clients de 75 M\$, qui sont amorties sur une période linéaire de 7 ans.
- (3) Comprend les intérêts à recevoir, les sûretés sur dérivés, les débiteurs, les actifs d'impôt différé et les autres éléments d'actifs.
- (4) Comprend les dépôts des particuliers de 21 198 M\$ et les dépôts des entreprises et administrations publiques de 12 124 M\$.
- (5) Comprend les créditeurs et les charges à payer, les intérêts à payer, les obligations locatives et les autres éléments de passifs.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la réévaluation à la juste valeur de la participation détenue antérieurement dans CWB a généré un gain de 4 M\$ qui a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles (un gain de 174 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024). Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025, des frais d'acquisition et d'intégration de 352 M\$ sont inclus dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les résultats de CWB ont été consolidés dans les états financiers de la Banque à compter du 3 février 2025 et ont été comptabilisés dans les secteurs des Particuliers et Entreprises, de Gestion de patrimoine, des Marchés des capitaux ainsi que dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Depuis la date d'acquisition, CWB a contribué pour environ 878 M\$ au revenu total et à une perte nette de 47 M\$ au résultat net de la Banque. Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1^{er} novembre 2024, elle aurait présenté un revenu total d'environ 14 284 M\$ et un résultat net d'environ 4 099 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025.

Émission d'actions ordinaires

Le 3 février 2025, la Banque a émis un total de 50 272 878 actions ordinaires, pour un montant de 6,3 G\$, ce qui a augmenté les *Actions ordinaires* de 6,3 G\$. Cette émission comprend 41 010 378 actions ordinaires au prix de 128,99 \$ l'action provenant de l'échange d'actions et 9 262 500 actions ordinaires au prix de 112,30 \$ l'action provenant de l'échange automatique des reçus de souscription. Pour de plus amples renseignements sur les reçus de souscription, se reporter à la note 15 afférente aux états financiers consolidés.

Échange d'actions privilégiées et rachat d'autres instruments de capitaux propres

En date du 4 février 2025, certaines modifications précédemment approuvées par les détenteurs des actions privilégiées de premier rang et des BCRL en circulation de CWB, qui permettaient l'échange des actions privilégiées de premier rang de CWB contre des actions privilégiées de premier rang essentiellement équivalentes de la Banque Nationale et le rachat anticipé des BCRL, ont été mises en œuvre.

Le 20 février 2025, il y a eu un échange de la totalité des actions privilégiées de premier rang, série 5 et série 9, émises et en circulation de CWB, contre des actions privilégiées de premier rang essentiellement équivalentes de la Banque Nationale, série 47 et série 49, donnant droit à un dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, portant intérêt à 6,371 % et 7,651 %. La Banque a échangé 10 000 000 d'actions privilégiées pour un montant total de 268 M\$, ce qui a diminué les *Participations ne donnant pas le contrôle* de 268 M\$, augmenté les *Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres* de 264 M\$ et augmenté les *Résultats non distribués* de 4 M\$. Les frais de consentement liés à cet échange pour un montant de 2 M\$, déduction faite des impôts, ont été comptabilisés dans les *Résultats non distribués*. Comme les actions privilégiées, série 47 et série 49, respectent les exigences relatives aux Fonds propres d'urgences en cas de non-viabilité (FPUNV), elles sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III. Également, la Banque a racheté 175 000 BCRL – Série 1 et 150 000 BCRL – Série 2 de CWB pour un montant total de 335 M\$, incluant les frais de consentement, ce qui a réduit les *Participations ne donnant pas le contrôle* de 325 M\$ et diminué les *Résultats non distribués* de 7 M\$, déduction faite des impôts.

PGM Global Holdings Inc. (PGM)

Le 1^{er} août 2025, la Banque a conclu l'acquisition de PGM, un fournisseur de services de négociation institutionnelle basé à Montréal, Québec. Les capacités de PGM compléteront et amélioreront l'offre de services existante de la Banque. La contrepartie totale transférée de 24 M\$ comprend un versement en trésorerie de 17 M\$ et une contrepartie différée sur trois ans de 7 M\$, conditionnelle à l'atteinte de cibles de performance. Sur la base des justes valeurs estimées, la répartition préliminaire du prix d'achat attribue 29 M\$ aux actifs, incluant des immobilisations incorporelles de 5 M\$ et un goodwill de 8 M\$, et 5 M\$ aux passifs à la date d'acquisition. Le goodwill acquis reflète les synergies prévues de nos activités de services de courtage liées au secteur de Gestion de patrimoine, et est non déductible à des fins fiscales. Les immobilisations incorporelles seront amorties sur une période de 7 ans.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

Au 31 octobre 2025								
	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	27 916	27 916	27 916	27 916
Valeurs mobilières	147 756	362	23 733	291	16 605	16 869	188 747	189 011
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–	27 091	27 091	27 091	27 091
Prêts, déduction faite des provisions	16 662	–	–	–	285 961	289 791	302 623	306 453
Autres								
Instruments financiers dérivés	12 515	–	–	–	–	–	12 515	12 515
Autres actifs	67	–	–	–	3 657	3 657	3 724	3 724
Passifs financiers								
Dépôts ⁽¹⁾	–	32 740			395 263	395 685	428 003	428 425
Autres								
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 257	–			–	–	13 257	13 257
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			41 356	41 356	41 356	41 356
Instruments financiers dérivés	15 984	–			–	–	15 984	15 984
Passifs relatifs à des créances cédées	–	13 191			17 386	17 302	30 577	30 493
Autres passifs	–	5			4 814	4 814	4 819	4 819
Dettes subordonnées	–	–			3 432	3 529	3 432	3 529

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Au 31 octobre 2024

	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	31 549	31 549	31 549	31 549
Valeurs mobilières	115 578	357	13 956	666	14 608	14 551	145 165	145 108
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–	16 265	16 265	16 265	16 265
Prêts, déduction faite des provisions	14 972	–	–	–	228 060	229 614	243 032	244 586
Autres								
Instruments financiers dérivés	12 309	–	–	–	–	–	12 309	12 309
Autres actifs	2 059	–	–	–	3 674	3 674	5 733	5 733
Passifs financiers								
Dépôts ⁽¹⁾	–	26 190			307 355	307 553	333 545	333 743
Autres								
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 873	–			–	–	10 873	10 873
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			38 177	38 177	38 177	38 177
Instruments financiers dérivés	15 760	–			–	–	15 760	15 760
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 034			17 343	17 011	28 377	28 045
Autres passifs	–	–			4 114	4 114	4 114	4 114
Dettes subordonnées	–	–			1 258	1 296	1 258	1 296

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation en vigueur au 31 octobre 2025 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Gouvernance en matière d'évaluation

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

La juste valeur des produits existants ou nouveaux est déterminée ou validée par des fonctions indépendantes de l'équipe qui prend des risques. Les questions complexes de juste valeur sont examinées par les comités d'évaluation constitués d'experts provenant de diverses fonctions spécialisées.

Pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, la Banque a documenté les politiques de classement de la hiérarchie et des contrôles existent pour s'assurer que la juste valeur est évaluée de manière appropriée, fiable et cohérente. Les méthodes d'évaluation et les hypothèses associées sont révisées sur une base régulière.

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable des instruments financiers suivants correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur :

- la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières;
- les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées;
- les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées;
- certains éléments des autres actifs et des autres passifs.

Valeurs mobilières et engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ces instruments financiers, à l'exception des valeurs mobilières au coût amorti, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est établie en fonction des cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est estimée à partir des cours pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses se fondant principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, le risque de crédit, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée importantes ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur de ces instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Titres émis ou garantis par les gouvernements

Les titres émis ou garantis par les gouvernements comprennent des titres de créance des gouvernements (gouvernement du Canada et gouvernements provinciaux et municipaux du Canada), des titres de créance du gouvernement américain (Trésor américain) et d'autres organismes américains ainsi que des titres de créance des gouvernements d'autres pays. Les titres dont la juste valeur est fondée sur les cours non ajustés sur des marchés actifs sont classés dans le niveau 1. Pour ce qui est de ceux classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée selon les cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés inactifs. En l'absence de données de marché observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence et des écarts liés au risque de titres similaires.

Titres de participation et autres titres de créance

La juste valeur des titres de participation est établie principalement en fonction des cours sur un marché actif. Pour les titres de participation et les autres titres de créance classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation qui utilise les cours d'instruments identiques ou similaires sur un marché actif. En l'absence de données d'entrée observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence et des écarts liés au risque de titres similaires. Pour ceux classés dans le niveau 3, la détermination de la juste valeur est fondée notamment sur la valeur de l'actif net qui représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds ou des commandités des sociétés en commandite. La juste valeur peut aussi être déterminée à l'aide de techniques d'évaluation internes ajustées pour tenir compte des facteurs de risque propres aux instruments financiers et de la conjoncture économique.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en bourse est déterminée d'après les cours sur un marché actif.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés hors bourse, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse, la Banque inclut aussi les facteurs suivants :

Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

Le CVA est un ajustement de l'évaluation apporté aux instruments financiers dérivés afin de tenir compte du risque de crédit lié à la contrepartie. Pour chacune des contreparties, le CVA se fonde sur l'exposition positive prévue et les probabilités de défaut au fil du temps. Les expositions sont déterminées selon des facteurs pertinents, comme les valeurs de marché actuelles et futures éventuelles, les conventions-cadres de compensation, les ententes de sûreté et les taux de recouvrement prévus. Les probabilités de défaut sont déduites d'après les écarts de swaps sur défaillance de crédit. Lorsque ces données ne sont pas disponibles, des données approximatives appropriées sont utilisées. Bien que la méthode générale utilisée suppose actuellement que les expositions positives prévues et les probabilités de défaut sont indépendantes, des ajustements sont apportés à certains types de transaction où il existe un lien direct entre l'exposition en cas de défaut et les probabilités de défaut.

Ajustement de valeur lié au financement (FVA)

Le FVA est un ajustement de valeur apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties. Les expositions prévues sont déterminées selon des méthodes conformes au cadre conceptuel du CVA. Le niveau de financement utilisé pour déterminer le FVA se fonde sur le niveau de financement moyen des intervenants du marché concerné.

Lorsque les techniques d'évaluation comprennent une ou plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse se fonde principalement sur les estimations et les données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de remboursement par anticipation, des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des prêts similaires et d'autres variables pertinentes, si applicable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des autres prêts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, aux taux d'intérêt courants exigés sur le marché pour de nouveaux prêts similaires. La juste valeur des autres prêts à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à terme fixe est principalement déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de rachat et des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. Pour certains instruments de financement à terme, la juste valeur est établie au moyen des cours du marché pour des instruments similaires. La juste valeur des dépôts à vue et avec préavis est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des billets de dépôts structurés est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence, et tient compte également du risque de crédit propre à la Banque. Les écarts implicites de marché de la Banque sont utilisés pour déduire les probabilités de défaut de la Banque dans le calcul du risque de crédit propre à la Banque. Finalement, lorsque la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, les techniques d'évaluation sont similaires à celle décrites pour les instruments financiers dérivés.

Passifs relatifs à des créances cédées

Ces passifs résultent de transactions de vente à des tiers, incluant la FCH, de titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières dans le cadre des programmes de titrisation de la SCHL. Certaines de ces transactions ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation et sont comptabilisées comme des emprunts garantis, ce qui donne lieu à la comptabilisation de passifs dans le bilan consolidé. La juste valeur de ces passifs est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée observables sur le marché, telles que les cours des obligations hypothécaires du Canada.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Autres passifs et dette subordonnée

La juste valeur de ces passifs financiers est fondée sur les cours sur un marché actif. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Détermination des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Dans certains cas, les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier peuvent être classées à des niveaux différents dans la hiérarchie. La juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs et des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.

Niveau 2

Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, certains autres actifs, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.

Niveau 3

Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas directement observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés.

Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent des produits suivants :

- instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net : des investissements dans des fonds de couverture pour lesquels il existe certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, des titres de participation et de créance de sociétés privées, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données d'entrée importantes non observables sur des marchés;
- valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : titres de participation et de créance de sociétés privées;
- certains prêts dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données d'entrée importantes non observables sur des marchés;
- certains autres actifs (débiteurs) dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données d'entrée importantes non observables sur des marchés.

Transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours de l'exercice 2025, 145 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 4 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (20 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 1 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert pour l'exercice 2024). De plus, au cours de l'exercice 2025, 43 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 3 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 suite à l'évolution de conditions du marché (17 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 1 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert pour l'exercice 2024).

Au cours des exercices 2025 et 2024, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions du marché.

	Au 31 octobre 2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	6 019	10 959	–	16 978
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	7 667	–	7 667
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	973	1 695	–	2 668
Autres titres de créance	–	3 450	105	3 555
Titres de participation	114 055	2 444	751	117 250
	121 047	26 215	856	148 118
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	1 723	5 384	–	7 107
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	4 849	–	4 849
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	10 210	428	–	10 638
Autres titres de créance	–	1 139	–	1 139
Titres de participation	–	220	71	291
	11 933	12 020	71	24 024
Prêts	–	16 421	241	16 662
Autres				
Instruments financiers dérivés	2 052	10 359	104	12 515
Autres actifs – autres éléments	–	–	67	67
	135 032	65 015	1 339	201 386
Passifs financiers				
Dépôts ⁽¹⁾	–	39 917	–	39 917
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	7 044	6 213	–	13 257
Instruments financiers dérivés	1 798	14 100	86	15 984
Passifs relatifs à des créances cédées	–	13 191	–	13 191
Autres passifs – créditeurs et charges à payer	–	5	–	5
	8 842	73 426	86	82 354

177

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

				Au 31 octobre 2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 150	10 330	–	14 480
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	8 473	–	8 473
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 169	1 046	–	2 215
Autres titres de créance	–	3 030	60	3 090
Titres de participation	85 414	1 655	608	87 677
	90 733	24 534	668	115 935
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	170	5 048	–	5 218
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 900	–	2 900
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	4 805	186	–	4 991
Autres titres de créance	–	847	–	847
Titres de participation	–	359	307	666
	4 975	9 340	307	14 622
Prêts	–	14 767	205	14 972
Autres				
Instruments financiers dérivés	1 139	11 073	97	12 309
Autres actifs – autres éléments	–	1 976	83	2 059
	96 847	61 690	1 360	159 897
Passifs financiers				
Dépôts ⁽¹⁾	–	30 434	–	30 434
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	6 052	4 821	–	10 873
Instruments financiers dérivés	1 976	13 758	26	15 760
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 034	–	11 034
	8 028	60 047	26	68 101

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés liés aux dépôts évalués au coût amorti.

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Le tableau de la page suivante présente les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Au 31 octobre 2025

Au 31 octobre 2023					
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Titres de participation et autres titres de créance	927	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾	100 % 15 x	100 % 16 x
Prêts					
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	241	Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation Prime de liquidité	6,81 % 3,44 %	13,74 % 10,38 %
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats de taux d'intérêt	4	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	2,20 %	2,20 %
Contrats sur actions	90	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme	14 %	61 %
			Corrélation de marché	(1) %	100 %
			Prime de liquidité	4 %	8 %
Contrats sur dérivés de crédit	10	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	23 Pbs ⁽²⁾	60 Pbs ⁽²⁾
Autres actifs – autres éléments	67	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	13 %	13 %
	1 339				
Passifs financiers					
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats de taux d'intérêt	1	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	2,20 %	2,20 %
Contrats sur actions	74	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme	14 %	59 %
			Corrélation de marché	(92) %	99 %
			Prime de liquidité	4 %	8 %
Contrats sur dérivés de crédit	11	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	5 Pbs ⁽²⁾	60 Pbs ⁽²⁾
	86				

Au 31 octobre 2024

	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Titres de participation et autres titres de créance	975	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Flux de trésorerie actualisés	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Taux d'actualisation	100 % 13 x 5,50 %	100 % 17 x 13,20 %
Prêts					
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	205	Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation Prime de liquidité	7,31 % 3,53 %	14,50 % 10,62 %
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats sur actions	96	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché Prime de liquidité	14 % (48) % 8 %	58 % 100 % 12 %
Contrats sur dérivés de crédit	1	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	21 Pbs ⁽²⁾	60 Pbs ⁽²⁾
Autres actifs – autres éléments	83	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	13 %	13 %
	1 360				
Passifs financiers					
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats de taux d'intérêt	1	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	2,20 %	2,20 %
Contrats sur actions	22	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation de marché	13 % (88) %	49 % 98 %
Contrats dérivés de crédit	3	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	21 Pbs ⁽²⁾	60 Pbs ⁽²⁾
	26				

(1) BAIIA signifie bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

(2) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Données d'entrée non observables importantes des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Valeur de l'actif net

La valeur de l'actif net représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds, des administrateurs de conduits ou des commandités des sociétés en commandite. La valeur de l'actif net d'un fonds correspond à la juste valeur totale de l'actif moins le passif.

Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) et équivalence de prix

Les données d'entrée d'évaluation des titres de participation privés incluent des ratios basés sur les bénéfices. Ces ratios sont évalués en fonction de ratios d'entreprises comparables, et un ratio plus élevé résultera en une juste valeur plus élevée. L'équivalence de prix est un pourcentage du prix de marché établi en fonction de la liquidité du titre.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation représente la donnée utilisée pour porter les flux de trésorerie futurs à leur valeur actualisée. Une augmentation du taux d'actualisation donnera lieu à une diminution de la juste valeur.

Prime de liquidité

Une prime de liquidité peut être appliquée lorsqu'il existe peu ou pas de transactions sur lesquelles baser les évaluations. Une augmentation de la prime de liquidité donnera lieu à une diminution de la valeur.

Volatilité à long terme

La volatilité est une mesure de la variabilité future attendue des prix de marché. La volatilité est généralement observable sur le marché par le biais des prix de certaines options. Toutefois, la volatilité à long terme liée à des options, dont l'échéance est plus longue, peut ne pas être observable. Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme. Une volatilité à long terme plus élevée pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'instrument, selon les modalités de l'instrument.

Corrélation du marché

La corrélation est une mesure de la relation d'interdépendance entre deux variables différentes. Une corrélation positive implique que les variables ont tendance à évoluer dans la même direction, alors qu'une corrélation négative implique que les variables ont tendance à évoluer dans des directions opposées. La corrélation est utilisée pour l'évaluation d'instruments financiers dont les rendements futurs sont dépendants de plusieurs variables. Un changement dans la corrélation peut entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur selon les modalités de son rendement contractuel.

Écart de crédit

L'écart de crédit (ou de taux) est la différence entre le taux de rendement de l'instrument et un taux de rendement de référence. Les instruments de référence ont des notations de crédit élevées et des échéances similaires. L'écart de crédit représente donc le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs d'un actif et refléter le rendement de marché requis en fonction de la qualité du crédit liée aux flux de trésorerie estimés. Une augmentation de l'écart de crédit donnera lieu à une diminution de la valeur.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles.

Pour les titres de participation et autres titres de créance, la Banque fait varier des données non observables importantes, telles que la valeur de l'actif net ou le ratio valeur de l'entreprise/BAIIA et l'équivalence de prix, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 157 M\$ au 31 octobre 2025 (une augmentation ou une diminution de 169 M\$ au 31 octobre 2024).

Pour les prêts, la Banque fait varier des données non observables telles qu'une prime de liquidité, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 23 M\$ au 31 octobre 2025 (une augmentation ou une diminution de 26 M\$ au 31 octobre 2024).

Pour les instruments financiers dérivés, la Banque fait varier les données sur les volatilités à long terme, les corrélations du marché et les écarts de crédit, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur. Au 31 octobre 2025, pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur nette comptabilisée pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 87 M\$ (une augmentation ou une diminution de 54 M\$ au 31 octobre 2024).

Pour les autres actifs, la Banque fait varier des données non observables telles que le taux d'actualisation, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 3 M\$ au 31 octobre 2025 (une augmentation ou une diminution de 3 M\$ au 31 octobre 2024).

Les fourchettes raisonnables de juste valeur établies pour l'ensemble des instruments financiers classés dans le niveau 3 pourraient résulter en une augmentation ou une diminution du résultat net de 7 % au 31 octobre 2025 (une augmentation ou une diminution du résultat net de 7 % au 31 octobre 2024).

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

Exercice terminé le 31 octobre 2025				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et autres actifs	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾
Juste valeur au 31 octobre 2024	668	307	288	71
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	148	–	15	53
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	25	–	–
Achats	470	15	3	–
Ventes	(430)	(276)	(26)	–
Émissions	–	–	78	–
Règlements et autres	–	–	(50)	(92)
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	(4)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	(10)
Juste valeur au 31 octobre 2025	856	71	308	18
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2025 ⁽³⁾	89	–	2	53

Exercice terminé le 31 octobre 2024				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et autres actifs	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾
Juste valeur au 31 octobre 2023	551	378	290	(15)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁴⁾	103	–	9	(107)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	1	–	–
Achats	135	–	–	–
Ventes	(121)	(72)	(5)	–
Émissions	–	–	23	–
Règlements et autres	–	–	(29)	191
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	(3)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	5
Juste valeur au 31 octobre 2024	668	307	288	71
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2024 ⁽⁵⁾	90	–	9	(107)

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 216 M\$.

(3) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 144 M\$.

(4) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 5 M\$.

(5) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte non réalisée de 8 M\$.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception de ceux dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

	Au 31 octobre 2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Valeurs mobilières au coût amorti				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	420	10 308	–	10 728
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	4 113	–	4 113
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	115	224	–	339
Autres titres de créance	–	1 689	–	1 689
	535	16 334	–	16 869
Prêts, déduction faite des provisions	–	121 721	168 070	289 791
Passifs financiers				
Dépôts	–	395 685	–	395 685
Autres				
Passifs relatifs à des créances cédées	–	17 302	–	17 302
Autres passifs	–	–	–	–
Dettes subordonnées	–	3 529	–	3 529
	–	416 516	–	416 516

	Au 31 octobre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Valeurs mobilières au coût amorti				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	–	9 217	–	9 217
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 400	–	2 400
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	506	178	–	684
Autres titres de créance	–	2 250	–	2 250
	506	14 045	–	14 551
Prêts, déduction faite des provisions	–	100 618	128 996	229 614
Passifs financiers				
Dépôts	–	307 553	–	307 553
Autres				
Passifs relatifs à des créances cédées	–	17 011	–	17 011
Autres passifs	–	49	–	49
Dettes subordonnées	–	1 296	–	1 296
	–	325 909	–	325 909

Note 5 – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option de la juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certains passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées et des autres passifs ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 octobre 2025	Gains (pertes) non réalisés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	362	3	11
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	32 740	(1 764)	398
Passifs relatifs à des créances cédées	13 191	(133)	(40)
Autres passifs	5	–	–
	45 936	(1 897)	358
	Valeur comptable au 31 octobre 2024	Gains (pertes) non réalisés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	357	13	8
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	26 190	(2 526)	1 212
Passifs relatifs à des créances cédées	11 034	(213)	136
	37 224	(2 739)	1 348

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à une perte de 256 M\$ (perte de 485 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

Note 6 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

De façon générale, les instruments financiers dérivés hors bourse assujettis à des conventions-cadres de compensation de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* ou à d'autres ententes similaires ne satisfont pas aux critères de compensation dans le bilan consolidé, car le droit d'opérer une compensation est juridiquement exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

De façon générale, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées de même que les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées assujettis à des conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation s'ils confèrent seulement un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Toutefois, les transactions mentionnées ci-dessus peuvent être assujetties à des ententes contractuelles de compensation conclues avec des chambres de compensation. Si les critères de compensation sont respectés, ces transactions sont compensées dans le bilan consolidé. De plus, dans le cadre de ces transactions, la Banque peut donner ou recevoir des espèces ou d'autres instruments financiers utilisés comme instrument de garantie.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui sont compensés dans le bilan consolidé, car ils respectent les critères de compensation ainsi que sur ceux qui ne sont pas compensés et qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Au 31 octobre 2025						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé ⁽¹⁾	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽²⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽³⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	61 298	34 207	27 091	4 229	22 728	134
Instruments financiers dérivés	12 515	–	12 515	7 525	1 662	3 328
	73 813	34 207	39 606	11 754	24 390	3 462
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	75 563	34 207	41 356	4 229	37 043	84
Instruments financiers dérivés	15 984	–	15 984	7 525	6 045	2 414
	91 547	34 207	57 340	11 754	43 088	2 498
Au 31 octobre 2024						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé ⁽¹⁾	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽²⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽³⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	34 247	17 982	16 265	3 815	12 378	72
Instruments financiers dérivés	12 309	–	12 309	6 410	2 701	3 198
	46 556	17 982	28 574	10 225	15 079	3 270
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	56 159	17 982	38 177	3 815	34 309	53
Instruments financiers dérivés	15 760	–	15 760	6 410	5 256	4 094
	71 919	17 982	53 937	10 225	39 565	4 147

- (1) Comprennent les montants qui sont admissibles à la compensation. Au cours de l'exercice 2024, certains instruments financiers dérivés réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale ont été considérés comme réglés à la valeur du marché et non comme garantis à la valeur du marché. Les instruments financiers dérivés réglés à la valeur du marché sont réglés quotidiennement, ce qui donne lieu à la décomptabilisation des montants liés plutôt qu'à leur compensation.
- (2) Valeur comptable des instruments financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.
- (3) Excluant les garanties sous forme d'instruments non financiers.

Note 7 – Valeurs mobilières

Échéances contractuelles résiduelles des valeurs mobilières

Au 31 octobre					2025	2024
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	Total
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	1 393	10 708	4 877	–	16 978	14 480
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	279	2 478	4 910	–	7 667	8 473
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	443	1 250	975	–	2 668	2 215
Autres titres de créance	468	1 793	1 294	–	3 555	3 090
Titres de participation	–	–	–	117 250	117 250	87 677
	2 583	16 229	12 056	117 250	148 118	115 935
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	1 148	2 891	3 068	–	7 107	5 218
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	81	792	3 976	–	4 849	2 900
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	352	6 628	3 658	–	10 638	4 991
Autres titres de créance	131	277	731	–	1 139	847
Titres de participation	–	–	–	291	291	666
	1 712	10 588	11 433	291	24 024	14 622
Valeurs mobilières au coût amorti ⁽¹⁾						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	1 953	8 451	101	–	10 505	9 194
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	38	965	3 072	–	4 075	2 458
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	115	224	–	–	339	687
Autres titres de créance	1 172	367	147	–	1 686	2 269
	3 278	10 007	3 320	–	16 605	14 608

(1) Au 31 octobre 2025, les valeurs mobilières au coût amorti sont présentées déduction faite des provisions pour pertes de crédit de 13 M\$ (6 M\$ au 31 octobre 2024).

Qualité du crédit

Au 31 octobre 2025 et 2024, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont principalement classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe majoritairement dans la catégorie « Excellent ». Pour de plus amples renseignements sur le rapprochement des provisions pour pertes de crédit, se reporter à la note 8 afférente aux présents états financiers consolidés.

Note 7 – Valeurs mobilières (suite)

Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾

	Au 31 octobre 2025			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable ⁽²⁾
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	6 939	172	(4)	7 107
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	4 777	100	(28)	4 849
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	10 466	180	(8)	10 638
Autres titres de créance	1 149	13	(23)	1 139
Titres de participation	246	45	–	291
	23 577	510	(63)	24 024

	Au 31 octobre 2024			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable ⁽²⁾
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	5 166	96	(44)	5 218
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 894	45	(39)	2 900
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	4 986	37	(32)	4 991
Autres titres de créance	888	3	(44)	847
Titres de participation	591	77	(2)	666
	14 525	258	(161)	14 622

(1) Excluant l'incidence des opérations de couverture.

(2) Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (excluant les titres de participation) d'un montant de 3 M\$ au 31 octobre 2025 (3 M\$ au 31 octobre 2024), sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8 afférente aux présents états financiers consolidés.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est principalement de réaliser des revenus de dividendes. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, des revenus de dividendes de 30 M\$ ont été comptabilisés relativement à ces placements (41 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024), dont des montants de 19 M\$ pour les placements qui ont été vendus au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025 (7 M\$ pour les placements qui ont été vendus au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024).

	Exercice terminé le 31 octobre 2025			Exercice terminé le 31 octobre 2024		
	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au début	307	359	666	378	281	659
Variation de la juste valeur	25	45	70	1	58	59
Désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	15	102	117	–	253	253
Cessions ⁽¹⁾	(276)	(286)	(562)	(72)	(233)	(305)
Juste valeur à la fin	71	220	291	307	359	666

(1) La Banque a disposé de titres de participation de sociétés privées et publiques pour des raisons économiques.

Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2025 et 2024, la Banque a disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 524 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 (1 419 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024) et la Banque a comptabilisé des pertes de 4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 (des gains de 6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024) dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit

Les prêts sont comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti, selon les critères définis pour le classement des actifs financiers conformément à l'IFRS 9.

Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

Détermination des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

Prêts non dépréciés

Phase 1

Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.

Phase 2

Les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 2.

Prêts dépréciés

Phase 3

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.

DAC

Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

Gouvernance en matière de dépréciation

L'établissement des pertes de crédit attendues est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus de la dépréciation liée au risque de crédit. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe Gestion des risques. Tous les modèles utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

Ces modèles sont validés par des fonctions indépendantes de l'équipe qui produit le calcul. Les questions complexes de l'établissement de la méthodologie d'évaluation et des hypothèses sont examinées par un groupe constitué d'experts provenant de diverses fonctions. De plus, les données d'entrée et les hypothèses utilisées pour la détermination des pertes de crédit attendues sont révisées sur une base régulière.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées à l'aide de trois variables principales : 1) la probabilité de défaut (PD), 2) la perte en cas de défaut (PCD) et 3) l'exposition en cas de défaut (ECD). Aux fins comptables, la PD pour les 12 mois à venir et la PD pour la durée de vie représentent la probabilité de défaut d'un instrument financier au cours des 12 prochains mois et au cours de sa durée de vie, respectivement, en fonction des circonstances à la date du bilan et de la conjoncture économique à venir qui ont ou auront une incidence sur le risque de crédit. La PCD représente les pertes attendues en cas de défaut, en tenant compte de l'effet d'atténuation des biens affectés en garantie, de leur valeur de réalisation attendue et de l'effet de la valeur temps de l'argent. L'ECD représente le solde attendu en cas de défaut, en tenant compte des remboursements de principal et des versements d'intérêts entre la date du bilan et le moment du défaut, ainsi que de tout prélèvement attendu sur une facilité engagée. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont estimées en multipliant la PD pour les 12 mois à venir, la PCD et l'ECD. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont estimées en utilisant la PD pour la durée de vie.

Pour la plupart des instruments financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur une base individuelle. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont regroupés selon des caractéristiques de risque de crédit similaires, notamment le type d'instrument, l'emplacement géographique, le niveau de risque comparable, le secteur et l'industrie.

Données d'entrée, hypothèses et techniques d'estimation

La méthode utilisée par la Banque pour calculer les pertes de crédit attendues consiste d'abord à tirer parti des modèles réglementaires existants, puis à ajuster leurs paramètres aux fins de l'IFRS 9. Ces modèles présentent l'avantage d'avoir été testés et validés. De plus, le recours aux mêmes modèles de base, quel que soit l'objectif, permet d'uniformiser l'évaluation des risques. Ces modèles incorporent des données d'entrée, des hypothèses et des techniques d'estimation qui font appel à un haut degré de jugement de la direction. Les facteurs principaux contribuant aux variations des pertes de crédit attendues qui sont sujets au jugement de façon significative comprennent :

- la calibration aux paramètres réglementaires afin d'obtenir des paramètres prospectifs à un moment précis;
- la prévision des variables macroéconomiques pour des scénarios multiples et la pondération probabiliste de ces scénarios;
- la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit d'un prêt.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Principaux paramètres

Estimations de la PD

Comme l'objectif de la calibration réglementaire de la PD est d'aligner les données historiques sur le taux de défaut à long terme, des ajustements sont requis pour obtenir une PD prospective à un moment précis, comme l'exige l'IFRS 9. À cette fin, la Banque suit les étapes suivantes : 1) calibration à un moment précis, selon laquelle la PD du portefeuille est alignée sur le taux de défaut approprié. L'estimation de la PD qui en découle est généralement égale au taux de défaut de l'exercice précédent. Le taux de défaut de l'exercice précédent a été choisi pour la calibration effectuée à cette étape, car il représente souvent l'une des estimations les plus exactes et les plus appropriées du taux de défaut de l'exercice courant; 2) incorporation d'informations prospectives au moyen, entre autres, d'un facteur de calibration fondé sur les prévisions découlant des analyses de l'équipe responsable des tests de tension. Cette équipe prend en considération trois scénarios macroéconomiques et, pour chacun d'eux, produit une évaluation prospective pour les trois prochaines années.

Estimations de la PCD

La méthode d'estimation de la PCD consiste à utiliser, pour chacun des trois scénarios de prévisions macroéconomiques, la PCD attendue à partir des valeurs de PCD observées selon les tests de rétroaction, la PCD économique estimée et utilisée aux fins du calcul du capital économique et finalement la PCD estimée en période de crise économique utilisée aux fins de calcul du capital réglementaire.

Estimations de l'ECD

Pour les prêts à terme, la Banque utilise le montant de l'ECD attendue, ce qui correspond au solde anticipé à chaque moment précis. Le montant de l'ECD attendue décroît avec le temps en fonction des remboursements contractuels et anticipés. Pour les prêts renouvelables, le pourcentage de l'ECD est fondé sur le pourcentage estimé par le modèle réglementaire correspondant et est, par la suite, converti en dollars selon le solde autorisé.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée afin d'évaluer les pertes de crédit attendues est la durée de vie contractuelle restante. Pour les instruments financiers rotatifs sans maturité contractuelle, par exemple les cartes de crédit ou les marges de crédit, la durée de vie attendue est basée sur la durée comportementale des clients qui ont fait défaut ou qui ont fermé leur compte.

Incorporation d'informations prospectives

Le groupe Économie et Stratégie de la Banque a la responsabilité d'élaborer trois scénarios macroéconomiques et de recommander des pondérations de probabilité pour chacun. Il n'y a pas de scénario macroéconomique élaboré pour des portefeuilles spécifiques, le groupe Économie et Stratégie fournissant un ensemble de variables pour chacun des scénarios définis pour les trois prochaines années. Les PD sont également ajustées pour incorporer l'effet des hypothèses économiques (taux d'intérêt, taux de chômage, prévisions du PIB, prix du pétrole, indices des prix des logements, etc.) qui peuvent être liées statistiquement à des variations des PD ayant un impact au-delà des 12 prochains mois. Ces relations statistiques sont établies grâce aux processus mis en place pour les tests de tension. De plus, d'autres facteurs pertinents qui pourraient ne pas être adéquatement reflétés dans l'information utilisée pour calculer les PD, comme les retards de paiement et le fait de savoir si l'actif financier est soumis à un suivi additionnel dans le cadre du processus de la liste de surveillance pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux administrations publiques, sont pris en considération.

Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit d'un instrument financier

La Banque évalue si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale à chaque période de présentation de l'information financière, en tenant compte de la variation du risque de défaut sur la durée de vie restante de l'instrument financier. En effectuant une comparaison de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante établie à la date de présentation de l'information financière et de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante attendue établie lors de la comptabilisation initiale, la Banque détermine s'il y a une détérioration du prêt par rapport à ses conditions initiales. Comme la comparaison inclut un ajustement en fonction des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, la détérioration peut être causée par les facteurs suivants : i) détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective; ii) détérioration de la situation de l'emprunteur (défauts de paiement, détérioration de ses ratios financiers, etc.); ou iii) une combinaison des deux facteurs précédents. Les critères quantitatifs qui doivent permettre de déterminer une augmentation importante du risque de crédit correspondent à une série de planchers relatifs et absolus, et un filet de sécurité est également appliqué. Tous les instruments financiers en souffrance depuis plus de 30 jours sans avoir atteint 90 jours, sont transférés dans la phase 2, même si aucun autre critère n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante.

Qualité du crédit des prêts

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute aux 31 octobre 2025 et 2024 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter au tableau « Cotes internes de risque de défaut » à la page 87 de la section « Risque de crédit » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025.

Au 31 octobre 2025					
	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés	Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
	Phase 1	Phase 2			
Hypothécaires résidentiels					
Excellent	37 897	9	–	–	37 906
Bon	18 734	104	–	–	18 838
Satisfaisant	15 712	3 269	–	–	18 981
À signaler	453	719	–	–	1 172
Faible	91	240	–	–	331
Défaut	–	–	223	–	223
Approche NI	72 887	4 341	223	–	77 451
Approche standardisée	20 840	671	957	14 010	36 478
Valeur comptable brute	93 727	5 012	1 180	14 010	113 929
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	88	69	102	–	259
Valeur comptable	93 639	4 943	1 078	14 010	113 670
Aux particuliers					
Excellent	22 936	19	–	–	22 955
Bon	8 231	893	–	–	9 124
Satisfaisant	8 159	1 838	–	–	9 997
À signaler	2 339	921	–	–	3 260
Faible	51	308	–	–	359
Défaut	–	–	244	–	244
Approche NI	41 716	3 979	244	–	45 939
Approche standardisée	3 845	97	292	–	4 234
Valeur comptable brute	45 561	4 076	536	–	50 173
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	119	141	180	–	440
Valeur comptable	45 442	3 935	356	–	49 733
Créances sur cartes de crédit					
Excellent	357	–	–	–	357
Bon	491	–	–	–	491
Satisfaisant	909	29	–	–	938
À signaler	563	278	–	–	841
Faible	44	156	–	–	200
Défaut	–	–	–	–	–
Approche NI	2 364	463	–	–	2 827
Approche standardisée	189	6	–	–	195
Valeur comptable brute	2 553	469	–	–	3 022
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	43	114	–	–	157
Valeur comptable	2 510	355	–	–	2 865
Aux entreprises et aux administrations publiques					
Excellent	7 116	2	–	1 251	8 369
Bon	28 915	4	–	27	28 946
Satisfaisant	40 097	12 453	–	146	52 696
À signaler	303	1 986	–	–	2 289
Faible	–	550	–	–	550
Défaut	–	–	864	–	864
Approche NI	76 431	14 995	864	1 424	93 714
Approche standardisée	36 650	4 906	1 132	1 228	43 916
Valeur comptable brute	113 081	19 901	1 996	2 652	137 630
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	365	384	526	–	1 275
Valeur comptable	112 716	19 517	1 470	2 652	136 355
Total des prêts					
Valeur comptable brute	254 922	29 458	3 712	16 662	304 754
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	615	708	808	–	2 131
Valeur comptable	254 307	28 750	2 904	16 662	302 623

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Au 31 octobre 2024

Prêts non dépréciés			Prêts dépréciés	Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Phase 1	Phase 2				
Hypothécaires résidentiels					
Excellent	33 651	16	–	–	33 667
Bon	17 063	241	–	–	17 304
Satisfaisant	12 634	4 209	–	–	16 843
À signaler	358	800	–	–	1 158
Faible	70	300	–	–	370
Défaut	–	–	118	–	118
Approche NI	63 776	5 566	118	–	69 460
Approche standardisée	11 350	266	741	13 192	25 549
Valeur comptable brute	75 126	5 832	859	13 192	95 009
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	62	85	50	–	197
Valeur comptable	75 064	5 747	809	13 192	94 812
Aux particuliers					
Excellent	21 702	274	–	–	21 976
Bon	6 686	1 618	–	–	8 304
Satisfaisant	6 959	2 247	–	–	9 206
À signaler	2 111	845	–	–	2 956
Faible	53	279	–	–	332
Défaut	–	–	226	–	226
Approche NI	37 511	5 263	226	–	43 000
Approche standardisée	3 580	84	219	–	3 883
Valeur comptable brute	41 091	5 347	445	–	46 883
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	102	123	135	–	360
Valeur comptable	40 989	5 224	310	–	46 523
Créances sur cartes de crédit					
Excellent	551	–	–	–	551
Bon	399	–	–	–	399
Satisfaisant	729	28	–	–	757
À signaler	484	211	–	–	695
Faible	69	149	–	–	218
Défaut	–	–	–	–	–
Approche NI	2 232	388	–	–	2 620
Approche standardisée	141	–	–	–	141
Valeur comptable brute	2 373	388	–	–	2 761
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	42	114	–	–	156
Valeur comptable	2 331	274	–	–	2 605
Aux entreprises et aux administrations publiques					
Excellent	7 743	–	–	1 486	9 229
Bon	27 950	7	–	53	28 010
Satisfaisant	34 626	11 381	–	147	46 154
À signaler	255	1 770	–	–	2 025
Faible	2	481	2	–	485
Défaut	–	–	565	–	565
Approche NI	70 576	13 639	567	1 686	86 468
Approche standardisée	12 879	107	172	94	13 252
Valeur comptable brute	83 455	13 746	739	1 780	99 720
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	218	181	229	–	628
Valeur comptable	83 237	13 565	510	1 780	99 092
Total des prêts					
Valeur comptable brute	202 045	25 313	2 043	14 972	244 373
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	424	503	414	–	1 341
Valeur comptable	201 621	24 810	1 629	14 972	243 032

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des engagements hors bilan aux 31 octobre 2025 et 2024 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

Au 31 octobre	2025				2024			
	Phase 1	Phase 2	Dépréciés	Total	Phase 1	Phase 2	Dépréciés	Total
Engagements hors bilan ⁽¹⁾								
Particuliers								
Excellent	16 332	13	–	16 345	16 159	113	–	16 272
Bon	5 083	321	–	5 404	3 492	415	–	3 907
Satisfaisant	1 771	236	–	2 007	1 095	249	–	1 344
À signaler	468	133	–	601	381	112	–	493
Faible	20	44	–	64	30	35	–	65
Défaut	–	–	2	2	–	–	1	1
Autres que particuliers								
Excellent	13 887	–	–	13 887	13 071	–	–	13 071
Bon	25 144	8	–	25 152	22 547	–	–	22 547
Satisfaisant	17 682	6 376	–	24 058	15 513	6 351	–	21 864
À signaler	29	193	–	222	24	278	–	302
Faible	8	125	–	133	2	52	–	54
Défaut	–	–	25	25	–	–	27	27
Approche NI	80 424	7 449	27	87 900	72 314	7 605	28	79 947
Approche standardisée	28 306	406	83	28 795	18 968	–	–	18 968
Exposition totale	108 730	7 855	110	116 695	91 282	7 605	28	98 915
Provisions pour pertes de crédit	178	84	6	268	142	72	–	214
Exposition totale, déduction faite des provisions	108 552	7 771	104	116 427	91 140	7 533	28	98 701

(1) Correspondent aux lettres de garantie et lettres de crédit documentaire, aux engagements inutilisés et aux facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit.

Prêts en souffrance mais non dépréciés ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2025				2024			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques
En souffrance mais non dépréciés								
De 31 à 60 jours	366	126	34	194	179	121	30	76
De 61 à 90 jours	101	52	18	68	82	48	14	33
Plus de 90 jours ⁽²⁾	–	–	41	–	–	–	35	–
	467	178	93	262	261	169	79	109

(1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

(2) Tous les prêts en souffrance de plus de 90 jours, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont considérés comme étant dépréciés (phase 3).

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Prêts dépréciés

Au 31 octobre	2025			2024		
	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets
Hypothécaires résidentiels	1 180	102	1 078	859	50	809
Aux particuliers	536	180	356	445	135	310
Créances sur cartes de crédit ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques	1 996	526	1 470	739	229	510
	3 712	808	2 904	2 043	414	1 629

(1) Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours et elles sont radiées simultanément.

Exposition maximale au risque de crédit des prêts dépréciés

Le tableau suivant présente le montant d'exposition maximale au risque de crédit des prêts dépréciés ainsi que le pourcentage de l'exposition couvert par des exigences de garantie. Les principaux types de sûretés et de garanties détenues pour chaque catégorie de prêts sont également présentés.

Au 31 octobre	2025		2024		Types de sûretés et garanties
	Prêts dépréciés bruts	Pourcentage de couverture ⁽¹⁾	Prêts dépréciés bruts	Pourcentage de couverture ⁽¹⁾	
Hypothécaires résidentiels	1 180	90 %	859	85 %	Immeubles résidentiels
Aux particuliers	536	37 %	445	41 %	Immeubles, terrains et automobiles
Aux entreprises et aux administrations publiques	1 996	77 %	739	72 %	Immeubles, terrains, équipements, garanties gouvernementales et bancaires

(1) Le ratio est calculé sur une base de moyenne pondérée en utilisant la valeur estimative des sûretés et des garanties détenues pour les prêts dépréciés bruts, pour chaque catégorie de prêts présentée. La valeur des sûretés et des garanties détenues pour un prêt spécifique peut excéder le solde du prêt, et si tel est le cas, le ratio présenté est plafonné à 100 %.

Provisions pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

Exercice terminé le 31 octobre 2025						
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2024	Dotations aux pertes de crédit	Radiations ⁽¹⁾	Dispositions	Recouvrements et autres	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2025
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières ^{(2) (3)}	9	2	–	–	–	11
Valeurs mobilières ⁽³⁾						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	3	–	–	–	–	3
Au coût amorti ⁽²⁾	6	7	–	–	–	13
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Prêts ⁽⁵⁾						
Hypothécaires résidentiels	197	79	(24)	–	7	259
Aux particuliers	360	255	(187)	–	12	440
Créances sur cartes de crédit	156	110	(128)	–	19	157
Aux entreprises et aux administrations publiques	628	739	(179)	–	87	1 275
	1 341	1 183	(518)	–	125	2 131
Autres actifs ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan ⁽⁶⁾						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	21	4	–	–	–	25
Engagements inutilisés	188	48	–	–	–	236
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	5	2	–	–	–	7
	214	54	–	–	–	268
	1 573	1 246	(518)	–	125	2 426

Exercice terminé le 31 octobre 2024						
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2023	Dotations aux pertes de crédit	Radiations ⁽¹⁾	Dispositions	Recouvrements et autres	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2024
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières ^{(2) (3)}	10	(1)	–	–	–	9
Valeurs mobilières ⁽³⁾						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	3	–	–	–	–	3
Au coût amorti ⁽²⁾	4	2	–	–	–	6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Prêts ⁽⁵⁾						
Hypothécaires résidentiels	154	46	(4)	(2)	3	197
Aux particuliers	271	198	(121)	–	12	360
Créances sur cartes de crédit	139	113	(111)	–	15	156
Aux entreprises et aux administrations publiques	567	226	(185)	–	20	628
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	53	(53)	–	–	–	–
	1 184	530	(421)	(2)	50	1 341
Autres actifs ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan ⁽⁶⁾						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	16	5	–	–	–	21
Engagements inutilisés	152	36	–	–	–	188
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	8	(3)	–	–	–	5
	176	38	–	–	–	214
	1 377	569	(421)	(2)	50	1 573

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 259 M\$ (172 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024).

(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.

(3) Aux 31 octobre 2025 et 2024, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit majoritairement dans la catégorie « Excellent ».

(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.

(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.

(6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

Exercice terminé le 31 octobre	2025				2024			
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Phase 1	Phase 2			Phase 1	Phase 2		
Hypothécaires résidentiels								
Solde au début	62	85	50	197	69	93	(8)	154
Créations ou acquisitions ⁽²⁾	28	–	–	28	13	–	–	13
Transferts ⁽³⁾ :								
Vers la phase 1	64	(49)	(15)	–	58	(50)	(8)	–
Vers la phase 2	(7)	32	(25)	–	(9)	28	(19)	–
Vers la phase 3	–	(15)	15	–	(1)	(26)	27	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽⁴⁾	(57)	21	104	68	(57)	59	62	64
Décomptabilisation ⁽⁵⁾	(3)	(5)	(9)	(17)	(7)	(7)	(11)	(25)
Changements de modèles	–	–	–	–	(2)	(12)	8	(6)
Dotations aux pertes de crédit	25	(16)	70	79	(5)	(8)	59	46
Radiations	–	–	(24)	(24)	–	–	(4)	(4)
Dispositions	–	–	–	–	(2)	–	–	(2)
Recouvrements	–	–	8	8	–	–	3	3
Variations des taux de change et autres	1	–	(2)	(1)	–	–	–	–
Solde à la fin	88	69	102	259	62	85	50	197
Comprend :								
Montants utilisés	88	69	102	259	62	85	50	197
Engagements inutilisés ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–
Aux particuliers								
Solde au début	107	127	135	369	95	114	72	281
Créations ou acquisitions ⁽²⁾	54	–	–	54	36	–	–	36
Transferts ⁽³⁾ :								
Vers la phase 1	96	(87)	(9)	–	106	(96)	(10)	–
Vers la phase 2	(39)	46	(7)	–	(26)	33	(7)	–
Vers la phase 3	(2)	(84)	86	–	(1)	(74)	75	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽⁴⁾	(83)	158	158	233	(94)	165	117	188
Décomptabilisation ⁽⁵⁾	(8)	(14)	(8)	(30)	(10)	(14)	(5)	(29)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	(1)	3	2
Dotations aux pertes de crédit	18	19	220	257	11	13	173	197
Radiations	–	–	(187)	(187)	–	–	(121)	(121)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	16	16	–	–	15	15
Variations des taux de change et autres	–	–	(4)	(4)	1	–	(4)	(3)
Solde à la fin	125	146	180	451	107	127	135	369
Comprend :								
Montants utilisés	119	141	180	440	102	123	135	360
Engagements inutilisés ⁽⁶⁾	6	5	–	11	5	4	–	9

(1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2025 est de 398 M\$ (aucun prêt DAC n'avait été acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2024). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.

(2) Incluent les provisions pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés acquis de CWB. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3.

(3) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.

(4) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

(5) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuables aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).

(6) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Exercice terminé le 31 octobre	2025				2024			
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Phase 1	Phase 2			Phase 1	Phase 2		
Créances sur cartes de crédit								
Solde au début	70	141	–	211	59	127	–	186
Créations ou acquisitions ⁽²⁾	17	–	–	17	12	–	–	12
Transferts ⁽³⁾ :								
Vers la phase 1	130	(130)	–	–	110	(110)	–	–
Vers la phase 2	(24)	24	–	–	(20)	20	–	–
Vers la phase 3	–	(66)	66	–	(1)	(46)	47	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽⁴⁾	(109)	187	43	121	(90)	147	49	106
Décomptabilisation ⁽⁵⁾	(3)	(2)	–	(5)	(2)	(1)	–	(3)
Changements de modèles	–	–	–	–	2	4	–	6
Dotations aux pertes de crédit	11	13	109	133	11	14	96	121
Radiations	–	–	(128)	(128)	–	–	(111)	(111)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	19	19	–	–	15	15
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin	81	154	–	235	70	141	–	211
Comprend :								
Montants utilisés	43	114	–	157	42	114	–	156
Engagements inutilisés ⁽⁶⁾	38	40	–	78	28	27	–	55
Aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde au début	308	215	229	752	251	220	244	715
Créations ou acquisitions ⁽²⁾	384	–	–	384	135	–	–	135
Transferts ⁽³⁾ :								
Vers la phase 1	70	(68)	(2)	–	54	(52)	(2)	–
Vers la phase 2	(191)	208	(17)	–	(52)	60	(8)	–
Vers la phase 3	(2)	(22)	24	–	(1)	(10)	11	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽⁴⁾	(22)	149	404	531	(39)	28	154	143
Décomptabilisation ⁽⁵⁾	(74)	(65)	(14)	(153)	(40)	(26)	(6)	(72)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	(5)	1	(4)
Dotations aux pertes de crédit	165	202	395	762	57	(5)	150	202
Radiations	–	–	(179)	(179)	–	–	(185)	(185)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	97	97	–	–	23	23
Variations des taux de change et autres	–	–	(10)	(10)	–	–	(3)	(3)
Solde à la fin	473	417	532	1 422	308	215	229	752
Comprend :								
Montants utilisés	365	384	526	1 275	218	181	229	628
Engagements inutilisés ⁽⁶⁾	108	33	6	147	90	34	–	124
Total des provisions pour pertes de crédit à la fin ⁽⁷⁾	767	786	814	2 367	547	568	414	1 529
Comprend :								
Montants utilisés	615	708	808	2 131	424	503	414	1 341
Engagements inutilisés ⁽⁶⁾	152	78	6	236	123	65	–	188

- (1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2025 est de 398 M\$ (aucun prêt DAC n'avait été acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2024). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
- (2) Incluent les provisions pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés acquis de CWB. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3.
- (3) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
- (4) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
- (5) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
- (6) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
- (7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

**Répartition des prêts bruts et dépréciés par catégorie d'emprunteurs
selon les catégories d'actifs de Bâle**

	2025						2024			
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre			Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre
	Prêts bruts	Prêts dépréciés	Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾	Dotations aux pertes de crédit	Radiations	Prêts bruts	Prêts dépréciés	Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾	Dotations aux pertes de crédit	Radiations
Particuliers										
Hypothèques résidentielles ⁽²⁾	123 534	1 126	98	68	24	104 912	894	51	55	3
Crédits rotatifs admissibles ⁽³⁾	4 454	20	14	127	159	4 148	27	21	115	130
Autres prêts aux particuliers ⁽⁴⁾	19 365	646	193	211	155	18 037	454	129	171	103
	147 353	1 792	305	406	338	127 097	1 375	201	341	236
Autres que particuliers										
Agriculture	11 590	146	19	6	6	9 192	84	16	12	–
Pétrole et gaz	2 653	12	3	(9)	–	1 913	–	–	–	–
Mines	1 971	60	20	2	–	2 062	38	17	17	–
Services publics	12 389	98	4	4	–	12 528	–	–	–	–
Constructions non immobilières ⁽⁵⁾	2 179	41	32	1	–	1 864	38	31	–	–
Fabrication	9 926	269	121	137	72	8 064	93	45	32	37
Commerce de gros	4 732	67	27	24	16	3 145	48	17	42	64
Commerce de détail	6 000	143	57	48	6	4 229	13	6	–	13
Transports	6 417	119	18	23	21	3 253	71	6	4	7
Communications	3 524	30	11	23	39	2 557	22	9	(11)	9
Services financiers	18 660	151	39	19	–	12 775	66	16	11	–
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽⁶⁾	43 927	612	89	62	4	30 848	113	26	22	2
Services professionnels	4 099	36	16	13	2	3 879	18	4	1	2
Éducation et soins de santé	4 907	31	12	4	10	3 487	49	13	6	50
Autres services	13 066	104	34	24	4	7 357	12	7	1	1
Gouvernements	2 136	–	–	–	–	1 853	–	–	–	–
Autres	9 225	1	1	1	–	8 270	3	–	–	–
	157 401	1 920	503	382	180	117 276	668	213	137	185
	304 754	3 712	808	788	518	244 373	2 043	414	478	421
Phases 1, 2 et engagements hors bilan dépréciés ⁽⁷⁾				458					91	
				1 246	518				569	421

(1) Provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés.

(2) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(3) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(4) Incluant les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(5) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(6) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de cinq logements ou plus et les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(7) Incluant les dotations aux pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan.

Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés lors de l'estimation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts. Pour chacun des scénarios, soit le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, la moyenne des valeurs des 12 prochains mois (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 1) et la moyenne des valeurs de la période restante prévue (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 2) du facteur macroéconomique sont présentées.

Au 31 octobre 2025						
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques ⁽¹⁾						
Croissance du PIB ⁽²⁾	1,5 %	1,9 %	1,8 %	2,1 %	(6,3) %	2,7 %
Taux de chômage	7,2 %	6,6 %	6,7 %	5,9 %	9,2 %	8,4 %
Croissance de l'indice des prix des logements ⁽²⁾	0,3 %	2,4 %	9,7 %	2,4 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB ⁽³⁾	1,6 %	1,6 %	1,4 %	1,4 %	3,3 %	2,4 %
Croissance du S&P/TSX ^{(2) (4)}	5,0 %	2,8 %	12,1 %	3,2 %	(30,5) %	7,5 %
Prix du pétrole WTI ⁽⁵⁾ (en \$ US par baril)	62	69	74	75	39	47

Au 31 juillet 2025						
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques ⁽¹⁾						
Croissance du PIB ⁽²⁾	0,9 %	2,0 %	2,2 %	2,1 %	(5,9) %	2,7 %
Taux de chômage	7,2 %	6,7 %	6,7 %	6,0 %	9,2 %	8,5 %
Croissance de l'indice des prix des logements ⁽²⁾	(2,7) %	2,6 %	9,7 %	2,4 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB ⁽³⁾	1,8 %	1,6 %	1,5 %	1,4 %	3,3 %	2,4 %
Croissance du S&P/TSX ^{(2) (4)}	2,5 %	2,8 %	8,1 %	3,2 %	(31,0) %	7,5 %
Prix du pétrole WTI ⁽⁵⁾ (en \$ US par baril)	62	69	74	75	36	45

Au 31 octobre 2024						
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques ⁽¹⁾						
Croissance du PIB ⁽²⁾	1,2 %	2,0 %	1,9 %	2,1 %	(5,2) %	2,7 %
Taux de chômage	7,3 %	6,7 %	6,5 %	5,8 %	8,7 %	7,9 %
Croissance de l'indice des prix des logements ⁽²⁾	4,1 %	2,6 %	7,7 %	2,4 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB ⁽³⁾	2,2 %	1,9 %	1,7 %	1,6 %	3,4 %	2,6 %
Croissance du S&P/TSX ^{(2) (4)}	(3,8) %	2,7 %	4,0 %	3,0 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI ⁽⁵⁾ (en \$ US par baril)	71	75	89	84	45	55

(1) Tous les facteurs macroéconomiques sont basés sur l'économie du Canada, sauf indication contraire.

(2) Le taux de croissance est annualisé.

(3) Rendement des obligations de sociétés notées BBB, moins le rendement du taux des obligations du gouvernement du Canada à échéance 10 ans.

(4) Indice boursier principal au Canada.

(5) Indice *West Texas Intermediate* (WTI) couramment utilisé comme référence du prix du pétrole.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux particuliers sont le taux de chômage et la croissance de l'indice des prix des logements, pour l'économie du Canada ou du Québec. Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques sont le taux de chômage, l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB, la croissance du S&P/TSX et le prix du pétrole WTI.

Une augmentation du taux de chômage ou de l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB entraînera généralement une hausse des provisions pour pertes de crédit, alors qu'une augmentation des autres facteurs macroéconomiques (le PIB, le S&P/TSX, l'indice des prix des logements et le prix du pétrole WTI) entraînera généralement une baisse des provisions pour pertes de crédit.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, l'évolution des facteurs macroéconomiques a été favorable pour les variables financières et essentiellement stable pour l'économie. Somme toute, le contexte demeure périlleux et l'incertitude reste élevée.

L'économie canadienne reste fragilisée par l'incertitude entourant les droits de douane. Le taux de chômage est en hausse et l'économie, après s'être contractée au deuxième trimestre de 2025, ne devrait pas faire mieux qu'un rebond modeste au troisième trimestre de 2025, alors que les intentions d'investissement et d'embauche restent faibles. Ce n'est pas surprenant, car les entreprises sont dans le brouillard quant à leur accès au marché américain, en raison des tensions commerciales actuelles, mais aussi du dénouement incertain du processus de renouvellement de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) en 2026. Dans ce contexte, la Banque du Canada apporte son soutien en abaissant encore davantage les taux d'intérêt, mais il est difficile d'en faire davantage, car l'inflation reste un peu trop élevée pour l'instant. Alors que les mesures de représailles contre le protectionnisme américain ont été limitées, la croissance économique demeure résiliente aux États-Unis et devrait rester solide en 2026, soutenue par un important stimulus budgétaire et des conditions financières favorables. Les risques de surchauffe sont élevés, ce qui pourrait empêcher la Réserve fédérale américaine de livrer les baisses de taux d'intérêt anticipées par le marché.

Dans le scénario de base, le taux de chômage au Canada s'élèverait à 7,1 % après 12 mois, soit une augmentation de 0,1 point de pourcentage. En marge de la stagnation du marché de l'emploi, les prix de l'immobilier font du sur place, l'incertitude économique freinant l'ardeur des acheteurs potentiels. De fait, les prix des logements augmentent de 0,3 % sur un an. Le S&P/TSX se situe à 29 566 points après un an, et le pétrole à 64 \$ US.

Dans le scénario optimiste, les tensions commerciales s'estompent et les conflits géopolitiques se résorbent, renforçant ainsi la confiance. L'inflation continue de se modérer, les banquiers centraux ayant réussi à la juguler sans endommager considérablement l'économie. Cela leur permet de réaliser une réduction supplémentaire des taux d'intérêt. Les gouvernements canadien et américain maintiennent la croissance de leurs dépenses. Comme le marché du travail résiste, les dépenses de consommation restent relativement résilientes. Les prix des logements s'apprécient fortement sur fond d'une croissance économique honorable et d'amélioration du marché du travail. Après un an, le taux de chômage dans ce scénario est plus favorable que dans le scénario de base (6 dixièmes de moins). Les prix des logements sont en hausse de 9,7 %, le S&P/TSX se situe à 31 561 points après un an, et le pétrole à 75 \$ US.

Dans le scénario pessimiste, des tarifs douaniers généralisés sont imposés au Canada, mais celui-ci limite les représailles pour ne pas générer trop d'inflation. La banque centrale réduit fortement les taux d'intérêt, mais la baisse de la demande et l'incertitude se traduisent par une forte réduction des investissements des entreprises, qui, en conséquence, réduisent leurs effectifs. Compte tenu des contraintes budgétaires, les gouvernements sont incapables de soutenir les ménages et les entreprises comme ils l'ont fait pendant la pandémie. La situation géopolitique reste préoccupante, avec le risque d'une aggravation des conflits. La contraction de l'économie pousse le chômage à 10,0 % après 12 mois. Les prix des logements se contractent fortement (-13,9 %). Après un an, le S&P/TSX se situe à 19 563 points et le pétrole à 33 \$ US.

En raison de l'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit, la Banque a exercé un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues.

Analyse de sensibilité des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés

Scénarios

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 octobre 2025, c'est-à-dire avec une pondération probabiliste des trois scénarios, avec les provisions pour pertes de crédit résultant des simulations comme si chaque scénario avait été pondéré à 100 %.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Solde au 31 octobre 2025	1 553
Simulations	
Scénario optimiste à 100 %	1 084
Scénario de base à 100 %	1 235
Scénario pessimiste à 100 %	1 971

Migration

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 octobre 2025, et une simulation si tous les prêts non dépréciés avaient été classés dans la phase 1.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Solde au 31 octobre 2025	1 553
Simulation	
Prêts non dépréciés dans la phase 1	1 240

Contrats de location-financement

Dans le cadre de l'acquisition de CWB, la Banque a acquis des contrats de location-financement d'un montant à la juste valeur de 3 625 M\$. Au 31 octobre 2025, le montant comptabilisé à titre d'investissement net dans les contrats de location-financement inclus dans les prêts aux entreprises et aux administrations publiques est de 3 659 M\$ et le montant des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisé est de 50 M\$.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'échéance des paiements de location non actualisés et l'investissement net dans les contrats de location-financement.

	Au 31 octobre 2025
1 an ou moins	1 345
Plus de 1 an à 2 ans	1 068
Plus de 2 ans à 3 ans	770
Plus de 3 ans à 4 ans	473
Plus de 4 ans à 5 ans	233
Plus de 5 ans	61
Paiements de location non actualisés	3 950
Revenus d'intérêts non acquis	(291)
Investissement net dans les contrats de location-financement ⁽¹⁾	3 659

(1) Les revenus d'intérêts totalisent 112 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025.

Note 9 – Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs financiers. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis. La nature de ces transactions est décrite ci-dessous.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Dans le cadre des opérations de vente de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières en vertu d'ententes de prêt de titres, la Banque transfère des actifs financiers à des tierces parties selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Les tierces parties peuvent avoir un droit non limité de revendre ou de nantir à nouveau les actifs financiers reçus. Si des garanties sous forme d'espèces sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre le montant en espèces, et elles sont incluses dans la rubrique *Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées* du bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de garantie, la Banque ne les comptabilise pas dans le bilan consolidé.

Transferts d'actifs financiers

Dans le cadre des programmes de titrisation de la SCHL, la Banque vend des titres LNH adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières à des tiers, incluant à la FCH. Dans le cadre du programme OHC, la FCH finance l'achat de ces titres par l'émission d'obligations hypothécaires assurées dont la garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés. Comme certains de ces transferts ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation, le montant en espèces reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté à la rubrique *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé.

Pour certains autres transferts, la Banque a déterminé qu'ils sont admissibles à la décomptabilisation, car elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs financiers. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a décomptabilisé des prêts hypothécaires titrisés pour un montant de 910 M\$ (308 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024).

Note 9 – Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés (suite)

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

Au 31 octobre	2025	2024
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	134 671	110 614
Prêts hypothécaires résidentiels	24 079	24 015
	158 750	134 629
Valeur comptable des passifs associés ⁽²⁾	87 251	70 423
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	134 671	110 614
Prêts hypothécaires résidentiels	23 523	23 760
	158 194	134 374
Juste valeur des passifs associés ⁽²⁾	87 167	70 091

- (1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs financiers de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.
- (2) Les passifs associés comprennent les passifs relatifs à des créances cédées et les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 27 226 M\$ au 31 octobre 2025 (13 805 M\$ au 31 octobre 2024). Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus, car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 18 889 M\$ avant l'incidence de compensation pour un montant de 6 981 M\$ au 31 octobre 2025 (14 113 M\$ avant l'incidence de compensation d'un montant de 4 177 M\$ au 31 octobre 2024).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

Au 31 octobre	2025	2024
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à des tiers	24 990	25 557
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	64 533	46 716
Valeurs mobilières prêtées	69 227	62 356
	158 750	134 629

Note 10 – Immobilisations corporelles

	Biens détenus						Droits d'utilisation	Total
	Terrains	Immeuble du siège social en construction	Immeubles	Équipements informatiques	Matériel et mobilier	Améliorations locatives	Biens immobiliers	
Coût								
Au 31 octobre 2023	74	256	436	317	116	396	863	2 458
Entrées et modifications ⁽¹⁾	16	119	141	104	12	51	66	509
Dispositions	–	–	(2)	(3)	(1)	(4)	–	(10)
Transferts ⁽²⁾	–	(375)	321	24	30	–	–	–
Immobilisations entièrement amorties	–	–	(1)	(60)	(2)	(15)	(54)	(132)
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	2	–	–	1	3
Au 31 octobre 2024	90	–	895	384	155	428	876	2 828
Entrées et modifications	–	–	33	71	28	101	116	349
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises ⁽³⁾	2	–	17	11	11	50	135	226
Dispositions	–	–	(1)	(5)	(1)	(10)	(17)	(17)
Immobilisations entièrement amorties	–	–	–	(34)	(8)	(19)	(13)	(74)
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	1	–	1	2	4
Au 31 octobre 2025	92	–	944	428	185	551	1 116	3 316
Amortissement cumulé								
Au 31 octobre 2023			35	183	55	180	413	866
Amortissement de l'exercice			30	58	15	35	95	233
Dispositions			(2)	(3)	(1)	(4)	–	(10)
Pertes de valeur ⁽⁴⁾			–	–	–	–	2	2
Immobilisations entièrement amorties			(1)	(60)	(2)	(15)	(54)	(132)
Incidence de la conversion de devises			–	–	–	–	1	1
Au 31 octobre 2024			62	178	67	196	457	960
Amortissement de l'exercice			35	73	21	45	107	281
Dispositions			–	(5)	(1)	(9)	–	(15)
Pertes de valeur ⁽⁴⁾			–	–	–	–	2	2
Immobilisations entièrement amorties			–	(34)	(8)	(19)	(13)	(74)
Incidence de la conversion de devises			–	–	–	–	–	–
Au 31 octobre 2025			97	212	79	213	553	1 154
Valeur comptable au 31 octobre 2024	90	–	833	206	88	232	419	1 868
Valeur comptable au 31 octobre 2025	92	–	847	216	106	338	563	2 162

- (1) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque avait acquis des espaces de bureaux et commerciaux de l'édifice situé au 700, rue Saint-Jacques à Montréal.
- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque avait terminé son déménagement vers le nouvel immeuble du siège social qui était en construction. Par conséquent, tous les montants relatifs aux composantes significatives ont été transférés dans les catégories d'immobilisations corporelles correspondantes.
- (3) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a enregistré des pertes de valeur de 2 M\$ liées aux actifs au titre de droits d'utilisation (2 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024). Ces pertes de valeur ont été comptabilisées au poste *Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation* de l'état consolidé des résultats et présentées dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

Actifs loués en vertu de contrats de location simple

La Banque a conclu des contrats de location simple concernant certains immeubles dans le cadre desquels elle agit à titre de bailleur. Ces contrats ont une durée variant d'un an à cinq ans et ne comportent aucune option d'achat à prix de faveur et aucun loyer conditionnel.

Le montant des paiements minimaux futurs à recevoir relativement aux contrats de location simple totalise 4 M\$ et comprend des revenus de sous-location de 3 M\$ liés aux droits d'utilisation de biens immobiliers.

Note 10 – Immobilisations corporelles (suite)

Contrats de location comptabilisés à l'état consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 octobre	2025	2024
Charge d'intérêt	23	17
Charge liée aux contrats de location de faible valeur ⁽¹⁾	13	11
Charge relative aux paiements variables	100	80
Revenus de location et de sous-location ⁽²⁾	4	4

(1) La charge représente les paiements au titre des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur qui font partie des exemptions permises par les mesures de simplification de l'IFRS 16.

(2) Les montants pour les exercices terminés les 31 octobre 2025 et 2024 comprennent 2 M\$ de paiements de loyers variables.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025, les sorties de trésorerie liées aux contrats de location s'élèvent à 212 M\$ (2024 : 218 M\$).

Note 11 – Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) et par secteur d'exploitation pour les exercices terminés les 31 octobre 2025 et 2024.

	Particuliers et Entreprises ⁽¹⁾			Gestion de patrimoine				Marchés des capitaux ⁽²⁾	FSEU&I			Autres	Total
	Particuliers ⁽²⁾	Entreprises ⁽²⁾	Total	Solutions aux tiers ⁽²⁾	Courtage en valeurs mobilières ⁽²⁾	Solutions gérées ⁽²⁾	Total		Credigy Ltd. ⁽²⁾	Advanced Bank of Asia Limited ⁽²⁾	Total	Technologie Flinks inc. ⁽²⁾	
Solde au 31 octobre 2023	54	–	54	256	434	269	959	235	34	138	172	101	1 521
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	1
Solde au 31 octobre 2024	54	–	54	256	434	269	959	235	34	139	173	101	1 522
Acquisitions ⁽³⁾	181	1 208	1 389	8	16	24	48	140	–	–	–	–	1 577
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	2	–	2
Solde au 31 octobre 2025	235	1 208	1 443	264	450	293	1 007	375	35	140	175	101	3 101

(1) À la suite de l'acquisition de CWB, l'UGT Particuliers et Entreprises a été séparée en deux UGT distinctes : Particuliers et Entreprises. Le goodwill affecté à l'UGT Particuliers et Entreprises avant la modification était uniquement attribuable aux activités de services bancaires offerts aux particuliers ainsi qu'aux activités d'assurances. Par conséquent, aucune portion du goodwill qui était affectée à l'UGT Particuliers et Entreprises avant la modification n'est attribuable aux activités liées aux Entreprises.

(2) Constitue une UGT.

(3) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3.

Test de dépréciation du goodwill et hypothèses importantes

Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au cours des exercices terminés les 31 octobre 2025 et 2024, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est basée sur la valeur d'utilité qui est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés après impôts. L'estimation des flux de trésorerie futurs après impôts est basée sur une période de cinq ans, soit la période de référence utilisée pour les prévisions financières les plus récentes approuvées par la direction. Les flux de trésorerie au-delà de cette période font l'objet d'une extrapolation au moyen de taux de croissance à long terme.

Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé est calculé en tenant compte du coût de financement de la dette ainsi que du coût lié aux capitaux propres de la Banque. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital de la Banque et reflète le risque spécifique de l'UGT. Le taux de croissance à long terme utilisé dans le calcul des flux de trésorerie estimés actualisés est basé sur le taux de croissance des prévisions financières, auquel s'ajoute une prime de risque. Le taux est constant sur l'ensemble de la période de cinq ans pour laquelle les flux de trésorerie ont été déterminés. La détermination des taux de croissance tient compte, entre autres, des taux de croissance passés, de la tendance économique, de l'inflation, de la concurrence et de l'impact des initiatives stratégiques de la Banque. Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation (après impôts) utilisé au 31 octobre 2025 est de 9,59 % (9,72 % au 31 octobre 2024) et le taux de croissance à long terme varie, selon l'UGT visée, de 2 % à 5 % aux 31 octobre 2025 et 2024.

L'estimation de la valeur d'utilité d'une UGT nécessite un jugement important relativement aux données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés. La Banque effectue des analyses de sensibilité en faisant varier à la hausse de 1 % le taux d'actualisation après impôts et à la baisse de 1 % les taux de croissance finaux. Ces analyses de sensibilité démontrent qu'un changement raisonnable d'hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur d'utilité.

Immobilisations incorporelles

	Durée d'utilité indéterminée			Durée d'utilité déterminée				Total	
	Contrats de gestion ⁽¹⁾	Marque de commerce	Total	Logiciels générés à l'interne ⁽²⁾	Autres logiciels	Immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base	Autres immobilisations incorporelles		
Coût									
Au 31 octobre 2023	158	7	165	1 889	127	–	60	2 076	2 241
Entrées	–	–	–	241	19	–	–	260	260
Pertes de valeur ⁽³⁾	(2)	–	(2)	–	–	–	–	–	(2)
Immobilisations entièrement amorties				(182)	(23)	–	(58)	(263)	(263)
Au 31 octobre 2024	156	7	163	1 948	123	–	2	2 073	2 236
Entrées	–	–	–	248	21	–	–	269	269
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	605	80	685	685
Pertes de valeur ⁽³⁾	–	(3)	(3)	(74)	–	–	–	(74)	(77)
Immobilisations entièrement amorties				(218)	(18)	–	–	(236)	(236)
Incidence de la conversion de devises				–	(1)	–	–	(1)	(1)
Au 31 octobre 2025	156	4	160	1 904	125	605	82	2 716	2 876
Amortissement cumulé									
Au 31 octobre 2023				847	78	–	60	985	985
Amortissement de l'exercice				263	18	–	–	281	281
Pertes de valeur ⁽³⁾				–	–	–	–	–	–
Immobilisations entièrement amorties				(182)	(23)	–	(58)	(263)	(263)
Au 31 octobre 2024				928	73	–	2	1 003	1 003
Amortissement de l'exercice				283	17	65	8	373	373
Pertes de valeur ⁽³⁾				(12)	–	–	–	(12)	(12)
Immobilisations entièrement amorties				(218)	(18)	–	–	(236)	(236)
Au 31 octobre 2025				981	72	65	10	1 128	1 128
Valeur comptable au 31 octobre 2024	156	7	163	1 020	50	–	–	1 070	1 233
Valeur comptable au 31 octobre 2025	156	4	160	923	53	540	72	1 588	1 748

- (1) Pour les fins du test de dépréciation annuel, les contrats de gestion sont attribués à l'UGT Solutions gérées.
- (2) La durée restante de la période d'amortissement pour les logiciels générés à l'interne significatifs est de trois ans.
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a enregistré des pertes de valeur de 3 M\$ suite au test de dépréciation effectué sur les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée (2 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024) ainsi qu'un montant de 62 M\$ lié à des logiciels générés à l'interne pour lesquels la Banque a pris la décision de cesser leur utilisation ou leur développement (un montant négligeable au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024). Ces pertes de valeur liées aux logiciels générés à l'interne ont été comptabilisées au poste *Frais autres que d'intérêts – Technologie* de l'état consolidé des résultats et présentées dans le secteur des Particuliers et Entreprises à la note des informations sectorielles.
- (4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3.

Note 12 – Autres actifs

Au 31 octobre	2025	2024
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	1 768	3 579
Intérêts et dividendes à recevoir	1 844	1 742
Créances de clients, de négociants et de courtiers	1 168	1 302
Actif au titre des prestations définies (note 23)	441	487
Actifs d'impôt différé (note 24)	1 131	828
Actifs d'impôt exigible	819	669
Actifs au titre des contrats de réassurance	20	22
Actifs au titre des contrats d'assurance	40	41
Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	46	40
Produits de base ⁽¹⁾	3 739	573
	11 016	9 283

(1) Les produits de base comprennent les métaux précieux et autres produits de base qui sont comptabilisés à la juste valeur selon les cours sur des marchés actifs et sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Note 13 – Dépôts

Au 31 octobre	2025			2024
	À vue ⁽¹⁾	Avec préavis ⁽²⁾	À terme fixe ⁽³⁾	Total
Particuliers	7 010	56 461	60 946	124 417
Entreprises et administrations publiques ⁽⁴⁾	77 356	35 808	184 348	297 512
Institutions de dépôts	1 562	476	4 036	6 074
	85 928	92 745	249 330	428 003

- (1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques.
(2) Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
(3) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.
(4) Au 31 octobre 2024, les dépôts des entreprises et administrations publiques incluaient les reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB pour un montant de 1,0 G\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 3 et 15.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées, telles que décrites ci-après, ainsi qu'un montant de 26,1 G\$ au 31 octobre 2025 (23,5 G\$ au 31 octobre 2024), au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le gouvernement du Canada. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles de la Banque dans le cas où elle deviendrait non viable.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un montant de 255 M\$ US et un montant de 1,0 milliard d'euros d'obligations sécurisées sont venus à échéance (750 millions d'euros d'obligations sécurisées émises ainsi que 750 millions d'euros d'obligations sécurisées venues à échéance au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024). Ces obligations sécurisées s'élèvent à 10,0 G\$ au 31 octobre 2025 (11,4 G\$ au 31 octobre 2024). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 27 afférente aux présents états financiers consolidés.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 18,0 G\$ au 31 octobre 2025 (22,3 G\$ au 31 octobre 2024) dont un montant de 17,6 G\$ (21,9 G\$ au 31 octobre 2024) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé de la Banque.

Note 14 – Autres passifs

Au 31 octobre	2025	2024
Créditeurs et charges à payer	4 192	3 433
Dettes de filiales envers des tiers	313	236
Intérêts et dividendes à payer	2 475	2 290
Obligations locatives	644	472
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	1 065	853
Passif au titre des prestations définies (note 23)	98	103
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan (note 8)	268	214
Passifs d'impôt différé (note 24)	324	69
Passifs d'impôt exigible	185	123
Passifs au titre des contrats d'assurance	27	28
Autres éléments ^{(1) (2) (3)}	950	865
	10 541	8 686

(1) Au 31 octobre 2025, les autres éléments incluent des provisions pour litiges de 13 M\$ (10 M\$ au 31 octobre 2024).

(2) Au 31 octobre 2025, les autres éléments incluent des provisions pour contrats déficitaires de 10 M\$ (18 M\$ au 31 octobre 2024).

(3) Au 31 octobre 2025, les autres éléments incluent le passif financier lié aux options de vente émises aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle dans Flinks pour un montant de 5 M\$ (5 M\$ au 31 octobre 2024).

Note 15 – Reçus de souscription

Dans le cadre de la transaction avec CWB, la Banque avait placé un total de 9 262 500 reçus de souscription au prix de 112,30 \$ par reçu de souscription dans le cadre d'un appel public à l'épargne (l'appel public à l'épargne) et d'un placement privé concomitant (le placement privé concomitant) pour un montant total de 1,0 G\$.

Dans le cadre de l'appel public à l'épargne, le 17 juin 2024, la Banque avait émis et vendu 4 453 000 reçus de souscription au prix de 112,30 \$ pour un produit brut total d'environ 500 M\$. L'appel public à l'épargne a été pris ferme par un syndicat de preneurs fermes (les preneurs fermes). Le 17 juillet 2024, la Banque avait émis et vendu 178 250 reçus de souscription supplémentaires à la suite de l'exercice partiel de l'option de surallocation des preneurs fermes. Dans le cadre du placement privé concomitant, le 17 juin 2024, la Banque avait émis et vendu 4 453 000 reçus de souscription au prix de 112,30 \$ à un membre du groupe de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour un produit brut total d'environ 500 M\$. Le 17 juillet 2024, la Banque avait émis et vendu 178 250 reçus de souscription supplémentaires à un membre du groupe de CDPQ, conformément à l'option de CDPQ de souscrire des reçus de souscription supplémentaires pour maintenir sa participation proportionnelle.

Chaque reçu de souscription conférait à son porteur le droit de recevoir automatiquement à la clôture de la transaction avec CWB, sans intervention du porteur et sans contrepartie supplémentaire, i) une action ordinaire de Banque Nationale, et ii) un paiement en espèces correspondant au montant par action ordinaire de tout dividende en espèces déclaré par la Banque pour lequel la date de clôture des registres tombait dans la période commençant le 17 juin 2024 jusqu'au dernier jour où les reçus de souscription étaient en circulation, exclusivement (déduction faite des retenues d'impôt applicables, s'il y a lieu). Advenant la non-clôture de la transaction, les détenteurs des reçus de souscription auraient eu le droit au remboursement du montant total incluant les intérêts gagnés.

Le 3 février 2025, date de clôture de la transaction, les actions ordinaires de la Banque pouvant être émises en vertu des reçus de souscription ont été automatiquement émises par l'entremise de Services de dépôt et de compensation CDS inc. conformément aux modalités des reçus de souscription. De plus, conformément aux modalités, les porteurs de reçus de souscription avaient également le droit de recevoir un montant en espèces pour chaque reçu de souscription équivalent au dividende par action ordinaire payable par la Banque Nationale aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 24 juin 2024, le 30 septembre 2024 et le 30 décembre 2024, le paiement ayant eu lieu le 1^{er} août 2024, le 1^{er} novembre 2024 et le 1^{er} février 2025, respectivement. Le nombre d'actions ordinaires de la Banque Nationale émises dans le cadre de l'échange automatique des reçus de souscription est de 9 262 500.

Note 16 – Dette subordonnée

Le 26 juin 2025, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$ portant intérêt à 4,333 % et échéant le 15 août 2035. L'intérêt sur ces billets sera payable semestriellement au taux de 4,333 % par année jusqu'au 15 août 2030 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) composé quotidiennement plus 1,61 % et sera payable trimestriellement. Avec l'approbation préalable du BSIF, la Banque peut, à son gré, racheter ces billets à compter du 15 août 2030, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé.

Le 13 janvier 2025, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 1,0 G\$ portant intérêt à 4,260 % et échéant le 15 février 2035. L'intérêt sur ces billets sera payable semestriellement au taux de 4,260 % par année jusqu'au 15 février 2030 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CORRA composé quotidiennement plus 1,56 % et sera payable trimestriellement. Avec l'approbation préalable du BSIF, la Banque peut, à son gré, racheter ces billets à compter du 15 février 2030, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé.

Dans le cadre de l'acquisition de CWB, la Banque a assumé des débtures subordonnées pour un montant total de 525 M\$, détaillées ci-dessous. La juste valeur totale à la date d'acquisition était de 554 M\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux présents états financiers consolidés.

La Banque a assumé des débtures subordonnées pour un montant de 125 M\$ portant intérêt à 4,840 % et échéant le 29 juin 2030. L'intérêt sur ces débtures était payable semestriellement à un taux de 4,840 % par année jusqu'au 29 juin 2025, date à laquelle la Banque a racheté les débtures subordonnées pour un prix correspondant au capital impayé majoré de l'intérêt couru et impayé.

La Banque a assumé des débtures subordonnées pour un montant de 150 M\$ portant intérêt à 5,937 % et échéant le 22 décembre 2032. L'intérêt sur ces débtures sera payable semestriellement à un taux de 5,937 % par année jusqu'au 22 décembre 2027 et, par la suite au taux CORRA composé quotidiennement plus 2,91 % et sera payable trimestriellement. Avec l'approbation préalable du BSIF, la Banque peut, à son gré, racheter ces débtures subordonnées à compter du 22 décembre 2027, en tout ou en partie, à un prix correspondant au capital impayé majoré de l'intérêt couru et impayé.

La Banque a assumé des débtures subordonnées pour un montant de 250 M\$ portant intérêt à 5,949 % et échéant le 29 janvier 2034. L'intérêt sur ces débtures sera payable semestriellement à un taux de 5,949 % par année jusqu'au 29 janvier 2029 et, par la suite au taux CORRA composé quotidiennement plus 2,73 % et sera payable trimestriellement. Avec l'approbation préalable du BSIF, la Banque peut, à son gré, racheter ces débtures subordonnées à compter du 29 janvier 2029, en tout ou en partie, à un prix correspondant au capital impayé majoré de l'intérêt couru et impayé.

Comme les billets à moyen terme et les débtures subordonnées respectent les exigences relatives aux FPUNV, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Au 31 octobre			2025	2024
Échéance	Taux d'intérêt	Date de rachat		
Août 2032 ⁽¹⁾	5,426 % ⁽²⁾	16 août 2027 ⁽³⁾	750	750
Février 2034 ⁽¹⁾	5,279 % ⁽⁴⁾	15 février 2029 ⁽³⁾	500	500
Décembre 2032 ⁽¹⁾	5,937 % ⁽⁵⁾	22 décembre 2027 ⁽³⁾	150	–
Janvier 2034 ⁽¹⁾	5,949 % ⁽⁶⁾	29 janvier 2029 ⁽³⁾	250	–
Février 2035 ⁽¹⁾	4,260 % ⁽⁷⁾	15 février 2030 ⁽³⁾	1 000	–
Août 2035 ⁽¹⁾	4,333 % ⁽⁸⁾	15 août 2030 ⁽³⁾	750	–
Solde non amorti de l'ajustement à la juste valeur relié à l'acquisition de CWB ⁽⁹⁾			3 400	1 250
Ajustement relatif à la couverture de la juste valeur ⁽¹⁰⁾			25	–
Solde non amorti des coûts liés à l'émission ⁽¹¹⁾			16	12
Total			(9)	(4)
			3 432	1 258

- (1) Ces billets sont assortis de clauses relatives aux FPUNV et sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III. À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque billet sera automatiquement et immédiatement converti, de façon complète et permanente, sans le consentement de son détenteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique dont le multiplicateur est 1,5, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires représentant le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque. Le nombre d'actions émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (majorée de l'intérêt couru et impayé sur ce billet) par le prix de conversion, puis en appliquant le multiplicateur.
- (2) Portant intérêt au taux de 5,426 % payable semestriellement jusqu'au 16 août 2027 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CORRA composé quotidiennement plus 2,32 % payable trimestriellement.
- (3) La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du BSIF, racheter ces billets à compter de la date de rachat, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé.
- (4) Portant intérêt au taux de 5,279 % payable semestriellement jusqu'au 15 février 2029 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CORRA composé quotidiennement plus 1,80 % payable trimestriellement.
- (5) Portant intérêt au taux de 5,937 % payable semestriellement jusqu'au 22 décembre 2027 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CORRA composé quotidiennement plus 2,91 % payable trimestriellement.
- (6) Portant intérêt au taux de 5,949 % payable semestriellement jusqu'au 29 janvier 2029 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CORRA composé quotidiennement plus 2,73 % payable trimestriellement.
- (7) Portant intérêt au taux de 4,260 % payable semestriellement jusqu'au 15 février 2030 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CORRA composé quotidiennement plus 1,56 % payable trimestriellement.
- (8) Portant intérêt au taux de 4,333 % payable semestriellement jusqu'au 15 août 2030 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CORRA composé quotidiennement plus 1,61 % payable trimestriellement.
- (9) Ce montant représente la différence entre la juste valeur établie à la date d'acquisition et la valeur nominale, déduction faite de l'amortissement cumulé, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- (10) L'ajustement relatif à la couverture de la juste valeur représente l'incidence des opérations de couverture pour couvrir les variations de la juste valeur de la dette subordonnée à la suite des fluctuations des taux d'intérêt du marché.
- (11) Le solde non amorti des coûts liés à l'émission de la dette subordonnée représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 17 – Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, cours d'un titre de participation, prix d'un produit de base, écart de crédit ou indice).

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés sont présentés ci-dessous.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de produits de base ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors bourse. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché boursier et sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'une matière première;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence;
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des rendements à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou à des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de produits de base ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Montants nominaux de référence ⁽¹⁾

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance					2025	2024	
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats	Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme instrument de couverture	Total des contrats
Contrats de taux d'intérêt								
Hors bourse								
Contrats de garantie de taux d'intérêt								
Non compensés par des contreparties	15 399	960	–	–	16 359	16 359	–	18 068
Compensés par des contreparties centrales	–	–	–	–	–	–	–	570
Swaps								
Non compensés par des contreparties	7 560	19 109	95 010	73 044	194 723	190 666	4 057	167 945
Compensés par des contreparties centrales	533 901	274 056	654 547	266 614	1 729 118	1 631 977	97 141	1 230 229
Options achetées	621	776	2 495	2 171	6 063	5 897	166	6 992
Options vendues	450	580	3 029	2 960	7 019	6 783	236	9 998
	557 931	295 481	755 081	344 789	1 953 282	1 851 682	101 600	1 433 802
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	14 443	10 405	3 725	–	28 573	28 573	–	17 304
Positions à découvert	38 110	10 682	4 959	–	53 751	53 751	–	64 289
Options achetées	–	–	–	–	–	–	–	8 633
Options vendues	–	–	–	–	–	–	–	278
	52 553	21 087	8 684	–	82 324	82 324	–	90 504
Contrats de change								
Hors bourse								
Contrats à terme	42 063	15 498	9 118	950	67 629	67 629	–	57 530
Swaps	248 741	95 375	113 924	59 226	517 266	493 933	23 333	543 777
Options achetées	13 489	13 847	5 391	–	32 727	32 727	–	45 816
Options vendues	12 323	18 065	5 613	–	36 001	36 001	–	53 686
	316 616	142 785	134 046	60 176	653 623	630 290	23 333	700 809
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	1 656	–	–	–	1 656	1 656	–	51
Positions à découvert	73	–	–	–	73	73	–	28
	1 729	–	–	–	1 729	1 729	–	79
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit ⁽²⁾								
Hors bourse								
Contrats à terme	–	32	7	–	39	39	–	32
Swaps								
Non compensés par des contreparties	40 118	51 818	11 076	1 676	104 688	104 496	192	92 760
Compensés par des contreparties centrales	853	814	10 859	1 523	14 049	14 049	–	8 497
Options achetées	4 313	1 764	2 245	4 015	12 337	12 337	–	13 277
Options vendues	4 884	2 760	4 223	363	12 230	12 230	–	12 012
	50 168	57 188	28 410	7 577	143 343	143 151	192	126 578
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	7 618	3 205	1 887	40	12 750	12 750	–	7 667
Positions à découvert	47 091	10 497	6 853	9	64 450	64 450	–	50 146
Options achetées	48 902	4 794	6 351	42	60 089	60 089	–	48 601
Options vendues	4 841	555	57	–	5 453	5 453	–	5 757
	108 452	19 051	15 148	91	142 742	142 742	–	112 171
	1 087 449	535 592	941 369	412 633	2 977 043	2 851 918	125 125	2 463 943

(1) Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent le montant de référence du contrat en fonction duquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.

(2) Comprend des contrats sur métaux précieux.

Note 17 – Instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables, et en s'engageant dans des contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des conventions-cadres de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant des opérations sur les instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement des instruments financiers dérivés. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Termes utilisés

Coût de remplacement

Le coût de remplacement représente le risque de crédit maximal de la Banque relativement aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés, sans tenir compte des conventions-cadres de compensation ni des garanties détenues.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel, conformément à la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant déterminé en fonction des directives du BSIF appliquées au montant en équivalent-crédit.

Risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2025			2024		
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit ⁽¹⁾	Montant pondéré en fonction du risque ⁽¹⁾	Coût de remplacement	Équivalent-crédit ⁽¹⁾	Montant pondéré en fonction du risque ⁽¹⁾
Contrats de taux d'intérêt	2 485	3 554	843	2 397	3 358	584
Contrats de change	5 390	6 769	1 493	6 430	6 791	1 496
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	4 640	11 153	1 678	3 482	10 234	1 464
	12 515	21 476	4 014	12 309	20 383	3 544
Incidence des conventions-cadres de compensation	(7 525)			(6 410)		
	4 990	21 476	4 014	5 899	20 383	3 544

(1) Les montants sont présentés déduction faite de l'incidence des conventions-cadres de compensation.

Répartition du risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés par contrepartie

Au 31 octobre	2025		2024	
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Coût de remplacement	Équivalent-crédit
Gouvernements des pays membres de l'OCDE	399	2 393	372	2 497
Banques des pays membres de l'OCDE	419	4 809	835	4 922
Autres	4 172	14 274	4 692	12 964
	4 990	21 476	5 899	20 383

Juste valeur des instruments financiers dérivés ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2025			2024		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
Contrats à des fins de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	49	84	(35)	69	63	6
Swaps	2 009	2 895	(886)	2 213	3 248	(1 035)
Options	80	71	9	97	87	10
	2 138	3 050	(912)	2 379	3 398	(1 019)
Contrats de change						
Contrats à terme	595	265	330	617	380	237
Swaps	4 203	4 599	(396)	5 072	5 024	48
Options	436	374	62	487	466	21
	5 234	5 238	(4)	6 176	5 870	306
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	13	2	11	9	3	6
Swaps	2 043	3 661	(1 618)	2 076	2 908	(832)
Options	2 568	3 222	(654)	1 377	3 129	(1 752)
	4 624	6 885	(2 261)	3 462	6 040	(2 578)
Total – Contrats à des fins de négociation	11 996	15 173	(3 177)	12 017	15 308	(3 291)
Contrats désignés comme instrument de couverture						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	347	633	(286)	18	258	(240)
Options	–	7	(7)	–	17	(17)
	347	640	(293)	18	275	(257)
Contrats de change						
Swaps	156	171	(15)	254	177	77
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Swaps	16	–	16	20	–	20
Total – Contrats désignés comme instrument de couverture	519	811	(292)	292	452	(160)
Désignés comme instrument de couverture de la juste valeur	384	657	(273)	54	302	(248)
Désignés comme instrument de couverture des flux de	135	154	(19)	238	150	88
Juste valeur totale	12 515	15 984	(3 469)	12 309	15 760	(3 451)
Incidence des conventions-cadres de compensation	(7 525)	(7 525)	–	(6 410)	(6 410)	–
	4 990	8 459	(3 469)	5 899	9 350	(3 451)

(1) La juste valeur inclut l'incidence du traitement des marges de variation comme règlement de l'exposition des instruments financiers dérivés connexes par certaines contreparties centrales.

Note 18 – Opérations de couverture

L'exposition de la Banque au risque de marché, les objectifs, les politiques et les procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025.

La Banque a choisi, conformément au choix de méthode comptable permis par l'IFRS 9, de continuer d'appliquer les exigences de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Certains tableaux présentent de l'information sur des devises, notamment le dollar américain (USD), le dollar australien (AUD), le dollar canadien (CAD), le dollar de Hong-Kong (HKD), l'euro (EUR), la livre sterling (GBP), le franc suisse (CHF), le Yuan (CNH) et le peso mexicain (MXV).

Note 18 – Opérations de couverture (suite)

Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux et les taux moyens pondérés par échéance des instruments financiers dérivés désignés et leur juste valeur par types de relations de couverture. La juste valeur inclut l'incidence du traitement des marges de variation comme règlement de l'exposition des dérivés connexes par certaines contreparties centrales.

Au 31 octobre						2025			2024	
	Durée jusqu'à l'échéance				Total	Juste valeur		Total	Juste valeur	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Couvertures de la juste valeur										
Risque de taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt						347	633		18	258
Montant nominal	24 324	5 781	11 987	17 865	59 957			61 015		
Taux d'intérêt fixe moyen – Payeur	2,7 %	2,8 %	3,4 %	3,2 %	3,2 %			3,5 %		
Taux d'intérêt fixe moyen – Receveur fixe	3,8 %	2,5 %	3,4 %	3,2 %	3,6 %			4,1 %		
Swaps de devises						37	17		36	27
Montant nominal	1 219	–	78	445	1 742			1 226		
Taux de change USD-AUD moyen	–	–	–	0,6930 \$	0,6930 \$			0,6936 \$		
Taux de change USD-EUR moyen	–	–	–	1,1388 \$	1,1388 \$			1,0513 \$		
Taux de change USD-MXV moyen	–	–	–	0,4573 \$	0,4573 \$			0,4573 \$		
Taux de change USD-CNH moyen	0,1373 \$	–	0,1369 \$	–	0,1373 \$			0,1373 \$		
Options						–	7		–	17
Montant nominal	56	76	62	208	402			669		
Taux d'intérêt fixe moyen – Acheteur	(0,8) %	(1,3) %	(1,1) %	–	(1,2) %			(1,2) %		
Taux d'intérêt fixe moyen – Vendeur	5,2 %	–	–	2,9 %	3,2 %			2,4 %		
	25 599	5 857	12 127	18 518	62 101	384	657	62 910	54	302
Couvertures des flux de trésorerie										
Risque de taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt						–	–		–	–
Montant nominal	6 848	7 106	19 201	8 086	41 241			42 508		
Taux d'intérêt fixe moyen – Payeur	3,1 %	3,0 %	3,0 %	3,4 %	3,1 %			3,4 %		
Taux d'intérêt fixe moyen – Receveur fixe	(0,3) %	4,1 %	2,4 %	3,1 %	2,5 %			2,6 %		
Swaps de devises						119	154		218	150
Montant nominal	8 021	1 082	12 483	–	21 586			24 075		
Taux de change CAD-USD moyen	1,3195 \$	1,4356 \$	1,3555 \$	–	1,3508 \$			1,3280 \$		
Taux de change USD-EUR moyen	1,1210 \$	–	1,1009 \$	–	1,1073 \$			1,1206 \$		
Taux de change USD-GBP moyen	1,1945 \$	–	–	–	1,1945 \$			1,1945 \$		
Taux de change CHF-USD moyen	–	–	1,0064 \$	–	1,0064 \$			1,0064 \$		
Risque sur actions										
Swaps sur actions										
Montant nominal	192	–	–	–	192	16	–	180	20	–
Prix moyen	113,97 \$	–	–	–	113,97 \$			113,97 \$		
	15 061	8 188	31 684	8 086	63 019	135	154	66 763	238	150
Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger ⁽¹⁾										
Risque de change										
Swaps de devises										
Montant nominal	5	–	–	–	5	–	–	11	–	–
Taux de change CAD-USD moyen	–	–	–	–	–			1,3561 \$		
Taux de change USD-HKD moyen	0,1287 \$	–	–	–	0,1287 \$			0,1287 \$		
	5	–	–	–	5	–	–	11	–	–
	40 665	14 045	43 811	26 604	125 125	519	811	129 684	292	452

(1) Au 31 octobre 2025, la Banque a aussi désigné 5 639 M\$ de dépôts en devises étrangères libellés en dollars américains comme instrument de couverture d'investissement net (3 989 M\$ au 31 octobre 2024).

Couvertures de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent à utiliser des instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt et options) pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier suite aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture compense la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des portefeuilles de valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des prêts hypothécaires à taux fixe, des dépôts à taux fixe, des passifs relatifs à des créances cédées et de la dette subordonnée.

De plus, lorsqu'un actif ou un passif à taux fixe est libellé en devise étrangère, la Banque utilise parfois un swap de devises pour couvrir le risque de change associé. La Banque peut désigner un swap de devises qui échange la devise étrangère à taux fixe contre la monnaie fonctionnelle à taux flottant dans une seule relation de couverture pour le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Dans certains cas, comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont couverts dans une seule relation de couverture, les informations ci-dessous ne distinguent pas le risque de taux d'intérêt et la combinaison risque de taux d'intérêt et risque de change comme deux catégories de risques distinctes. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des dépôts à taux fixe en devise étrangère.

Une analyse de régression est utilisée afin d'apprécier l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Pour les couvertures de la juste valeur, la principale source d'inefficacité potentielle de la couverture est le cas où les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas en étroite concordance.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture de la juste valeur.

	Au 31 octobre 2025			Exercice terminé le 31 octobre 2025		
	Valeur comptable des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de couverture sur les couvertures actives	Montant cumulé des ajustements sur les couvertures terminées	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾
Valeurs mobilières à la juste valeur par le des autres éléments du résultat global	20 383	379	(46)	218	(217)	1
Prêts hypothécaires	1 910	4	1	28	(30)	(2)
Dépôts	32 640	(210)	48	(52)	51	(1)
Passifs relatifs à des créances cédées	5 546	269	36	(108)	110	2
Dette subordonnée	1 410	–	16	(7)	7	–
				79	(79)	–

	Au 31 octobre 2024			Exercice terminé le 31 octobre 2024		
	Valeur comptable des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de couverture sur les couvertures actives	Montant cumulé des ajustements sur les couvertures terminées	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾
Valeurs mobilières à la juste valeur par le des autres éléments du résultat global	12 316	167	(117)	433	(427)	6
Prêts hypothécaires	5 224	21	(127)	164	(168)	(4)
Dépôts	32 554	(170)	(69)	(466)	465	(1)
Passifs relatifs à des créances cédées	5 014	210	(8)	(383)	385	2
Dette subordonnée	510	12	–	(12)	12	–
				(264)	267	3

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Note 18 – Opérations de couverture (suite)

Couvertures des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. De plus, la Banque utilise parfois un swap de devises pour couvrir le risque de change associé à un actif ou un passif libellé en devise étrangère. Dans certains cas, comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont couverts dans une seule relation de couverture, les informations ci-dessous ne distinguent pas le risque de taux d'intérêt et la combinaison risque de taux d'intérêt et risque de change comme deux catégories de risques distinctes. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour les portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles et de dépôts, ainsi que pour les passifs relatifs à des créances cédées.

La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre d'une relation de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert.

Une analyse de régression est utilisée afin d'apprécier l'efficacité de la couverture et d'établir le ratio de couverture. Pour les couvertures des flux de trésorerie, la principale source d'inefficacité potentielle de la couverture est le cas où les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas en étroite concordance.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture des flux de trésorerie.

		Au 31 octobre 2025			Exercice terminé le 31 octobre 2025		
	Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives	Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les Autres éléments du résultat global au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾	Pertes (gains) reclassés dans le Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾
Risque de taux d'intérêt							
Prêts	167	(55)	(153)	151	2	149	(110)
Dépôts	(200)	(100)	(496)	443	(2)	(116)	53
Passifs relatifs à des créances cédées	(11)	1	2	(1)	1	(2)	(10)
	(44)	(154)	(647)	593	1	31	(67)
Risque sur actions							
Autres passifs	46	–	13	(13)	–	(13)	–
	2	(154)	(634)	580	1	18	(67)

		Au 31 octobre 2024			Exercice terminé le 31 octobre 2024		
	Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives	Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les Autres éléments du résultat global au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾	Pertes (gains) reclassés dans le Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾
Risque de taux d'intérêt							
Prêts	105	(186)	(292)	288	4	284	48
Dépôts	(246)	5	46	(55)	(4)	(458)	(31)
Acceptations	–	156	22	(22)	–	(22)	(148)
Passifs relatifs à des créances cédées	(18)	21	19	(20)	(1)	(19)	(39)
	(159)	(4)	(205)	191	(1)	(215)	(170)
Risque sur actions							
Autres passifs	60	–	(76)	76	–	76	–
	(99)	(4)	(281)	267	(1)	(139)	(170)

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger

Le risque de change structurel de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en monnaie autre que le dollar canadien. La Banque mesure ce risque en évaluant l'incidence de la fluctuation des monnaies étrangères et utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés (swaps de devises et dépôts) pour le couvrir. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compensent les gains et pertes de change sur les investissements. Lorsque des instruments financiers non dérivés sont désignés comme instrument de couverture des risques de change, seules les variations de la juste valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses à des fins d'évaluation et de calcul de l'efficacité de la couverture.

L'appréciation de l'efficacité de la couverture d'un investissement net consiste à comparer la variation de la valeur comptable des dépôts ou de la juste valeur du dérivé qui est attribuable à la fluctuation du taux de change par rapport à la variation de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui est attribuable à la fluctuation du taux de change. Dans la mesure où le montant nominal des instruments de couverture concorde avec le montant de l'investissement net couvert, il n'y a aucune inefficacité attendue.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger.

Au 31 octobre 2025		Exercice terminé le 31 octobre 2025				
	Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives	Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les Autres éléments du résultat global au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾
						Pertes (gains) reclassés dans les Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾
Investissement net dans un établissement à l'étranger libellé en : USD	(121)	(320)	35	(35)	–	(35) –

Au 31 octobre 2024		Exercice terminé le 31 octobre 2024				
	Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives	Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les Autres éléments du résultat global au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾
						Pertes (gains) reclassés dans les Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾
Investissement net dans un établissement à l'étranger libellé en : USD	(160)	(246)	90	(90)	–	(90) –

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Note 18 – Opérations de couverture (suite)

Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement par catégories de risques des *Autres éléments cumulés du résultat global* attribuables à la comptabilité de couverture.

Au 31 octobre	2025		2024	
	Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	Écart de change, montant net	Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	Écart de change, montant net
Solde au début	(77)	320	146	307
Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger ⁽¹⁾				
Gains (pertes) inscrits au titre de la partie efficace		(35)		(90)
Gains (pertes) nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger		66		80
Couvertures des flux de trésorerie ⁽¹⁾				
Gains (pertes) inscrits au titre de la partie efficace				
Risque de taux d'intérêt	31		(215)	
Risque sur actions	(13)		76	
Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i>				
Risque de taux d'intérêt	(67)		(170)	
Impôts sur le résultat	14	3	86	23
Solde à la fin	(112)	354	(77)	320

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Note 19 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres

Autorisé

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 7,5 G\$.

Actions privilégiées de premier rang et autres instruments de capitaux propres

Au 31 octobre 2025

	Date de rachat et de conversion ^{(1) (2)}	Prix de rachat par action ou BCRL (\$) ⁽¹⁾	Convertibles en actions privilégiées ⁽²⁾	Dividende par action (\$) ou taux d'intérêt par BCRL ⁽³⁾	Prime au rajustement du taux du dividende ou du taux d'intérêt
Actions privilégiées de premier rang émises et en circulation					
Série 30 ⁽⁴⁾	15 mai 2029 ^{(5) (6)}	25,00	Série 31	0,38694 ⁽⁷⁾	2,40 %
Série 38 ⁽⁴⁾	15 novembre 2027 ^{(5) (6)}	25,00	Série 39	0,43919 ⁽⁷⁾	3,43 %
Série 40 ⁽⁴⁾	15 mai 2028 ^{(5) (6)}	25,00	Série 41	0,36363 ⁽⁷⁾	2,58 %
Série 42 ⁽⁴⁾	15 novembre 2028 ^{(5) (6)}	25,00	Série 43	0,44100 ⁽⁷⁾	2,77 %
Série 47 ⁽⁴⁾	30 avril 2029 ^{(5) (6)}	25,00	Série 48	0,39819 ⁽⁸⁾	2,76 %
Série 49 ⁽⁴⁾	30 avril 2029 ^{(5) (6)}	25,00	Série 50	0,47819 ⁽⁸⁾	4,04 %
Autres instruments de capitaux propres émis et en circulation					
Billets de capital à recours limité					
Série 1 (BCRL – Série 1) ^{(9) (10)}	15 octobre 2025 ⁽⁵⁾	1 000,00	Série 44 ⁽⁹⁾	4,30 % ⁽¹¹⁾	3,943 %
Série 2 (BCRL – Série 2) ^{(9) (10)}	15 juillet 2026 ⁽⁵⁾	1 000,00	Série 45 ⁽⁹⁾	4,05 % ⁽¹¹⁾	3,045 %
Série 3 (BCRL – Série 3) ^{(9) (10)}	16 octobre 2027 ⁽⁵⁾	1 000,00	Série 46 ⁽⁹⁾	7,50 % ⁽¹¹⁾	4,281 %
Actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises					
Série 31 ⁽⁴⁾	15 mai 2029 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	2,40 %
Série 39 ⁽⁴⁾	15 novembre 2027 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	3,43 %
Série 41 ⁽⁴⁾	15 mai 2028 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	2,58 %
Série 43 ⁽⁴⁾	15 novembre 2028 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	2,77 %
Série 48 ⁽⁴⁾	30 avril 2029 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	2,76 %
Série 50 ⁽⁴⁾	30 avril 2029 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	4,04 %

s.o. Sans objet

- (1) Rachetables en espèces au gré de la Banque, en totalité ou en partie, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF. Pour les actions privilégiées, le prix de rachat est majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur les actions privilégiées à la date fixée pour le rachat. Dans le cas des BCRL, le prix de rachat est majoré de l'intérêt couru et impayé jusqu'à la date de rachat.
- (2) Convertibles au gré des porteurs d'actions privilégiées de premier rang émises et en circulation, sous réserve de certaines conditions.
- (3) Les dividendes sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement, alors que les intérêts sur les BCRL sont payables semestriellement.
- (4) À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 25,00 \$ l'action, majorée de tous les dividendes déclarés et impayés en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.
- (5) Pour les actions privilégiées, rachetables à la date fixée pour le rachat et à la même date tous les cinq ans par la suite. Pour les BCRL, le rachat se fait automatiquement lors du rachat des actions privilégiées émises par la Banque, parallèlement aux BCRL, et détenues par une fiducie à recours limité. Les actions privilégiées émises et détenues par une fiducie à recours limité sont rachetables pendant une période d'un mois à compter de la date fixée pour le rachat et aux mêmes dates tous les cinq ans par la suite.
- (6) Convertibles à la date fixée pour la conversion et à la même date tous les cinq ans par la suite, sous réserve de certaines conditions.
- (7) Le montant du dividende est établi pour la période de cinq ans qui a commencé le 16 mai 2024 pour la série 30, le 16 novembre 2022 pour la série 38, le 16 mai 2023 pour la série 40 et le 16 novembre 2023 pour la série 42, et se terminant à la date de rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de la prime au rajustement du taux du dividende.
- (8) Le montant du dividende est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée pour le rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de la prime au rajustement du taux du dividende.

Note 19 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres (suite)

- (9) Les BCRL – Série 1, BCRL – Série 2 et BCRL – Série 3 sont des billets pour lesquels le recours des porteurs de billets se limite aux actifs détenus par un fiduciaire indépendant dans une fiducie à recours limité consolidée. Les actifs de cette fiducie se composent d'actions privilégiées série 44, série 45 et série 46 émises par la Banque, parallèlement aux BCRL – Série 1, aux BCRL – Série 2 et aux BCRL – Série 3. Advenant i) le non-paiement de l'intérêt à l'une des dates de paiement de l'intérêt, ii) le non-paiement du montant du rachat en cas de rachat des BCRL, iii) le non-paiement du capital à l'échéance des BCRL ou iv) un cas de défaut à l'égard des BCRL, les porteurs de billets n'auront de recours qu'à l'égard des actifs de la fiducie, et chaque porteur aura droit à sa quote-part des actifs de la fiducie. Dans de telles circonstances, la livraison des actifs de la fiducie épuiserait toutes les obligations de la Banque à l'égard des BCRL. Les BCRL – Série 1, les BCRL – Série 2 et les BCRL – Série 3 sont rachetables à l'échéance ou par anticipation dans la mesure où la Banque rachète les actions privilégiées série 44, série 45 et série 46 à compter de la date fixée pour le rachat, et sous réserve du consentement et de l'approbation du BSIF.
- (10) Les actions privilégiées de série 44, série 45 et série 46 émises par la Banque, parallèlement aux BCRL – Série 1, aux BCRL – Série 2 et aux BCRL – Série 3, sont détenues par une fiducie à recours limité consolidée dans le bilan de la Banque et sont donc éliminées à des fins de présentation de l'information financière. À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF; (i) chaque billet BCRL sera automatiquement racheté et le prix de rachat sera couvert par la livraison des actifs de la fiducie qui se composent d'actions privilégiées de série 44, de série 45 et de série 46; (ii) chaque action privilégiée en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 1 000 \$ l'action, majorée de tout intérêt couru et impayé en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.
- (11) Le taux d'intérêt est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée pour le rachat. Tous les cinq ans par la suite jusqu'au 15 novembre 2075 pour les BCRL – Série 1, jusqu'au 15 août 2076 pour les BCRL – Série 2 et jusqu'au 16 novembre 2077 pour les BCRL – Série 3. Le taux d'intérêt sur les billets sera rajusté et correspondra à un taux d'intérêt annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux d'intérêt applicable, majoré de la prime au rajustement du taux d'intérêt.
- (12) À partir de la date fixée pour le rachat, et tous les cinq ans par la suite, le prix de rachat sera de 25,00 \$ l'action.
- (13) La période de dividende débute à partir de la date de rachat fixée. Le montant du dividende trimestriel variable non cumulatif s'établit en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada à la date du calcul du taux variable, majoré de la prime au rajustement du taux du dividende.

Actions privilégiées de deuxième rang

Il s'agit de 15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2025, aucune action n'a été émise ni négociée.

Actions et autres instruments de capitaux propres en circulation

Au 31 octobre	2025		2024	
	Nombre d'actions ou de BCRL	Actions ou BCRL \$	Nombre d'actions ou de BCRL	Actions ou BCRL \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	–	–	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 47 ⁽¹⁾	5 000 000	128	–	–
Série 49 ⁽¹⁾	5 000 000	136	–	–
	64 000 000	1 614	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1	500 000	500	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500	500 000	500
	1 500 000	1 500	1 500 000	1 500
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	65 500 000	3 114	67 500 000	3 150
Actions ordinaires au début de l'exercice	340 743 876	3 463	338 284 629	3 294
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	1 508 524	114	2 297 601	146
Émises dans le cadre de l'acquisition de CWB ⁽¹⁾				
Échange d'actions ordinaires	41 010 378	5 290	–	–
Échange automatique des reçus de souscription	9 262 500	1 040	–	–
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(1 385 400)	(35)	–	–
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽²⁾	(74 337)	(7)	161 646	23
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	391 065 541	9 865	340 743 876	3 463

(1) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Au 31 octobre 2025, 114 034 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation, représentant un montant de 19 M\$ (188 371 actions vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 26 M\$ au 31 octobre 2024).

Dividendes déclarés et distributions sur les autres instruments de capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre	2025		2024	
	Dividendes ou intérêts \$	Dividendes par action	Dividendes ou intérêts \$	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	22	1,5478	18	1,2770
Série 32	3	0,2399	12	0,9598
Série 38	28	1,7568	28	1,7568
Série 40	17	1,4545	17	1,4545
Série 42	21	1,7640	21	1,7640
Série 47	6	1,1946	–	–
Série 49	7	1,4346	–	–
	104		96	
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1 ⁽¹⁾	21		21	
BCRL – Série 2 ⁽²⁾	20		20	
BCRL – Série 3 ⁽³⁾	38		38	
BCRL – Séries 1 et 2 de CWB ⁽⁴⁾	3		–	
	82		79	
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	186		175	
Actions ordinaires	1 763	4,6400	1 468	4,3200
	1 949		1 643	

(1) Les BCRL – Série 1 portent intérêt à un taux fixe de 4,30 % par année.

(2) Les BCRL – Série 2 portent intérêt à un taux fixe de 4,05 % par année.

(3) Les BCRL – Série 3 portent intérêt à un taux fixe de 7,50 % par année.

(4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux présents états financiers consolidés.

Rachat d'actions privilégiés

Le 17 février 2025, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue du 15 février 2025, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 32, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes périodiques déclarés et impayés. La Banque a racheté 12 000 000 d'actions privilégiées série 32 pour un prix total de 300 M\$, ce qui a réduit les *Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres*.

Rachats d'actions ordinaires

Le 25 septembre 2025, la Banque a débuté une offre publique de rachat d'actions à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 8 000 000 d'actions ordinaires (représentant environ 2,04 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant le 24 septembre 2026. Le 12 décembre 2023, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 d'actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois terminée le 11 décembre 2024. Le 12 décembre 2022, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 d'actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois terminée le 11 décembre 2023. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les actions ordinaires peuvent également être rachetées par d'autres moyens autorisés par la Bourse de Toronto et la réglementation applicable, y compris par des ententes privées ou des programmes de rachat d'actions conformément à toute dispense émise par les autorités réglementaires en valeurs mobilières. Un achat privé fait aux termes d'une dispense délivrée par une autorité réglementaire en valeurs mobilières se fera à escompte par rapport au cours du marché en vigueur. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires, incluant les impôts, sont imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a complété le rachat de 1 385 400 actions ordinaires au prix de 213 M\$, incluant les impôts, ce qui a réduit de 35 M\$ les *Actions ordinaires* et de 178 M\$ les *Résultats non distribués*. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque n'avait effectué aucun rachat d'actions ordinaires.

Note 19 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres (suite)

Actions ordinaires réservées

Aux 31 octobre 2025 et 2024, 15 507 568 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions. Au 31 octobre 2025, 16 977 449 actions ordinaires sont réservées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions (17 766 087 au 31 octobre 2024), dont un nombre de 552 502 actions ordinaires sont réservées au titre des options de remplacement émises dans le cadre de l'acquisition de CWB.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du BSIF en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre. Les actions ordinaires souscrites par le participant sont acquises pour le compte de ce dernier sur le marché secondaire par le biais de Société de fiducie Computershare du Canada, l'agent des transferts de la Banque, à un prix égal au prix moyen d'achat de ces actions ordinaires durant les trois jours ouvrables suivant immédiatement la date de versement d'un dividende.

Note 20 – Informations sur le capital

Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres et ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

Gestion du capital

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres (définis par la ligne directrice « Normes de fonds propres » du BSIF) par l'actif pondéré en fonction des risques et sont exprimés en pourcentage. L'actif pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des règles prescrites par le BSIF concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres CET1. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » (AT1) comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, les billets de capital à recours limité et d'autres ajustements aux fonds propres AT1. La somme des fonds propres CET1 et AT1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 13,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 15,0 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BSI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,5 % établies par le BSIF. La RSI, dont le niveau varie entre 0 % et 4,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BSI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais devra fournir un plan de mesures correctives au BSIF. La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres afin que le total de l'actif pondéré en fonction des risques ne soit pas inférieur à 72,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Le BSIF avait prévu l'adoption progressive du coefficient de plancher dont la valeur initiale était de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmentait pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2027. Le 12 février 2025, le BSIF a reporté toute augmentation supplémentaire jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, le coefficient de plancher, actuellement fixé à 67,5 %, restera à ce niveau pour une période indéterminée. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les BSI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %, qui comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BSI.

Le BSIF exige également des BSI qu'elles maintiennent un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. La TLAC vise à faire en sorte qu'une BSI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable.

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de FPUNV afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y a de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Tous les instruments des fonds propres réglementaires de la Banque autres que les actions ordinaires sont assortis d'une clause FPUNV.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2025 et 2024, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

Capital réglementaire ⁽¹⁾, ratio de levier ⁽¹⁾ et TLAC ⁽²⁾

Au 31 octobre	2025	2024
Fonds propres		
CET1	25 962	19 321
catégorie 1 ⁽³⁾	28 559	22 470
total ⁽³⁾	32 657	24 001
Actif pondéré en fonction des risques	188 756	140 975
Exposition totale	633 494	511 160
Ratios des fonds propres		
CET1	13,8 %	13,7 %
catégorie 1 ⁽³⁾	15,1 %	15,9 %
total ⁽³⁾	17,3 %	17,0 %
Ratio de levier ⁽³⁾	4,5 %	4,4 %
TLAC disponible	55 993	44 040
Ratio TLAC	29,7 %	31,2 %
Ratio de levier TLAC	8,8 %	8,6 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

(3) Les données au 31 octobre 2025 tiennent compte du rachat des BCRL - Série 1 effectué le 17 novembre 2025.

Note 21 – Revenus liés aux activités de négociation

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation.

Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, et certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu.

Exercice terminé le 31 octobre	2025	2024
Revenu net (perte nette) d'intérêts liés aux activités de négociation	(2 915)	(3 076)
Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation		
Revenus (pertes) de négociation	4 933	4 299
Autres types de revenus	128	28
	5 061	4 327
Revenus liés aux activités de négociation	2 146	1 251

Note 22 – Paiements fondés sur des actions

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime d'options contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits de levée selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 16 977 449 au 31 octobre 2025 (17 766 087 au 31 octobre 2024), dont un nombre de 552 502 actions ordinaires sont réservées au titre des options de remplacement émises dans le cadre de l'acquisition de CWB. Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

Options de remplacement

Dans le cadre de l'acquisition de CWB, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a échangé des options en circulation détenues par les employés de CWB contre 719 886 options de remplacement d'une juste valeur moyenne pondérée de 53,32 \$, accordant aux porteurs le droit d'acheter des actions ordinaires de la Banque selon des modalités essentiellement similaires à celles qui étaient applicables en vertu du régime d'options d'achat d'actions de CWB avant l'échange, y compris les dispositions relatives au calendrier d'acquisition des droits, à la durée jusqu'à l'échéance, à la cessation d'emploi et au changement de contrôle. Les options de remplacement sont acquises à la fin d'une période de trois ans et expirent sept ans après la date d'octroi rattachée aux options de CWB avant l'échange. Le prix d'exercice des options de remplacement a été rajusté pour refléter la différence de prix entre les actions ordinaires de CWB et les actions ordinaires de la Banque, et le nombre d'options de remplacement échangées contre des options de CWB a été rajusté, conjointement avec le prix d'exercice, afin de maintenir la même valeur intrinsèque immédiatement après l'échange qu'immédiatement avant l'échange. L'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'options de remplacement émises était basé sur le ratio d'échange des actions de l'acquisition de 0,450. Se reporter à la note 3 pour de plus amples renseignements sur l'acquisition de CWB.

Au 31 octobre	2025		2024	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options				
En circulation au début	10 443 059	76,08 \$	11 546 688	70,37 \$
Octroyées	1 004 492	132,75 \$	1 222 652	94,08 \$
Options de remplacement ⁽¹⁾	719 886	53,32 \$	–	–
Levées	(1 508 524)	63,52 \$	(2 297 601)	56,85 \$
Annulées ⁽²⁾	(78 607)	103,06 \$	(28 680)	86,83 \$
En circulation à la fin	10 580 306	82,39 \$	10 443 059	76,08 \$
Pouvant être levées à la fin	7 385 670	73,05 \$	6 835 406	67,88 \$

(1) Options de remplacement émises dans le cadre de l'acquisition de CWB.

(2) 1 100 options échues au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025 (aucune option échue au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024).

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
42,17 \$	236 191	236 191	Décembre 2025
65,41 \$	13 737	13 737	Mars 2026
54,69 \$	521 186	521 186	Décembre 2026
70,95 \$	28 460	28 460	Décembre 2026
64,14 \$	835 391	835 391	Décembre 2027
64,60 \$	38 626	38 626	Décembre 2027
58,79 \$	998 840	998 840	Décembre 2028
82,30 \$	94 056	94 056	Décembre 2028
71,86 \$	1 095 094	1 095 094	Décembre 2029
53,86 \$	203 267	83 390	Décembre 2029
71,55 \$	1 425 122	1 425 122	Décembre 2030
69,11 \$	165 213	65 219	Décembre 2030
96,35 \$	1 496 812	1 078 995	Décembre 2031
96,34 \$	9 143	9 143	Juillet 2031
94,05 \$	1 277 613	596 811	Décembre 2032
94,08 \$	1 157 255	265 409	Décembre 2033
132,75 \$	984 300	–	Décembre 2034
	10 580 306	7 385 670	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a octroyé 1 004 492 options (1 222 652 options au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024) d'une juste valeur moyenne de 23,26 \$ par option (13,74 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024).

La juste valeur moyenne des options octroyées, excluant les options de remplacement émises dans le cadre de l'acquisition de CWB, a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

Exercice terminé le 31 octobre	2025	2024
Taux d'intérêt hors risque	2,63 %	3,61 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	24,43 %	22,29 %
Dividendes prévus	3,54 %	4,62 %

La juste valeur moyenne des options de remplacement émises dans le cadre de l'acquisition de CWB a été évaluée à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes et sont présentées sur une base de moyenne pondérée.

Exercice terminé le 31 octobre	2025
Taux d'intérêt hors risque	2,54 %
Durée de vie prévue des options	4-7 ans
Volatilité prévue	22,00 %
Dividendes prévus	3,59 %

La durée de vie prévue des options est basée sur des données historiques et la durée de vie prévue des options de remplacement est basée sur la durée jusqu'à l'échéance rattachée aux options de CWB avant l'échange, qui ne sont pas nécessairement représentatives de la façon dont les options seront exercées dans le futur. La volatilité prévue est extrapolée de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque ainsi que des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels. Les dividendes prévus représentent le dividende annualisé divisé par le prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Le taux d'intérêt hors risque provient de la courbe de dollars swap du Canada à la date de l'octroi. Le prix d'exercice est égal au prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi et le prix d'exercice des options de remplacement est égal au prix d'exercice original rattaché aux options de CWB avant l'échange divisé par le ratio d'échange de 0,450. Aucun autre paramètre de marché n'a été intégré dans l'évaluation de la juste valeur des options.

Une charge de rémunération de 24 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 à l'égard de ce régime (17 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024).

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, à l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime de DPVA contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquies des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Une charge de rémunération de 3 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 à l'égard de ce régime (6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024).

Au 31 octobre	2025		2024	
	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré
Régime de DPVA ⁽¹⁾				
En circulation au début	128 758	72,92 \$	185 672	65,29 \$
Octroyés	12 168	132,75 \$	16 772	94,08 \$
Exercés	(30 721)	71,83 \$	(73 686)	58,50 \$
En circulation à la fin	110 205	79,83 \$	128 758	72,92 \$
Pouvant être exercés à la fin	70 556	64,99 \$	79 324	61,60 \$

(1) Aucun DPVA annulé ou échu au cours des exercices terminés les 31 octobre 2025 et 2024.

Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance
42,17 \$	–	–	Décembre 2025
54,69 \$	16 320	16 320	Décembre 2026
64,14 \$	16 236	16 236	Décembre 2027
58,79 \$	16 604	16 604	Décembre 2028
71,86 \$	15 396	15 396	Décembre 2029
71,55 \$	–	–	Décembre 2030
96,35 \$	7 366	2 000	Décembre 2031
94,05 \$	9 536	–	Décembre 2032
94,08 \$	16 579	4 000	Décembre 2033
132,75 \$	12 168	–	Décembre 2034
	110 205	70 556	

Note 22 – Paiements fondés sur des actions (suite)

Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Les régimes d'UAD contiennent des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquérir toutes les unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a octroyé 37 745 UAD à un prix moyen pondéré de 133,69 \$ (35 412 UAD à un prix moyen pondéré de 101,48 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024). Au total, 412 401 UAD sont en circulation au 31 octobre 2025 (460 259 UAD au 31 octobre 2024). Une charge de rémunération de 17 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 à l'égard de ces régimes (26 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024).

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et autres personnes désignées et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans, mais certaines d'entre elles sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR) de remplacement

Dans le cadre de l'acquisition de CWB, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a échangé des UAR et des unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP) en circulation détenues par des employés de CWB contre 501 764 UAR de remplacement à un prix de 128,99 \$, donnant aux porteurs le droit à un règlement en espèces fondé sur la valeur des actions ordinaires de la Banque. Les UAR de remplacement ont conservé les mêmes conditions que celles applicables aux régimes d'UAR et d'UAP de CWB, y compris les dispositions relatives au calendrier d'acquisition des droits, de la durée jusqu'à l'échéance, à la cessation d'emploi et au changement de contrôle, à l'exception de la condition de rendement précédemment rattachée au régime d'UAP de CWB, qui a été supprimée immédiatement avant l'échange. Les unités de remplacement émises en échange d'UAR de CWB sont acquises à chaque anniversaire de l'octroi en proportion égale sur une période de trois ans et les unités de remplacement émises en échange d'UAP de CWB sont acquises à la fin d'une période de trois ans. Lors de l'échange, la valeur du règlement en espèces a été substituée à la valeur des actions ordinaires de la Banque. Pour refléter la différence de valeur du règlement en espèces entre les unités de remplacement et les unités de CWB, le nombre d'unités de remplacement a été rajusté afin de maintenir la même valeur globale de règlement en espèces immédiatement après l'échange qu'immédiatement avant l'échange. Le nombre d'unités de remplacement a été basé sur le ratio d'échange des actions de l'acquisition de 0,450.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a octroyé 1 728 889 UAR à un prix moyen pondéré de 137,22 \$ (2 133 400 UAR à un prix moyen pondéré de 91,78 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024). Au 31 octobre 2025, 4 593 959 UAR sont en circulation (4 645 753 UAR au 31 octobre 2024). Une charge de rémunération de 363 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 à l'égard de ce régime (347 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024).

Régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP)

Le régime d'UAP s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque. L'objectif de ce régime est de lier une partie de la valeur de la rémunération de ces dirigeants et autres personnes désignées à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAP représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance, qui est basé sur l'indice de croissance du rendement total pour les actionnaires (RTA) de la Banque sur trois ans comparé à l'indice de croissance du RTA moyen du groupe de comparaison des banques canadiennes sur trois ans. Les UAP sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAP viennent à échéance. Des UAP additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAP de référence. Le régime d'UAP contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a octroyé 194 570 UAP à un prix moyen pondéré de 137,39 \$ (232 296 UAP à un prix moyen pondéré de 91,78 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024). Au 31 octobre 2025, 695 671 UAP sont en circulation (749 971 UAP au 31 octobre 2024). Une charge de rémunération de 51 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 à l'égard de ce régime (50 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024).

Régime de rémunération différée

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés du secteur de Gestion de patrimoine. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité du secteur de Gestion de patrimoine. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et à la Banque de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par la Banque et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions ordinaires de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par la Banque sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a octroyé 130 797 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 133,19 \$ (143 871 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 105,53 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024). Au 31 octobre 2025, 2 417 669 unités d'actions sont en circulation (2 419 041 unités d'actions au 31 octobre 2024). Une charge de rémunération de 56 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 à l'égard de ce régime (123 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 10 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation ininterrompue, les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 24 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025 (17 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024), sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* dans l'état consolidé des résultats une fois payées. Au 31 octobre 2025, 6 305 001 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (6 155 909 actions ordinaires au 31 octobre 2024).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées être en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Passifs et valeur intrinsèque des régimes

Le total des passifs découlant des régimes de rémunération de la Banque dont les paiements sont fondés sur des actions est de 1 294 M\$ au 31 octobre 2025 (1 123 M\$ au 31 octobre 2024). La valeur intrinsèque de ces passifs pour lesquels les droits ont été acquis est de 654 M\$ au 31 octobre 2025 (571 M\$ au 31 octobre 2024).

Note 23 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite qui comportent un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. La Banque offre aussi d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux retraités admissibles. Le volet à prestations définies des régimes de retraite prévoit des prestations établies en fonction du nombre d'années de participation aux régimes et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Depuis le 19 septembre 2022, la Banque offre le volet à cotisations définies aux employés admissibles. Par conséquent, le volet à prestations définies a cessé d'être offert aux employés entrés en fonction après cette date. Pour le volet à cotisations définies, la cotisation de base de la Banque correspond à un pourcentage du salaire annuel et la cotisation additionnelle de la Banque varie en fonction de la cotisation de l'employé ainsi que de la somme de l'âge et du nombre d'années de service continu de l'employé. La plupart des régimes de retraite sont capitalisés alors que l'un d'entre eux ainsi que les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés. La juste valeur de l'actif du volet à prestations définies et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont évaluées au 31 octobre.

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite des employés de la Banque Nationale du Canada. Ce régime est enregistré auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et est assujéti à la *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension* ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le volet à prestations définies des régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi exposent la Banque à certains risques particuliers tels que le rendement sur les placements, les variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation, la longévité des participants dans le régime et la croissance de la rémunération. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou pertes.

Selon les règles de gouvernance de la Banque, la surveillance des politiques et la gestion des risques liés au volet à prestations définies des régimes de retraite sont réalisées à différents niveaux par les comités de retraite, la direction de la Banque et le comité de ressources humaines du Conseil. Le volet à prestations définies des régimes de retraite fait l'objet d'un suivi sur une base continue afin de surveiller les politiques de capitalisation et de placement, la situation financière des régimes et le financement requis par la Banque.

La Banque capitalise les régimes enregistrés à prestations définies conformément aux exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et aux recommandations des actuaires contenues dans les rapports sur l'évaluation actuarielle pour des fins de financement.

Pour les régimes capitalisés, la Banque détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des contributions futures et sous forme de remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

Obligation au titre des prestations définies, actif des régimes et situation de capitalisation

Au 31 octobre

	Régimes de retraite – volet à prestations définies		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début	4 774	4 020	103	94
Coût des services rendus au cours de l'exercice	108	96	–	–
Frais d'intérêts	235	231	5	5
Réévaluations				
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	–	–	–	–
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	25	541	–	8
Écarts actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	32	43	(2)	4
Cotisations des employés	72	73		
Prestations versées	(221)	(230)	(8)	(8)
Solde à la fin	5 025	4 774	98	103
Actif des régimes				
Juste valeur au début	5 261	4 376		
Revenus d'intérêts	254	247		
Frais d'administration	(4)	(3)		
Réévaluations				
Rendement de l'actif des régimes (excluant les revenus d'intérêts)	1	711		
Cotisations de la Banque ⁽¹⁾	103	87		
Cotisations des employés	72	73		
Prestations versées	(221)	(230)		
Juste valeur à la fin	5 466	5 261		
Actif (passif) au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	441	487	(98)	(103)

(1) La Banque prévoit verser un montant de 112 M\$ comme cotisation d'employeur pour l'exercice 2026 au titre du volet à prestations définies des régimes de retraite.

Actif (passif) constaté au titre des prestations définies

Au 31 octobre

	Régimes de retraite – volet à prestations définies		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Actif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres actifs</i>	441	487		
Passif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres passifs</i>	–	–	(98)	(103)
	441	487	(98)	(103)

Coût au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Coût des services rendus au cours de l'exercice	108	96	–	–
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(19)	(16)	5	5
Frais d'administration	4	3		
Charge pour le volet à prestations définies	93	83	5	5
Charge pour le volet à cotisations définies	44	21		
Charge comptabilisée dans le Résultat net	137	104	5	5
Réévaluations ⁽¹⁾				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	57	584	(2)	12
Rendement de l'actif des régimes ⁽²⁾	(1)	(711)		
Réévaluations comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global	56	(127)	(2)	12
	193	(23)	3	17

(1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

(2) Excluant les revenus d'intérêts.

Répartition de la juste valeur de l'actif du volet à prestations définies des régimes de retraite

Au 31 octobre

	2025			2024		
	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total
Catégories d'actifs						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	–	136	136	–	120	120
Titres de participation	443	1 601	2 044	432	1 450	1 882
Titres de créance						
Gouvernement du Canada ⁽²⁾	(540)	2	(538)	(537)	2	(535)
Gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	3 253	3 253	–	3 333	3 333
Autres émetteurs	–	522	522	–	403	403
Autres	–	49	49	–	58	58
	(97)	5 563	5 466	(105)	5 366	5 261

(1) Cours non ajustés sur des marchés actifs, auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, pour des actifs identiques.

(2) Incluant des engagements afférents à des titres vendus à découvert.

La stratégie d'investissement de la Banque pour les actifs des régimes prend en considération un certain nombre de facteurs, y compris l'horizon temporel des obligations liées aux régimes de retraite et du risque d'investissement. Pour chaque régime, une fourchette d'affectation par catégorie d'actifs est définie dans laquelle une combinaison de titres de participation et de titres de créance est utilisée pour optimiser le profil risque-rendement de l'actif des régimes et pour atténuer le décalage actif-passif.

L'actif des régimes de retraite peut comprendre des titres de placement émis par la Banque. En date du 31 octobre 2025, ces placements totalisent 4 M\$ (5 M\$ au 31 octobre 2024).

Les honoraires payés par les régimes de retraite à la Banque et à ses entités liées au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 22 M\$ (19 M\$ au cours de l'exercice 2024). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

Note 23 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Répartition de l'obligation au titre des prestations définies en fonction du statut des participants au volet à prestations définies des régimes

Au 31 octobre

	Régimes de retraite – volet à prestations définies		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Employés en service	45 %	43 %	1 %	1 %
Employés retraités	49 %	52 %	99 %	99 %
Participants avec droits acquis différés	6 %	5 %		
	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies (en années)	15	15	11	11

Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

Taux d'actualisation

L'hypothèse à l'égard du taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant les rendements des titres obligataires de sociétés cotées AA. Les échéances à court terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données observées sur les obligations de sociétés cotées AA. Les échéances à long terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données réelles et extrapolées.

Afin d'évaluer l'obligation liée au volet à prestations définies des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les prestations acquises que la Banque prévoit verser à chaque période future sont actualisées à la date d'évaluation avec le taux au comptant associé à chacune de ces périodes respectives selon la courbe de rendement dérivée selon la méthodologie décrite précédemment. La somme des valeurs actualisées de ces prestations représente l'obligation au titre des prestations définies. Un taux d'actualisation moyen qui réplique cette obligation est ensuite déterminé distinctement pour chacun des régimes.

Afin de mieux estimer le coût des services rendus, un taux d'actualisation distinct est déterminé pour tenir compte du calendrier de versement des prestations futures associées à l'année de service additionnelle qui sera acquise par les participants actifs du régime. Puisque ces prestations sont versées en moyenne plus tard que les prestations déjà acquises par l'ensemble des participants (c'est-à-dire plus longue durée), cette méthode résulte en l'utilisation d'un taux d'actualisation pour le calcul du coût des services rendus généralement plus élevé que celui utilisé pour l'évaluation des obligations lorsque la courbe de taux au comptant présente une pente positive. La méthodologie pour déterminer ce taux d'actualisation est la même que celle pour établir le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de l'obligation.

Autres hypothèses

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé a été fixé à 4,92 % au 31 octobre 2025 (4,97 % au 31 octobre 2024). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 3,57 % en 2045 et se maintenir par la suite.

Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur la meilleure estimation d'hypothèses au chapitre de la mortalité. Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Au 31 octobre

	Régimes de retraite – volet à prestations définies		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,85 %	4,85 %	4,85 %	4,85 %
Taux de croissance de la rémunération ⁽¹⁾	3,00 %	4,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			4,92 %	4,97 %
Espérance de vie (en années) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	22,5	22,5	22,5	22,5
Femmes	24,9	24,8	24,9	24,8
45 ans				
Hommes	23,5	23,5	23,5	23,5
Femmes	25,8	25,7	25,8	25,7

(1) Hypothèse de 3 % avec une majoration temporaire de 1 % du taux de croissance de la rémunération a été présumée en 2024.

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite – volet à prestations définies		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Charge au titre des régimes				
Taux d'actualisation – services courants	4,90 %	5,60 %	4,90 %	5,60 %
Taux d'actualisation – frais (revenus) d'intérêts, montant net	4,90 %	5,65 %	4,85 %	5,65 %
Taux de croissance de la rémunération ⁽¹⁾	3,00 %	4,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			4,97 %	4,94 %
Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	22,5	22,4	22,5	22,4
Femmes	24,8	24,8	24,8	24,8
45 ans				
Hommes	23,5	23,4	23,5	23,4
Femmes	25,7	25,7	25,7	25,7

(1) Hypothèse de 3 % avec une majoration temporaire de 1 % du taux de croissance de la rémunération a été présumée en 2024.

Sensibilité des principales hypothèses en 2025

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi au 31 octobre 2025. Ces incidences sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence, car les variations de chacune des principales hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

Au 31 octobre 2025

	Régimes de retraite – volet à prestations définies	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
	Variation de l'obligation	Variation de l'obligation
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation	(187)	(3)
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	201	3
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	36	–
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	(36)	–
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		3
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		(3)
Incidence de l'augmentation de l'âge d'un an des participants	(113)	(1)
Incidence de la diminution de l'âge d'un an des participants	110	1

Paiements prévus des prestations

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite – volet à prestations définies	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2026	228	8
2027	234	7
2028	241	7
2029	249	7
2030	256	7
2031 à 2035	1 401	31

Note 24 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôts de la Banque comptabilisée dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2025	2024
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Année courante	1 350	1 124
Ajustements des périodes antérieures	(53)	(25)
	1 297	1 099
Impôts différés		
Création et renversement des différences temporaires	(172)	(133)
Ajustements des périodes antérieures	(8)	(5)
	(180)	(138)
	1 117	961
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Frais d'émission d'actions, autres instruments de capitaux propres et autres	(38)	(40)
	(38)	(40)
État consolidé du résultat global		
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(15)	32
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie	(14)	(86)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(71)	(135)
Autres	40	(4)
	(60)	(193)
Charge d'impôts	1 019	728

La charge d'impôts se détaille comme suit.

Exercice terminé le 31 octobre	2025	2024
Impôts exigibles ⁽¹⁾	1 237	849
Impôts différés	(218)	(121)
	1 019	728

(1) Inclut une charge d'impôts de 90 M\$ découlant des règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025.

Les différences temporaires et les reports de pertes fiscales qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont présentés dans le tableau suivant.

	Au 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre	
	Bilan consolidé		État consolidé des résultats		État consolidé du résultat global	
	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024
Actifs d'impôt différé						
Provisions pour pertes de crédit	467	357	110	43	–	–
Charges reportées ⁽²⁾	620	501	112	139	–	–
Passif au titre des prestations définies – Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	39	39	–	–	–	3
Obligations locatives ⁽²⁾	158	115	10	7	–	–
Revenus différés	134	121	13	30	–	–
Pertes fiscales reportables	56	48	8	(2)	–	–
Autres éléments ⁽⁴⁾	109	109	(18)	31	–	(4)
	1 583	1 290	235	248	–	(1)
Passifs d'impôt différé						
Provisions pour pertes de crédit	(86)	(53)	(33)	(31)	–	–
Immobilisations corporelles et incorporelles ^{(2) (3)}	(409)	(261)	52	(36)	–	–
Actif au titre des prestations définies – Régimes de retraite	(117)	(126)	(3)	–	12	(37)
Participations dans des entreprises associées	(8)	(14)	–	(2)	6	–
Autres éléments ⁽²⁾	(156)	(77)	(71)	(41)	2	2
	(776)	(531)	(55)	(110)	20	(35)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net ^{(2) (3) (4)}	807	759	180	138	20	(36)

(1) Certains montants ont été ajustés à des fins de présentation.

(2) Au 31 octobre 2025, le montant au bilan consolidé inclut un montant net de passif d'impôt différé de 169 M\$ en lien avec l'acquisition de CWB n'ayant pas eu d'incidence sur l'état consolidé du résultat global.

(3) Au 31 octobre 2025, le montant au bilan consolidé inclut un passif d'impôt différé de 1 M\$ en lien avec l'acquisition de PGM n'ayant pas eu d'incidence sur l'état consolidé du résultat global.

(4) Au 31 octobre 2025, le montant au bilan consolidé inclut un actif d'impôt différé de 49 M\$ relatif aux options d'achat d'actions en circulation qui sont des titres non admissibles aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (29 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024). Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025, une économie d'impôts de 18 M\$ est comptabilisée dans le Surplus d'apport à l'état consolidé de la variation des capitaux propres (19 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024).

Le montant net des actifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres actifs* et le montant net des passifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres passifs*.

Au 31 octobre	2025	2024
Actifs d'impôt différé	1 131	828
Passifs d'impôt différé	(324)	(69)
	807	759

Selon les prévisions basées sur les informations dont elle dispose au 31 octobre 2025, la Banque est d'avis qu'il est probable que les résultats des opérations futures généreront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser tous les actifs d'impôt différé avant leur échéance.

Au 31 octobre 2025, le montant total des différences temporaires, des pertes fiscales reportées non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'établit à 602 M\$ (547 M\$ au 31 octobre 2024).

Au 31 octobre 2025, le montant total des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé, est de 8 386 M\$ (7 626 M\$ au 31 octobre 2024).

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2025		2024	
	\$	%	\$	%
Résultat avant charge d'impôts	5 134	100,0	4 777	100,0
Charge d'impôts au taux d'imposition prévu par la loi au Canada	1 427	27,8	1 338	28,0
Réduction du taux d'imposition				
Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières	(9)	(0,2)	(141)	(3,0)
Économie d'impôts liée à un changement de traitement fiscal ⁽¹⁾	(47)	(0,9)	–	–
Taux d'imposition des filiales, entités étrangères et entreprises associées	(248)	(4,8)	(238)	(5,0)
Autres éléments	(6)	(0,1)	2	–
	(310)	(6,0)	(377)	(8,0)
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	1 117	21,8	961	20,0

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a enregistré une économie d'impôts de 47 M\$ en lien avec un changement de traitement fiscal relatif aux gains non réalisés qui avaient été comptabilisés au cours de l'exercice 2024 et du premier trimestre de 2025, à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB avant l'acquisition.

Avis de cotisation

En avril 2025, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 125 M\$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année d'imposition 2020.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 1 075 M\$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années d'imposition 2012 à 2019.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

En octobre 2023, la Banque avait déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait l'objet d'un litige. Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2020, pour certaines activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 octobre 2025.

Règles du Pilier 2

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69 – *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024* a reçu la sanction royale. Ce projet de loi incluait les règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui sont applicables pour les exercices financiers ouverts à compter du 31 décembre 2023 (1^{er} novembre 2024 pour la Banque). À ce jour, les règles du Pilier 2 ont été adoptées dans certaines juridictions où la Banque exerce ses activités. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque estime que l'application des règles du Pilier 2 représente une hausse du taux effectif d'imposition de 1,8 %. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque continue d'appliquer l'exception à la comptabilisation et aux informations à fournir des actifs et passifs d'impôt différé découlant des règles du Pilier 2 dans les juridictions où celles-ci ont été adoptées.

Note 25 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Exercice terminé le 31 octobre	2025	2024
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	4 017	3 817
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	165	154
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	3 852	3 663
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (en milliers)	378 495	339 733
Résultat de base par action (en dollars)	10,18	10,78
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	3 852	3 663
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (en milliers)	378 495	339 733
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)		
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	3 983	3 106
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (en milliers)	382 478	342 839
Résultat dilué par action (en dollars)	10,07	10,68

(1) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2025 et 2024, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

Note 26 – Garanties, engagements et passifs éventuels

Garanties

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Au 31 octobre	2025	2024
Lettres de garantie ⁽¹⁾	11 368	9 302
Facilités de garantie de liquidité, de rehaussement de crédit et autres ⁽¹⁾	12 089	11 065
Prêts de titres	99	59

(1) Pour de plus amples renseignements sur les provisions pour pertes de crédit liées à ces engagements hors bilan, se reporter à la note 8 afférente aux présents états financiers consolidés.

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans.

Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

Facilités à des fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit des facilités de garantie de liquidité à ces fonds multicédants. Au 31 octobre 2025, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 6,5 G\$ (5,5 G\$ au 31 octobre 2024), ce qui représente l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Ces facilités peuvent être invoquées lorsque les fonds ne sont pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial, même en l'absence d'une perturbation généralisée des marchés. Ces facilités ont une échéance inférieure à un an et elles sont renouvelables périodiquement. Les modalités de ces facilités n'obligent pas la Banque à avancer des sommes aux fonds si ces derniers sont insolubles ou s'ils font l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au-delà des rehaussements de crédit disponibles. Les facilités de liquidité fournies par la Banque n'ont pas été utilisées à ce jour.

La Banque fournit également à ces fonds multicédants des facilités de rehaussement de crédit. Ces facilités ont des échéances inférieures à un an et elles sont automatiquement renouvelables à moins que la Banque envoie un avis de non-renouvellement. Aux 31 octobre 2025 et 2024, la valeur nominale engagée à l'égard de ces facilités s'élève à 30 M\$. À ce jour, les facilités de rehaussement de crédit fournies par la Banque n'ont pas été utilisées.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le total du papier commercial en circulation, soit 6,6 G\$ au 31 octobre 2025 (5,6 G\$ au 31 octobre 2024). Au 31 octobre 2025, la Banque détient 19 M\$ (63 M\$ au 31 octobre 2024) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs, en tenant compte des facilités de rehaussement de crédit, s'établit à 6,5 G\$ (5,5 G\$ au 31 octobre 2024).

Facilité de liquidité à un jour CDCC

La Corporation canadienne de compensation des instruments dérivés (CDCC) agit à titre de contrepartie de compensation centrale au Canada pour de multiples opérations sur des instruments financiers. Afin d'appuyer CDCC dans ses activités de compensation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ou vendues en vertu de conventions de rachat, certains membres compensateurs de CDCC, participant aux opérations sur des titres à revenu fixe, ont fourni à parts égales une facilité de liquidité de style mondial engagée et non engagée à un jour. L'objectif de cette facilité consiste à maintenir un niveau suffisant de liquidité, advenant la défaillance d'un des membres de la chambre de compensation. En tant que membre compensateur de CDCC participant aux opérations sur titres à revenu fixe, la Banque a fourni une facilité de liquidité. Au 31 octobre 2025, la valeur nominale de la facilité de liquidité non engagée à un jour s'élève à 5,6 G\$ (5,6 G\$ au 31 octobre 2024). Aux 31 octobre 2025 et 2024, aucun montant n'a été utilisé.

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. La Banque se protège contre toute perte éventuelle en obtenant de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des ententes de prêts de titres.

Note 26 – Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles en vertu desquelles elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous les frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur de la Banque du Canada une sûreté pour garantir toute obligation de la Banque envers la Banque du Canada qui peut découler de la participation de la Banque dans le réseau de transfert de valeurs. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; aux 31 octobre 2025 et 2024, la nature des ententes empêche la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Engagements

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2025	2024
Lettres de garantie ⁽¹⁾	11 368	9 302
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	198	158
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	11 472	10 515
Engagements de crédit ⁽³⁾	117 789	100 280

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page précédente.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés pour le commerce international afin de permettre à un tiers de présenter une demande de paiement à la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi selon des modalités précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes à certaines conditions, sous forme de prêts.

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2025, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 164,7 G\$ (117,9 G\$ au 31 octobre 2024). En raison de leurs caractéristiques, ces actifs financiers reçus en garantie sont détenus dans un portefeuille d'actifs liquides et correspondent à des valeurs mobilières relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'investissement, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créance à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque a des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 148 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2025 (161 M\$ au 31 octobre 2024). De plus, par l'entremise d'une de ses filiales, la Banque acquiert des prêts aux particuliers octroyés par d'autres institutions financières à la valeur marchande au moment de l'acquisition. Au 31 octobre 2025, la Banque avait des engagements d'achat de prêts de 158 M\$ (148 M\$ au 31 octobre 2024).

Garantie d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie. Le détail des éléments d'actif grevés donnés en garantie est fourni dans le tableau qui suit. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Au 31 octobre	2025	2024
Actifs donnés en garantie aux contreparties		
Banque du Canada	760	333
Organismes de compensation directe ⁽¹⁾	17 694	15 391
Actifs donnés en garantie au titre des opérations		
Opérations sur instruments financiers dérivés	5 558	165
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	43 264	41 669
Opérations de titrisation	29 950	28 230
Obligations sécurisées ⁽²⁾	11 035	12 514
Autres	2 554	2 377
Total	110 815	100 679

(1) Comprend les actifs donnés en garantie affectés aux activités du système de paiement d'importance systémique (désigné Lynx) aux 31 octobre 2025 et 2024.

(2) La Banque a un programme d'obligations sécurisées. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 13 et 27 afférentes aux présents états financiers consolidés.

Passifs éventuels

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse dans des actions collectives intentées par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transactions ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Les développements récents ayant trait à la principale poursuite judiciaire de la Banque sont décrits ci-dessous :

Vaillancourt-Thivierge (anciennement Defrance)

Le 21 janvier 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une action collective contre la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. La demande introductive d'instance a été notifiée à la Banque le 23 avril 2019. Dans cette action intentée au nom des consommateurs résidant au Québec, les demandeurs allèguent que les frais de type sans provision, facturés par l'ensemble des défenderesses lorsqu'un ordre de paiement est refusé pour insuffisance de fonds, seraient illégaux puisque notamment proscrits par la *Loi sur la protection du consommateur*. Les demandeurs réclament, à titre de dommages, le remboursement de ces frais et des dommages punitifs.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Note 27 – Entités structurées

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés. L'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ses intérêts dans ces entités structurées représente principalement les investissements dans ces entités, la juste valeur des contrats d'instruments financiers dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note à la page suivante.

Entités structurées non consolidées

Fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ces fonds, et offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 26 présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu avec ces fonds des contrats d'instruments financiers dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de ces fonds, elle ne peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient, du fait qu'elle agit à titre de mandataire. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces fonds et ne les consolide pas.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. De plus, dans certains cas, la Banque est promoteur et gestionnaire de fonds communs de placement dans lesquels elle détient une participation négligeable ou inexistante. La Banque ne contrôle pas les fonds dans lesquels sa participation n'est pas importante, car dans ces situations, soit la Banque agit à titre de mandataire seulement, soit elle n'a aucun pouvoir sur les activités pertinentes. Dans les deux cas, elle n'a pas d'exposition importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque ne consolide pas ces fonds.

Placements privés

La Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit à moyen ou à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces sociétés et ne les consolide pas.

Entités structurées de tiers

La Banque a investi dans des entités structurées de tiers dont certaines sont adossées à des actifs. Les actifs sous-jacents comprennent des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des prêts équipements, des contrats de location et des valeurs mobilières. La Banque ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes de ces entités structurées et n'a aucune exposition à leurs rendements variables, autre que le droit de recevoir des revenus d'intérêts et de dividendes de ses placements. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces entités structurées et ne les consolide pas.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs au titre des intérêts de la Banque dans les entités structurées non consolidées, l'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ces intérêts, ainsi que l'actif total de ces entités structurées. L'entité structurée Fiducie du Canada pour l'habitation n'est pas présentée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 9 afférente aux présents états financiers consolidés.

	Au 31 octobre 2025			
	Fonds multicédants ⁽¹⁾	Fonds d'investissement ⁽²⁾	Placements privés ⁽³⁾	Entités structurées de tiers ⁽⁴⁾
Actif au bilan consolidé				
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	19	356	71	–
Valeurs mobilières au coût amorti	–	–	–	1 268
Instruments financiers dérivés	13	–	–	33
	32	356	71	1 301
Au 31 octobre 2024	63	174	73	1 711
Passif au bilan consolidé				
Instruments financiers dérivés	(7)	–	–	–
	(7)	–	–	–
Au 31 octobre 2024	(13)	–	–	(4)
Exposition maximale au risque de perte				
Valeurs mobilières et dérivés	32	356	71	1 301
Facilités de liquidité, de rehaussement de crédit et engagements	6 537	–	–	577
	6 569	356	71	1 878
Au 31 octobre 2024	5 576	174	73	2 149
Actif total des entités structurées	6 555	2 148	419	5 295
Au 31 octobre 2024	5 553	1 266	390	6 418

- (1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 octobre 2025, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 6,6 G\$ (5,6 G\$ au 31 octobre 2024), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2024). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2025, la Banque détient 19 M\$ de papier commercial (63 M\$ au 31 octobre 2024) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 6,5 G\$ au 31 octobre 2025 (5,5 G\$ au 31 octobre 2024), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (2) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (3) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (4) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des prêts équipements, des contrats de location et des valeurs mobilières.

Entités structurées consolidées

Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque

En avril 2015, la Banque a mis en place *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) afin de continuer son programme de titrisation de cartes de crédit sur une base renouvelable, d'avoir recours à cette entité à des fins de gestion de capital et d'obtenir du financement.

La Banque fournit une protection de premier niveau contre les pertes, car elle conserve l'écart excédentaire du portefeuille de créances vendues. L'écart excédentaire est représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure. La Banque fournit également une protection de second niveau, car elle peut détenir des notes subordonnées pouvant être émises par CCCT II. De plus, la Banque agit à titre d'agent administratif et d'agent serveur, et elle est donc responsable de l'administration quotidienne et de la gestion des créances sur cartes de crédit de CCCT II. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de CCCT II et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de CCCT II et la consolide.

Fonds multicédant

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et finance ces achats en émettant des titres de dette (incluant du papier commercial) adossés aux actifs acquis. Les clients utilisent ce fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers. Les clients fournissent une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque détient le seul billet émis par le fonds et a conclu avec celui-ci un contrat d'instrument financier dérivé. La Banque contrôle les activités pertinentes de ce fonds par son implication à titre d'agent financier, d'agent administratif et de structuration ainsi qu'à titre d'investisseur dans l'unique billet du fonds. Les fonctions exercées par la Banque et l'investissement fait par cette dernière lui confèrent un pouvoir de décision sur la composition des actifs acquis par le fonds et le choix du vendeur ainsi qu'une certaine exposition aux rendements variables du fonds. Donc, la Banque consolide ce fonds.

Note 27 – Entités structurées (suite)

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. La Banque contrôle les activités pertinentes de certains fonds par son implication à titre d'investisseur et est exposée de façon importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque consolide ces fonds.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque agit à titre de gestionnaire de la société et possède le pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes de la société, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées. De plus, la Banque influe, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées, sur les rendements variables de la société, qui sont directement liés au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de la société et la consolide.

Entités structurées de tiers

En 2018, la Banque, par l'entremise d'une de ses filiales, a fourni du financement à une entité structurée de tiers en échange d'une participation de 100 % dans un portefeuille de prêts, le seul actif détenu par cette entité. La Banque contrôle et donc consolide cette entité, car elle a capacité de diriger les activités pertinentes de celle-ci par son implication dans le processus de prise de décisions. La Banque est également exposée aux rendements variables de cette entité.

Le tableau suivant présente les placements et les autres actifs de la Banque dans les entités structurées consolidées, ainsi que l'actif total de ces entités.

Au 31 octobre	2025		2024	
	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾
Entités structurées consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ⁽²⁾⁽³⁾	2 554	2 565	3 176	3 243
Fonds multicédant ⁽⁴⁾	1 470	1 470	2 022	2 022
Fonds d'investissement ⁽⁵⁾	51	51	47	47
Obligations sécurisées ⁽⁶⁾	17 530	17 993	21 779	22 288
Entités structurées de tiers ⁽⁷⁾	111	111	124	124
	21 716	22 190	27 148	27 724

(1) Il y a des restrictions découlant essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore d'accords contractuels, qui limitent la capacité de certaines entités structurées consolidées de la Banque de transférer des fonds à celle-ci.

(2) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.

(3) Au 31 octobre 2024, l'investissement de la Banque était présenté déduction faite des participations des tierces parties.

(4) Les actifs sous-jacents, situés au Canada, sont principalement des prêts hypothécaires résidentiels.

(5) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.

(6) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non assurés de la Banque. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de deux ans. Au 31 octobre 2025, le montant total des prêts hypothécaires transférés s'établit à 17,6 G\$ (21,9 G\$ au 31 octobre 2024) et le montant total des obligations sécurisées de 10,0 G\$ est comptabilisé dans les *Dépôts* du bilan consolidé (11,4 G\$ au 31 octobre 2024). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 13 afférente aux présents états financiers consolidés.

(7) Les actifs sous-jacents sont constitués d'un portefeuille de prêts.

Note 28 – Informations relatives aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des parties liées. Les parties liées considérées par la Banque sont les suivantes :

- ses principaux dirigeants et ses administrateurs ainsi que les membres de leur famille proche, soit les conjoints et les enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit;
- les entités sur lesquelles ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote;
- les entreprises associées et les coentreprises de la Banque;
- les régimes de retraite de la Banque (pour plus de renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux présents états financiers consolidés).

Selon la définition établie, les principaux dirigeants de la Banque sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, de façon directe ou indirecte.

Transactions avec les parties liées

Au 31 octobre

	Principaux dirigeants et administrateurs ⁽¹⁾		Entités liées	
	2025	2024	2025	2024
Actifs				
Prêts hypothécaires et autres prêts	30	21	151 ⁽²⁾	60 ⁽²⁾
Passifs				
Dépôts	60	47	1 059 ⁽³⁾	559 ⁽³⁾
Autres	–	–	5	2

(1) Les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent des actions ordinaires et des actions privilégiées de la Banque pour un montant de 60 M\$ au 31 octobre 2025 (38 M\$ au 31 octobre 2024).

(2) Au 31 octobre 2025, les prêts hypothécaires et autres prêts incluent : i) aucun montant pour des prêts à des entreprises associées de la Banque (aucun montant au 31 octobre 2024), ii) des prêts à des entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les administrateurs de la Banque, et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 151 M\$ (60 M\$ au 31 octobre 2024).

(3) Au 31 octobre 2025, les dépôts incluent : i) aucun montant pour des dépôts à des entreprises associées de la Banque (aucun montant au 31 octobre 2024), ii) des dépôts d'entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les administrateurs de la Banque, et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 1 059 M\$ (559 M\$ au 31 octobre 2024).

Les ententes contractuelles et autres opérations avec des entités liées, des administrateurs et des principaux dirigeants sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact notable sur les résultats de la Banque. La Banque offre également un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 22 et 27 afférentes aux présents états financiers consolidés.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Exercice terminé le 31 octobre	2025	2024
Rémunération et autres avantages à court et à long terme	33	28
Paiements fondés sur des actions	31	27

Note 28 – Informations relatives aux parties liées (suite)

Principales filiales de la Banque ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2025				
Dénomination sociale	Activités	Adresse du bureau principal ⁽²⁾	Actions votantes ⁽³⁾	Valeur du placement au coût
Canada et États-Unis				
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	1 257
Financière Banque Nationale inc.	Courtier en placement	Montréal, Canada	100 %	
Société de portefeuille FBN international inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	
National Bank of Canada Financial Group Inc.	Société de portefeuille	New York, NY, États-Unis	100 %	
Credigy Ltd.	Société de portefeuille	Atlanta, GA, États-Unis	100 %	
National Bank of Canada Financial Inc.	Courtier en placement	New York, NY, États-Unis	100 %	
Banque Nationale Épargne et Placements inc.	Courtier en fonds d'investissement	Montréal, Canada	100 %	
Banque Nationale Investissements inc.	Gestionnaire de fonds d'investissement	Montréal, Canada	100 %	
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Assurances	Montréal, Canada	100 %	
Société de fiducie Natcan	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	
Trust Banque Nationale inc.	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	195
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Immobilier	Montréal, Canada	100 %	80
CWB National Leasing Inc.	Société de financement	Winnipeg, Canada	100 %	740
CWB Gestion de patrimoine Ltée	Gestionnaire de fonds d'investissement	Edmonton, Canada	100 %	44
Société de fiducie canadienne de l'Ouest	Fiduciaires	Edmonton, Canada	100 %	803
Valiant Trust Company	Fiduciaires	Edmonton, Canada	100 %	17
NatBC Holding Corporation	Société de portefeuille	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	100
Natbank, National Association	Banque commerciale	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	
Technologie Flinks inc.	Technologie de l'information	Montréal, Canada	97 %	150
Autres pays				
NBC Global Finance Limited	Société d'investissement	Dublin, Irlande	100 %	22
NBC Financial Markets Asia Limited	Courtier en placement	Hong Kong, Chine	100 %	5
Advanced Bank of Asia Limited	Banque commerciale	Phnom Penh, Cambodge	100 %	1 241
ATA IT Ltd.	Technologie de l'information	Bangkok, Thaïlande	100 %	3
Natcan Insurance Company SCC	Assurances	Bridgetown, Barbade	100 %	108
NBC Paris S.A.	Société d'investissement	Paris, France	100 %	4

(1) Excluant les entités structurées consolidées. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 27 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Toutes les filiales sont fondées ou constituées sous le régime des lois de l'État, de la province ou du pays dans lequel se trouve leur bureau principal, à l'exception de National Bank of Canada Financial Group Inc., National Bank of Canada Financial Inc. et NatBC Holding Corporation qui sont constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, et de Credigy Ltd., qui est constituée sous le régime des lois de l'État du Nevada, aux États-Unis.

(3) Correspond aux pourcentages de droits de vote détenus par la Banque, soit directement ou indirectement, dans ces filiales.

Note 29 – Gestion des risques associés aux instruments financiers

La Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Les textes « grisés » et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan aux 31 octobre 2025 et 2024. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location, et d'autres contrats, principalement liés à des engagements d'achat de prêts et à des services informatiques impartis.

Au 31 octobre 2025										Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 916	1 537	1 660	680	569	–	–	–	9 554	27 916
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	180	149	585	688	981	3 696	12 533	12 056	117 250	148 118
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	23	65	73	599	952	2 088	8 500	11 433	291	24 024
Au coût amorti	466	400	134	1 036	1 242	2 456	7 551	3 320	–	16 605
	669	614	792	2 323	3 175	8 240	28 584	26 809	117 541	188 747
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 810	1 641	2 268	–	–	–	–	–	5 372	27 091
Prêts ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	2 907	3 435	5 996	8 211	6 800	24 607	50 720	10 662	591	113 929
Aux particuliers	1 160	1 175	2 274	2 283	1 772	6 667	14 500	5 754	14 588	50 173
Créances sur cartes de crédit									3 022	3 022
Aux entreprises et aux administrations publiques	17 036	9 169	7 877	9 457	6 405	16 420	22 241	9 381	39 644	137 630
Provisions pour pertes de crédit									(2 131)	(2 131)
	21 103	13 779	16 147	19 951	14 977	47 694	87 461	25 797	55 714	302 623
Autres										
Instruments financiers dérivés	2 915	1 595	1 156	749	412	1 382	1 691	2 615	–	12 515
Immobilisations corporelles									2 162	2 162
Goodwill									3 101	3 101
Immobilisations incorporelles									1 748	1 748
Autres actifs ⁽¹⁾	1 260	305	23	227	219	567	197	1 049	7 169	11 016
	4 175	1 900	1 179	976	631	1 949	1 888	3 664	14 180	30 542
	57 673	19 471	22 046	23 930	19 352	57 883	117 933	56 270	202 361	576 919

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Note 29 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2025										Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Passif et capitaux propres										
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	3 893	3 675	4 542	5 777	5 354	10 230	16 026	11 449	63 471	124 417
Entreprises et administrations publiques	49 094	14 091	22 662	23 596	12 484	15 717	39 727	6 977	113 164	297 512
Institutions de dépôts	1 229	1 463	164	722	451	–	7	–	2 038	6 074
	54 216	19 229	27 368	30 095	18 289	25 947	55 760	18 426	178 673	428 003
Autres										
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	28	579	373	295	154	999	3 045	5 205	2 579	13 257
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	16 507	8 195	5 961	–	–	603	–	–	10 090	41 356
Instruments financiers dérivés	2 226	1 922	2 828	814	568	1 621	1 816	4 189	–	15 984
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	–	3 314	390	1 637	767	3 463	10 457	10 549	–	30 577
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Obligations locatives ⁽⁵⁾	7	15	22	22	23	83	196	276	–	644
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	2 111	374	428	84	138	116	103	228	6 315	9 897
	20 879	14 399	10 002	2 852	1 650	6 885	15 617	20 447	18 984	111 715
Dettes subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	3 432	–	3 432
Capitaux propres									33 769	33 769
	75 095	33 628	37 370	32 947	19 939	32 832	71 377	42 305	231 426	576 919
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	106	2 837	2 436	1 680	2 202	2 030	251	7	17	11 566
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									11 472	11 472
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	15	5 552	15	–	–	–	–	6 507	12 089
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	3 952	15 070	8 861	9 910	6 078	7 399	5 613	290	60 616	117 789
Engagements en vertu de :										
Contrats de location ⁽⁹⁾	1	1	2	2	2	5	6	18	–	37
Autres contrats	4	8	12	12	12	160	110	5	148	471

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.

(8) Ces montants incluent 57,2 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.

Au 31 octobre 2024										Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	20 300	868	458	395	146	–	–	–	9 382	31 549
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	155	179	692	1 173	1 691	4 018	10 420	9 930	87 677	115 935
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14	97	263	33	34	2 863	5 688	4 964	666	14 622
Au coût amorti	232	756	545	931	629	2 748	7 170	1 597	–	14 608
	401	1 032	1 500	2 137	2 354	9 629	23 278	16 491	88 343	145 165
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de vente et valeurs mobilières empruntées	5 525	2 900	2 222	881	–	696	–	–	4 041	16 265
Prêts ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	1 901	2 012	3 466	4 431	4 762	23 671	44 223	9 993	550	95 009
Aux particuliers	861	865	1 648	1 843	1 890	7 957	12 050	6 086	13 683	46 883
Créances sur cartes de crédit									2 761	2 761
Aux entreprises et aux administrations publiques	12 533	5 621	4 733	4 747	5 588	10 704	18 364	6 545	30 885	99 720
Provisions pour pertes de crédit									(1 341)	(1 341)
	15 295	8 498	9 847	11 021	12 240	42 332	74 637	22 624	46 538	243 032
Autres										
Instruments financiers dérivés	2 619	1 950	1 187	643	375	1 707	1 576	2 252	–	12 309
Immobilisations corporelles									1 868	1 868
Goodwill									1 522	1 522
Immobilisations incorporelles									1 233	1 233
Autres actifs ⁽¹⁾	3 080	213	757	1 298	221	855	426	102	2 331	9 283
	5 699	2 163	1 944	1 941	596	2 562	2 002	2 354	6 954	26 215
	47 220	15 461	15 971	16 375	15 336	55 219	99 917	41 469	155 258	462 226

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Note 29 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2024

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	4 022	3 808	4 840	5 342	4 810	6 856	13 857	7 170	44 476	95 181
Entreprises et administrations publiques	34 782	14 521	18 716	10 445	6 927	9 649	37 905	6 273	93 512	232 730
Institutions de dépôts	803	101	364	1 188	401	11	2	26	2 738	5 634
	39 607	18 430	23 920	16 975	12 138	16 516	51 764	13 469	140 726	333 545
Autres										
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	124	260	396	113	64	1 141	2 323	4 354	2 098	10 873
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	19 554	2 510	3 915	3 481	–	1 073	–	–	7 644	38 177
Instruments financiers dérivés	1 875	3 134	2 183	509	372	1 844	1 886	3 957	–	15 760
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	–	1 897	1 216	1 543	197	4 169	8 872	10 483	–	28 377
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	49	–	–	–	–	–	–	–	–	49
Obligations locatives ⁽⁵⁾	6	13	19	19	18	72	176	149	–	472
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	1 674	199	238	10	51	65	79	170	5 679	8 165
	23 282	8 013	7 967	5 675	702	8 364	13 336	19 113	15 421	101 873
Dette subordonnée	–	–	–	–	–	–	–	1 258	–	1 258
Capitaux propres									25 550	25 550
	62 889	26 443	31 887	22 650	12 840	24 880	65 100	33 840	181 697	462 226
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	80	1 861	1 914	1 420	1 456	2 506	203	20	–	9 460
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	10 515	10 515
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	15	5 552	15	–	–	–	–	5 483	11 065
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	3 243	12 896	9 811	8 121	4 600	5 248	3 635	114	52 612	100 280
Engagements en vertu de :										
Contrats de location ⁽⁹⁾	1	1	2	1	1	5	4	2	–	17
Autres contrats ⁽¹⁰⁾	5	10	14	12	12	48	244	9	161	515

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.

(8) Ces montants incluent 48,6 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.

(10) Ces montants incluent 5 M\$ d'engagements contractuels liés à la portion en construction de l'immeuble du siège social.

Note 30 – Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} novembre 2024. Cette présentation tient compte de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable. L'utilisation de la méthode de l'équivalent imposable est moins pertinente depuis l'introduction des règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) au cours du premier trimestre de 2025 et du projet de loi C-59 en lien avec l'imposition de certains dividendes canadiens au cours de l'exercice 2024. Ce changement n'a aucun impact sur le résultat net divulgué précédemment. Les données pour l'exercice 2024 ont été ajustées afin de refléter ce changement.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers, aux conseillères et conseillers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés des capitaux (anciennement Marchés financiers)

Le secteur des Marchés des capitaux comprend les services financiers et les services de banque d'investissement aux grandes entreprises ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy, les activités de la filiale ABA Bank qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, les activités de la filiale Flinks, une fintech spécialisée dans l'agrégation et la distribution de données financières, certains éléments particuliers ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Les informations sectorielles sont préparées selon les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés. Les frais de soutien aux opérations sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange.

Note 30 – Informations sectorielles (suite)

Résultats par secteur d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés des capitaux		FSEU&I		Autres		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	4 475	3 587	930	833	(2 269)	(2 519)	1 484	1 303	(102)	(265)	4 518	2 939
Revenus autres que d'intérêts ⁽³⁾	1 076	1 086	2 310	1 953	5 931	5 173	137	112	8	137	9 462	8 461
Revenu total	5 551	4 673	3 240	2 786	3 662	2 654	1 621	1 415	(94)	(128)	13 980	11 400
Frais autres que d'intérêts ^{(4) (5)}	3 147	2 486	1 902	1 633	1 442	1 246	501	439	608	250	7 600	6 054
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	2 404	2 187	1 338	1 153	2 220	1 408	1 120	976	(702)	(378)	6 380	5 346
Dotations aux pertes de crédit ⁽⁶⁾	868	335	5	(1)	142	54	231	182	–	(1)	1 246	569
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 536	1 852	1 333	1 154	2 078	1 354	889	794	(702)	(377)	5 134	4 777
Charge (économie) d'impôts ⁽⁷⁾	425	509	357	317	394	100	185	166	(244)	(131)	1 117	961
Résultat net	1 111	1 343	976	837	1 684	1 254	704	628	(458)	(246)	4 017	3 816
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	1 111	1 343	976	837	1 684	1 254	704	628	(458)	(245)	4 017	3 817
Actif moyen ⁽⁸⁾	200 454	158 917	11 224	9 249	226 990	195 881	32 511	27 669	76 290	65 546	547 469	457 262
Actif total	219 673	165 204	12 586	10 411	231 686	193 012	35 188	30 202	77 786	63 397	576 919	462 226

- (1) Certains montants comparatifs ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.
- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un montant de 28 M\$ (20 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré dans la rubrique *Autres*, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 13 et 15). Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024, ce montant était de 14 M\$ (10 M\$ déduction faite des impôts).
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un gain de 4 M\$ a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB au 31 janvier 2025 (un gain de 174 M\$ (125 M\$ déduction faite des impôts) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024). De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a comptabilisé une perte de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) liée à la réévaluation à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnaient lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction (une perte de 3 M\$ (2 M\$ déduction faite des impôts) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024). Ces éléments ont tous été enregistrés dans la rubrique *Autres*.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, des charges d'acquisition et d'intégration de 352 M\$ (255 M\$ déduction faite des impôts), allouées entre Particuliers et Entreprises (1 M\$), Gestion de patrimoine (3 M\$) et la rubrique *Autres* (348 M\$) ont été enregistrées, relativement à l'acquisition de CWB. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024, elles se chiffraient à 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts), enregistrées dans la rubrique *Autres*.
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, une charge de 73 M\$ (54 M\$ déduction faite des impôts), allouée entre Particuliers et Entreprises (67 M\$) et Gestion de patrimoine (6 M\$), a été enregistrée représentant l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB.
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un montant de 230 M\$ (166 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré dans le secteur des Particuliers et Entreprises, représentant les dotations aux pertes de crédit initiales sur les prêts non dépréciés acquis de CWB.
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a enregistré dans la rubrique *Autres*, une économie d'impôts de 47 M\$ en lien avec un changement de traitement fiscal relatif aux gains non réalisés qui avaient été comptabilisés au cours de l'exercice 2024 et du premier trimestre de 2025, à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB avant l'acquisition.
- (8) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période et c'est sur cette base que l'actif sectoriel est présenté aux secteurs d'exploitation.

Résultats par secteur géographique

La Banque répartit les résultats par secteur géographique selon l'emplacement de l'entité responsable de la gestion de l'actif, du passif ainsi que des résultats d'exploitation.

Exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾

	Canada		États-Unis		Autres		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	2 583	1 208	631	606	1 304	1 125	4 518	2 939
Revenus autres que d'intérêts ⁽³⁾	8 074	7 061	142	189	1 246	1 211	9 462	8 461
Revenu total	10 657	8 269	773	795	2 550	2 336	13 980	11 400
Frais autres que d'intérêts ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	6 971	5 494	238	222	391	338	7 600	6 054
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	3 686	2 775	535	573	2 159	1 998	6 380	5 346
Dotations aux pertes de crédit ⁽⁶⁾	1 016	388	113	113	117	68	1 246	569
Résultat avant charge d'impôts	2 670	2 387	422	460	2 042	1 930	5 134	4 777
Charge d'impôts ⁽⁷⁾	666	629	100	99	351	233	1 117	961
Résultat net	2 004	1 758	322	361	1 691	1 697	4 017	3 816
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(1)	–	–	–	–	–	(1)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	2 004	1 759	322	361	1 691	1 697	4 017	3 817
Actif moyen ⁽⁸⁾	460 213	378 632	30 005	28 284	57 251	50 346	547 469	457 262
Actif total	485 632	381 098	32 355	26 327	58 932	54 801	576 919	462 226

- (1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024, certains montants ont été reclassés de secteur géographique par rapport à ceux présentés précédemment afin de mieux refléter l'emplacement des entités.
- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un montant de 28 M\$ (20 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré dans le *Revenu net d'intérêts* au Canada, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 13 et 15). Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024, ce montant était de 14 M\$ (10 M\$ déduction faite des impôts).
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un gain de 4 M\$ a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB au 31 janvier 2025 (un gain de 174 M\$ (125 M\$ déduction faite des impôts) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024). De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a comptabilisé une perte de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) liée à la réévaluation à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnaient lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction (une perte de 3 M\$ (2 M\$ déduction faite des impôts) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024). Ces éléments ont tous été enregistrés au Canada.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, des charges d'acquisition et d'intégration de 352 M\$ (255 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées dans les *Frais autres que d'intérêts* au Canada, relativement à l'acquisition de CWB. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024, elles se chiffraient à 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts).
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, une charge de 73 M\$ (54 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistrée dans les *Frais autres que d'intérêts* au Canada, représentant l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de CWB.
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, un montant de 230 M\$ (166 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré au Canada, représentant les dotations aux pertes de crédit initiales sur les prêts non dépréciés acquis de CWB.
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, la Banque a enregistré au Canada, une économie d'impôts de 47 M\$ en lien avec un changement de traitement fiscal relatif aux gains non réalisés qui avaient été comptabilisés au cours de l'exercice 2024 et du premier trimestre de 2025, à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB avant l'acquisition.
- (8) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

Note 31 – Événements postérieurs à la date du bilan consolidé

Transactions avec la Banque Laurentienne du Canada

Le 2 décembre 2025, la Banque a conclu une entente définitive d'achat d'actifs avec la Banque Laurentienne du Canada (BLC), en vertu de laquelle la Banque assumera certains passifs et acquerra certains actifs liés à des portefeuilles des services bancaires aux particuliers et aux PME de BLC (la « transaction visant les particuliers/PME »), et la Banque prendra en charge l'entente de distribution de BLC pour certains fonds communs de placement. La contrepartie à recevoir de BLC en trésorerie et équivalents de trésorerie sera déterminée en référence à la valeur des passifs assumés, déduction faite des actifs acquis, à la date de clôture.

La clôture de la transaction visant les particuliers/PME, prévue à la fin de 2026, est assujettie à la satisfaction de l'ensemble des conditions préalables à la clôture de la transaction d'acquisition de BLC par la Banque Fairstone (la « transaction d'acquisition ») ou à la renonciation à ces conditions, ainsi qu'à la clôture de la transaction d'acquisition immédiatement après la transaction visant les particuliers/PME. La transaction visant les particuliers/PME est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention des approbations des organismes de réglementation clés.

Séparément, et parallèlement à la signature de la convention de la transaction visant les particuliers/PME, la Banque et BLC ont également conclu une entente définitive d'acquisition de prêts visant l'acquisition par la Banque du portefeuille de prêts syndiqués de BLC (la « transaction visant les prêts syndiqués ») pour un prix d'acquisition déterminé en référence à la valeur à la date de clôture. La clôture de la transaction visant les prêts syndiqués, prévue au début de 2026, n'est pas subordonnée à la clôture de l'une ou l'autre des transactions susmentionnées et est sous réserve des conditions de clôture habituelles.

Rachat des billets avec remboursement de capital à recours limité

Le 17 novembre 2025, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue du 15 novembre 2025, la Banque a terminé le rachat de la totalité des BCRL - Série 1, émis et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux BCRL - Série 1, le prix de rachat était de 1 000 \$ chacun, plus les intérêts courus et impayés. La Banque a racheté 500 000 BCRL - Série 1 pour un prix total de 500 M\$, ce qui a réduit les *Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres*. Dans le cadre du rachat des BCRL - Série 1, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 44, émises par la Banque, parallèlement aux BCRL – Série 1 et qui étaient détenues par un fiduciaire indépendant dans une fiducie à recours limité consolidée.

Renseignements supplémentaires

Données relatives aux exercices antérieurs	250
Renseignements à l'intention des actionnaires	252

Données relatives aux exercices antérieurs

Au 31 octobre ou
pour l'exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Données relatives au bilan consolidé										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	27 916	31 549	35 234	31 870	33 879	29 142	13 698	12 756	8 802	8 183
Valeurs mobilières	188 747	145 165	121 818	109 719	106 304	102 131	82 226	69 783	65 343	64 541
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	27 091	16 265	11 260	26 486	7 516	14 512	17 723	18 159	20 789	13 948
Prêts, déduction faite des provisions ⁽²⁾	302 623	243 032	225 443	206 744	182 689	164 740	153 251	146 082	136 457	128 036
Autres actifs	30 542	26 215	29 722	28 921	25 233	20 963	14 475	15 661	14 433	17 498
Total de l'actif	576 919	462 226	423 477	403 740	355 621	331 488	281 373	262 441	245 824	232 206
Dépôts	428 003	333 545	288 173	266 394	240 938	215 878	189 566	170 830	156 671	142 066
Autres passifs	111 715	101 873	110 972	114 101	95 233	98 589	75 983	76 539	75 589	77 026
Dette subordonnée	3 432	1 258	748	1 499	768	775	773	747	9	1 012
Capital-actions et autres instruments de capitaux propres										
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	3 114	3 150	3 150	3 150	2 650	2 950	2 450	2 450	2 050	1 650
Actions ordinaires	9 865	3 463	3 294	3 196	3 160	3 057	2 949	2 822	2 768	2 645
Surplus d'apport	137	85	68	56	47	47	51	57	58	73
Résultats non distribués	20 366	18 633	16 650	15 140	12 854	10 307	9 227	8 442	7 703	6 706
Autres éléments cumulés du résultat global	287	219	420	202	(32)	(118)	16	175	168	218
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	2	2	3	3	358	379	808	810
Total du passif et des capitaux propres	576 919	462 226	423 477	403 740	355 621	331 488	281 373	262 441	245 824	232 206
Actif moyen ⁽³⁾	547 469	457 262	430 646	393 847	363 506	318 087	286 162	265 940	248 351	235 913
Prêts dépréciés nets ⁽⁴⁾ selon l'IFRS 9 ⁽⁵⁾	2 904	1 629	1 276	1 030	836	1 386	1 673	2 046		
Prêts dépréciés nets ⁽⁴⁾ selon l'IAS 39 ⁽⁵⁾									2 220	2 139
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
Revenu net d'intérêts	4 518	2 939	3 586	5 271	4 783	4 255	3 596	3 382	3 436	3 205
Revenus autres que d'intérêts	9 462	8 461	6 472	4 381	4 144	3 672	3 836	3 784	3 173	2 635
Revenu total	13 980	11 400	10 058	9 652	8 927	7 927	7 432	7 166	6 609	5 840
Frais autres que d'intérêts	7 600	6 054	5 753	5 230	4 903	4 616	4 375	4 100	3 861	3 875
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	6 380	5 346	4 305	4 422	4 024	3 311	3 057	3 066	2 748	1 965
Dotations aux pertes de crédit	1 246	569	397	145	2	846	347	327	244	484
Charge d'impôts	1 117	961	619	894	882	434	443	534	483	225
Résultat net	4 017	3 816	3 289	3 383	3 140	2 031	2 267	2 205	2 021	1 256
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(1)	(2)	(1)	–	42	66	87	84	75
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	4 017	3 817	3 291	3 384	3 140	1 989	2 201	2 118	1 937	1 181

(1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Consulter la section « Acquisition » du rapport de gestion pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB. Certains montants de l'exercice 2023 ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17 et certains montants des exercices 2017 à 2021 ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable en 2022 sur la comptabilisation des accords infonuagiques, à l'exception des exercices 2017 à 2019 pour l'actif moyen.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour les exercices 2016 à 2023.

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens.

(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(5) À la suite de l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues, ainsi que les prêts DAC représentent les prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents.

Au 31 octobre ⁽¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	391 066	340 744	338 285	336 582	337 912	335 998	334 172	335 071	339 592	338 053
Résultat de base par action	10,18 \$	10,78 \$	9,33 \$	9,72 \$	8,95 \$	5,57 \$	6,22 \$	5,93 \$	5,43 \$	3,31 \$
Résultat dilué par action	10,07 \$	10,68 \$	9,24 \$	9,61 \$	8,85 \$	5,54 \$	6,17 \$	5,86 \$	5,37 \$	3,29 \$
Dividende par action	4,64 \$	4,32 \$	3,98 \$	3,58 \$	2,84 \$	2,84 \$	2,66 \$	2,44 \$	2,28 \$	2,18 \$
Cours de l'action										
haut	156,70 \$	134,23 \$	103,58 \$	105,44 \$	104,32 \$	74,79 \$	68,02 \$	65,63 \$	62,74 \$	47,88 \$
bas	107,01 \$	86,50 \$	84,97 \$	83,12 \$	65,54 \$	38,73 \$	54,97 \$	58,69 \$	46,83 \$	35,83 \$
clôture	156,70 \$	132,80 \$	86,22 \$	92,76 \$	102,46 \$	63,94 \$	68,02 \$	59,76 \$	62,61 \$	47,88 \$
Valeur comptable ⁽²⁾	78,39 \$	65,74 \$	60,40 \$	55,24 \$	47,44 \$	39,56 \$	36,64 \$	34,31 \$	31,50 \$	28,52 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 28	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9500 \$	0,9500 \$
Série 30	1,5478 \$	1,2770 \$	1,0063 \$	1,0063 \$	1,0063 \$	1,0063 \$	1,0156 \$	1,0250 \$	1,0250 \$	1,0250 \$
Série 32	0,2399 \$	0,9598 \$	0,9598 \$	0,9598 \$	0,9598 \$	0,9636 \$	0,9750 \$	0,9750 \$	0,9750 \$	0,9750 \$
Série 34	—	—	—	—	0,7000 \$	1,4000 \$	1,4000 \$	1,4000 \$	1,4000 \$	1,1373 \$
Série 36	—	—	—	—	1,0125 \$	1,3500 \$	1,3500 \$	1,3500 \$	1,3500 \$	0,5733 \$
Série 38	1,7568 \$	1,7568 \$	1,7568 \$	1,1125 \$	1,1125 \$	1,1125 \$	1,1125 \$	1,1125 \$	0,4724 \$	—
Série 40	1,4545 \$	1,4545 \$	1,3023 \$	1,1500 \$	1,1500 \$	1,1500 \$	1,1500 \$	0,9310 \$	—	—
Série 42	1,7640 \$	1,7640 \$	1,2375 \$	1,2375 \$	1,2375 \$	1,2375 \$	1,2375 \$	0,5323 \$	—	—
Série 47	1,1946 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Série 49	1,4346 \$	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts sur les BCRL										
Série 1	4,30 %	4,30 %	4,30 %	4,30 %	4,30 %	4,30 %	—	—	—	—
Série 2	4,05 %	4,05 %	4,05 %	4,05 %	4,05 %	—	—	—	—	—
Série 3	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %	—	—	—	—	—	—
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽²⁾	13,7 %	17,2 %	16,3 %	18,8 %	20,7 %	14,6 %	18,0 %	18,4 %	18,1 %	11,7 %
Rendement de l'actif moyen ⁽²⁾	0,73 %	0,83 %	0,76 %	0,86 %	0,86 %	0,64 %	0,81 %	0,84 %	0,81 %	0,53 %
Ratios réglementaires selon Bâle III ⁽³⁾										
Ratio des fonds propres										
CET1	13,8 %	13,7 %	13,5 %	12,7 %	12,4 %	11,8 %	11,7 %	11,7 %	11,2 %	10,1 %
catégorie 1	15,1 % ⁽⁴⁾	15,9 %	16,0 %	15,4 %	15,0 %	14,9 %	15,0 %	15,5 %	14,9 % ⁽⁵⁾	13,5 %
total	17,3 % ⁽⁴⁾	17,0 %	16,8 %	16,9 %	15,9 %	16,0 %	16,1 %	16,8 %	15,1 % ⁽⁵⁾	15,3 %
Ratio de levier	4,5 % ⁽⁴⁾	4,4 %	4,4 %	4,5 %	4,4 %	4,4 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	3,7 %
Ratio TLAC ⁽⁶⁾	29,7 %	31,2 %	29,2 %	27,7 %	26,3 %	23,7 %				
Ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾	8,8 %	8,6 %	8,0 %	8,1 %	7,8 %	7,0 %				
Ratio de liquidité à court terme (LCR) ⁽⁷⁾	173 %	150 %	155 %	140 %	154 %	161 %	146 %	147 %	132 %	134 %
Ratio de liquidité à long terme (NSFR) ⁽⁷⁾	124 %	122 %	118 %	117 %	117 %					
Autres renseignements										
Nombre d'employés ⁽⁸⁾	33 200	29 196	28 916	27 103	24 495	25 604	24 557	22 426	20 584	20 600
Succursales au Canada	382	368	368	378	384	403	422	428	429	450
Guichets automatiques au Canada	939	940	944	939	927	940	939	937	931	938

- (1) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les résultats de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture, ce qui a eu une incidence sur les résultats, les soldes et les ratios pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025. Consulter la section « Acquisition » du rapport de gestion pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB. Certains montants de l'exercice 2023 ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17 et certains montants des exercices 2017 à 2021 ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable en 2022 sur la comptabilisation des accords infonuagiques, à l'exception des exercices 2017 à 2019 pour le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et le rendement de l'actif moyen.
- (2) Consulter le « Glossaire » aux pages 136 à 139 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (3) Les ratios au 31 octobre 2022, 2021 et 2020 sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF, et en tenant compte des mesures transitoires accordées par le BSIF.
- (4) Les ratios au 31 octobre 2025 tiennent compte du rachat des BCRL - Série 1 effectué le 17 novembre 2025.
- (5) Les ratios au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.
- (6) Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité d'absorption des pertes » du BSIF.
- (7) Le ratio LCR et le ratio NSFR sont calculés selon la ligne directrice « Normes de liquidité » du BSIF.
- (8) En équivalent temps plein. La méthodologie avait été raffinée au cours de l'exercice 2023 et les données des exercices 2022 et 2021 avaient été redressées.

Renseignements à l'intention des actionnaires

Description du capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 7,5 G\$, et 15 millions actions privilégiées de deuxième rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2025, la Banque compte 391 065 541 actions ordinaires et 65 500 000 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation (incluant les séries 44, 45 et 46 émises par la Banque, parallèlement aux BCRL, pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 19 afférente aux présents états financiers consolidés).

Cote officielle

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang série 30, série 38, série 40, série 42, série 47 et série 49 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Émission ou catégorie	Symbole au téléscripneur
Actions ordinaires	NA
Actions privilégiées de premier rang	
Série 30	NA.PR.S
Série 38	NA.PR.C
Série 40	NA.PR.E
Série 42	NA.PR.G
Série 47	NA.PR.I
Série 49	NA.PR.K

Nombre d'actionnaires inscrits

Le 31 octobre 2025 à la clôture des registres, 20 397 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

Dividendes

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2026
(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires	
29 décembre 2025	1 ^{er} février 2026
30 mars 2026	1 ^{er} mai 2026
29 juin 2026	1 ^{er} août 2026
28 septembre 2026	1 ^{er} novembre 2026
Actions privilégiées, séries 30, 38, 40 et 42	
6 janvier 2026	15 février 2026
6 avril 2026	15 mai 2026
6 juillet 2026	15 août 2026
6 octobre 2026	15 novembre 2026
séries 47 et 49	
24 janvier 2026	31 janvier 2026
23 avril 2026	30 avril 2026
24 juillet 2026	31 juillet 2026
24 octobre 2026	31 octobre 2026

Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2025

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)
30 décembre 2024	1 ^{er} février 2025	1,14
31 mars 2025	1 ^{er} mai 2025	1,14
30 juin 2025	1 ^{er} août 2025	1,18
29 septembre 2025	1 ^{er} novembre 2025	1,18

Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2025

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)					
		Série 30	Série 38	Série 40	Série 42	Série 47	Série 49
6 janvier 2025	15 février 2025 ⁽¹⁾	0,3869	0,4392	0,3636	0,4410	-	-
7 avril 2025	15 mai 2025	0,3870	0,4392	0,3637	0,4410	-	-
23 avril 2025	30 avril 2025	-	-	-	-	0,3982	0,4782
7 juillet 2025	15 août 2025	0,3869	0,4392	0,3636	0,4410	-	-
24 juillet 2025	31 juillet 2025	-	-	-	-	0,3982	0,4782
6 octobre 2025	15 novembre 2025	0,3870	0,4392	0,3636	0,4410	-	-
24 octobre 2025	31 octobre 2025	-	-	-	-	0,3982	0,4782

(1) Pour cette période, un dividende de 0,2399 \$ a été déclaré pour la Série 32.

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dépôt direct

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Siège social

Banque Nationale du Canada
Place Banque Nationale
800, rue Saint-Jacques, 37^e étage
Montréal (Québec) H3C 1A3 Canada

Téléphone : 514 394-5000

Internet : bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le 24 avril 2026.

Déclaration annuelle de responsabilité sociale d'entreprise

L'information sera disponible en mars 2026 sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificats d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont invités à communiquer avec l'agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
320, Bay Street, 14^e étage
Toronto (Ontario) M5H 4A6 Canada

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Adresse électronique : service@computershare.com

Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont invités, quant à eux, à communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations investisseurs
Banque Nationale du Canada
800, rue Saint-Jacques, 33^e étage
Montréal (Québec) H3C 1A3 Canada

Téléphone : 1 866 517-5455

Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca

Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis.

La mise en garde à propos des déclarations prospectives est disponible à la page 17 du présent Rapport annuel.

Marques de commerce

Les marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées dans ce rapport sont notamment : Banque Nationale du Canada, Banque Nationale, BNC, NBC, Financière Banque Nationale, FBN, NA Capital de risque, Financière Banque Nationale-Gestion de Patrimoine, Gestion Privée 1859, Banque Nationale Courtage Direct, Banque Nationale Investissements, BNI, Banque Nationale Réseau Indépendant, Trust Banque Nationale, Banque canadienne de l'Ouest, Canadian Western Bank, CWB, ainsi que leurs logos respectifs. Certaines marques de commerce appartenant à des tiers sont également mentionnées dans ce rapport.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

*Investor Relations Department
National Bank of Canada
800 Saint-Jacques Street, 33rd Floor
Montreal, Quebec H3C 1A3 Canada*

Telephone: 1-866-517-5455

E-mail: investorrelations@bnc.ca

Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-86-2

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2025

Crédit photo : Jean-François Savaria

Œuvre : *Scentime* (2024), par Shary Boyle

Impression

L'Empreinte

Banque Nationale du Canada participe à un programme carboneutre en ayant acheté des crédits pour compenser les émissions de gaz à effet de serre produites en fabriquant ce papier et contribue à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC® (Forest Stewardship Council®).



MD BANQUE NATIONALE et le logo BANQUE NATIONALE sont des
marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada.

© Banque Nationale du Canada, 2025. Tous droits réservés.
Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans
l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.